

PAR COURRIEL

Québec, le 5 décembre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-11-082 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 novembre dernier, concernant le document que notre ministère a publié en 1996 et intitulé « Parc de Plaisance, le plan directeur provisoire ».

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Plan directeur provisoire 1996, 264 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Maissa Ndiaye, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2



LES PARCS
QUÉBÉCOIS



Parc national
de Plaisance

PAP 96-4

PARC DE PLAISANCE

LE PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE

Québec 



PARC DE PLAISANCE

LE PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE

Chargée de projet: M^{me} Raymonde Pomerleau
Collaboration: M. Raymond Cournoyer
La Direction régionale de l'Outaouais
Secrétariat : M^{me} Marthe Laflamme
Cartographie : M. André Rancourt

Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction du plein air et des parcs
Service de la planification du réseau des parcs

1996

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec,

ISBN 2-550-30063-7

L'utilisation exclusive de la forme masculine
dans ce document vise à alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES	i
LISTE DES CARTES	v
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES FIGURES	xi
LISTE DES ANNEXES	xiii
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	3
1 LE CADRE RÉGIONAL	15
1.1 La situation géographique du territoire à l'étude et les bassins de population	20
1.2 L'offre régionale en matière d'hébergement et d'équipements récréatifs	23
2 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE	33
2.1 Les conditions climatiques	34
2.1.1 La température	34
2.1.2 La saison sans gel	40
2.1.3 Les précipitations	43
2.1.4 L'insolation	43
2.1.5 Les vents	44
2.2 Les ressources biophysiques	52
2.2.1 Le relief et les pentes	52

	PAGE
2.2.2 La géologie	56
2.2.3 Les matériaux de surface et la géologie	65
2.2.4 La pédologie	78
2.2.5 Le drainage	81
2.2.6 L'hydrographie	82
2.2.7 La végétation	91
2.2.8 La faune et les habitats	107
2.3 Les ressources archéologiques et historiques	125
2.3.1 La période préhistorique	128
2.3.2 La période historique	131
2.4 La tenure et l'occupation du territoire	135
2.4.1 L'occupation du territoire	135
2.4.2 La tenure	141
3 LA SYNTHÈSE DES RESSOURCES DU PARC	145
3.1 Les aires homogènes	145
3.1.1 Le chenal principal	145
3.1.2 Les grandes baies et les marais	146
3.1.3 Les îles et les presqu'îles	146
3.1.4 Les terrasses et les talus	149
3.2 Les potentiels pour la conservation et l'éducation	149
3.3 Les contraintes à l'aménagement	156

	PAGE
4	LE CHOIX D'UN PÉRIMÈTRE 161
4.1	Les limites 163
4.2	Les nouveaux axes de gestion 168
5	LE ZONAGE 171
5.1	Les zones de préservation 171
5.2	La zone d'ambiance 172
5.3	Les zones de services 175
6	LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT 177
6.1	Les accès 177
6.2	L'accueil 178
6.3	Les voies de circulation interne 181
6.4	L'hébergement 181
6.5	Les activités et les équipements de soutien 182
6.5.1	L'éducation au milieu naturel 182
6.5.2	Les activités récréatives 183
	CONCLUSION 187
	BIBLIOGRAPHIE 189

LISTE DES CARTES

	PAGE
CARTE 1	LES RÉGIONS NATURELLES ET LE RÉSEAU DES PARCS 5
CARTE 2	LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (L-10) 7
CARTE 3	LA COURBE ISOCHRONE DE 0-60 MINUTES 21
CARTE 4	LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE ET LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PLAISANCE 35
CARTE 5	LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE 37
CARTE 6	LA SAISON SANS GEL 41
CARTE 7	LES PRÉCIPITATIONS MOYENNES ANNUELLES 45
CARTE 8	L'INSOLATION 47
CARTE 9	L'ÉTAGEMENT DU RELIEF 53
CARTE 10	LES PENTES 57
CARTE 11	LES MATÉRIAUX DE SURFACE 67
CARTE 12	LA MORPHOLOGIE 71
CARTE 13	LA PÉDOLOGIE 79

	PAGE
CARTE 14	LE DRAINAGE 83
CARTE 15	LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES 85
CARTE 16	LA VÉGÉTATION 97
CARTE 17	LA DENSITÉ D'UTILISATION PAR LES BERNACHES DU CANADA 113
CARTE 18	LA DENSITÉ D'UTILISATION PAR LES CANARDS 115
CARTE 19	LA LOCALISATION DES OBSERVATIONS DU PETIT BLONGIOS ET DU TROGLODYTE À BEC COURT 119
CARTE 20	LA RÉPARTITION DU RAT MUSQUÉ 121
CARTE 21	LA TOPONYMIE ET L'ARCHÉOLOGIE 122
CARTE 22	L'OCCUPATION DU TERRITOIRE 131
CARTE 23	LA TENURE 141
CARTE 24	LES AIRES HOMOGENES 141
CARTE 25	LA SYNTHÈSE DES POTENTIELS DE CONSERVATION ET D'ÉDUCATION 151
CARTE 26	LES CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT 151

	PAGE
CARTE 27 LES LIMITES	165
CARTE 28 LE ZONAGE	173
CARTE 29 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	179

LISTE DES TABLEAUX

	PAGE
TABLEAU 1	LES POPULATIONS À 60 MINUTES OU MOINS DE PARCOURS AUTOMOBILE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE 24
TABLEAU 2	LES ÉQUIPEMENTS REGIONAUX D'HÉBERGEMENT (TEMPS DE PARCOURS AUTOMOBILE D'UNE HEURE) 25
TABLEAU 3	LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE RÉCRÉATION ESTIVALE (TEMPS DE PARCOURS AUTOMOBILE D'UNE HEURE) 27
TABLEAU 4	LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE RÉCRÉATION HIVERNALE (TEMPS DE PARCOURS AUTOMOBILE D'UNE HEURE) 29
TABLEAU 5	LES STATISTIQUES ANNUELLES ET MENSUELLES - STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE THURSO 39
TABLEAU 6	LES VENTS - STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE THURSO 49
TABLEAU 7	LE RÉSUMÉ CLIMATIQUE COMPARATIF DE LA RÉGION DE PLAISANCE 51
TABLEAU 8	LA SUPERFICIE DES CLASSES D'ALTITUDE DES TERRES EXONDÉES - TERRITOIRE À L'ÉTUDE 52
TABLEAU 9	LA SUPERFICIE DES CLASSES DE PENTE DES TERRES EXONDÉES DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE 56

	PAGE
TABLEAU 10	L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT 61
TABLEAU 11	LA SUPERFICIE DES BAIES DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE 88
TABLEAU 12	LES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE 92
TABLEAU 13	LES SUPERFICIES EN HECTARES DES SECTEURS BOISÉS ET AIRES OUVERTES DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE 103
TABLEAU 14	LA RÉPARTITION DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE DES ESPÈCES DE PLANTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES SELON LES ZONES D'IMPORTANCE 106
TABLEAU 15	LA CONTRIBUTION DE PLAISANCE À LA REPRÉSENTATION ET À LA PROTECTION DE LA FAUNE VERTÉBRÉE DU QUÉBEC 126

LISTE DES FIGURES

	PAGE
FIGURE 1	FRÉQUENCE DES VENTS PAR DIRECTION À LA STATION DE THURSO (MOYENNE SAISONNIÈRE 1977-1985) 50
FIGURE 2	CONFIGURATION DE LA CUVETTE D'OTTAWA 60
FIGURE 3	LOCALISATION DU GRABEN OTTAWA - BONNECHÈRE DANS L'ENSEMBLE DES ZONES DE RIFT DU SAINT-LAURENT 63
FIGURE 4	FORMATONS GÉOLOGIQUES - RÉGION DE PLAISANCE 64
FIGURE 5	LIMITE SUPÉRIEURE DE LA MER DE CHAMPLAIN 73
FIGURE 6	DRAINAGE DES GRANDS LACS ET DES LACS GLACIAIRES AGASSIZ ET OJIBWAY DANS LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS, 8 400 AVANT LE PRÉSENT 74
FIGURE 7	STADES D'ÉVOLUTION DU PROTO - OUTAOUAIS AUTOUR DE 9 500 ANS ET ENTRE 7 900 ET 5 000 ANS AVANT L'ACTUEL 76
FIGURE 8	LE BASSIN-VERSANT DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS 87
FIGURE 9	TRANSECT SCHÉMATIQUE REPRÉSENTATIF DE LA VÉGÉTATION DU CORRIDOR DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS DANS LE SECTEUR DE PLAISANCE 94

FIGURE 10	TRANSECT SCHÉMATIQUE REPRÉSENTATIF DE LA VÉGÉTATION DU CORRIDOR DE LA RIVIÈRE PETITE-NATION EN AVAL DES CHUTES DU MOULIN	95
FIGURE 11	CHRONOLOGIE DE LA MIGRATION PRINTANIÈRE DE LA BERNACHE DU CANADA DE GATINEAU À PAPINEAUVILLE EN 1989	112
FIGURE 12	SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION, LES CÔTES (1855)	133

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE 1	
LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES RELEVÉES À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE PROJET DE PARC DE PLAISANCE	203
ANNEXE 2	
LISTE DES POISSONS PRÉSENTS DANS LE BIEF HULL - GRENVILLE AINSI QU'EN DIFFÉRENTS SECTEURS DE PLAISANCE	213
ANNEXE 3	
LISTE DES ESPÈCES D'AMPHIBIENS ET DE REPTILES RECENSÉES À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE - PROJET DE PARC DE PLAISANCE	217
ANNEXE 4	
LISTE DES ESPÈCES D'OISEAUX PRÉSENTES À L'INTÉRIEUR DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PLAISANCE	219
ANNEXE 5	
LISTE DES ESPÈCES DE MAMMIFÈRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OBSERVÉES À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE - PROJET DE PARC DE PLAISANCE	229
ANNEXE 6	
ORIGINE DES TOPONYMES LOCAUX - PROJET DE PARC DE PLAISANCE	233

AVANT-PROPOS

Le gouvernement du Québec s'est doté, en 1977, d'une Loi sur les parcs (L.R.Q., chapitre P-9), en vue de réserver des territoires aux fins de conservation, d'éducation et de récréation en plein air. Cette loi, actuellement appliquée par le ministère de l'Environnement et de la Faune, présuppose que :

1. le Ministère peut procéder à la constitution planifiée d'un réseau des parcs et qu'il en assume le contrôle et l'administration par voie réglementaire;
2. sur ces territoires, l'exploitation industrielle des ressources forestières, minières ou énergétiques, de même que la chasse sont interdites; de plus, en vue d'empêcher toute dégradation du milieu naturel, le passage d'oléoduc, de gazoduc et de lignes de transport d'énergie est également interdit;
3. lors de la création d'un parc, le public est consulté; la tenue d'audiences publiques est prévue à cet effet.

La politique sur les parcs, publiée en 1982 et suivie de nombreux cahiers d'accompagnements, se veut un complément essentiel à la loi. On y établit les balises de l'action ministérielle à l'égard des parcs. Cette série de documents rappelle l'histoire des parcs québécois, précise les critères prévalant à la sélection des sites, expose les principes et les règles d'aménagement, esquisse les modalités de gestion des ressources naturelles, et enfin brosse un portrait des activités et des services qui peuvent généralement y être offerts. C'est dans ce contexte qu'un noyau de 16 parcs a été créé au cours des années 1980.

Cette période de croissance rapide du réseau fut suivie d'une halte en terme de création de parcs, les efforts étant plutôt orientés sur l'aménagement des territoires en cause. Puis, en 1992, fut lancé auprès du public un document intitulé « La Nature en héritage », qui pour les cinq ans à venir dessinait les orientations ministérielles, en matière de consolidation et de développement du réseau, tant au nord qu'au sud du 50^e parallèle

(MLCP, 1992). À ce titre, le parc du Mont-Mégantic s'est ajouté en juin 1994 aux territoires déjà protégés, et le projet de parc des Monts-Valin a franchi l'étape de la consultation publique au printemps 1995.

Le projet de parc de Plaisance poursuit cette lancée. Le plan directeur provisoire qui vous est soumis, collige les informations se rapportant au territoire à l'étude et précise les intentions du Ministère en matière de limites, de zonage et d'aménagement. Il sera révisé après les audiences publiques afin de tenir compte des recommandations pertinentes au statut de parc.

INTRODUCTION

À fleur d'eau, au confluent de la rivière des Outaouais et de la rivière de la Petite Nation, se déploie un assemblage complexe d'îles et de presqu'îles aux formes basses et allongées. À la tête des baies se sont développés de vastes marais caractérisés par une végétation luxuriante et une abondance faunique peu courante.

Ce territoire s'insère dans un environnement fortement « humanisé », où les pratiques agricoles, forestières, de même que le développement urbain et industriel ont considérablement modifié le paysage. Dans ce contexte, le caractère plus naturel du secteur, maintenu au fil des ans par un type de gestion lié au statut de réserve faunique, constitue un atout inestimable.

Très facile d'accès, ce parc peut offrir aux importants bassins de population périphériques des possibilités de détente et de ressourcement au contact étroit d'un milieu naturel grouillant de vie.

Toutes ces raisons justifient la protection permanente du territoire par la création d'un parc, lequel est destiné au bien-être des générations actuelles et futures.

Le but de la création du parc de Plaisance

Dans sa politique sur les parcs québécois, le Ministère¹ annonçait son intention de mettre en place un réseau de parcs, lequel serait établi de façon à protéger les éléments de notre patrimoine naturel et à satisfaire les besoins de plein air de la population québécoise (MLCP, 1982).

¹ Afin d'éviter toute confusion dans ce texte, la responsabilité des parcs dévolue depuis janvier 1994 au ministère de l'Environnement et de la Faune était antérieurement assumée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche maintenant dissout. Ce dernier fut lui-même précédé dans cette fonction par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Dans le cas de Plaisance, le ministère de l'Environnement et de la Faune propose de conférer à ce territoire le statut de parc de conservation en tant qu'élément représentatif de la région naturelle des basses-terres du Saint-Laurent (L-10). Les cartes 1 et 2 situent cette région dans l'ensemble du Québec, de même qu'elles localisent le réseau actuel des parcs québécois et le projet de parc de Plaisance.

La région naturelle des basses-terres du Saint-Laurent

La région naturelle des basses-terres du Saint-Laurent est assez vaste; elle couvre une superficie de 25 531 km². De forme vaguement triangulaire, elle s'étend dans l'axe du fleuve de la frontière ontarienne jusqu'aux environs de la ville de Québec. Une fine excroissance, à l'ouest, associe une partie de la vallée de la rivière des Outaouais, jusqu'à Petawawa, à cet ensemble physiographique. Il faut préciser que les basses-terres le long de l'Outaouais débordent largement du côté de l'Ontario pour inclure toute la cuvette structurale d'Ottawa. Aussi, bien que le présent exercice visant à créer le parc de Plaisance soit exclusif au Québec, il faudra à l'occasion effectuer une analyse qui tienne compte de la réalité ontarienne, afin de bien comprendre certains phénomènes qui sont indépendants des frontières géopolitiques.

La région L-10 correspond pratiquement à la portion québécoise de la région physiographique canadienne désignée « Central St. Lawrence Lowland » (Geol. Survey of Canada, 1973). Relativement plane et plutôt encaissée, la région présente un fort contraste à sa marge, aux points de contacts avec les massifs montagneux qui l'enserrent; les Laurentides au nord, et les Appalaches au sud.

En terme de paysage, il existe des variations au sein de la région naturelle, mais les changements sont subtils et graduels; aussi, est-il difficile d'en délimiter les sous-unités. Ainsi, le resserrement des basses-terres à proximité de Québec, les modifications dans l'expression du système hydrographique du Saint-Laurent et les changements du domaine forestier en réponse aux variations climatiques sont autant de facteurs modifiant la perception du paysage selon la position où l'on se situe à l'intérieur de la région naturelle.

LES RÉGIONS NATURELLES ET LE RÉSEAU DES PARCS

-  PARC DE CONSERVATION
-  PARC DE RÉCRÉATION

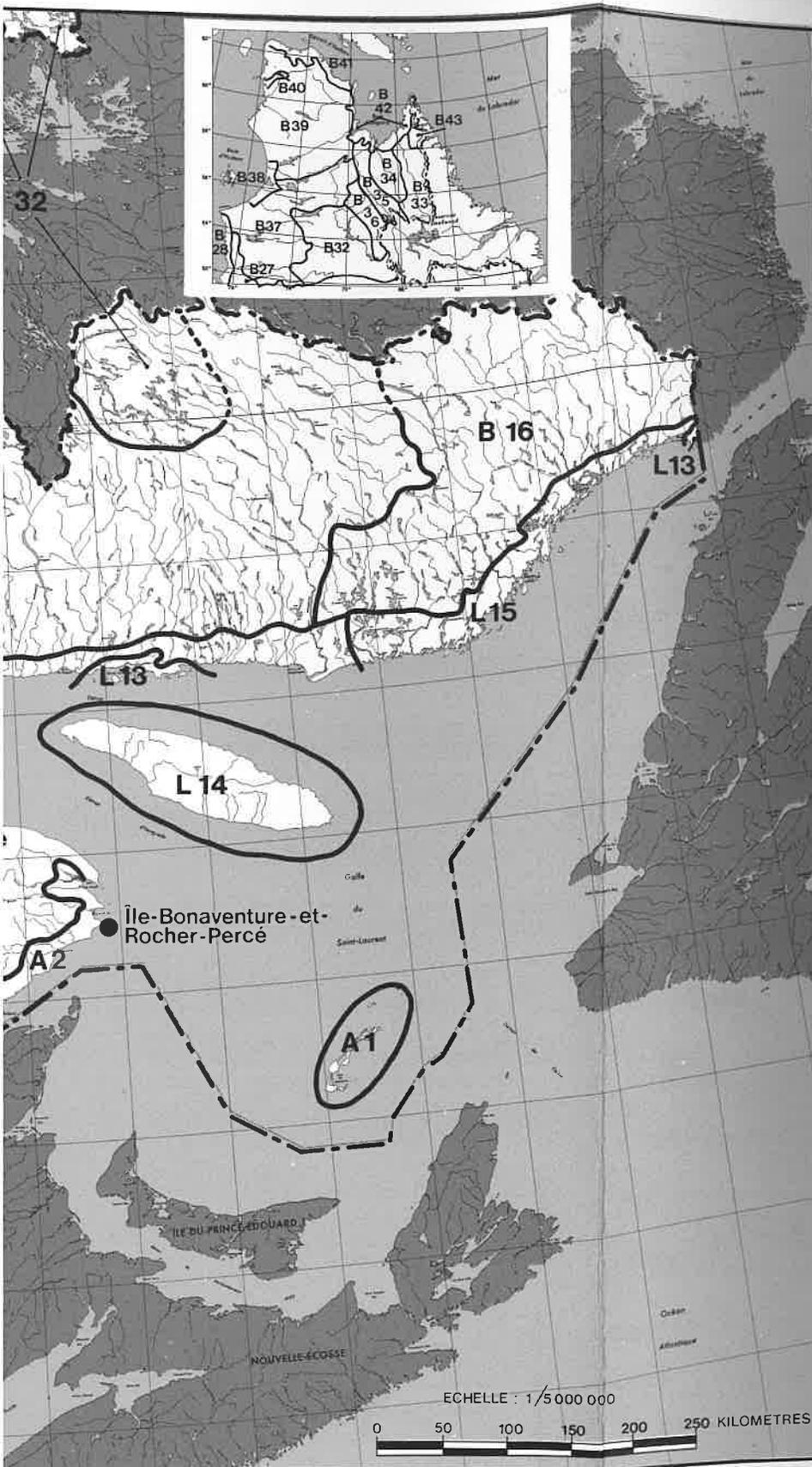
LES RÉGIONS NATURELLES

- A1: LES ÎLES DE LA MADELINE
- A2: LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS
- A3: LE MASSIF GASPÉSIEN
- A4: LES MONTS NOTRE-DAME
- A5: LES CHAÎNONS DE L'ESTRIE, DE LA BEUCE ET DE BELLECHASSE
- A6: LES MONTAGNES FRONTALIÈRES
- A7: LES MONTS SUTTON
- L8: LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES
- L9: LES COLLINES MONTRÉGIENNES
- L10: LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**
- L11: LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE
- L12: LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
- L13: LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD
- L14: L'ÎLE D'ANTICOSTI
- L15: LA CÔTE ROCHEUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
- B16: LE PLATEAU DU PETIT MÉCATINA
- B17: LES LAURENTIDES BORÉALES
- B18: LE MASSIF DU MONT VALIN
- B19: LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN
- B20: LE FJORD DU SAGUENAY
- B21: LA CÔTE DE CHARLEVOIX
- B22: LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC
- B23: LES LAURENTIDES MÉRIDIIONALES
- B24: LA VALLÉE DE LA GATINEAU
- B25: LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE
- B26: LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI
- B27: LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES
- B28: LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES
- B29: LE PLATEAU DE LA RUPERT
- B30: LE LAC MISTASSINI
- B31: LES MONTS OTISH
- B32: LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL
- B33: LE PLATEAU DE LA GEORGE
- B34: LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
- B35: LA FOSSE DU LABRADOR
- B36: LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU
- B37: LE PLATEAU HUDSONIEN
- B38: LES CUESTAS HUDSONIENNES
- B39: LE PLATEAU DE L'UNGAVA
- B40: LES MONTS DE POVUNGNITUK
- B41: LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON
- B42: LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
- B43: LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

JUIN 1995

1





 LIMITE DE LA RÉGION NATURELLE (L-10)
 LIMITE DES RÉGIONS NATURELLES ADJACENTES


 Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Direction du plein air et des parcs

PARC DE PLAISANCE

LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (L-10)

Source :
 Service de la planification du réseau des parcs, 1995

Échelle : 1 : 2,000,000
 Kilomètre 0 25 50 Kilomètres

Date : **JUIN 1995**

Carte : **2**

Malgré cette situation un peu ambiguë, il faut néanmoins convenir qu'il existe de très nombreux points communs qui sous-tendent la spécificité de la région naturelle, et voici en quoi le parc de Plaisance doit tenter de la représenter :

« ... Les basses-terres du Saint-Laurent possèdent un relief plutôt plat avec de faibles pentes en direction du fleuve. Cette région dont l'altitude est généralement inférieure à 100 m, se caractérise par un sous-sol composé majoritairement de roches sédimentaires, peu déformées datant du Paléozoïque, soit des grès, des calcaires et des schistes...

... L'hydrographie est dominée par le Saint-Laurent et les cours inférieurs de quelques-uns de ses principaux affluents : rivière des Outaouais, Richelieu, Saint-Maurice. Ancien fond de la mer de Champlain, pratiquement toute l'unité est recouverte de sable et d'argile. Parmi les formes associées aux basses-terres, on retrouve des terrasses argileuses et sableuses, des ravins disséquant les surfaces argileuses et des grands deltas sableux, là où les grandes rivières se jetaient autrefois dans la mer ...

Les conditions climatiques y sont très favorables comparativement au reste du Québec : hiver relativement court, température moyenne annuelle élevée, saison de croissance plus longue. ... Ces caractères climatiques particuliers influencent la végétation. Le long de l'Outaouais et de chaque côté du Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Pierre, s'étend le domaine de l'éraablière à caryer. Ce groupement forestier le plus thermophile du Québec s'est développé sur des brunisols, issus de matériaux marins et glacio-marins ... ce riche domaine ne se retrouve plus de nos jours que sous la forme d'îlots très localisés. L'orme rouge, l'orme de Thomas et le micocoullier y sont à leur limite septentrionale de distribution ...

... Des éléments fauniques d'intérêt s'y retrouvent. Par exemple, la frange marquant le contact avec l'Ontario et les États-Unis recèle les éléments les plus méridionaux, ceux-ci y étant pratiquement confinés. Chez les mammifères on songe au lapin à queue blanche et au renard gris. Par ailleurs, quelques espèces d'oiseaux dont la gallinule commune, la fauvette de pins et le pinson des champs ont la réputation de ne nicher que dans ce secteur au Québec.

L'importance que présente le couloir fluvial pour la faune de cette région est un autre trait significatif. Soulignons qu'on y trouve la quasi-totalité des espèces de poissons d'eau douce du Québec, dont une cinquantaine d'espèces voient leur distribution québécoise

restreinte au tronçon du Saint-Laurent compris entre Montréal et Québec (incluant l'aval de ses tributaires) ainsi qu'à la rivière des Outaouais.

Par ailleurs, le Saint-Laurent constitue un couloir de migration important pour la sauvagine, et ses berges un excellent site de nidification pour certaines espèces ... »

MLCP, 1986

Comme le démontreront les sections suivantes, le projet de parc de Plaisance est en mesure de représenter bon nombre des caractères précités. D'autre part, compte tenu que cette région naturelle coïncide avec le Québec densément peuplé, où les sites demeurés à l'état naturel sont très rares, le Ministère envisage de combler les lacunes quant à la représentativité à partir des parcs existants, et au besoin, en reconnaissant l'apport des autres aires protégées.

Les objectifs de la création du parc de Plaisance

Par la création d'un parc de conservation à Plaisance, le ministère de l'Environnement et de la Faune désire d'abord préserver à l'état naturel un élément représentatif des basses-terres du Saint-Laurent. Cet objectif comprend une certaine mise en valeur qui sera axée sur la découverte et l'appréciation du milieu par le biais de la pratique d'activités récréatives et éducatives dans les secteurs dotés d'une capacité de support suffisante.

Par ailleurs, le Ministère veut associer les Québécois et les Québécoises à la protection et à la mise en valeur de ce parc, car c'est d'abord à eux et elles qu'il est destiné. Mieux que tous autres, ils sauront transmettre aux générations futures cet élément de notre patrimoine.

L'historique de la proposition de parc

La frange littorale de l'Outaouais a subi d'importantes modifications il y a une trentaine d'années, lors de la mise en opération du barrage de Carillon (1963). Ceci eut pour effet

de rehausser de 1,5 m le niveau d'eau de la rivière à la station de Thurso, et d'en régulariser le débit (Poly-Géo, 1994).

En prévision de l'enneigement, Hydro-Québec acheta les terrains sous la cote d'inondation (42 m), de même que plusieurs lots adjacents. Dans les secteurs de Carillon et de Plaisance, des superficies importantes furent retenues en vue d'y aménager des équipements récréatifs et d'en faire un « parc » qui porta le nom Dollard-des-Ormeaux.

Les objectifs principaux d'Hydro-Québec étaient de répondre aux besoins croissants des québécois en matière de loisir et de fournir de l'hébergement dans la perspective de la tenue de l'Exposition universelle de Montréal (Lavigne, H., 1963). On prévoyait en effet, qu'Expo '67 engendrerait un afflux touristique considérable devant déborder de la région métropolitaine.

Outre les campings pour tentes et caravanes, le projet prévoyait la réalisation d'équipements nécessaires à la pratique d'activités récréatives (baignade, ski nautique, pêche, yachting, etc.) de même que le développement de volets éducatif et culturel.

Pour la section « Grandes-Baies » du parc Dollard-des-Ormeaux, laquelle correspond sommairement à l'actuelle réserve faunique de Plaisance, les travaux ont consisté principalement à la mise en place d'aires de camping et de pique-nique, ainsi que d'une rampe de mise à l'eau (Lacroix et Couture, 1982). Le camping fut ouvert au public à compter de 1968.

Parallèlement au projet récréatif promu par Hydro-Québec, l'intérêt de la communauté scientifique se manifesta quant à la valeur écologique des marais du couloir de l'Outaouais, principalement situés sur la rive québécoise. Des recherches furent menées pour évaluer l'impact du rehaussement du niveau de l'eau sur la flore riparienne et la faune liées à un tel écosystème. Munro, W.T. (1965), démontra qu'au cours des premières années suivant l'inondation, les nouveaux marais formés s'avéraient très productifs pour la sauvagine. Il proposa de créer un « Waterfowl Management Area » (WMA) contigu au parc Dollard-

des-Ormeaux, alors à l'état de projet, où le développement d'activités récréatives serait assujéti aux besoins fondamentaux de la sauvagine. À l'origine, le WMA devait inclure les rives de l'Outaouais comprises entre Grenville et Hull sous la cote d'inondation. On suggérait de contrôler mécaniquement le niveau de l'eau de certaines baies pour en maintenir la productivité élevée. Il était prévu que la chasse soit autorisée, mais l'auteur proposait également de décréter sanctuaire la baie Pentecôte de même que le secteur compris entre la baie Noire et la baie Lochaber. Cette mesure devait offrir aux oiseaux des aires d'alimentation et de repos où ils pourraient être observés à loisir. C'est dire que dès 1965 on proposait de combiner les notions de récréation de plein air et de conservation dans le couloir de l'Outaouais, notamment sur le territoire visé pour la création du parc de Plaisance.

Le projet eut des suites. L'Office de Planification et de Développement du Québec (1972) émit des recommandations pour l'aménagement des grandes baies et le Service de la faune du Québec suivit l'évolution des marais (Lepage, 1973). Le Service canadien de la faune s'associa également au programme de recherche compte tenu de la rareté de ce type de marais et marécages au sud du Québec et de leur importance tant pour la nidification de certaines espèces que pour leur migration.

Devant l'évolution rapide des nouveaux marais créés par le barrage, dont le point d'équilibre se serait soldé par un type de couverture végétale moins propice à la productivité de la sauvagine, des biologistes préconisèrent une série de mesures (création d'îlots, de digues, de contrôle de niveau d'eau) stabilisant le milieu à un niveau optimum pour les espèces visées (Lepage, M. 1973). Les travaux furent réalisés en collaboration avec Canards Illimités. Pour le territoire à l'étude, ces travaux démarrèrent au marais de Thurso en 1973. Les derniers furent réalisés en 1986 sur la Grande Presqu'île (Bérubé, N. comm. personnelle, 1993).

Au fil des ans, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche acquit graduellement bon nombre des propriétés d'Hydro-Québec le long du couloir de l'Outaouais. Il en vint

ainsi à gérer les équipements récréatifs de la Petite Presqu'île, et à protéger de grandes superficies de marais sur lesquelles il exerçait un contrôle de la chasse à la sauvagine.

Le territoire, propriété du Gouvernement du Québec, compris entre Papineauville et Thurso fut désigné réserve faunique de Plaisance en 1978 par l'arrêté en conseil # 2263 (Lacroix et Couture, 1982). Elle couvre une superficie de 27 km² composée de milieux terrestre et aquatique.

Toutefois, il s'agit là d'une réserve faunique bien particulière qui diffère des autres par sa faible étendue et par la grande diversité de son offre d'activités récréatives et éducatives. Lors de la consultation publique de 1987-1988 concernant la révision du réseau des réserves fauniques, les responsables régionaux du Ministère en vinrent à considérer que les potentiels de mise en valeur du territoire s'apparentaient davantage au statut de parc. Ainsi, à la suite d'une recommandation en ce sens, le projet préliminaire de création d'un parc à Plaisance fut analysé, puis inscrit au plan d'action sur les parcs en 1992.

La démarche du plan directeur provisoire

Le plan directeur provisoire qui est soumis à la consultation du public propose la vocation du parc, sa limite, un zonage et un concept d'aménagement. La démarche utilisée à cet égard comporte plusieurs étapes.

L'équipe de planification procède d'abord à un inventaire des ressources naturelles et culturelles du territoire à l'étude de même qu'au relevé de l'offre régionale en matière de récréation, d'éducation au milieu naturel, et d'hébergement. L'analyse de ces données permet d'identifier les potentiels du territoire et de cibler les axes pour sa mise en valeur.

Puis vient le choix du périmètre. Celui-ci est déterminé en fonction des objectifs du parc qui découlent de la vocation envisagée. Cette vocation est relative à la situation du territoire en cause et aux qualités intrinsèques de son milieu naturel.

L'intégration des données recueillies permet au planificateur d'établir un projet de zonage et d'élaborer un concept d'aménagement. C'est de ce dernier qu'est issu le plan d'équipement détaillé qui précise la localisation et la dimension des équipements majeurs du parc et favorise une bonne articulation entre ceux-ci.

1

LE CADRE RÉGIONAL

La région de l'Outaouais

Sise à l'extrémité sud-ouest du Québec, à une centaine de kilomètres de Montréal, la région administrative de l'Outaouais est bornée par celles des Laurentides à l'est et de l'Abitibi-Témiscamingue au nord et à l'ouest. La limite sud correspond à la rivière des Outaouais qui fixe la frontière avec l'Ontario.

La région de l'Outaouais couvre une superficie de 32 859 km² subdivisée par les entités administratives suivantes : la Communauté urbaine de l'Outaouais (344 km²) et les municipalités régionales de comté suivantes, la Vallée-de-la-Gatineau (13 424 km²), les Collines-de-L'Outaouais (2 088 km²), Papineau (2 979 km²) et Pontiac (13 848 km²). L'ensemble est complété par les Réserves Indiennes de Lac-Rapide et de Maniwaki (176 km²).

La population se chiffrait à 284 105 personnes en 1994, soit environ 5 % de la population du Québec. Elle se concentre à plus de 70 % dans la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) formant un fort noyau urbain constitué par trois villes d'importance soit Gatineau (92 284 habitants), Hull (60 707 habitants) et Aylmer (32 244 habitants). La balance de la population se répartit dans une centaine de municipalités disséminées le long de la rivière des Outaouais et dans les vallées des rivières Gatineau, du Lièvre et de la Petite Nation.

L'économie de la région repose principalement sur l'exploitation forestière et agricole, sauf pour les municipalités de la CUO où le secteur tertiaire est fortement développé. L'agglomération Aylmer - Hull - Gatineau est devenue le centre administratif de la région où l'on trouve le siège des principales activités tant économiques que de services.

La région de l'Outaouais présente aussi un fort potentiel pour les activités récréo-touristiques (ski alpin, ski de randonnée, cyclisme, nautisme, « rafting ») localisées partiellement en secteur rural.

Au point de vue biophysique, la région appartient à deux ensembles physiographiques, les basses-terres de la vallée du Saint-Laurent et le Bouclier qui constitue tout l'arrière-pays. Au relief peu élevé des basses-terres (moins de 100 mètres) succèdent vers le nord des altitudes de plus en plus grandes à mesure que l'on gravit le Bouclier pour atteindre un maximum de 500 mètres à proximité du Réservoir Cabonga. L'arrière-pays est doté de grands plans d'eau et ses forêts boréales font l'objet d'une activité économique importante.

Au point de vue touristique, l'Outaouais présente la vie animée et culturelle de la Communauté urbaine étroitement associée à l'activité effervescente de la capitale du Canada. Par ailleurs, le secteur rural est caractérisé par de vastes espaces boisés renommés pour la pratique d'activités de plein air notamment pour la chasse et la pêche. La région dispose, à ce point de vue, d'une offre importante et diversifiée. Elle compte plusieurs territoires structurés à cet effet, dont 3 réserves fauniques (La Vérendrye, Papineau-Labelle et Plaisance), 4 zones d'exploitation contrôlée et plus de 80 pourvoies avec ou sans droits exclusifs.

Enfin, on retrouve quelques espaces voués à la conservation de la nature tels le parc de la Gatineau, (géré par la Commission de la Capitale Nationale), les réserves écologiques (MEF) et le centre éducatif forestier du lac La Blanche. Bref, l'Outaouais comprend une infrastructure de services diversifiée pouvant être associée à la pratique de multiples activités de plein air, le tout situé à proximité des populations importantes de la municipalité régionale d'Ottawa—Carleton, de l'est ontarien et de Montréal.

La municipalité régionale de comté de Papineau

Le projet à l'étude se localise dans la MRC de Papineau, laquelle encadre l'environnement social et économique du territoire de Plaisance. À l'image de la région, la MRC se

superpose aux deux unités physiographiques précédemment décrites. Elle présente un excellent potentiel faunique, notamment dans les nombreux marais le long de l'Outaouais où la sauvagine abonde et plus au nord où les concentrations de cerfs de Virginie sont remarquables (Duhamel - réserve faunique Papineau—Labelle).

La MRC compte 19 502 habitants répartis dans 29 municipalités, les plus importantes étant Thurso (2 478 hab.) et Papineauville (1 637 hab.). Le peuplement est plus dense dans les basses-terres, en bordure de la rivière des Outaouais et de celle de la Petite Nation. Le plateau laurentien est également peuplé, mais en bonne partie par des résidents saisonniers qui viennent profiter des nombreux lacs et des multiples activités de plein air qui peuvent être pratiquées en forêt. L'activité industrielle se concentre à Thurso, et elle est principalement orientée dans la transformation du bois. Les services d'accommodation sont présents dans toutes les municipalités mais pour les achats spécialisés les gens doivent se déplacer vers l'agglomération Aylmer - Hull - Gatineau ou encore les villes de Lachute, Buckingham, Hawkesbury (Ontario).

Au point de vue touristique la MRC offre, à moins de deux heures de route de Montréal et de Hull-Ottawa, un cadre naturel propice aux activités de plein air tels le camping, la chasse, la pêche, les activités nautiques et la villégiature.

Les orientations régionales en matière de conservation, de récréation et de tourisme en relation avec le site de Plaisance

¹⁰ Le Conseil régional de développement de l'Outaouais - Planification stratégique régionale de l'Outaouais (1993).

La stratégie énoncée dans ce document consiste à doter la région de l'Outaouais des structures et des infrastructures nécessaires pour assurer son développement touristique.

L'objectif de mise en valeur des potentiels naturels se traduit pour la MRC par ces propositions d'intervention : favoriser l'accessibilité des sites naturels et mettre en valeur

les terres publiques et les espaces non utilisés à des fins de conservation et d'utilisation extensive (parcs, pistes, sentiers, rampes de mise à l'eau, etc.); aménager de manière à multiplier, pour le bénéfice du public, les points de contact avec les cours d'eau et les équipements d'accueil en bordure des routes ou des cours d'eau.

Enfin en ce qui concerne l'objectif de « favoriser la qualité et l'augmentation de la capacité d'hébergement, de restauration et des équipements touristiques, récréatifs et sportifs » il est préconisé de favoriser l'émergence d'hébergement dur de bonne qualité, dont l'établissement de gîtes du passant et séjour à la ferme.

2^o L'Association touristique de l'Outaouais - Plan de développement touristique de l'Outaouais (1988)

Tout en reconnaissant les forces de la MRC de Papineau au plan de la villégiature et des activités de plein air, l'ATR note des déficiences quant à l'hébergement et à la restauration, tant en quantité qu'en qualité, sauf pour la municipalité de Montebello. En vue d'améliorer le produit touristique et récréatif de la MRC, elle suggère les actions suivantes :

- améliorer et consolider la porte d'entrée et le pôle touristique qu'est la municipalité de Montebello;
- consolider le centre de services touristiques de Plaisance;
- mettre en place des infrastructures adéquates pour l'exploitation de la réserve faunique de Plaisance;
- créer un circuit touristique Hull - Ottawa - Montréal via la route 148;
- développer un réseau d'auberges et de chalets locatifs dans l'axe Saint-Jovite/Lac-des-Plages/Chénéville/Plaisance/Papineauville/Montebello/Montréal;
- compléter le réseau actuel de marinas ou de haltes nautiques entre Hull et Montréal, consolider celles qui sont déjà en place et augmenter le nombre de rampes de mise à l'eau;

- réaliser le projet d'interprétation du patrimoine de North Nation Mills à Plaisance (cet objectif a été rencontré en 1994);
- consolider ou améliorer l'observation de la nature à la réserve faunique de Plaisance.

3^o La municipalité régionale de comté de Papineau - Schéma d'aménagement (1986)

Le schéma d'aménagement de la MRC date de 1986. Ce document sera remplacé par le projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR). Il est actuellement en consultation auprès des municipalités.

Ainsi, il y est réaffirmé que la MRC considère le tourisme comme l'une des trois vocations à la base du développement économique de son territoire. La MRC se montre en outre préoccupée par le maintien de la qualité de ses paysages, souhaite s'impliquer dans la mise en valeur des éléments patrimoniaux de ses municipalités et s'intéresse vivement la mise en valeur des zones d'intérêts écologiques que ce soit au chapitre de la flore, de la faune ou des habitats.

En ce qui a trait à la mise en valeur récréo-touristique des rivières, le document précise que les préfets se sont entendus pour privilégier l'accès aux espaces naturels par le biais du réseau hydrographique exceptionnel de la région. Pour ce faire, ils misent sur la qualité et la diversité des équipements d'accueil et préconisent de diversifier les moyens de liaison sur terre et sur eau tout en favorisant l'ajout d'un volet de l'histoire locale pour caractériser chacun des segments.

Dans le cas précis de la réserve faunique de Plaisance, la MRC de Papineau souhaite son changement de statut pour celui de parc, qu'elle considère essentiel pour le développement économique de la région. Dans ce document, le territoire de la réserve faunique de Plaisance est zoné conservation.

Pour le moment, dans le schéma de 1986, la presque totalité de la partie terrestre de la réserve faunique de Plaisance est classée sous l'affectation agricole, laquelle est régie par la Loi sur la protection du territoire agricole.

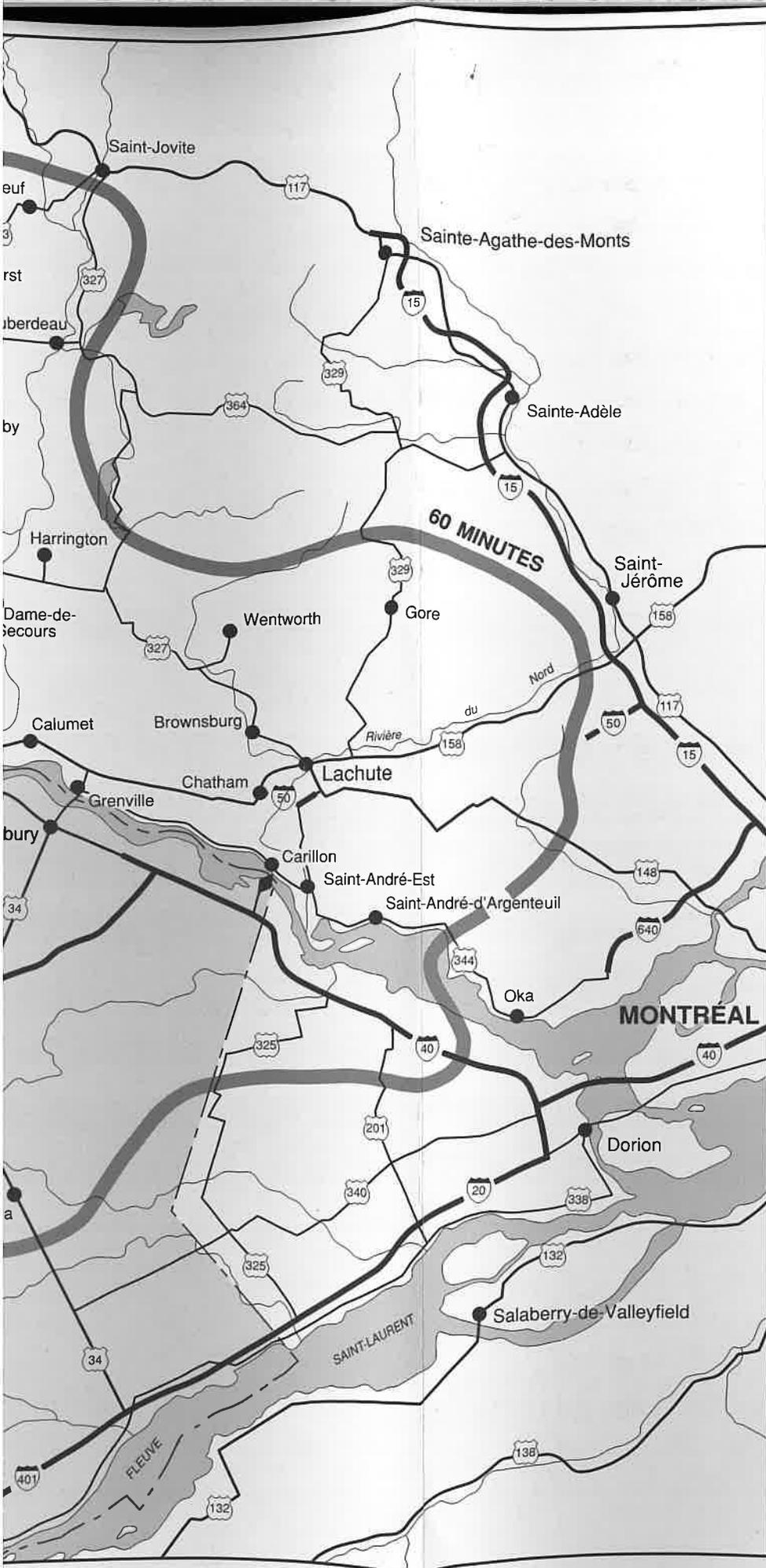
En résumé, le bilan des objectifs et des orientations énoncés par les organismes intervenant dans le milieu permet de constater qu'à bien des égards ceux-ci ont des préoccupations communes face à la mise en valeur du secteur de Plaisance. Dans son analyse du contexte régional (MLCP, 1991) le Ministère avait lui-même soulevé des éléments de réflexion quant à la préservation du territoire, à sa mise en valeur et au loisir offert aux communautés. La proposition d'aménagement du parc de Plaisance tentera de rencontrer, dans la mesure du possible, les besoins exprimés tout en visant à s'intégrer harmonieusement aux mesures prises à l'extérieur du territoire.

1.1 La situation géographique du territoire à l'étude et les bassins de population

Le territoire à l'étude se situe approximativement à 50 kilomètres à l'est de la CUO et à un peu plus de cent kilomètres à l'ouest de la région métropolitaine de Montréal qui compte plus de 3 000 000 d'habitants. D'une superficie de 72 kilomètres carrés, il chevauche six municipalités : Lochaber Partie-Ouest, Lochaber, Thurso, Plaisance, Papineauville et Sainte-Angélique.

Ce lieu est accessible, en provenant de l'ouest ou de l'est, par la route 148 qui relie Hull à Montréal. Les voies secondaires 317, 319, 321, et 323 desservent l'arrière-pays de la MRC et assurent la liaison avec le nord de la région des Laurentides; c'est-à-dire vers les municipalités de Saint-Jovite et Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet à l'étude se situe à moins d'une heure en automobile d'un bassin de population de plus de 300 000 habitants, regroupés en 64 municipalités (carte 3). La Communauté urbaine de l'Outaouais, sise à environ 30 minutes, regroupe les deux tiers de cette popu-



 COURBE ISOCHRONE

 LIMITE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

 LIEN INTER-RIVES

LE NOMBRE DE MINUTES EST LE TEMPS REQUIS POUR REJOINDRE L'ENTRÉE PRINCIPALE DU PARC EN AUTOMOBILE.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

PARC DE PLAISANCE

LA COURBE ISOCHRONE DE 0-60 MINUTES

Source :

Service de la planification du réseau des parcs, 1995

Echelle : 1:500,000
Kilomètre 0 10 20 Kilomètres

Date :

JUIN 1995

Carte :

3

lation, soit 201 536 personnes. Les six municipalités directement touchées par le territoire à l'étude rassemblent pour leur part 6 690 individus soit 2 % de cette population (tableau 1).

Si l'on considère la partie ontarienne de cette courbe isochrone d'une heure de parcours automobile l'on rejoint un bassin additionnel de plus de 760 000 habitants, portant ainsi le total à 1 062 974 personnes. La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, avec plus de 620 000 individus, représente l'essentiel de ce nouvel apport. Les Ontariens peuvent accéder à Plaisance en empruntant les ponts de Ottawa - Hull et de Hawkesbury - Grenville ou encore en utilisant les traversiers reliant Cumberland - Masson, Clarence - Thurso, Lefavre - Fasset et Carillon - Pointe-Fortune.

La réalisation du tronçon de l'autoroute 50 reliant Gatineau à Lachute permettra l'accès plus rapide au parc en réduisant le temps de parcours pour le tourisme extrarégional.

1.2 L'offre régionale en matière d'hébergement et d'équipements récréatifs

Le tableau 2 trace le portrait de l'offre régionale en matière d'hébergement à l'intérieur de l'isochrone d'une heure de parcours automobile, et ce pour le Québec. Il en détermine la capacité d'accueil pour chaque municipalité.

En résumé, on y retrouve 33 établissements hôteliers (1 632 chambres), 22 terrains de camping (2 368 emplacements), 5 camps de vacances (597 places) et 14 gîtes du passant (48 chambres). La capacité d'accueil de ces infrastructures se chiffre à 10 678 personnes et elle se répartit comme suit :

Camping	6 446 personnes-jour	60,5 %
Hôtellerie	3 539 personnes-jour	33,0 %
Camp de vacances	597 personnes-jour	5,5 %
Gîtes du passant	96 personnes-jour	1 %

TABLEAU 1

**LES POPULATIONS À 60 MINUTES OU MOINS DE
PARCOURS AUTOMOBILE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE**

MRC - CU (QUÉBEC)	MUNICIPALITÉ	POPULATION
Papineau	Montebello	1 022
	Papineauville	1 637
	Saint-André-Avellin (VL)	1 550
	Saint-André-Avellin (P)	1 401
	Thurso	2 478
	Autres - 24	11 414
Sous-total	29	19 502
C.U. de l'Outaouais	Aylmer	32 244
	Buckingham	10 548
	Gatineau	92 284
	Hull	60 707
	Masson-Angers	5 753
Sous-total	5	201 536
Les Collines-de-l'Outaouais	Cantley	4 424
	Chelsea	5 091
	L'Ange-Gardien	2 815
	La Pêche	5 854
	Notre-Dame-de-la-Salette	658
	Pontiac	4 501
	Val-des-Monts	5 551
Sous-total	7	28 894
Les Laurentides	Autres - 3	2 415
Sous-total	3	2 415
Argenteuil	Chatham	3 582
	Lachute	11 730
	Autres - 11	11 920
Sous-total	13	27 232
Vaudreuil-Soulanges	Saint-Lazare	9 057
	Autres - 6	12 638
Sous-total	7	21 695
TOTAL - PROVINCE DE QUÉBEC	64	301 274
PROVINCE DE L'ONTARIO	Ottawa	623 100
	Orléans	93 100
	Cumberland	30 100
	Rockland	2 000
	Wendover	1 000
	Lefaivre	1 000
	L'original	2 000
	Hawkesbury	9 400
TOTAL - PROVINCE DE L'ONTARIO	8	761 700
GRAND TOTAL DES 2 PROVINCES	72	1 062 974

Sources : Répertoire des municipalités du Québec, 1994.
 Répertoire des municipalités de l'Ontario, 1991.

TABLEAU 2

LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX D'HÉBERGEMENT (Temps de parcours automobile d'une heure)

MUNICIPALITÉ	HÔTEL			CAMPING			CAMP DE VACANCES			GÎTE DU PASSANT			CAPACITÉ D'ACCUEIL TOTALE
	Nb	Nb chamb.	Cap. (1) d'acc.	Nb	Nb sites	Cap. (1) d'acc.	Nb	Cap. d'acc.	Nb	Nb chamb.	Cap. (1) d'acc.		
												Nb	
Angers	-	-	-	1	81	176	-	-	-	-	-	176	
Buckingham	3	51	110	-	-	-	1	40	-	-	-	150	
Montebello	2	228	495	1	34	112	-	-	-	-	-	607	
Vinoy	-	-	-	-	-	-	1	120	-	-	-	120	
Saint-André-Avellin	2	17	37	1	178	587	-	-	-	10	-	624	
Papineauville	1	30	65	-	-	-	-	-	-	4	-	75	
Thurso	1	18	39	-	-	-	1	-	-	-	-	43	
Masson	2	32	69	-	-	-	-	-	-	-	-	69	
Ripon	1	6	13	-	-	-	-	-	-	-	-	13	
L'Ange-Gardien	-	-	-	1	81	267	-	-	-	-	-	267	
Plaisance	-	-	-	1	114	376	-	-	-	-	-	376	
Hull	6	671	1 456	1	-	-	-	-	-	26	-	1 482	
Aylmer	1	129	279	-	-	-	-	-	-	18	-	297	
Cantley	1	20	43	1	300	651	-	-	-	3	-	694	
Gatineau	4	300	651	-	-	-	-	-	-	2	-	663	
Lac-des-Plages	2	54	117	1	40	132	-	-	-	6	-	249	
Lac-Simon	3	46	100	2	130	429	-	-	-	-	-	529	
Duhamel	1	12	26	3	447	1 475	-	-	-	-	-	1 501	
Fasset	-	-	-	1	10	33	-	-	-	-	-	33	
Monpellier	2	18	39	2	125	412	-	-	-	-	-	451	
Chénéville	-	-	-	1	127	275	-	-	-	-	-	275	
N.-D. de la Salette	-	-	-	1	208	451	-	-	-	5	10	461	
Val-des-Monts	-	-	-	1	60	130	1	150	-	-	-	280	
Val-des-Bois	-	-	-	2	340	738	1	150	-	-	-	888	
La Pêche	-	-	-	-	-	-	1	137	-	-	-	137	
Lac-Viceroy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	10	
Chelsea	-	-	-	1	33	72	-	-	-	3	6	78	
Réserve faunique Papineau-Labelle	-	-	-	1	60	130	-	-	-	-	-	130	
- Accueil Val des Bois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	33	1 632	3 539	22	2 368	6 446	5	597	14	48	96	10 678	

Source : Association touristique de l'Outaouais, 1994, Guide touristique de l'Outaouais (1993-1994).

(1) En appliquant les taux généralement acceptés de 2,17 personnes par chambre d'hôtel, de 3,3 personnes par emplacement de camping et de 2 personnes par chambre de gîte du passant.

L'essentiel de la capacité d'accueil pour l'industrie hôtelière est concentré dans la Communauté urbaine de l'Outaouais (72 %). À cet effet, l'analyse de l'ATR signalait en 1988 que le manque d'établissements hôteliers de bon confort ou de confort supérieur, à proximité du secteur qui nous préoccupe, pouvait constituer un handicap au développement touristique. Pour le camping, les sept municipalités de l'axe de la rivière de la Petite Nation regroupent 80 % des emplacements disponibles. Les autres formes d'hébergement sont assez bien réparties à l'échelle du territoire, mais leur capacité d'accueil est relativement restreinte. Les six municipalités touchées par le territoire à l'étude disposent de peu d'infrastructures d'hébergement et leur capacité d'accueil est passablement réduite sauf en ce qui concerne le camping où la réserve faunique de Plaisance dispose déjà de 214 sites. L'ATR soulignait à ce propos qu'un déficit était à signaler au chapitre de l'hébergement de type auberge et gîte du passant.

L'importance du camping au nord du territoire à l'étude est intéressante car ces campeurs peuvent représenter une clientèle potentielle pour le parc, sur une base quotidienne. Il en va de même pour le complexe hôtelier de Montebello avec ses 228 chambres. À ce titre, le développement de forfaits avec ces établissements est une avenue à explorer pour le parc.

Le tableau 3 donne un aperçu des équipements récréatifs d'été accessibles à une heure d'automobile. On y relève 27 plages publiques, 20 terrains de golf, 8 centres de randonnée pédestre, 6 sites où l'on trouve des sentiers d'interprétation, plus 190 kilomètres de pistes cyclables et 8 centres d'équitation. La plupart de ces infrastructures se localisent au sein de la Communauté urbaine de l'Outaouais et dans le parc de la Gatineau. On en trouve aussi une concentration dans les municipalités limitrophes à la rivière de la Petite Nation où cette offre est étroitement associée au camping. Les six municipalités touchées par le projet disposent de peu d'équipements à cet égard. Toutefois Montebello, située à quelques kilomètres à peine du territoire à l'étude, présente une structure récréative relativement importante et diversifiée. Les équipements en matière de nautisme, soit 4 ports de plaisance, 12 quais publics et 15 rampes de mise à l'eau, se trouvent principale-

TABLEAU 3

LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE RÉCRÉATION ESTIVALE (Temps de parcours automobile d'une heure)

MUNICIPALITÉ	TERRAINS DE GOLF	PLAGES PUBLIQUES	CYCLISME	RANDONNÉE PÉDESTRE	ÉQUITATION	SENTIERS D'INTER-PRÉTATION	NAUTISME		
	Nb	Nb	Km	Nb de centres	Nb de centres		Port de plaisance	Quais	Rampe de mise à l'eau
	Nb	Nb	Km	Nb de centres	Nb de centres		Nb	Nb	Nb
Buckingham	1	-	5	-	-	-	-	-	-
Montebello	2	-	-	-	1	x	1	1	1
Notre-Dame-de-la-Paix	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Notre-Dame-de-la-Salette	1	1	-	1	-	-	-	-	1
Lochaber-Ouest	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Plaisance	-	-	3,5	-	-	x	-	-	2
Papineauville	-	-	-	-	1	x	-	1	1
Mayo	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Ripon	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Aylmer	6	1	-	-	-	-	1	-	-
Cantley	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Gatineau	2	1	20,0	1	-	-	1	1	1
Hull	1	2	25,0	2	-	-	1	1	1
Chelsea	2	6	140,0	1	-	x	-	-	-
La Pêche	1	2	-	-	1	-	-	-	-
Montpellier	1	1	-	-	-	-	-	-	-
Lac-Simon	-	5	-	1	-	-	-	1	1
Duhamel	-	1	-	1	-	x	-	-	-
Lac-des-Plages	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Val-des-Bois	-	3	-	-	-	x	-	1	-
Val-des-Monts	-	2	-	-	-	-	-	1	1
Saint-Émile-de-Suffolk	-	1	-	1	-	-	-	-	-
Thurso	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Masson	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Fasset	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Notre-Dame-de-Laus	-	-	-	-	-	-	-	1	1
TOTAL	20	27	193,5	8	3	6	4	12	15

Source : Association touristique de l'Outaouais, 1994.

ment le long de la rivière des Outaouais. L'offre est bien structurée dans la CUO et à Montebello, mais elle ne réussit pas à satisfaire toute la demande. Il y a aussi une carence de quais flottants et de rampes de mise à l'eau pouvant favoriser l'accès à la rivière. Enfin, les équipements voués à l'interprétation sont restreints malgré la présence de plusieurs secteurs à potentiel élevé.

Dans l'environnement immédiat du projet de parc, il faut signaler le site des chutes du Moulin et la rénovation récente du presbytère de Plaisance le transformant en centre d'interprétation patrimonial. Ce dernier s'harmonise très bien à la mission éducative traditionnellement dévolue aux parcs, et peut en devenir un complément culturel fort intéressant.

Le tableau 4 donne un aperçu des équipements récréatifs pour les activités de plein air en saison hivernale, à l'intérieur de l'isochrone d'une heure de parcours automobile. Cette compilation indique qu'il y aurait 533 km de pistes de motoneige, 411 km de sentiers de randonnée à ski, 19 km de tracés de raquettes et 76 pistes de ski alpin regroupées dans 7 centres d'envergure.

Les municipalités touchées par le projet de parc ne possèdent aucun potentiel pour le ski alpin et présentent peu d'infrastructures pour le ski de randonnée. Néanmoins la station de Mont-Tremblant se situe à moins de 75 km de Plaisance alors que Montebello possède deux réseaux de ski de randonnée qui pourraient éventuellement être reliés au futur parc. Pour le moment, les véritables réseaux de ski de randonnée sont développés dans la CUO et au nord de la MRC de Papineau.

Outre les activités de ski, la pratique de la motoneige est importante en région. Les pistes de motoneige sillonnent tant les milieux urbanisés que les municipalités rurales et représentent une offre étendue et structurée apte à attirer et retenir les visiteurs. Plusieurs sentiers Trans-Québec assurent des liaisons avec les régions des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue de même que la province de l'Ontario. Le nord de la MRC de Papineau est particulièrement bien desservi à cet égard.

ment le long de la rivière des Outaouais. L'offre est bien structurée dans la CUO et à Montebello, mais elle ne réussit pas à satisfaire toute la demande. Il y a aussi une carence de quais flottants et de rampes de mise à l'eau pouvant favoriser l'accès à la rivière. Enfin, les équipements voués à l'interprétation sont restreints malgré la présence de plusieurs secteurs à potentiel élevé.

Dans l'environnement immédiat du projet de parc, il faut signaler le site des chutes du Moulin et la rénovation récente du presbytère de Plaisance le transformant en centre d'interprétation patrimonial. Ce dernier s'harmonise très bien à la mission éducative traditionnellement dévolue aux parcs, et peut en devenir un complément culturel fort intéressant.

Le tableau 4 donne un aperçu des équipements récréatifs pour les activités de plein air en saison hivernale, à l'intérieur de l'isochrone d'une heure de parcours automobile. Cette compilation indique qu'il y aurait 533 km de pistes de motoneige, 411 km de sentiers de randonnée à ski, 19 km de tracés de raquettes et 76 pistes de ski alpin regroupées dans 7 centres d'envergure.

Les municipalités touchées par le projet de parc ne possèdent aucun potentiel pour le ski alpin et présentent peu d'infrastructures pour le ski de randonnée. Néanmoins la station de Mont-Tremblant se situe à moins de 75 km de Plaisance alors que Montebello possède deux réseaux de ski de randonnée qui pourraient éventuellement être reliés au futur parc. Pour le moment, les véritables réseaux de ski de randonnée sont développés dans la CUO et au nord de la MRC de Papineau.

Outre les activités de ski, la pratique de la motoneige est importante en région. Les pistes de motoneige sillonnent tant les milieux urbanisés que les municipalités rurales et représentent une offre étendue et structurée apte à attirer et retenir les visiteurs. Plusieurs sentiers Trans-Québec assurent des liaisons avec les régions des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue de même que la province de l'Ontario. Le nord de la MRC de Papineau est particulièrement bien desservi à cet égard.

TABLEAU 4

LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE RÉCRÉATION HIVERNALE (Temps de parcours automobile d'une heure)

MUNICIPALITÉ	MOTONEIGE		SKI DE RANDONNÉE		RAQUETTE			SKI ALPIN	
	Nb de km	Nb de km	Nb de pistes	Nb de km	Nb de réseaux	Nb de pistes	Nb de km	Nb de centres	Nb de pistes
Plaisance	16	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachabert	30	-	-	-	-	-	-	-	-
Thurso	15	-	-	-	-	-	-	-	-
Papineauville	9	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Angélique	8	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-André-Avellin (Vil.)	11	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-André-Avellin (Par.)	33	-	-	-	-	-	-	-	-
Ripon (Vil.)	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Ripon (Canton)	31	-	-	-	-	-	-	-	-
Montpellier	29	-	-	-	-	-	-	-	-
Lac-Simon	36	1	3	15	-	-	-	-	-
Duhamel	38	2	4	104	-	-	-	-	-
Chénéville	8	-	-	-	-	-	-	-	-
Vinoy	16	-	-	-	-	-	-	-	-
Namur	8	-	-	-	-	-	-	-	-
Notre-Dame-de-la-Paix	11	-	-	-	-	-	-	-	-
Montebello	6	2	9	67	2	2	8	-	-
Lac-des-Plages	8	1	5	30	-	-	-	-	-
T.N.O. - Lac-des-Écorces	85	-	-	-	-	-	-	-	-
Lobacher-Ouest	24	-	-	-	-	-	-	-	-
Mayo	21	-	-	-	-	-	-	-	-
Mulgrave-et-Derry	26	-	-	-	-	-	-	-	-
Buckingham	8	-	-	-	-	-	-	-	-
Masson	19	-	-	-	-	-	-	-	-
L'Ange-Gardien	24	-	-	-	-	-	-	-	-
Val-des-Bois	9	-	-	-	-	-	-	-	-
Chelsea	-	1	40	90	1	2	3	1	10
La Pêche	-	1	1	25	-	-	-	2	30
Val-des-Monts	-	1	4	35	-	-	-	-	-
Saint-Erme-de-Suffolk	-	1	5	30	1	1	8	-	-
Notre-Dame-de-la-Salette	-	-	-	-	-	-	-	1	4
Cantley	-	-	-	-	-	-	-	1	14
Hull	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Lac-Sainte-Marie	-	-	-	-	-	-	-	1	17
Gatineau	-	1	4	15	-	-	-	-	-
TOTAL	533	11	75	411	4	5	19	7	76

Source : Association touristique de l'Outaouais, 1994.

Le sentier régional de motoneige n° 323 qui relie Hull à Labelle, emprunte le territoire à l'étude. Une partie du tracé se situe dans l'actuelle réserve faunique de Plaisance.

En définitive, l'offre régionale en matière d'hébergement et d'équipements récréatifs peut se résumer comme suit :

- . la Communauté urbaine de l'Outaouais : population importante bien desservie en matière d'équipements de loisir et ce, en toute saison; ses infrastructures sont de type urbain et relatifs à une pratique journalière; l'essentiel de l'hôtellerie est concentré dans les municipalités sises à une trentaine de minutes du territoire à l'étude;
- . la MRC des Collines de l'Outaouais et le sud de la MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau disposent d'importants équipements, dont le parc de la Gatineau, desservant la population de la Communauté urbaine;
- . la MRC de Papineau, au peuplement plus diffus est dotée dans la partie Laurentides d'une offre récréative bien structurée. Par contre, dans les municipalités touchées par le territoire à l'étude, les équipements sont moins abondants et peu structurés.

Dans ce contexte, certaines conclusions ou avenues se dégagent pour la mise en valeur du territoire à l'étude :

- . compte tenu des potentiels naturels remarquables du secteur l'accès, tant terrestre que nautique, à la ressource devrait être favorisé et ce, pour les activités d'observation et d'interprétation;
- . l'offre hivernale régionale est bien structurée et ne semble pas nécessiter de développements supplémentaires; toutefois, pour la pêche blanche, présente dans le territoire à l'étude, celle-ci devra être organisée en fonction du nouveau statut;

le développement d'établissements du type auberge ou gîte du passant serait avantageux afin de retenir les visiteurs qui, actuellement, ne font que passer sans séjourner; un tel effort allié au développement naturel du futur parc créerait certainement une synergie et offrirait un produit apte à attirer et à retenir les touristes; la formule des forfaits pourrait être avantageuse à cet égard.

LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

2

Toutes les données traitées dans cette section visent à qualifier le territoire à l'étude par rapport à sa région naturelle et occasionnellement aux régions avoisinantes. Cette comparaison a pour objectif de faire ressortir en quoi le secteur de Plaisance est représentatif des basses-terres du Saint-Laurent et quels éléments en font un territoire remarquable. Ses traits étant bien définis et sa vulnérabilité mise en évidence, il sera possible de réaliser les étapes subséquentes : proposer un périmètre pour le projet de parc, l'assortir d'un zonage et d'un concept d'aménagement.

Le territoire à l'étude (72,5 km²) n'est pas restreint aux limites de l'actuelle réserve faunique de Plaisance (carte 4). En effet, sa faible superficie et son périmètre complexe, résultant de négociations réalisées par Hydro-Québec pour ses objectifs propres, ont incité le ministère à pousser son analyse sur des bases différentes, à savoir, s'assurer d'obtenir une bonne représentativité des caractéristiques biophysiques et tenter de simplifier la gestion du territoire et l'application de la loi.

Ainsi, dans l'axe de la rivière des Outaouais, le territoire à l'étude s'étend, en les incluant, de la baie Campbell (Thurso) jusqu'à la baie des Arcand (Papineauville), indépendamment des titres de propriété publics ou privés. Cette façon de procéder, en analysant les écosystèmes dans leur entier, permettra de faire ressortir la valeur écologique des unités les unes par rapport aux autres. Il sera ainsi possible de retenir les éléments les plus significatifs dans la proposition de parc.

Pour des raisons purement techniques, les limites du territoire à l'étude s'adossent au sud sur la frontière Québec-Ontario et au nord sur la route 148 . Cela ne signifie en aucune façon que le Ministère compte inclure au périmètre de parc les villes et villages touchés.

Enfin, dans l'axe nord-sud, tout le couloir de la rivière de la Petite Nation compris entre la montée du Gore et le chemin Papineau, de son embouchure jusqu'aux chutes du Moulin, a également été analysé. Tout au long du texte, cette unité sera désignée « bloc nord ».

Les raisons motivant ce choix sont multiples : d'abord le site de la chute est déjà reconnu et mis en valeur. Il forme ainsi un complément aux activités ayant cours dans la réserve même, la rivière constituant un lien naturel entre les deux pôles. D'autre part, le contact entre la région naturelle des basses-terres du Saint-Laurent et celle adjacente des Laurentides méridionales (B-33) s'effectue non loin de Saint-André-Avelin. Aussi, l'étude du territoire dans l'axe transversal de la région peut s'avérer intéressante en terme de diversité du paysage. Au delà des chutes du Moulin, la présence de nombreuses fermes, de carrières, de lignes de transport d'énergie hydro-électrique, ainsi que la venue à moyen terme de l'autoroute 50, enlève tout intérêt à pousser l'analyse plus loin.

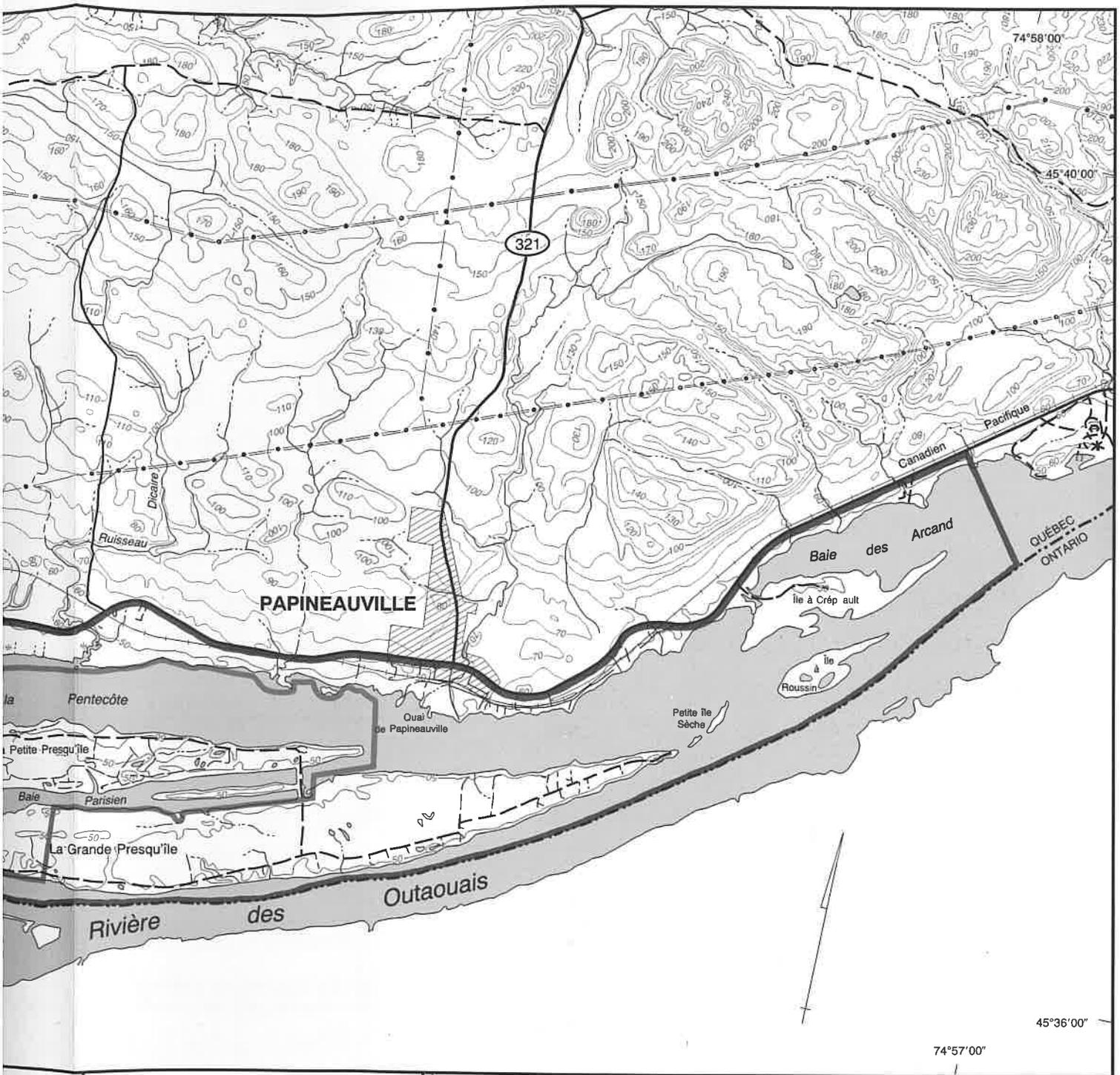
2.1 Les conditions climatiques

Le Sud-Ouest du Québec bénéficie de conditions climatiques parmi les plus clémentes de la province. Les avantages se traduisent tout au long de l'année, tant en nombre d'heures d'ensoleillement, qu'en terme de températures clémentes, de faibles précipitations enregistrées ainsi que d'une courte saison sans gel. Selon les critères élaborés par Proulx et al (1987) le climat de cette région peut être qualifié de « modéré subhumide de type continental ».

Une seule station météorologique se situe au sein du territoire à l'étude. Elle est localisée à Thurso à une altitude de 55 m. Les données compilées depuis plus de vingt ans apparaissent au tableau 5. Ces données proviennent du rapport de Statistiques annuelles et mensuelles produit par la Direction de la météorologie du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

2.1.1 La température

La carte 5 démontre que le territoire à l'étude s'inscrit dans la classe de température moyenne annuelle variant de 5 °C à 7,5 °C, à l'instar de l'ensemble du Sud-Ouest québécois. Juste au nord de la plaine outaouaise, l'isotherme s'abaisse, lié en cela à l'augmentation de l'altitude.

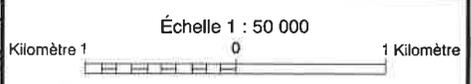


**PARC DE
PLAISANCE**
**LE TERRITOIRE
À L'ÉTUDE
ET LA
RÉSERVE FAUNIQUE
DE PLAISANCE**



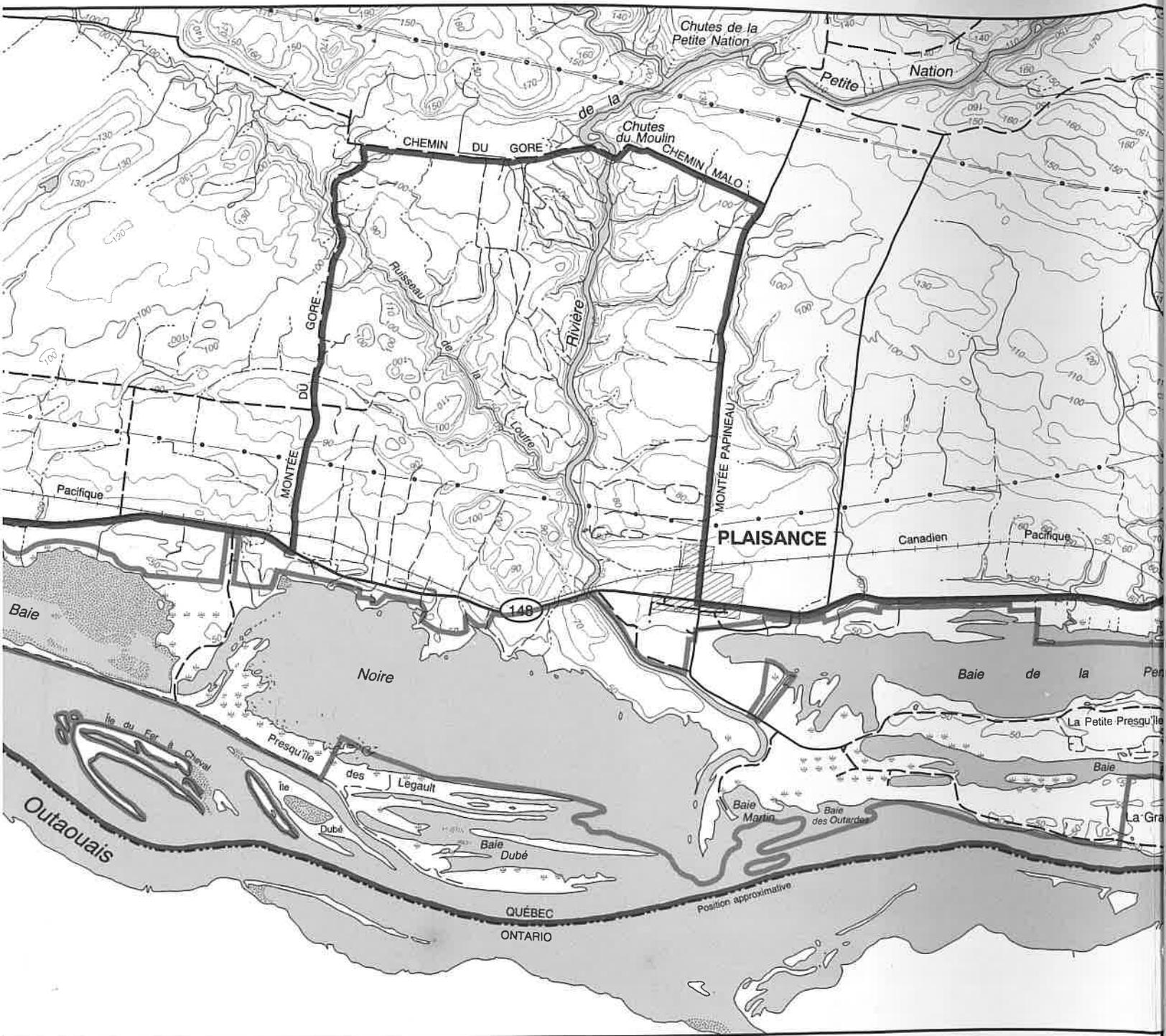
 **Gouvernement du Québec**
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

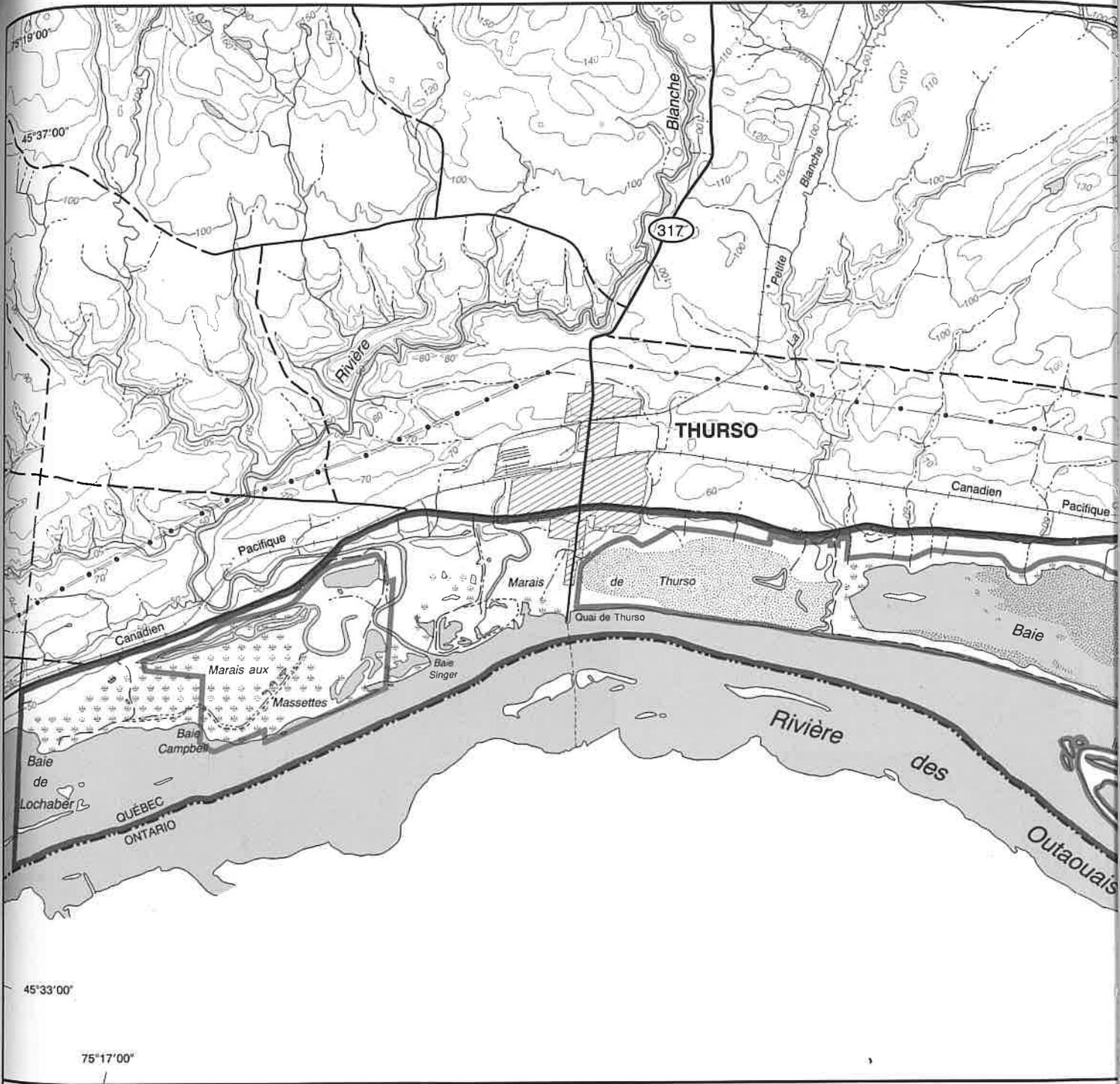
Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



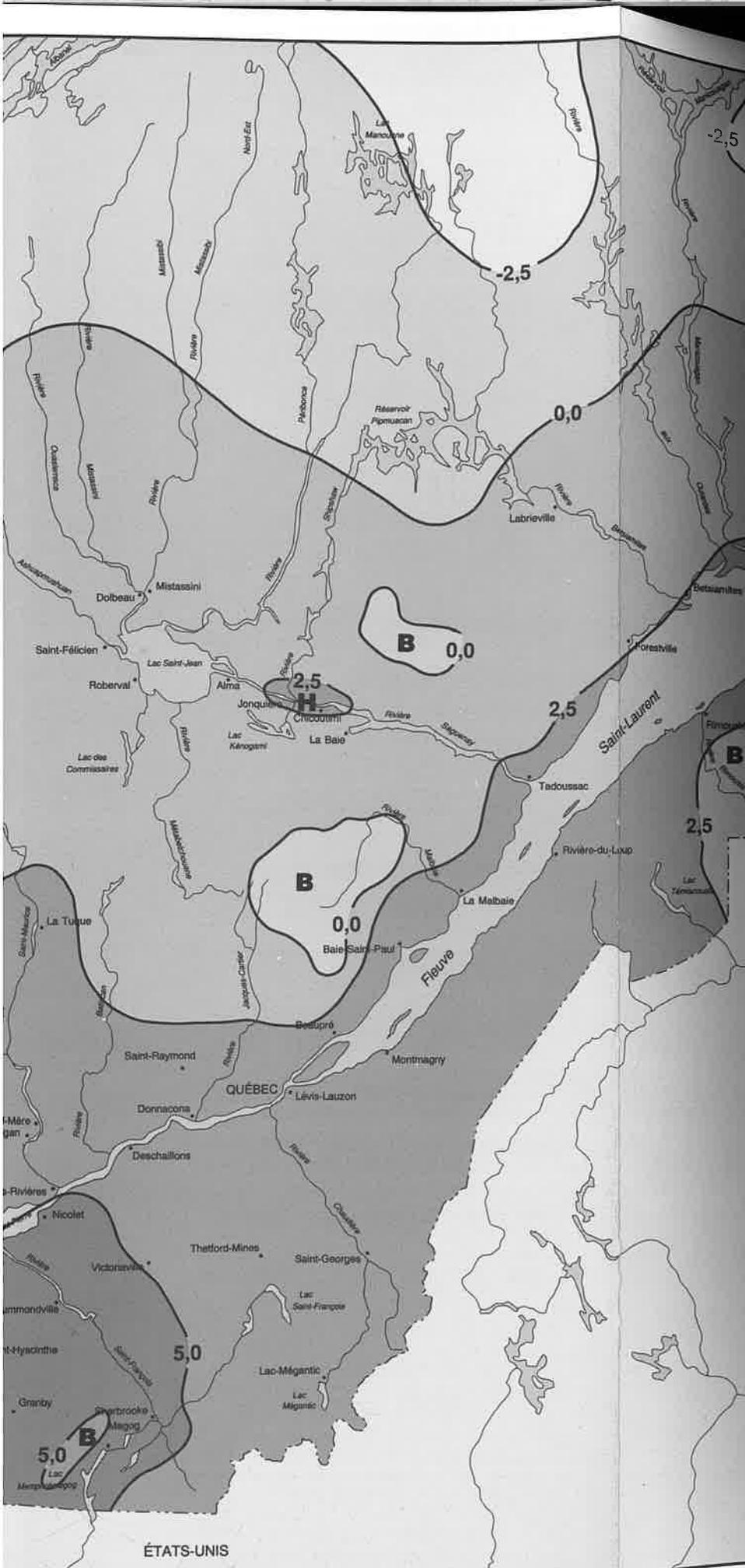
Date : **JUIN 1995**

Carte : **4**





-  LIMITE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE
-  LIMITE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PLAISANCE



CLASSES DE TEMPÉRATURES



H TEMPÉRATURES ÉLEVÉES
B TEMPÉRATURES BASSES

N.B. Ces données couvrent la période entre 1951 et 1980.

 Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Direction du plein air et des parcs

PARC DE PLAISANCE
LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE

Source: Ministère de l'Environnement du Québec, « Climatologie du Québec méridional, 1987 »



Date: **JUIN 1995** Carte: **5**

ÉTATS-UNIS

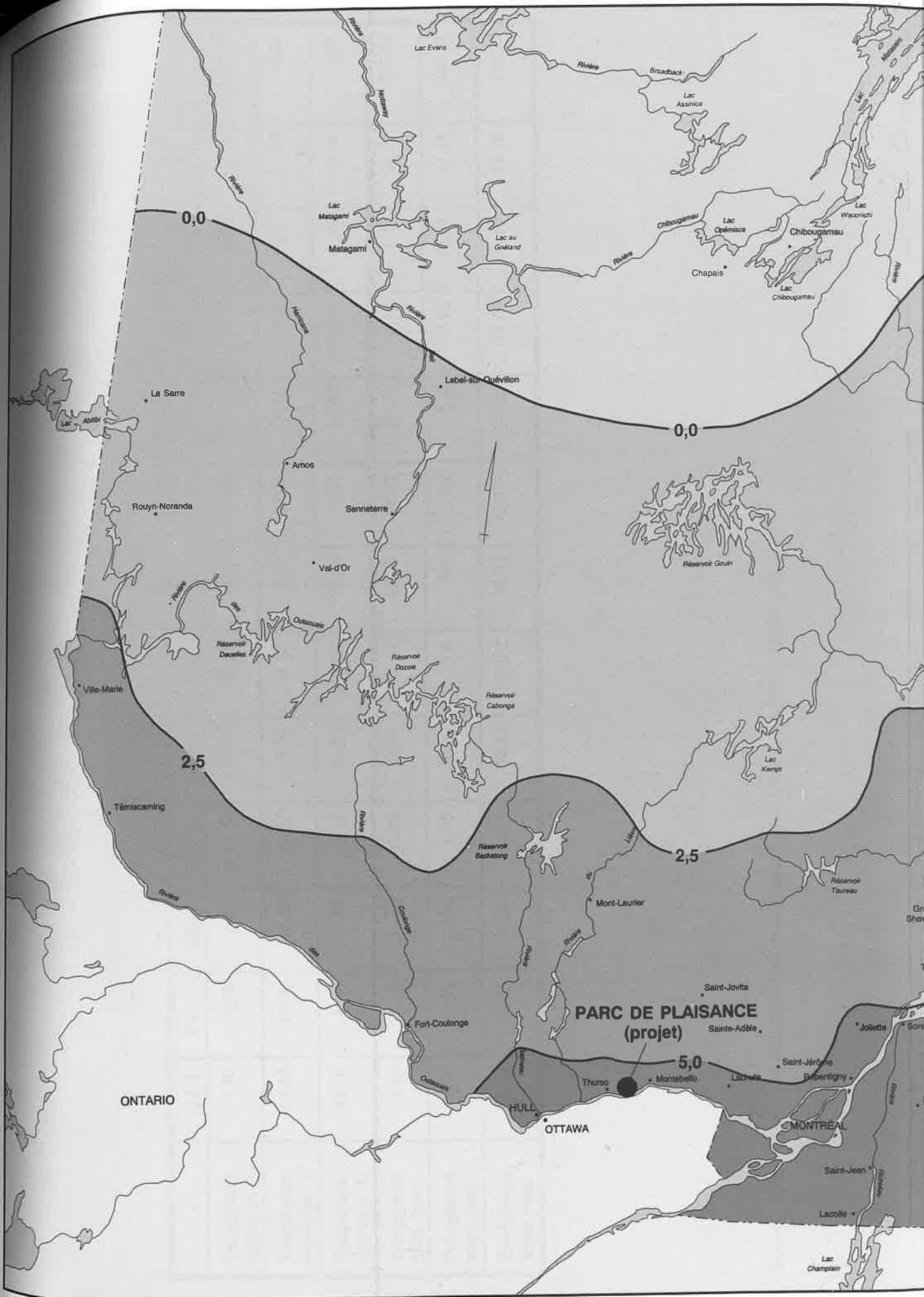


TABLEAU 5

**LES STATISTIQUES ANNUELLES ET MENSUELLES -
STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE THURSO**

	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	ANNUEL
Température maximum °C	-7,10	-4,42	1,86	10,72	18,77	23,87	26,44	24,80	19,59	13,05	4,69	-3,39	10,87
Température minimum °C	-17,10	-15,30	-7,86	-0,07	6,30	11,35	14,13	13,11	8,44	2,86	-2,31	-11,50	0,26
Température moyenne °C	-12,10	-9,84	-2,98	5,31	12,53	17,60	20,26	18,97	14,02	7,94	1,17	-7,44	5,59
Précipitation pluie (mm)	9,47	13,15	34,54	66,93	75,96	92,37	83,80	95,57	88,60	76,18	71,10	29,92	737,35
Précipitation neige (cm)	44,09	37,32	25,46	6,40	0,47	0,0	0,0	0,0	0,0	0,92	15,44	51,19	184,44
Précipitation totale (mm)	53,54	50,13	60,16	75,61	76,42	92,37	83,80	95,57	88,60	77,09	86,53	81,10	912,73

Source : Données provenant de la Direction de la météorologie - Ministère de l'Environnement (1991).

La température moyenne annuelle enregistrée à Thurso est de 5,59 °C. Le mois de juillet est le plus chaud avec une température mensuelle moyenne de 20,2 °C. Il est suivi de près par le mois d'août (18,9 °C) et le mois de juin (17,6 °C). Signalons que la moyenne des températures maximales enregistrées en juillet atteint 26,4 °C.

Inversement, janvier est le mois le plus froid, avec une température moyenne de -12,1°C, alors que la moyenne des minima atteint -17,1 °C.

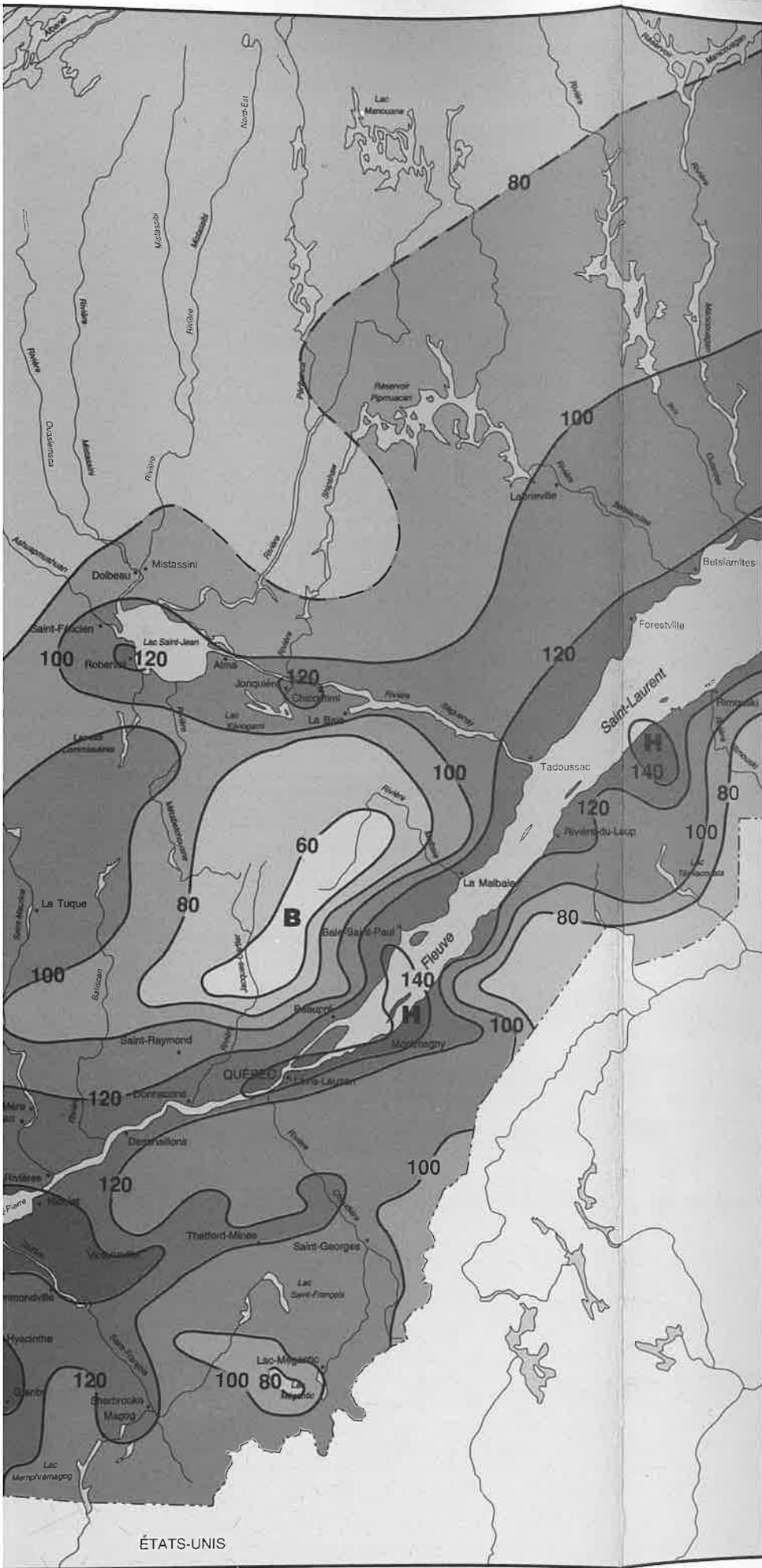
Ce net avantage thermique est doublé d'une longue durée de la belle saison. Ainsi l'hiver, qui débute par l'apparition d'une température moyenne quotidienne de 0 °C ou moins, commence à proprement parler à la mi-novembre pour se terminer le 31 mars (Wilson, C.E., 1971). La durée moyenne de l'hiver se situe donc dans l'intervalle de 130-140 jours. Dès le mois d'avril, la température moyenne mensuelle excède 5 °C et elle se maintient au-dessus de 0 °C jusqu'en novembre inclusivement.

Toujours selon le même auteur, la durée moyenne de la saison de croissance (température quotidienne moyenne atteignant 5,6 °C et plus) se situe entre 180 et 200 jours dans la vallée de l'Outaouais. Toutefois, la durée moyenne réelle de la saison de croissance est écourtée en raison des gelées fréquentes à la fin du printemps et au début de l'automne.

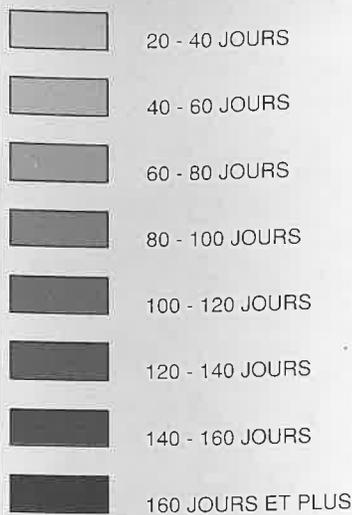
2.1.2 La saison sans gel

Wilson établit au 20 mai la date moyenne de la dernière gelée printanière et au 20 septembre celle de la première gelée automnale, fixant ainsi dans l'intervalle 120-140 jours, la durée de la saison sans gel (carte 6).

À ce point de vue, la situation dans l'Outaouais est moins favorable que celle de la région de Montréal ou du lac Saint-Pierre. Elle se comporte davantage comme le reste du couloir du Saint-Laurent, qui malgré une latitude plus élevée bénéficie de l'effet régulateur créé par l'importante masse d'eau.



JOURS SANS GEL



H SAISON LONGUE

B SAISON COURTE

N.B. Ces données couvrent la période entre 1951 et 1980.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

**PARC DE
PLAISANCE**

LA SAISON SANS GEL

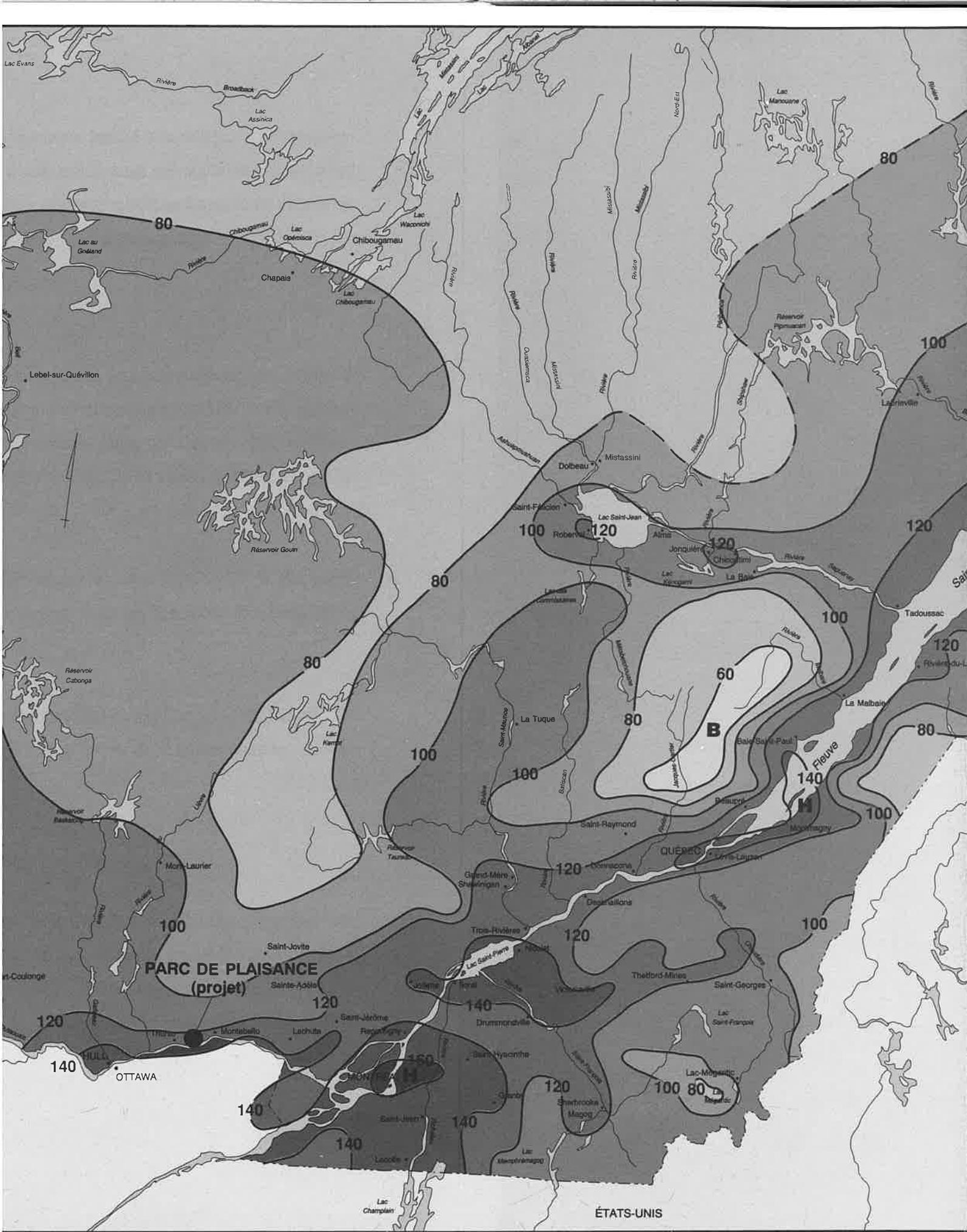
Source: Environnement Canada,
« Atlas climatique — Canada, 1987 »

Échelle: 1 : 2,750,000
Kilomètre 0 20 40 60 80 Kilomètres

Date: **JUIN 1995**

Carte: **6**

ÉTATS-UNIS



de juillet
t suivi de
moyenne

-12,1°C,

si l'hiver,
ou moins,
(Wilson,
130-140
et elle se

mpérature
s dans la
ssance est
automne.

u 20 sep-
40 jours,

la région
tu couloir
ateur créé



La même carte démontre également qu'immédiatement adossé à la vallée de l'Outaouais, le rebord du massif des Laurentides est doté d'une saison sans gel écourtée. Il ne serait donc pas étonnant de constater que les premières gelées d'automne frappent le secteur de Saint-André-Avelin quelques jours avant celui de la plaine outaouaise.

2.1.3 Les précipitations

La carte 7 indique que la région qui nous préoccupe est peu arrosée comparativement à l'ensemble du Québec méridional. Les précipitations moyennes annuelles se situent dans l'intervalle de 800 à 1 000 mm. À la station météorologique de Thurso, cette moyenne annuelle est établie à 912,7 mm. Immédiatement au nord de la vallée de l'Outaouais, les précipitations sont plus abondantes.

La fraction nivale est faible (en moyenne 184 cm par an) soit à peine 20 % des précipitations totales. Les chutes de neige se font surtout sentir en décembre (51,1 cm) et en janvier (44 cm).

Quant aux pluies, elles sont plus abondantes en août (95,5 mm) et en juin (92,3 mm). On notera que même janvier, le mois le plus froid, voit 15 % de ses précipitations tomber sous forme de pluie.

2.1.4 L'insolation

Il est logique de supposer que parallèlement au faible taux de précipitations enregistré dans la vallée de l'Outaouais, la période d'insolation en soit enrichie; tel est le cas. La carte 8 illustre qu'en moyenne, cette région jouit de 1 900 à 2 000 heures d'ensoleillement par an. Elle n'est supplantée à ce chapitre que par la région de Montréal et ses abords immédiats.

2.1.5 Les vents

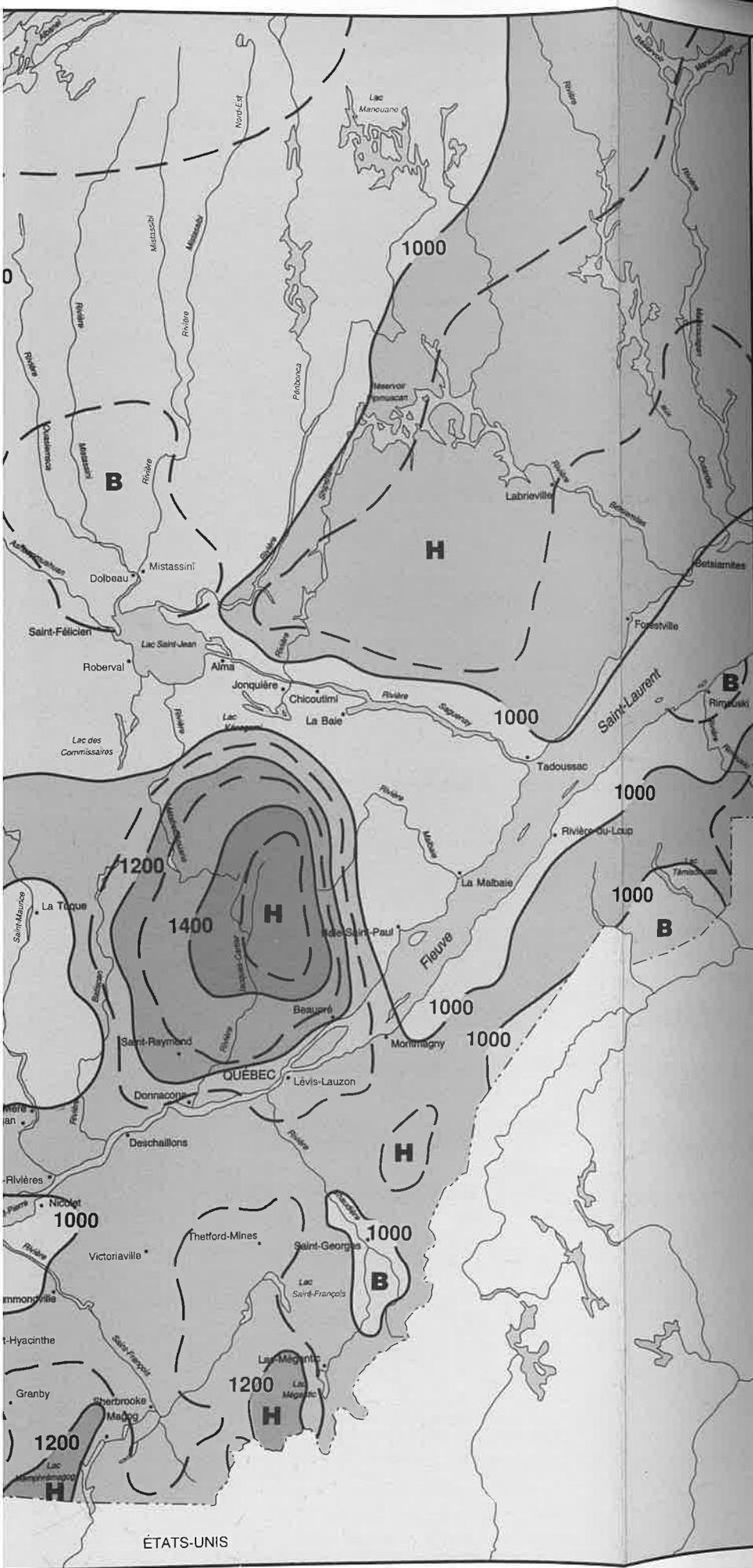
Les statistiques concernant la fréquence et la vitesse des vents enregistrées à la station météorologique de Thurso (tableau 6) nous révèlent que, sur une base annuelle, ils proviennent majoritairement du nord (18,4 %) suivis en importance par ceux d'ouest (16,7 %) et d'est (16,3 %). Cependant, en procédant à une analyse un peu plus détaillée, il est possible de distinguer des variations saisonnières (figure 1).

Pour les quatre saisons, la fréquence des vents du nord demeure à peu près stable, oscillant entre 16 et 19 %. Toutefois, à l'hiver, la fréquence des vents du nord est supplantée par celle des vents d'est (21,5 %) alors qu'à l'été, ce sont les vents provenant de l'ouest qui dominent (19,8 %).

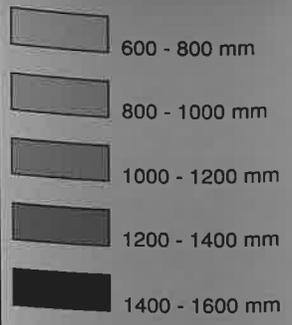
C'est à l'été que la fréquence de temps calme est la plus élevée, quoiqu'avec seulement 5,7 % d'incidence on ne peut considérer que cela se produise très souvent. La région de Thurso est en définitive assez venteuse.

La vitesse moyenne annuelle des vents atteint 6,9 km/heure. Ce sont de façon générale les vents du nord-ouest (8,8 km/h), du nord et de l'ouest (7,5 km/h) qui obtiennent les valeurs les plus élevées. La vitesse moyenne des vents par saison descend à 5,8 km/h à l'été et à l'automne pour atteindre un sommet au printemps à 8,3 km/h. C'est également lors de cette saison qu'on enregistre une fréquence accrue de bourrasques.

Le tableau 7 résume les grands traits climatiques du territoire à l'étude tout en les comparant aux données enregistrées à Québec et à Montréal.



CLASSES DE PRÉCIPITATIONS



--- COURBES INTERMÉDIAIRES À L'INTERVALLE DE 100 MM

H PRÉCIPITATIONS ÉLEVÉES
B PRÉCIPITATIONS BASSES

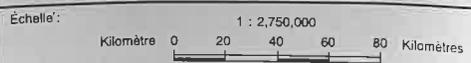
N.B. Ces données couvrent la période entre 1951 et 1980.



Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Direction du plein air et des parcs

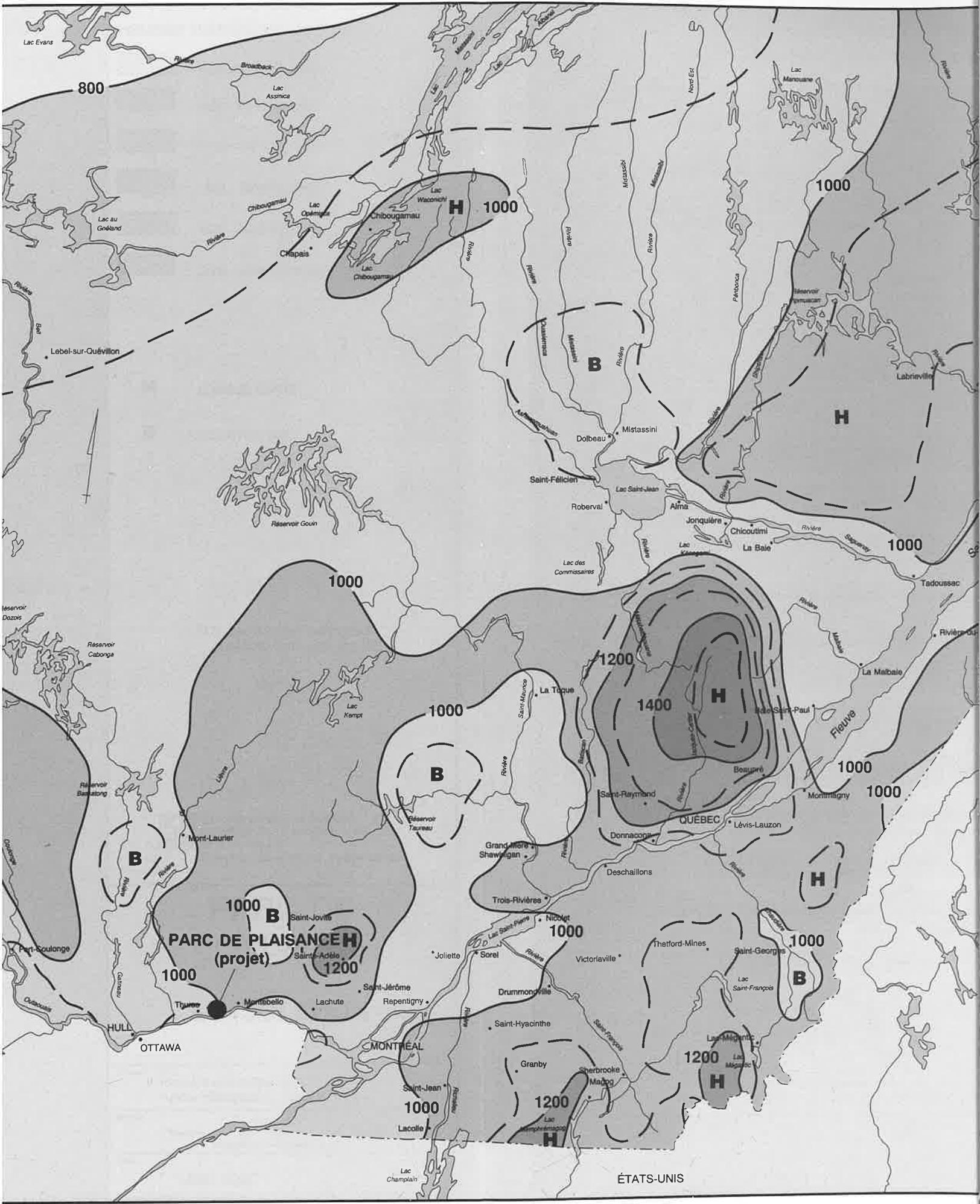
PARC DE PLAISANCE
LES PRÉCIPITATIONS MOYENNES ANNUELLES

Source : Ministère de l'Environnement du Québec,
 « Climatologie du Québec méridional, 1987 »



Date : **JUIN 1995** Carte : **7**

ÉTATS-UNIS



ÉTATS-UNIS

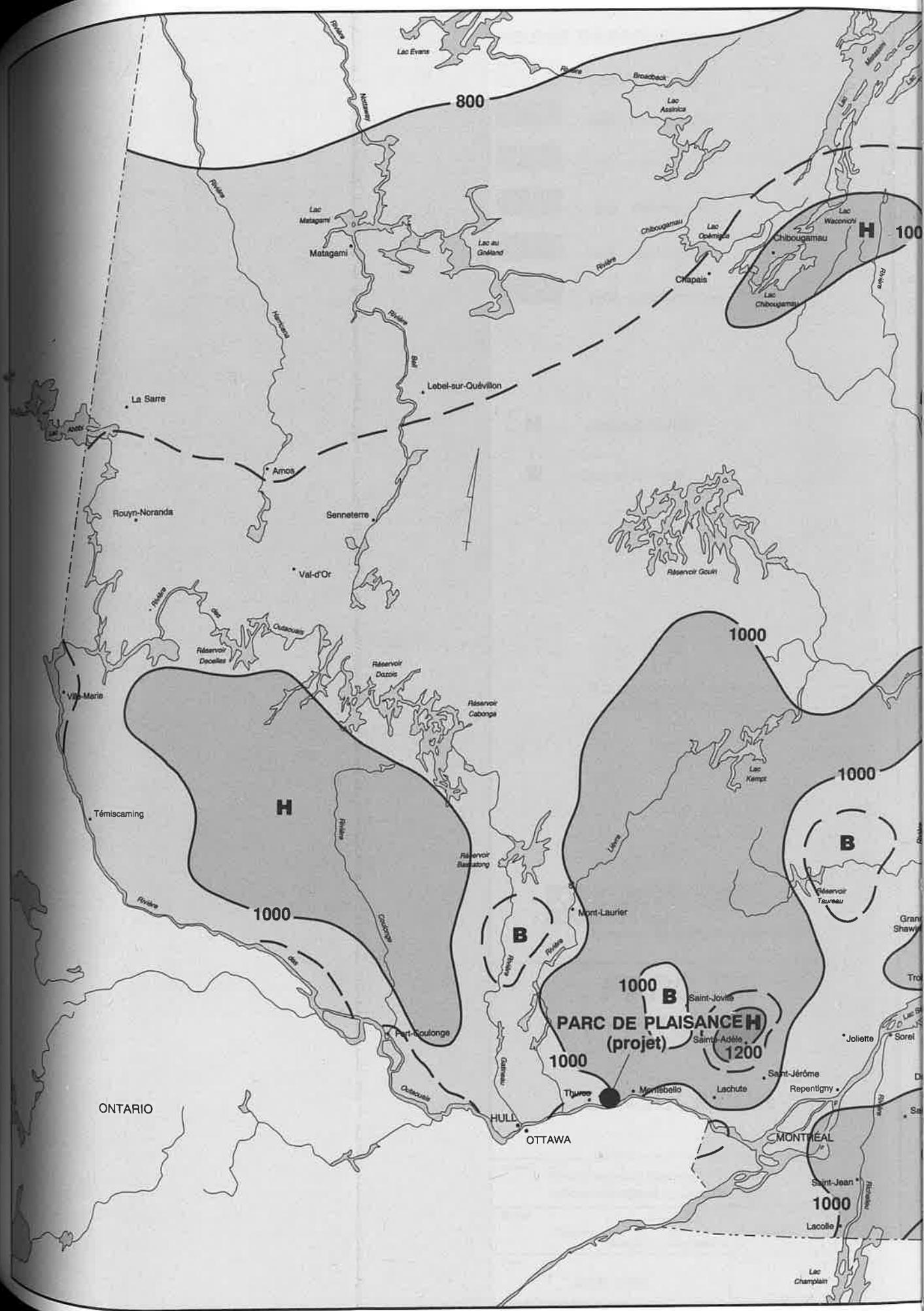
à la station
annuelle, ils
ceux d'ouest
lus détaillée,

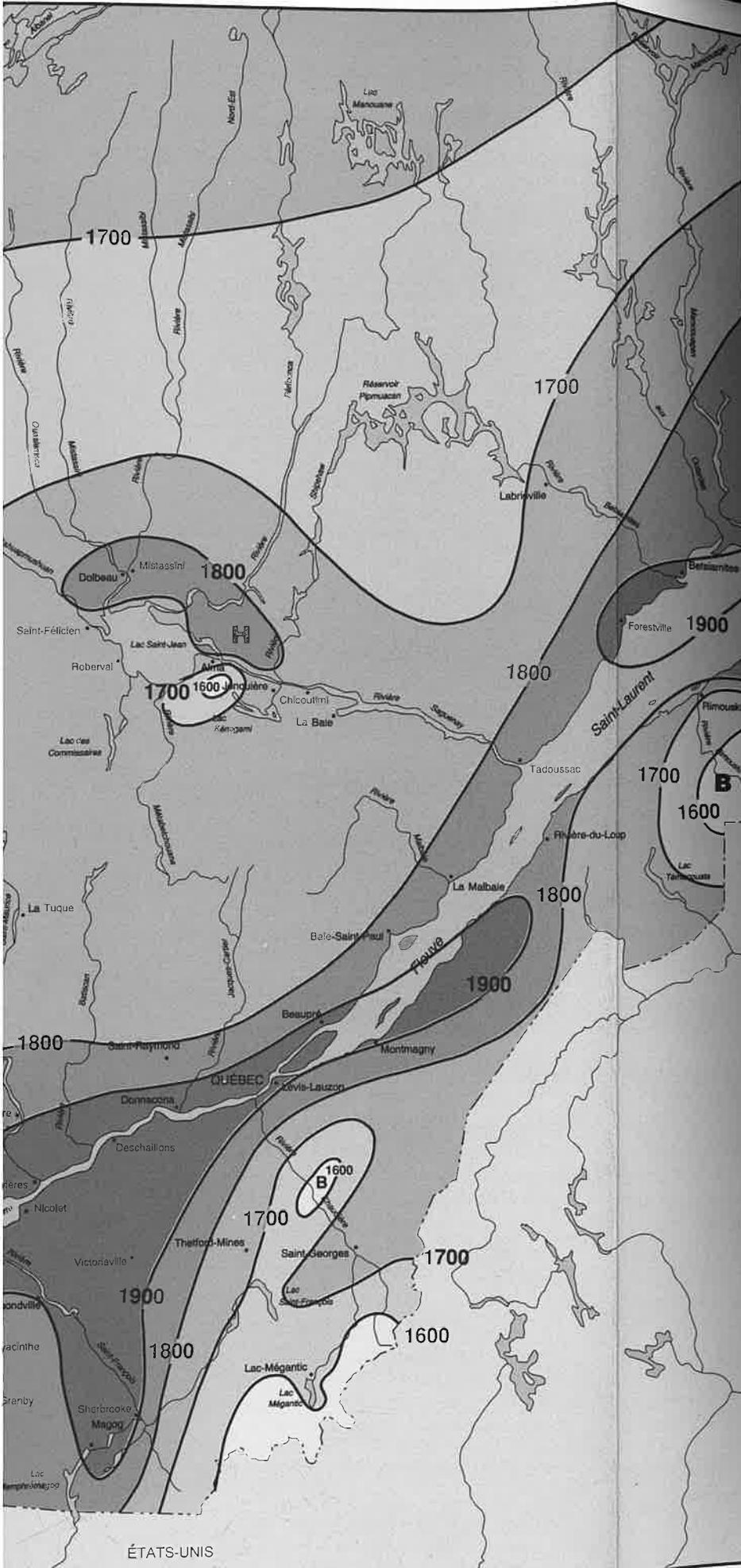
près stable,
du nord est
ts provenant

c seulement
La région de

on générale
tiennent les
5,8 km/h à
st également

tout en les





HEURES D'ENSOLEILLEMENT



H LONGUE DURÉE

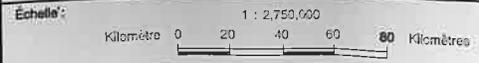
B COURTE DURÉE

N.B. Ces données couvrent la période entre 1951 et 1980.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

**PARC DE
PLAISANCE
L'INSOLATION**

Source : Environnement Canada,
« Atlas climatique — Canada, 1987 »



Date : JUIN 1995

Carte : 8

ÉTATS-UNIS

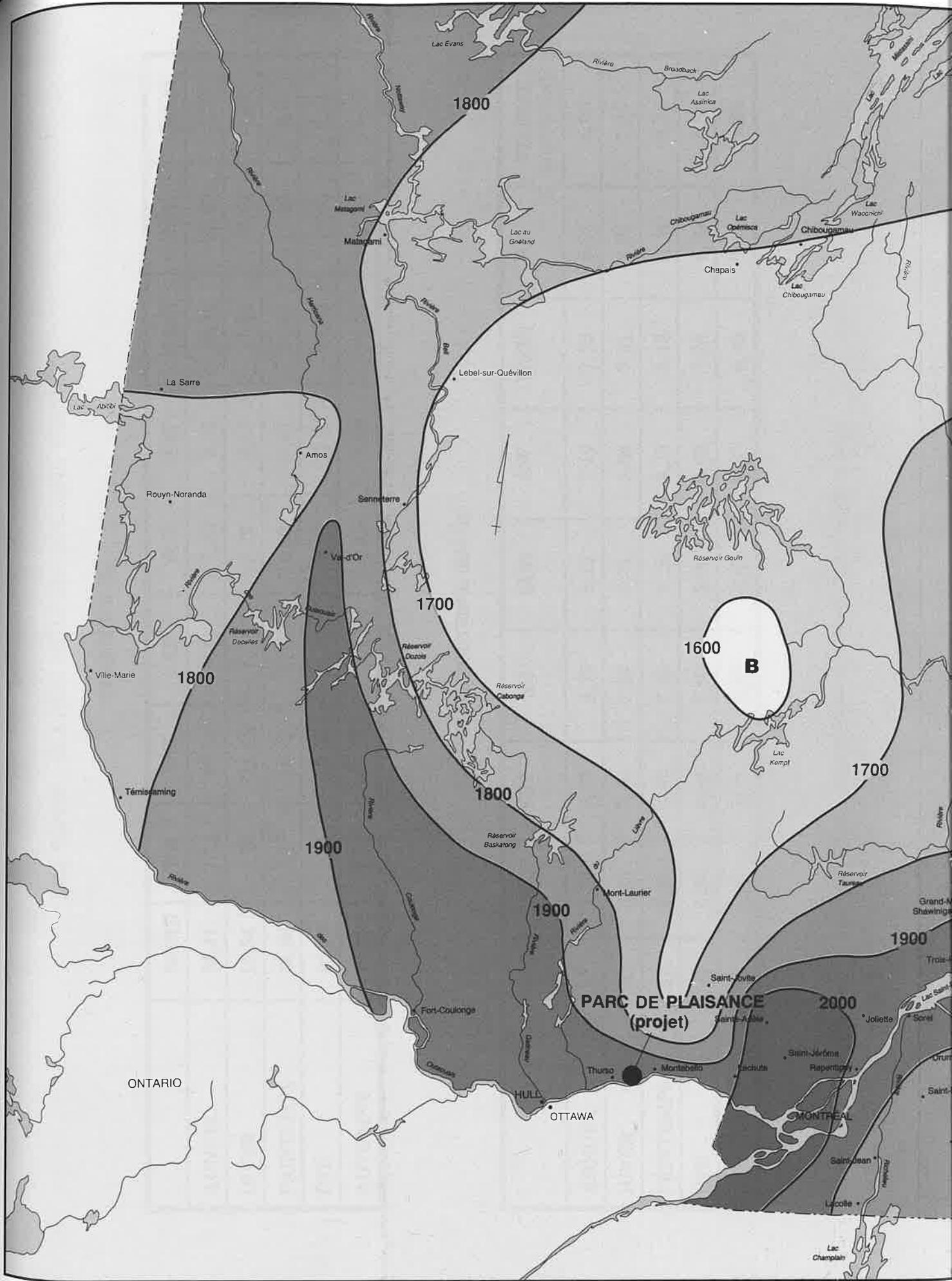


TABLEAU 6

LES VENTS - STATION MÉTÉOROLOGIQUE THURSO

FRÉQUENCE (%)

	NORD	NE	EST	SE	SUD	SW	WEST	NW	CALM
ANNUEL	18,41	7,13	16,36	9,11	7,30	8,79	16,76	12,37	3,77
HIVER	19,54	8,28	21,55	6,11	5,22	5,15	17,30	14,47	2,39
PRINTEMPS	18,60	7,12	16,92	11,99	6,62	9,61	14,48	11,86	2,81
ÉTÉ	16,17	6,11	10,26	8,70	9,85	12,23	19,84	11,14	5,71
AUTOMNE	19,55	7,11	17,23	9,12	7,42	7,65	15,53	12,21	4,17

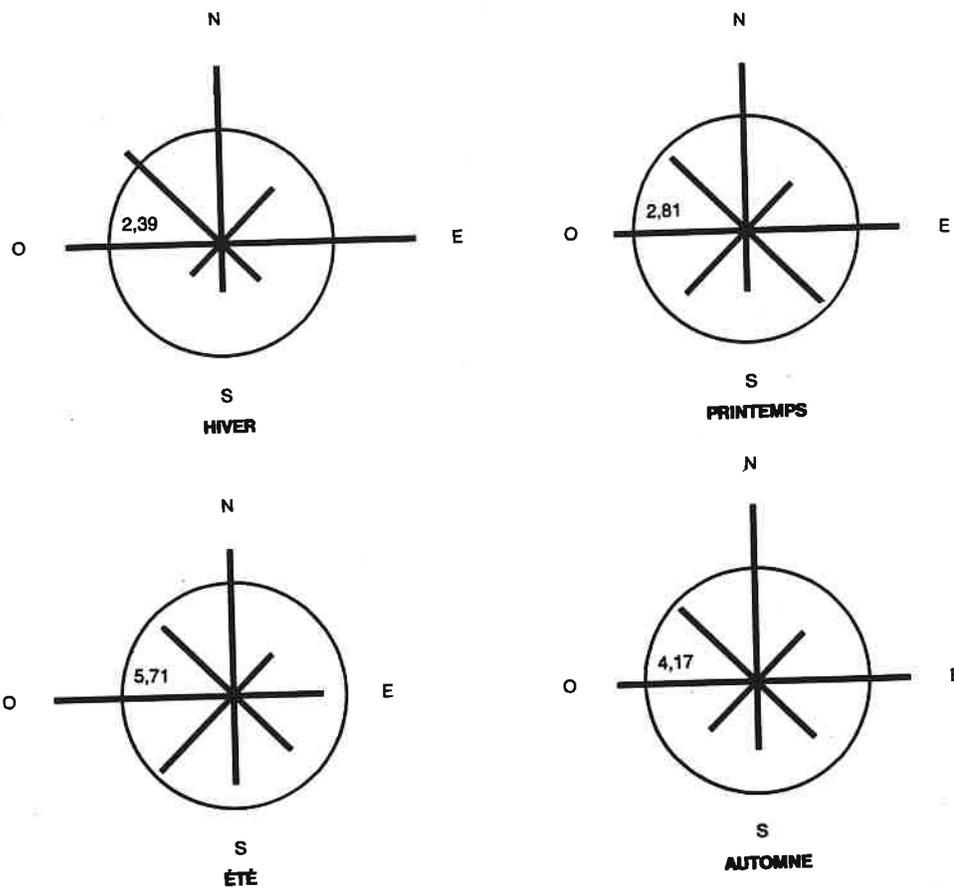
VITESSE MOYENNE (KM/H)

	NORD	NE	EST	SE	SUD	SW	WEST	NW	VITESSE MOYENNE
ANNUEL	7,52	5,82	6,57	6,53	6,18	7,19	7,50	8,81	6,90
HIVER	7,40	6,80	7,44	7,29	5,71	6,84	7,81	8,91	7,35
PRINTEMPS	9,81	6,84	7,48	7,30	7,26	8,23	8,48	11,80	8,35
ÉTÉ	6,70	4,50	4,42	5,50	5,96	6,90	7,24	6,53	5,88
AUTOMNE	5,71	4,69	5,79	5,89	5,67	6,33	6,40	7,48	5,80

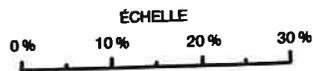
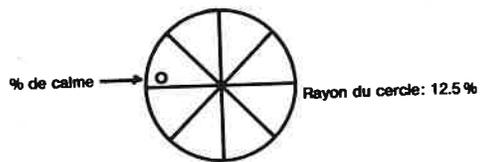
Source : Statistiques sur les vents - Direction des réseaux atmosphériques, ministère de l'Environnement (s.d.).

FIGURE 1

FRÉQUENCE DES VENTS PAR DIRECTION À LA STATION THURSO
(moyenne saisonnière - 1977 à 1985)



LÉGENDE



SOURCE: FEUILLET MÉTÉOROLOGIQUE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU 7

**LE RÉSUMÉ CLIMATIQUE COMPARATIF
DE LA RÉGION DE PLAISANCE**

ÉLÉMENT CLIMATIQUE	STATION DE THURSO	MONTREAL *	QUÉBEC *
Température moyenne annuelle	5,59 °C	4,0 °C	4,0 °C
Température moyenne - janvier	-12,1 °C	-11,0 °C	-12,0 °C
Température moyenne - juillet	20,26 °C	21 °C	18,21 °C
Longueur de saison sans gel	120 - 140 jours **	161 jours	137 jours
Précipitation annuelle totale	912,7 mm	943,5 mm	1 220,7 mm
Chute annuelle de neige	184 cm	225 cm	350 cm
Fraction nivale	20 %	25 %	30 %
Insolation	1 900 - 2 000 heures	1 997 heures	1 851 heures

* Compilation réalisée à partir de plusieurs ouvrages pour les besoins du plan directeur provisoire du parc des Monts-Valin, (MEF, 1994).

** Source : Atlas climatique du Canada (1987).

2.2 Les ressources biophysiques

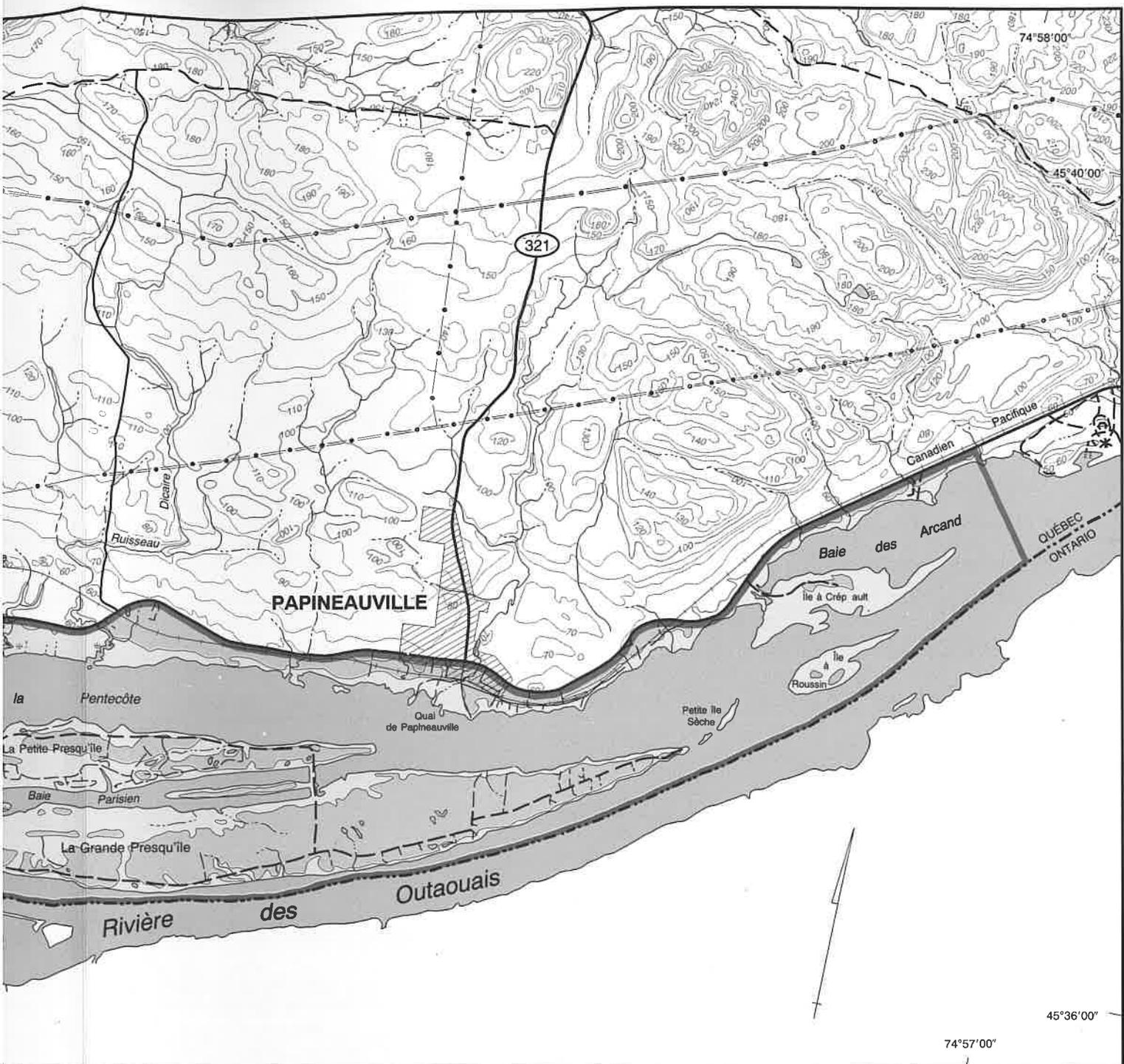
2.2.1 Le relief et les pentes

La région naturelle des basses-terres du Saint-Laurent laisse une impression majeure d'uniformité, d'immense surface plane. Marquée de faibles pentes en direction du fleuve, son altitude est généralement inférieure à 100 m. Néanmoins, en y regardant de près, on constate que le micro-relief, lié principalement à l'histoire géomorphologique récente, est assez élaboré. Rainures d'érosion fluviale, affleurements rocheux perçant à travers les dépôts meubles, séries de terrasses et anciens chenaux associés au retrait des eaux marines, ainsi que de nombreux glissements de terrain contribuent à briser la régularité de la plaine (Tremblay, G. 1986).

La section outaouaise des basses-terres prolonge la plaine du Saint-Laurent en formant un étroit couloir, ne dépassant guère 10 km de largeur, au nord de la rivière des Outaouais. C'est là que s'insère le territoire étudié en vue de créer le parc de Plaisance. L'altitude y varie entre 40 et 110 m au dessus du niveau de la mer (carte 9). Au sud de la route 148, le territoire est assez uniforme et l'altitude est inférieure à 80 m. Les terrains appartenant à la classe d'altitude la plus basse (40 - 50 m) totalisent à eux seuls une superficie de 19 km², correspondant à près de 50 % des terres exondées analysées dans le contexte de ce projet de parc (tableau 8).

TABLEAU 8
LA SUPERFICIE DES CLASSES D'ALTITUDE DES TERRES EXONDÉES
TERRITOIRE À L'ÉTUDE

CLASSES D'ALTITUDE	SUPERFICIE (KM ²)
40 - 50 m	19,1
50 - 60 m	8,3
60 - 70 m	2,1
70 - 80 m	3,0
80 - 90 m	3,4
90 - 100 m	3,0
100 - 110 m	1,3
110 m et plus	0,1



PARC DE PLAISANCE

L'ÉTAGEMENT DU RELIEF

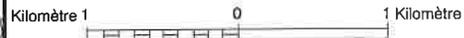
Localisation :



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

Échelle 1 : 50 000



Date :

JUIN 1995

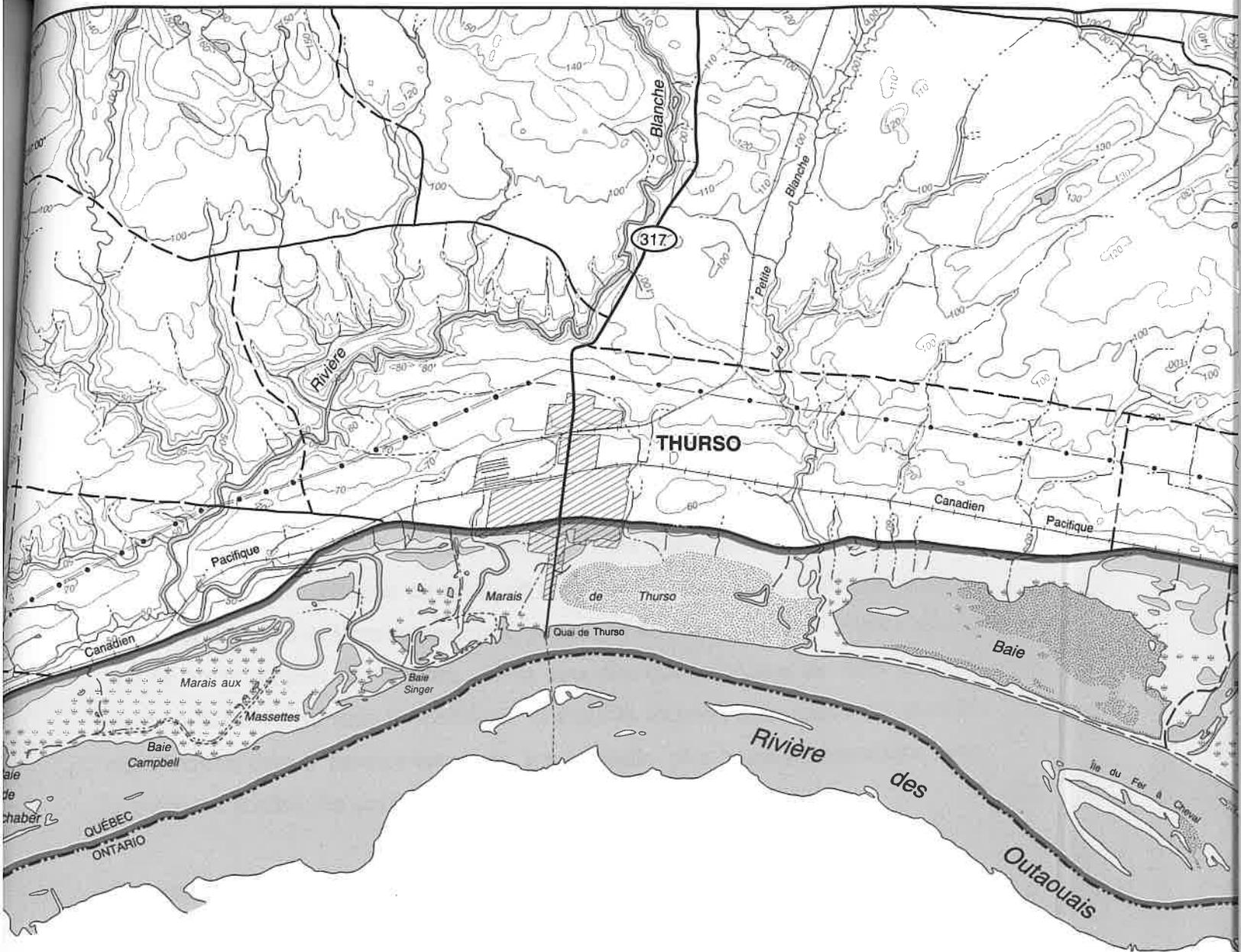
Carte :

9



Source : Service de la planification du réseau des parcs, 19

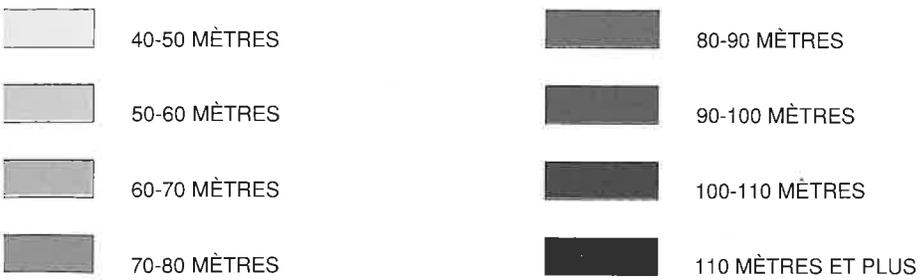
----- Limite du territoire à l'étu



'33'00"

75°17'00"

LASSES D'ALTITUDE



Sur l'échine des deux presqu'îles et en marge de la route 148, le terrain s'élève pour atteindre des valeurs variant entre 50 et 60 m. En débordant du territoire à l'étude, on constate qu'il s'agit d'un long ruban parallèle à l'Outaouais sur lequel s'adosse la plupart du temps la route provinciale. Cette bande de terrain plane est pratiquement continue à l'exception de quelques collines rocheuses qui en brisent la régularité, ou encore à l'embouchure des affluents de l'Outaouais qui s'y sont creusés un chenal.

Au nord de la route 148, on constate une élévation graduelle de la topographie par bandes successives plus ou moins parallèles au cours d'eau principal, le tout ponctué de noyaux rocheux surélevés. Cependant, l'action érosive marquée de la rivière de la Petite Nation et de ses tributaires a profondément disséqué, dans toutes les directions, le relief en gradins d'orientation générale est-ouest, de sorte que l'altitude joue considérablement sur de faibles distances et à maintes reprises, passant de 40 m au fond des vallées à plus de 110 m sur le sommet des collines. Il va sans dire que ce secteur au relief accidenté contraste énormément avec le précédent. Il s'agit là toutefois d'un patron qui se répète régulièrement dans le paysage outaouais, à une échelle plus ou moins importante, selon la puissance érosive des cours d'eau.

Ce micro-relief, plus accentué, entraîne des répercussions au niveau des pentes. Ainsi, c'est au sein du « bloc nord » que se concentrent les parcelles assorties de fortes pentes (15 % et plus). Des parois abruptes bordent la rivière de la Petite Nation, le ruisseau de la Loutre et les nombreux petits cours d'eau sans nom qui s'y jettent. Régulièrement les pentes dépassent 30 % et limitent ainsi considérablement l'accessibilité (carte 10).

On observe également, sur le pourtour des presqu'îles et en bordure de la baie des Arcand, des secteurs à forte pente qui ne couvrent toutefois pas de grandes superficies. En maints endroits ils se terminent au contact de l'eau par un talus raide dépassant 2 m d'élévation.

Néanmoins, la majorité du territoire compris au sud de la route 148 est constitué de terrain relativement plat où les pentes sont inférieures à 8 %, ce qui a une incidence sur la qualité du drainage (tableau 9). Au nord de la même route, de telles caractéristiques se situent uniquement en périphérie du « bloc nord ».

TABLEAU 9

LA SUPERFICIE DES CLASSES DE PENTE DES TERRES EXONDÉES
DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

CLASSES DE PENTES	SUPERFICIE (KM ²)
0 - 3 %	20,8
3 - 8 %	10,9
8 - 15 %	2,1
15 - 30 %	2,1
30 % et plus	1,7

2.2.2 La géologie²

Les basses-terres du Saint-Laurent forment l'une des trois grandes régions géologiques du Québec. Les formations rocheuses des basses-terres sont d'origine sédimentaire et datent du Cambrien et de l'Ordovicien. Elles sont principalement constituées de grès, de calcaires et de schistes argileux. Ces roches sont déposées en strates horizontales et marquées de plis peu accentués. Leur épaisseur varie de 1 500 à 3 000 m.

Les roches des basses-terres reposent en discordance sur le socle précambrien. Ce dernier, constitué de roches ignées ou volcaniques, est partout présent sous la plate-forme des basses-terres comme le démontrent les résultats de forages et certains affleurements rocheux qui pointent à la surface.

² Principalement tiré de : Globensky, Y. (1987), Tremblay G. (1986) et Wilson A.-E. (1964).



PARC DE PLAISANCE

LES PENTES



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

Échelle 1 : 50 000

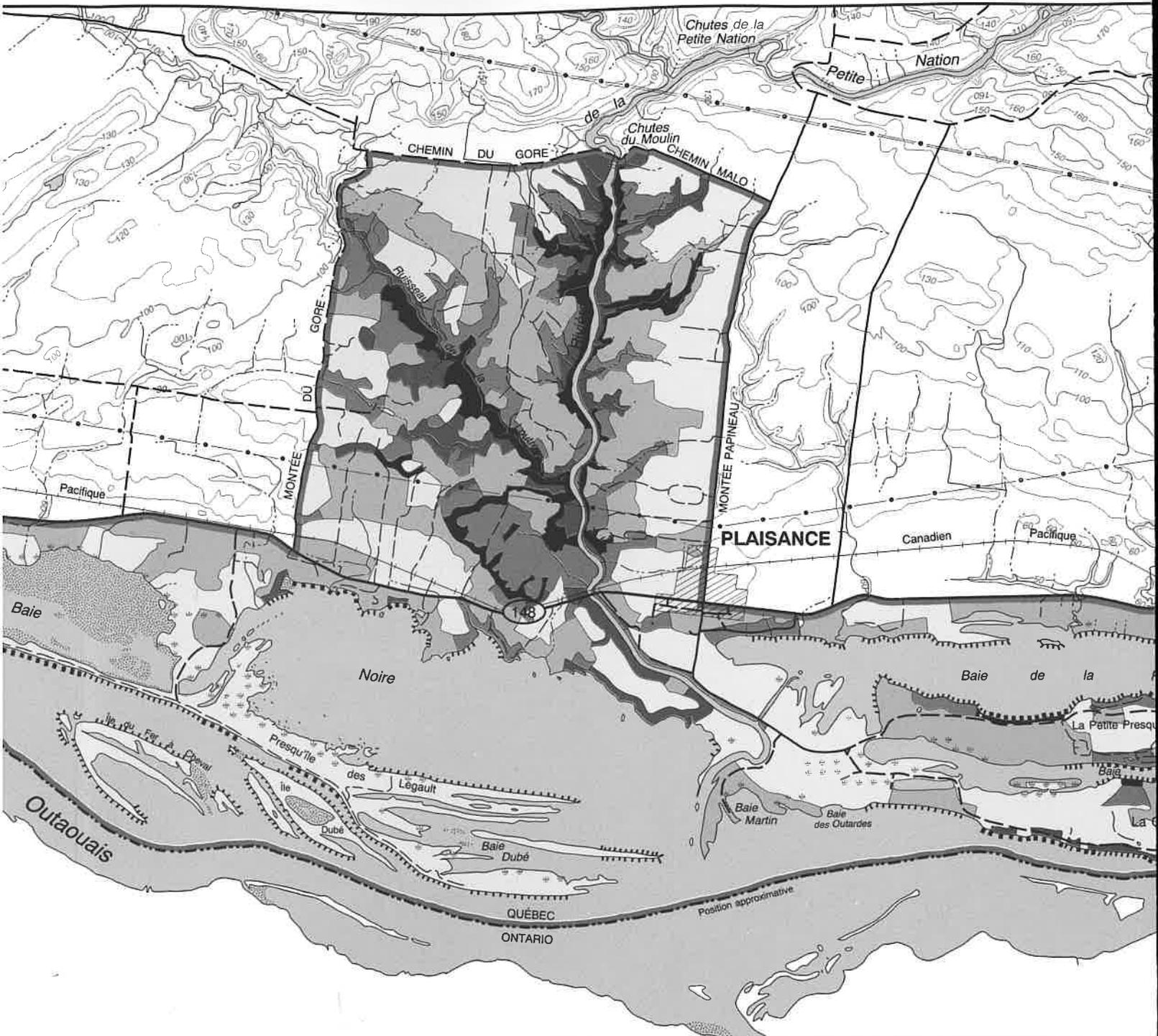
Kilomètre 1 0 1 Kilomètre

Date :

JUIN 1995

Carte :

10



Source : Service de la planification du réseau des parcs, 1995

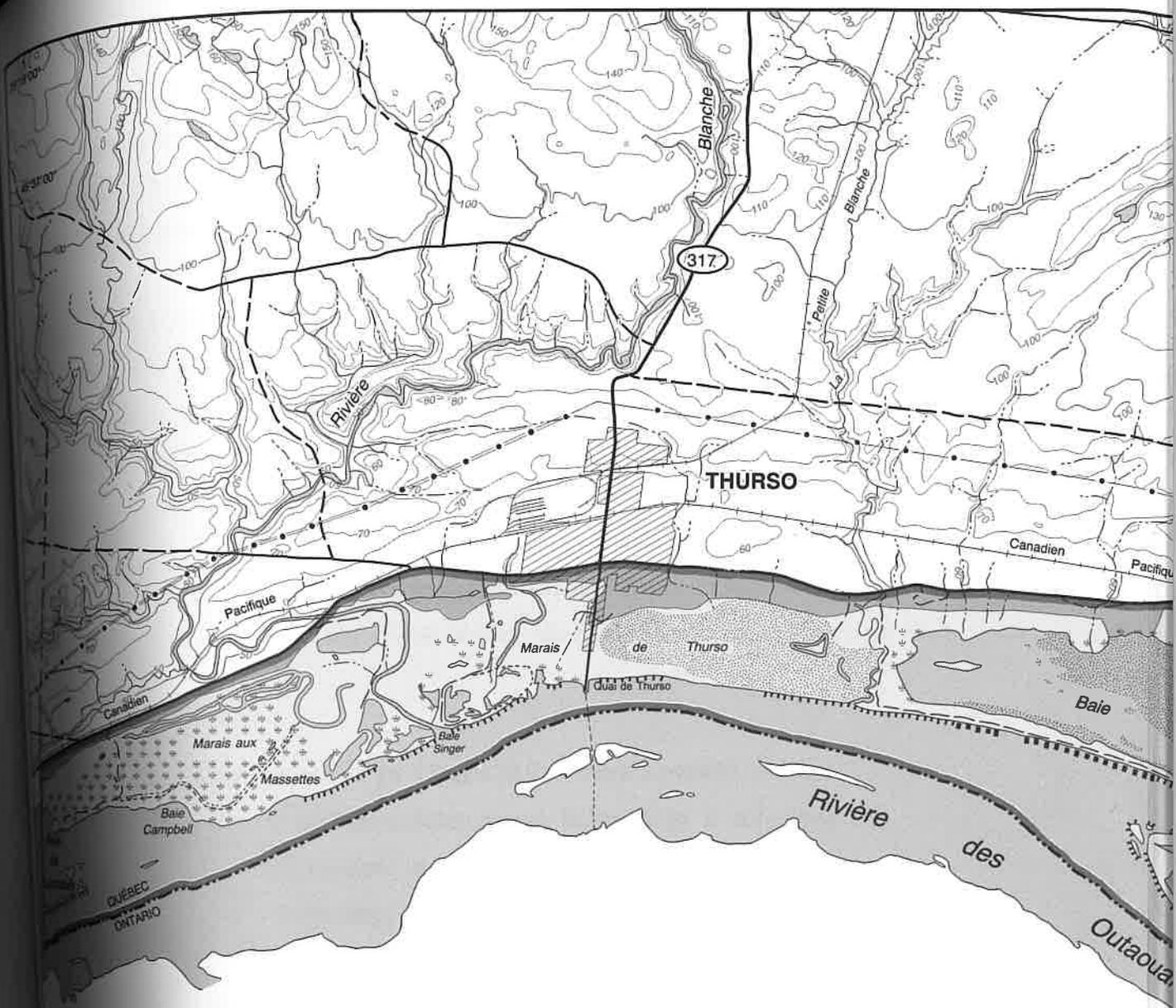
— Limite du territoire à l'étude

stitué de
dence sur
éristiques

ÉES

giques du
e et datent
grès, de
ontales et

rien. Ce
late-forme
eurements



CLASSES DE PENTES



||||| TALUS DE 2,0 MÈTRES ET MOINS

■■■■■ TALUS DE 2,1 MÈTRES ET PLUS

Au plan tectonique, les formations sédimentaires sont caractérisées par un système complexe de failles. On parle de failles normales associées au bouclier précambrien au nord-ouest de la région, et d'un système de failles de chevauchement au sud-est.

La section outaouaise des basses-terres, désignée selon les auteurs sous les termes de « baie d'Ottawa » ou de « cuvette d'Ottawa », a suscité l'intérêt des géologues depuis fort longtemps (figure 2). Dès 1841, Sir William Logan amorçait des travaux préliminaires en vue de procéder à la description géologique de cette région. Il s'agit d'une dépression circonscrite au nord par le bouclier précambrien, au sud par les Adirondacks et à l'est par l'anticlinal de Beauharnois. La cuvette structurale d'Ottawa est presque exclusivement localisée en Ontario; seule sa frange septentrionale effleure le Québec dans l'axe de la rivière des Outaouais. Wilson (1964) résume ainsi les événements géologiques survenus dans la région :

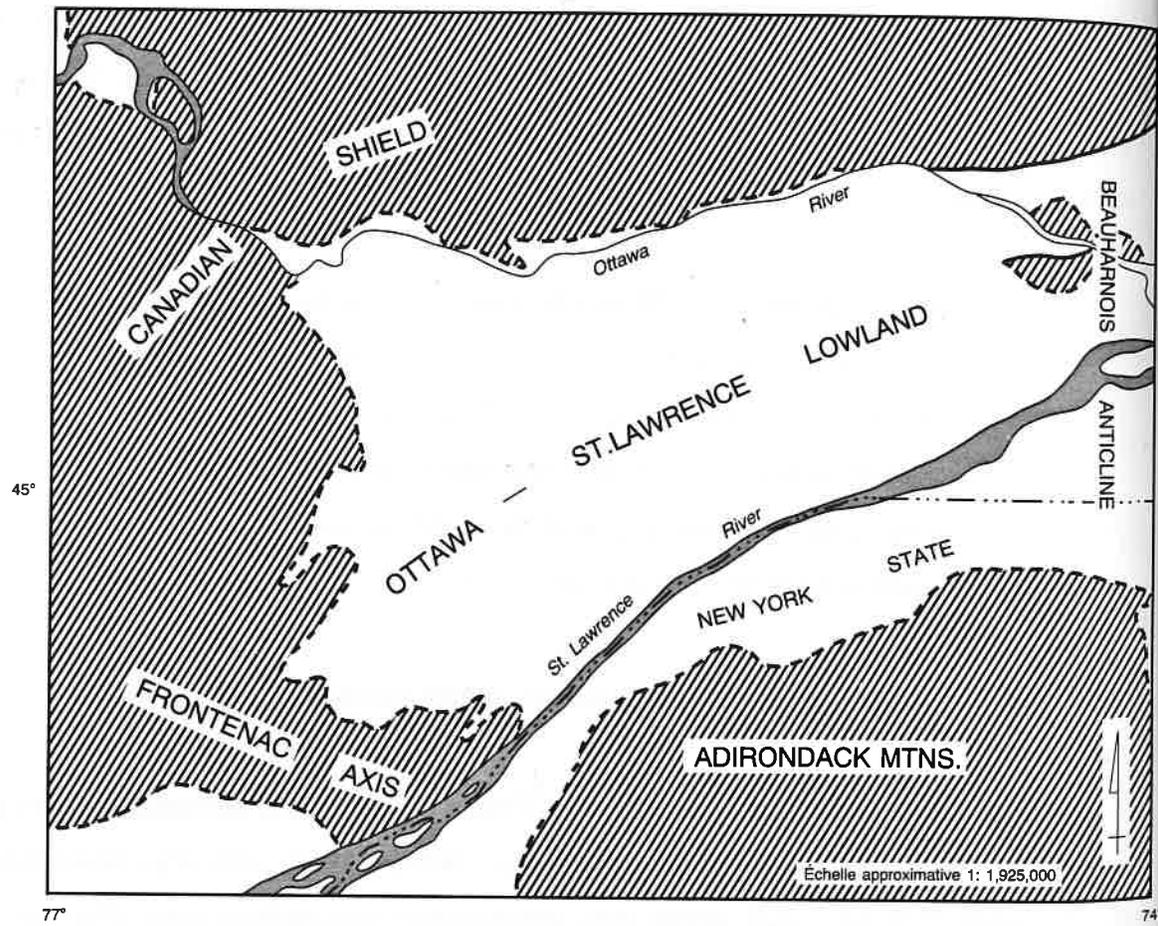
« The feature of the Ottawa-St.Lawrence Lowland record a sequence of Precambrian events followed by a very long period of erosion; a series of Palaeozoic deposits later subject to faulting; a second long period of erosion; glaciation; a last invasion and withdrawal of the sea and subsequent erosion to present time. » p. 6.

Le tableau 10 permet de situer les événements ci-haut mentionnés dans le temps.

Les roches sédimentaires formant la cuvette d'Ottawa atteignent une épaisseur moindre que celle exprimée pour l'ensemble des basses-terres. Wilson (1964) parle d'un maximum de 2 200 pieds (670 m). Les strates sont généralement horizontales mais elles ont été déformées au contact du Précambrien. Elles sont camouflées sous des épaisseurs considérables de sédiments datant du Quaternaire. En fait, les formations paléozoïques ne sont visibles qu'à la marge nord de l'unité, où l'action des failles a permis de les exposer.

FIGURE 2

CONFIGURATION DE LA CUVETTE D'OTTAWA



SOURCE: ADAPTÉ DE WILSON, A.E. (1984)

L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

ÈRE	PÉRIODE	MILLION D'ANNÉES	ÉVÉNEMENTS	
Cénozoïque	Quaternaire	1	Glaciation continentale et formation de la mer Champlain	
	Tertiaire	60	Érosion	
	Crétacé		Activité ignée associée au rift-Atlantique. Formation des collines montérégiennes et dykes, filons-couches et brèches associés. Failles E-W.	
Mésozoïque				
	Jurassique		Érosion	
	Triassique	200	Érosion	
	Permien	280	Érosion	
	Carbonifère	345	Érosion	
	Dévonien	395	Courte invasion de la mer et déposition de calcaire	
	Silurien	430	Émergence et érosion	
Paléozoïque	Ordovicien		— Dépôt des shales rouges et des grès du Queenston et évaporites associées — Fermeture de la mer à la hauteur de Québec par le soulèvement des Appalaches — Dépôt des strates du Lorraine et de l'Utica — Formation des monts taconiques par la montée du géosynclinal des Appalaches (orogénie taconique) — Dépôt des calcaires de Trenton (transgression maximale) — Poursuite de la transgression — Dépôt des roches des groupes de Black River et de Chazy — Transgression graduelle de la mer — Discordance majeure — Dépôt des dolomies du Groupe de Beekmantown dans une mer peu profonde de type lagon	
		500		
	Cambrien		Régression marine Déposition des grès du Potsdam Invasion marine	
		700		
	Précambrien	Tardif	1500	Plateau laurentien (Précambrien) Érosion longue et continue des terrains montagneux
		Précoce	4000 ±	Socle igné et volcanique — Roches cristallines

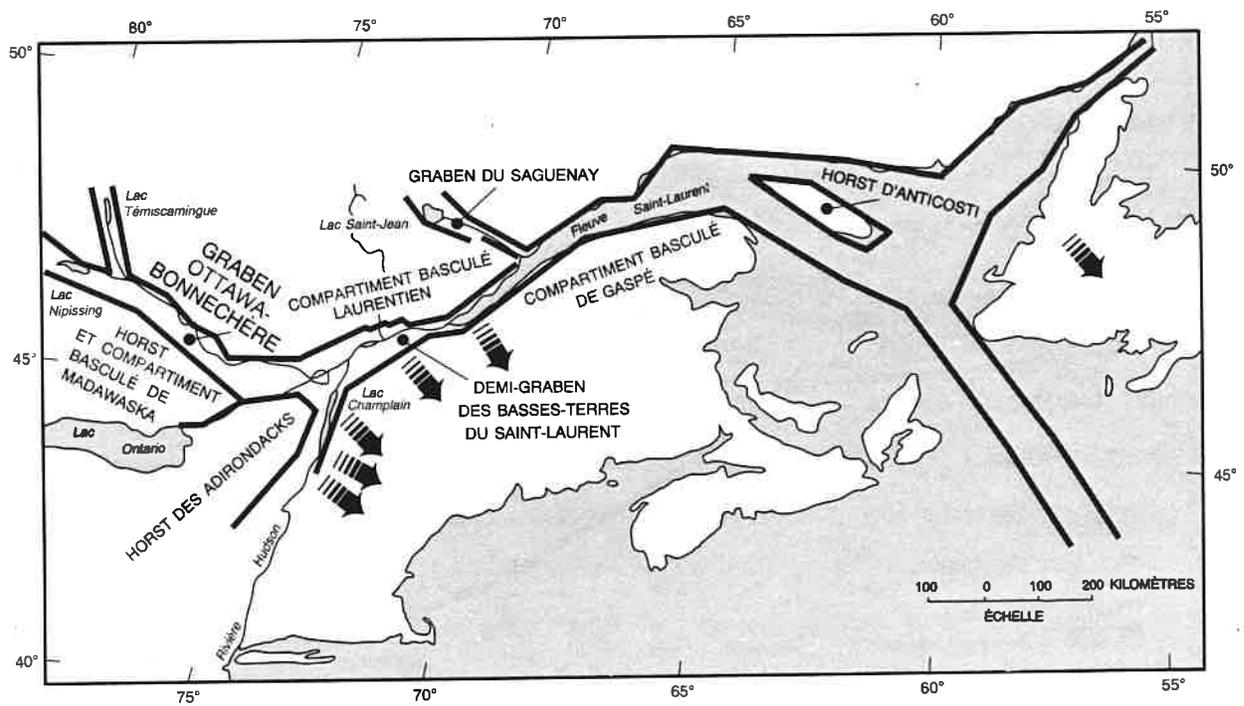
Ces dernières correspondent pratiquement à la limite géologique entre les basses-terres et le Bouclier. Kumaparelli et Saul *in* Globensky (1987) associent d'ailleurs ces systèmes de failles au graben d'Ottawa-Bonnechère (figure 3), un compartiment affaissé.

Ainsi, à l'est de Papineauville, le bassin paléozoïque est délimité des roches précambriennes par la faille de Grenville où le bloc laurentien, basculé vers le nord, domine brusquement la plaine, se découpant très nettement dans le paysage. Entre Papineauville et Hull, la ligne de démarcation est moins nette, et les formations paléozoïques ont un contact plus doux avec le Précambrien, s'élevant doucement en pentes monoclinales contre ce dernier. À l'ouest de la vallée de la Gatineau, une autre faille majeure (Eardly) trace une démarcation très nette entre les deux régions géologiques.

En ce qui concerne le territoire à l'étude, il présente un intérêt géologique du fait qu'il se situe à proximité du contact entre le Précambrien et le Paléozoïque. Il n'y a toutefois pas d'étude récente concernant ce secteur. Tout au plus pouvons-nous affirmer que, de façon générale, les affleurements rocheux relevés au sud-ouest de Plaisance sont d'origine sédimentaire. Ces roches appartiennent au groupe de Beekmantou et datent du Cambrien et l'Ordovicien inférieur. Il s'agit de la formation de March (grès calcaireux et dolomies) et de la formation d'Oxford (calcaires et dolomies) (figure 4). Ces roches ont été formées il y a un peu moins de 500 millions d'années dans une mer peu profonde. La carrière, autrefois exploitée par le ministère des Transports sur le chemin Giroux, a mis à jour des strates datant de cette période. Ces roches ne sont pas déformées. Les strates horizontales mesurant entre 20 à 50 cm d'épaisseur alternent avec de minces lits de grès. La dolomie y est largement fissurée. Ceci est attribuable au mode de formation de la pierre et aux différentes phases de compression-décompression associées entre autres au passage des glaciers (Poly-Géo, 1994).

FIGURE 3

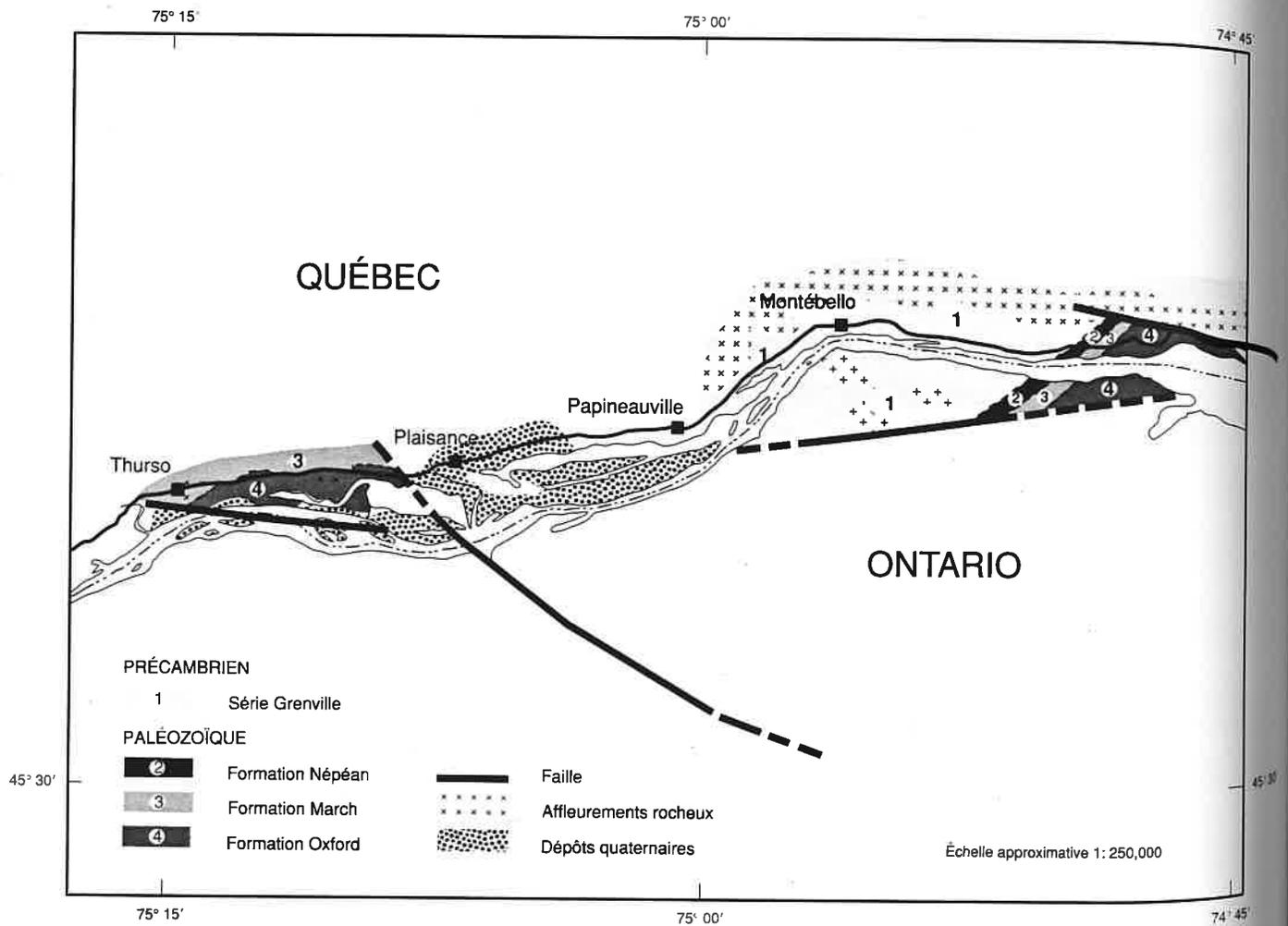
**LOCALISATION DU GRABEN OTTAWA-BONNECHÈRE
DANS L'ENSEMBLE DES ZONES DE RIFT DU SAINT-LAURENT**



SOURCE : GLOBENSKY, Y. 1987.

FIGURE 4

FORMATIONS GÉOLOGIQUES — RÉGION DE PLAISANCE



SOURCE: ADAPTÉ DE WILSON, A.E. (1946)

À l'est de Papineauville, l'assise rocheuse est d'origine précambrienne appartenant au super-groupe de Grenville. Elle est essentiellement constituée de roches granitiques ainsi que de marbre et de roches calco-silicatées (Dupuy et al, 1989 *in* Poly-Géo, 1994). Toutefois la démarcation est-ouest n'est pas si nette, car contrairement aux informations cartographiées, des grès de Postdam d'âge cambrien ont été relevés sur l'île à Crépault, alors que les îlots de la baie Noire (est) sont d'origine précambrienne.

Quant aux deux presqu'îles et au « bloc nord » du territoire à l'étude, fidèles au portrait régional, d'épais sédiments datant de la mer de Champlain en masquent l'assise rocheuse. Des observations sur des affleurements à l'ouest de la rivière de la Petite Nation et aux chutes du Moulin nous permettent de constater que le socle est constitué localement de roches précambriennes.

Il nous faut également noter, qu'à l'instar des basses-terres du Saint-Laurent, la cuvette d'Ottawa est le siège d'une activité sismique de faible intensité.

2.2.3 Les matériaux de surface et la géomorphologie³

Les basses-terres du Saint-Laurent ont été recouvertes par les glaciers du Pléistocène, puis par la mer de Champlain qui a succédé au dernier retrait glaciaire. Ces événements majeurs ont laissé des quantités considérables de sédiments qui camouflent l'assise rocheuse.

Pour l'ensemble de la région de l'Outaouais, des travaux cartographiques et descriptifs ont été réalisés par Richard (1984, 1991) et par Gadd (1986). À la demande du ministère de l'Environnement et de la Faune, des relevés spécifiques au territoire à l'étude ont été réalisés par Poly-Géo, à l'été 1994. Ils ont permis d'inventorier la présence de matériaux d'origine marine, fluviale et organique (carte 11).

³ Principalement tiré de Poly-Géo, 1994.

Il est à noter que les dépôts d'origine glaciaire, les plus anciens, sont absents du territoire à l'étude. Il est possible qu'ils soient masqués par des matériaux plus jeunes ou simplement absents à cause des modalités de déglaciation.

Les dépôts marins

Dans la région, la mer de Champlain aurait atteint l'altitude de 200 m; c'est dire que, selon les secteurs, le territoire à l'étude a été submergé par une colonne d'eau variant entre 100 et 160 m. Ces eaux profondes ont permis la sédimentation de particules extrêmement fines (argile, silt) qui se sont accumulées sur 25 à 30 m d'épaisseur.

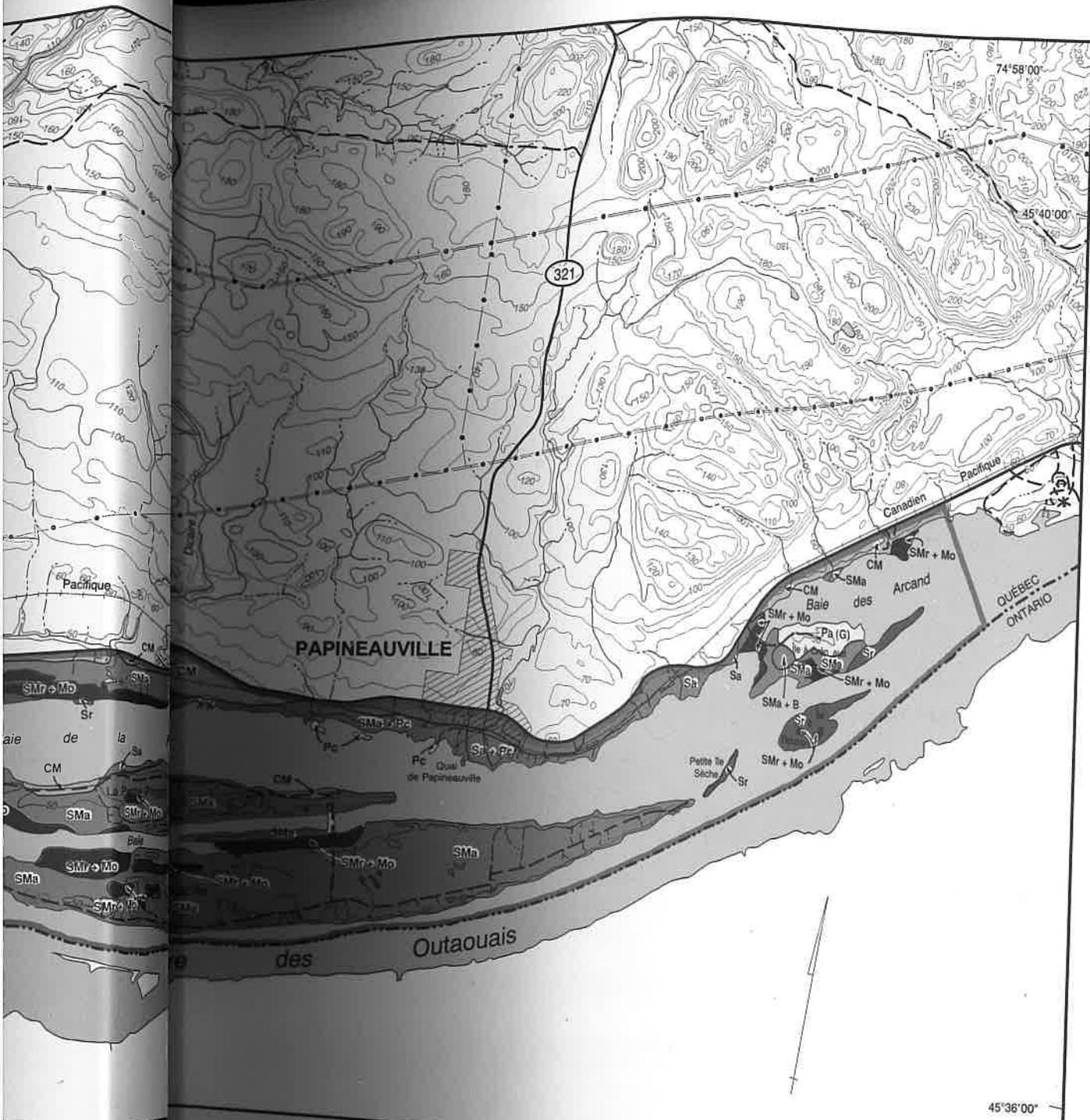
Les dépôts marins d'eau profonde occupent la plus grande partie du territoire compris entre la baie Noire et le chemin du Gore. De plus, une étroite bande de ces argiles longe la route 148 sur pratiquement tout son tracé.

Dans les secteurs où la mer était peu profonde, les sédiments associés sont minces, discontinus et composés de sable. Ce type de dépôt est peu fréquent au sein du territoire à l'étude.

Les dépôts fluviatiles

On observe des dépôts fluviatiles sous la cote d'altitude de 60 m. Les plus âgés, dont la granulométrie est généralement fine, se situent dans la vallée ancienne de l'Outaouais, au-dessus du cours d'eau actuel. Ils sont constitués d'une succession de couches minces, composées de silt et d'argile. Entre les strates sont déposées des couches de sable.

Ces dépôts fluviatiles anciens sont bien visibles le long des talus de la Petite et de la Grande Presqu'île. Ces matériaux bordent également le nord des baies Campbell, Perras, Noire et de la Pentecôte. Il est probable qu'ils se poursuivent sous les matériaux plus récents et sous les baies, car ils ont leur pendant sur la rive ontarienne.



PARC DE PLAISANCE

DES MATÉRIAUX DE SURFACE

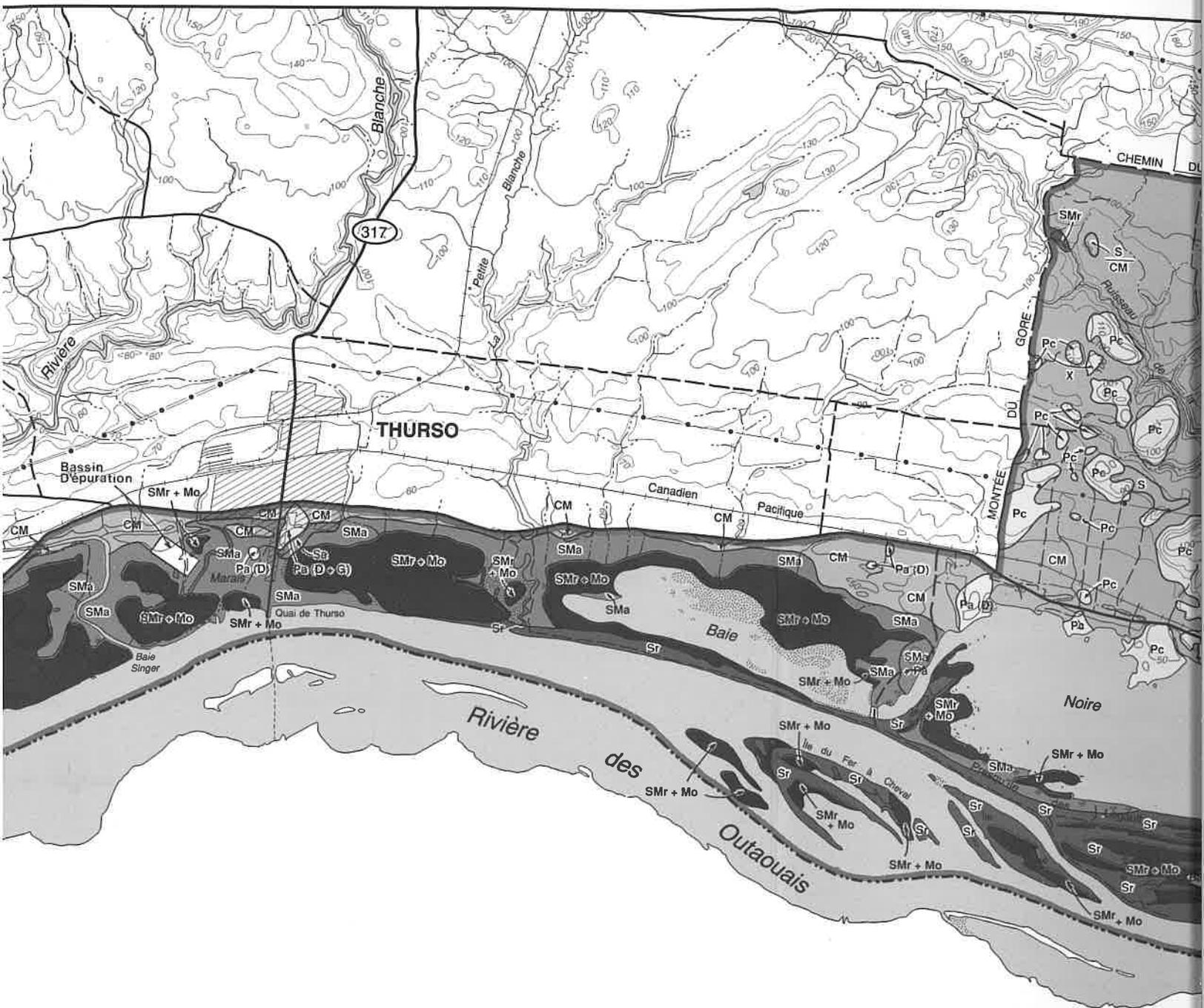



 Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres
 Échelle 1 : 50 000
 Kilomètre 1 0 1 Kilomètre

Date : JUIN 1995
 Carte : 11

Source : Poly-Géo inc.
 1994
 limite du territoire à l'étude



3
 à un silt argileux
 (le).

RÉCENTS



DÉPÔTS FLUVIAILES ANCIENS

- SMa Silt argileux ou sableux intercalé à des lits de sable
- SMA + Sa Silt argileux ou sableux et sable
- SMA + B Silt argileux ou sableux avec blocs
- SMA + Pa Silt argileux ou sableux et affleurements de roche sédimentaire (paléozoïque)
- SMA + Pc Silt argileux ou sableux et affleurements de roche métamorphique (précambrienne)
- Sa Sable
- Sa + Pc Sable et affleurements de roche métamorphique (précambrienne)



DÉPÔTS MARINS

- CM Argile silteuse ou silt argileux
- S Sable
- S/CM Sable sur argile silteuse ou silt argileux (épaisseur de la couche de sable inférieure à 2 m)

ROCHE EN PLACE

- X Affleurements



- Pa (D)
- Pa (G)
- Pa (D + G)



Pc

Des dépôts fluviaux récents bordent le tracé des cours d'eau actuels. Ils sont constitués de sable et de sable silteux tout en étant de faible épaisseur. La surface de ces dépôts n'est guère élevée. Ils constituent la plupart des îles et presqu'îles basses, de même que les traînées sableuses qui s'allongent dans l'axe de l'écoulement des eaux.

Les dépôts organiques

Les zones d'accumulation organique correspondent aux milieux humides inondés par les eaux fluviales lors des crues. Elles transportent une charge sédimentaire qui se dépose, puis est en grande partie fixée par la végétation. Les accumulations de dépôts organiques sont donc constituées à la fois de débris végétaux et de silt sableux ou argileux. De grandes superficies de dépôts organiques ont été repérées à la baie d'Aragon, la baie Perras, de même qu'à la baie Noire.

L'histoire géomorphologique

. L'épisode glaciaire et la déglaciation

Les indices de la glaciation sur le territoire à l'étude sont peu nombreux. Tout au plus, trouvons-nous quelques éléments liés au travail abrasif de la glace en mouvement. Ils se manifestent sous forme de roche moutonnée et de poli glaciaire sur un îlot de la baie Noire, alors que des stries et des cannelures ont été observées dans le secteur de Papineauville (carte 12). Un îlot rocheux à l'aval des chutes du Moulin présente également des stries. Selon leur orientation, on peut déduire que l'écoulement glaciaire s'effectuait dans l'axe nord-sud. Ceci est conforme aux observations effectuées dans la région.

Vraisemblablement, le territoire à l'étude était en voie de déglaciation il y a un peu moins de 12 000 ans. La mer de Champlain inondait alors la grande région sise immédiatement au sud du glacier. Il existe une controverse entre les chercheurs sur la nature de l'eau à la marge glaciaire, certains alléguant qu'elle était douce, d'autres salée. Dans l'hypothèse qu'un lac glaciaire se serait étendu jusqu'à la latitude de Papineauville, il faut considérer

que l'épisode d'eau douce aurait été de courte durée et qu'il n'aurait guère laissé de traces dans le modelé du paysage. (Poly-Géo, 1994).

. L'épisode marin

L'affaissement de la croûte terrestre sous le poids du glacier a permis aux eaux de l'Atlantique de s'infiltrer profondément à l'intérieur des terres après la déglaciation. La figure 5 illustre l'ampleur de l'espace occupé par la mer de Champlain, qui dans la région s'avancit jusqu'au lac Simon (Fulton, 1987). Il est probable que la sédimentation marine ait débuté entre 11 700 et 12 000 avant aujourd'hui (A.A.). On considère que l'épisode marin a duré 2 000 ans.

Comme la mer de Champlain a recouvert tout le territoire à l'étude, elle a laissé un épais dépôt d'argile relativement plat et uniforme. Cette plaine argileuse a amorcé son émergence au rythme du relèvement isostatique. Il semble qu'il y a un peu plus de 10 000 ans, le rivage de la mer devait se situer aux environs de la cote de 95 m. Le plan d'eau s'était alors considérablement rétréci, les collines du « bloc nord » émergeaient à peine.

. L'épisode fluvial post-champlainien

À peu près au même moment, la transition entre les eaux salées, saumâtres puis douces s'effectuait. Ce changement dans les conditions de salinité est lié à l'apport gigantesque des eaux de fonte glaciaire provenant du nord et du nord-ouest. En effet, la position du front glaciaire dans le bassin de la baie James et de la baie d'Hudson empêchait tout drainage des eaux vers le nord. C'est ainsi que par l'Outaouais se sont écoulées les eaux de fonte d'environ 3 000 km de marge glaciaire auxquelles se sont ajoutées les eaux de déversement des lacs glaciaires Agassiz, Barlow et Ojibway, soit pratiquement la moitié des eaux du Canada continental (figure 6). L'arrivée de ce flux d'eau douce fut particulièrement important à compter de 9 500 A.A. pour cesser vers 7 900 ans A.A.



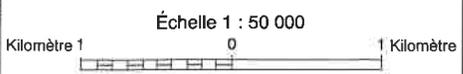
PARC DE PLAISANCE

LA MORPHOLOGIE



 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

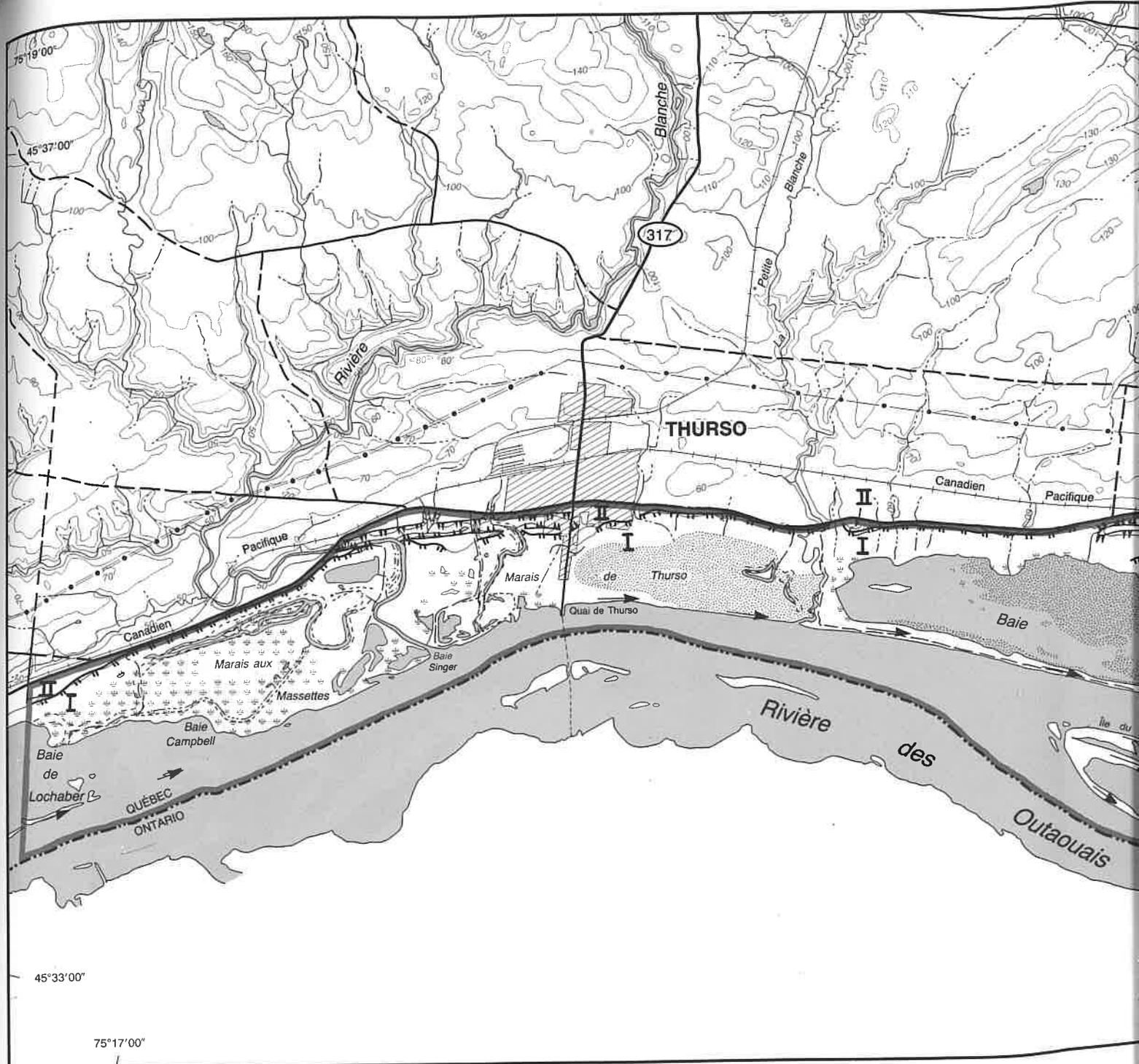
Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **JUIN 1995**

Carte : **12**

ly-Géo inc.
1994
e à l'étude



MOUVEMENTS DE TERRAIN



COULÉE ARGILEUSE



GLISSEMENT



RAVIN



RIDES DE FOND DE COULÉE



ÉBOULIS

FORMES FLUVIALES ET FLUVIATILES



TALUS D'ÉROSION



I, II, III TERRASSE (NIVEAUX)



CHENAL ABANDONNÉ



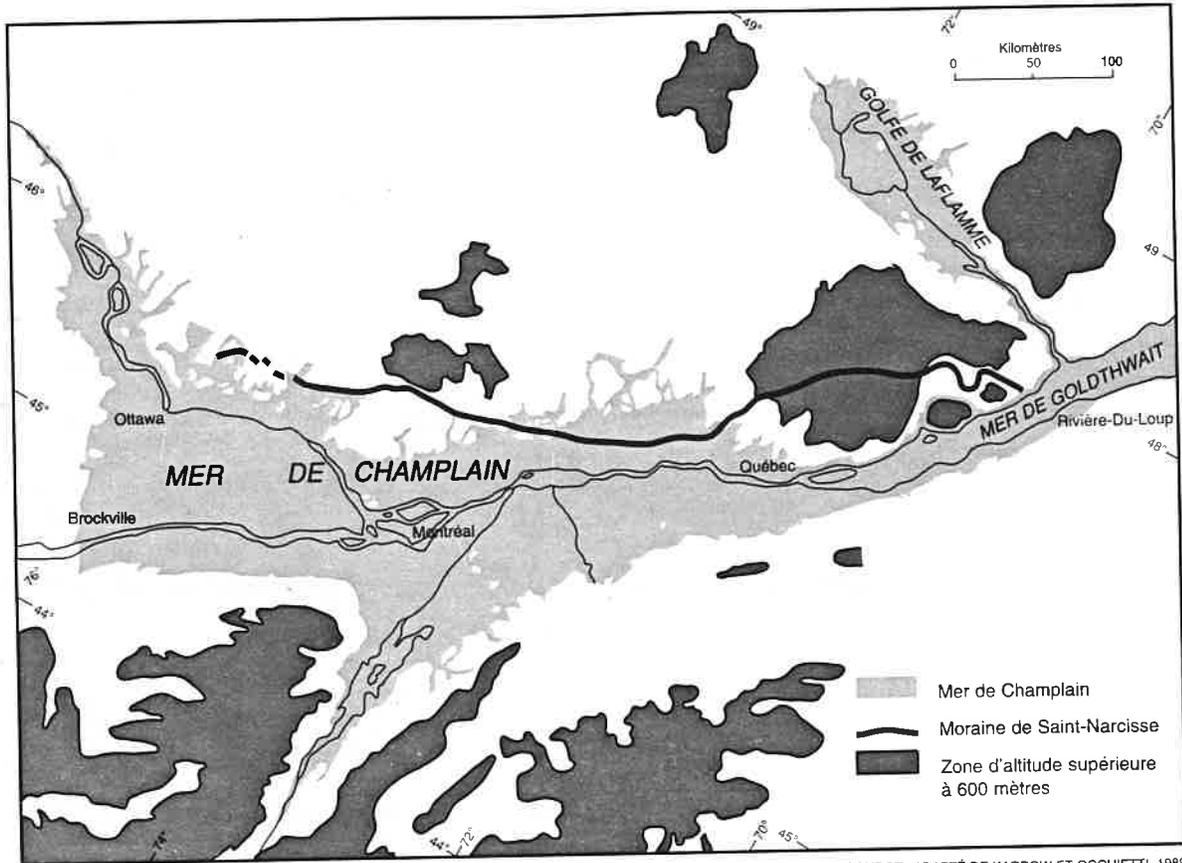
DÉPRESSION TOURBILLONNAIRE



MÉANDRE ABANDONNÉ

FIGURE 5

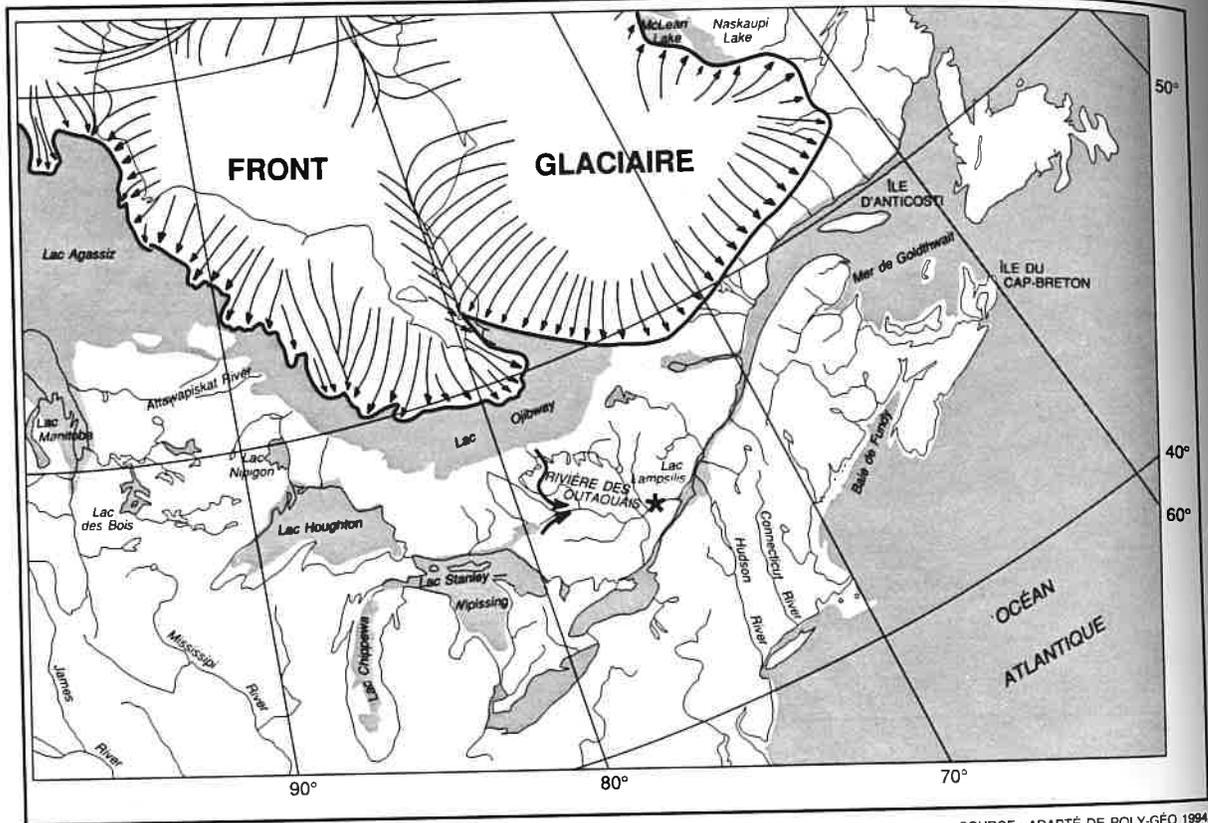
LIMITE SUPÉRIEURE DE LA MER DE CHAMPLAIN



SOURCE : ADAPTÉ DE KARROW ET OCCHIETTI, 1989.

FIGURE 6

**DRAINAGE DES GRANDS LACS ET DES LACS GLACIAIRES AGASSIZ ET OJIBWAY
DANS LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS, 8400 AVANT LE PRÉSENT**



SOURCE : ADAPTÉ DE POLY-GÉO 1994.

- Déversement dans la vallée de l'Outaouais
- * Localisation approximative de la zone d'étude

La vallée de l'Outaouais a alors connu une évolution morphologique majeure. On estime que le bassin de la rivière était alors de 15 à 20 fois supérieur à celui qu'on lui connaît. Le débit aurait ainsi pu dépasser 100 000 m³/sec., alors qu'aujourd'hui en période de crue il atteint 3 500 m³/sec. La puissance du cours d'eau a permis d'éroder une couche de matériaux de 30 m à 60 m d'épaisseur entre Hull et Grenville. La vaste plaine initiale d'origine marine ne subsiste aujourd'hui qu'au-dessus de la cote de 90 m. Les dépôts argileux qui la constituent sont sensibles aux mouvements de terrain et ils sont fortement entaillés par des coulées, des glissements et des ravins, tout particulièrement dans le secteur de la rivière de la Petite Nation et du ruisseau de la Loutre.

Les coulées en forme d'amphithéâtre sont les formes les plus spectaculaires, affectant une tranche de terrain de 10 à 15 m d'épaisseur. À l'aval, les matériaux flués sont redistribués sous forme de rides. Les coulées peuvent comporter un risque et constituent une contrainte sérieuse à l'aménagement du terrain. À l'instabilité du secteur sont associées de fortes pentes refoulant l'agriculture qui partout ailleurs a fait reculer la forêt.

Pour leur part, les glissements laissent des cicatrices en forme de coup de cuiller. Ils sont très apparents sur la rive nord de la Petite Presqu'île. Les glissements, comme les coulées, sont des formes créées par le sapement des matériaux à la base du talus. Les ravins constituent une forme d'érosion moins imposante que les précédentes. Néanmoins ils sont nombreux et correspondent souvent à l'emplacement de cours d'eau intermittents qui recourent une pente raide.

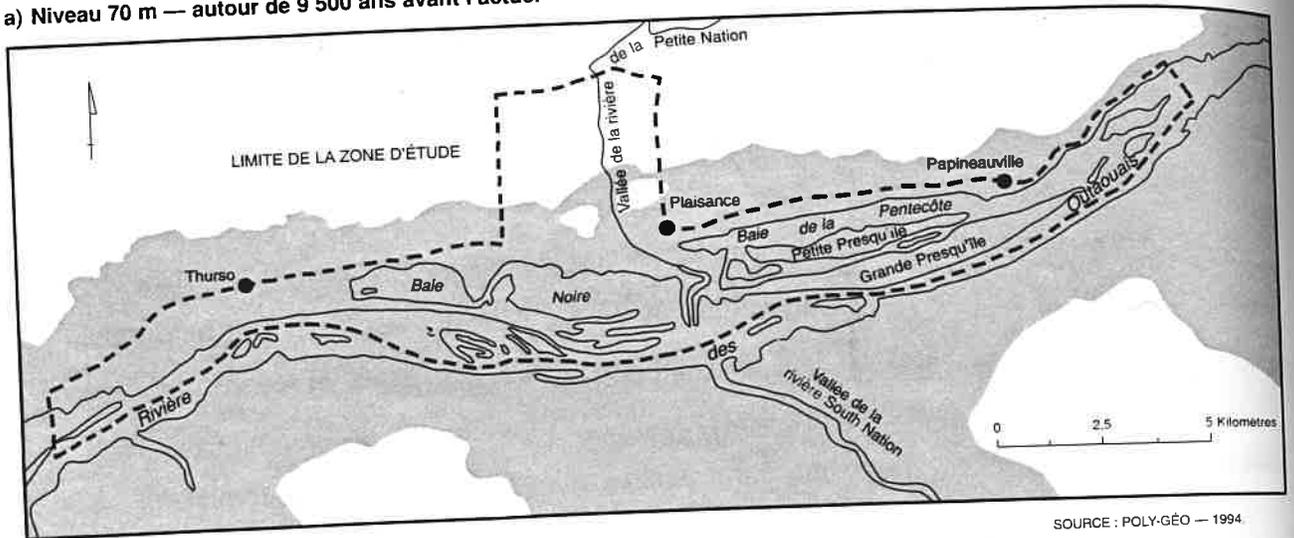
Outre ces formes liées aux matériaux argileux, le proto-Outaouais a laissé plusieurs marques dans le paysage. Il s'est encaissé par à-coups, créant trois niveaux de terrasses fluviales auxquelles sont associés des talus d'érosion et de nombreux chenaux.

Le niveau de terrasse le plus ancien (environ 9 500 A.A.) se situe entre les cotes 70 m - 75 m d'altitude. Il est délimité par un talus de 20 m (figure 7a). Un deuxième niveau de terrasse occupe la tranche d'altitude 55 m - 60 m. C'est le niveau le mieux développé. Il a dû se former vers ou un peu avant 8 000 A.A. Il est probable que les niveaux aient été contrôlés par un étranglement du plan d'eau entre Calumet et l'Original.

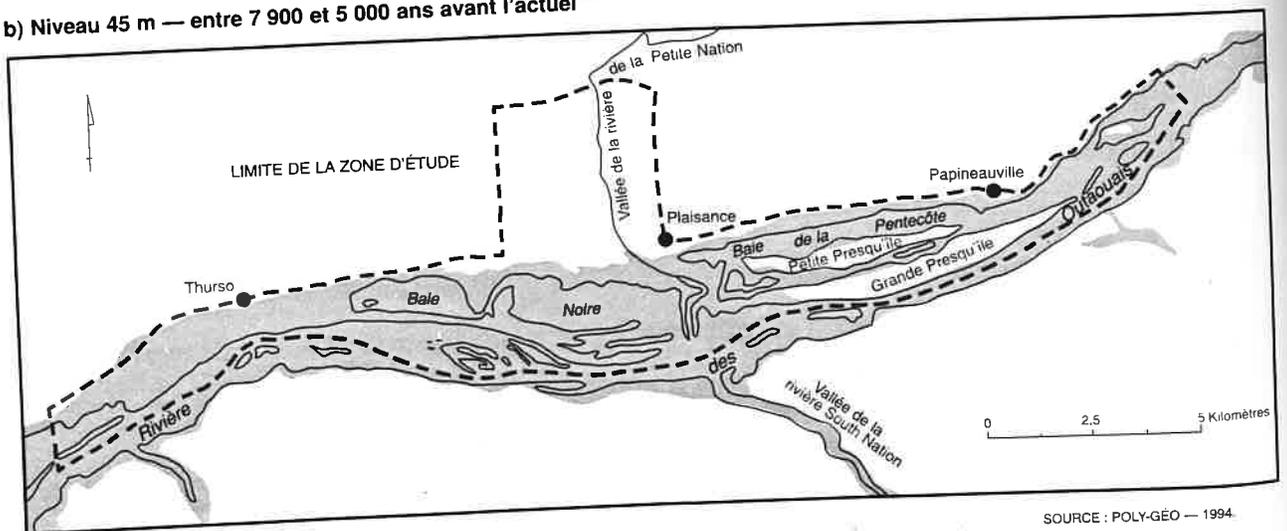
FIGURE 7

STADES D'ÉVOLUTION DU PROTO-OUTAOUAIS AUTOUR DE
9 500 ANS ET ENTRE 7 900 ET 5 000 ANS AVANT L'ACTUEL

a) Niveau 70 m — autour de 9 500 ans avant l'actuel



b) Niveau 45 m — entre 7 900 et 5 000 ans avant l'actuel



Au moment où le recul glaciaire permit la vidange vers le nord des lacs Agassiz et Ojibway, le débit du proto-Outaouais fut considérablement réduit, abaissant le niveau d'eau et rétrécissant son cours. La troisième terrasse à l'altitude 42 - 45 m fut alors formée, entre 7 900 et 5 000 A.A. Le talus de cette terrasse est le plus continu et le plus facilement observable. La figure 7b illustre l'étendue du lit de l'Outaouais et permet de constater que la Petite et la Grande Presqu'île étaient alors émergées, sans toutefois être reliées à la terre ferme; la baie de la Pentecôte constituait alors un bras de la rivière.

À compter de 5 000 A.A., les eaux des lacs Supérieur, Michigan et Huron se sont déversées dans le Saint-Laurent via les lacs Érié et Ontario, plutôt que par l'Outaouais. Ceci a entraîné une réduction sensible des débits de la rivière qui, depuis, occupe son bassin actuel. Le cours d'eau s'est ramené à la partie profonde du chenal qu'il a possiblement légèrement déplacé et approfondi. De larges chenaux ont ainsi été abandonnés donnant naissance aux nombreuses baies peu profondes, caractéristiques du paysage actuel. D'autres créent le relief vallonné typique de la surface des presqu'îles ou entrecoupent la montée du Gore.

La réduction des débits a été accompagnée d'une diminution des vitesses d'écoulement provoquant ainsi de la sédimentation. Les alluvions sableuses qui composent plusieurs îles de même que les longues traînées déposées dans l'axe des presqu'îles peuvent être associées à cette dernière phase évolutive.

Pour sa part, la fermeture de la baie de la Pentecôte serait due à l'apport de matériaux véhiculés par la rivière de la Petite Nation au cours des derniers millénaires, mettant ainsi fin à l'insularité de la Petite et de la Grande Presqu'île.

De nos jours, le travail fluvial se poursuit lentement. Des bourrelets arqués et des traînées sableuses sont toujours en formation.

Ainsi, tout le paysage physique de la partie riveraine du projet est dominé par l'action fluviale tant pour son érosion que pour ses constructions anciennes et récentes. Le « bloc nord » pour sa part témoigne davantage de l'épisode marin.

2.2.4 La pédologie

L'étude des sols de la région a été réalisée en 1967 par P.-G. Lajoie. Les sols sont d'abord édifiés à partir des matériaux de surface, mais leur évolution est tributaire des conditions climatiques, du relief et de la qualité du drainage.

On constate sur le territoire à l'étude la présence de quatre grands groupes de sols. Les régosols sont les plus courants. Cette catégorie est suivie en proportions équivalentes par les podzols et les gleysols humiques (carte 13). Une dernière catégorie, faiblement représentée cependant, consiste en un mélange de sols bruns acides et de gleysols humiques.

Les régosols ont des profils peu développés, en général en raison de leur jeunesse. Leur présence est fréquemment associée aux dépôts d'alluvions, et ils occupent la grande majorité des terres basses bordant l'Outaouais.

Au contraire, les podzols sont des sols bien développés, caractérisés par une mince couche d'humus, un horizon de couleur cendrée et un degré d'acidité élevé. Les podzols sont courants en climat tempéré et ils sont fréquemment associés aux forêts conifériennes. Sur le territoire à l'étude, ils côtoient les secteurs dotés de monticules rocheux.

Les gleysols humiques pour leur part se sont formés sur les matériaux à texture fine sous des conditions de drainage lent. De type alcalin ou neutre, ils sont dotés d'une bonne surface d'humus minéralisé et correspondent souvent aux dépôts de nature argileuse.



PARC DE PLAISANCE

LA PÉDOLOGIE

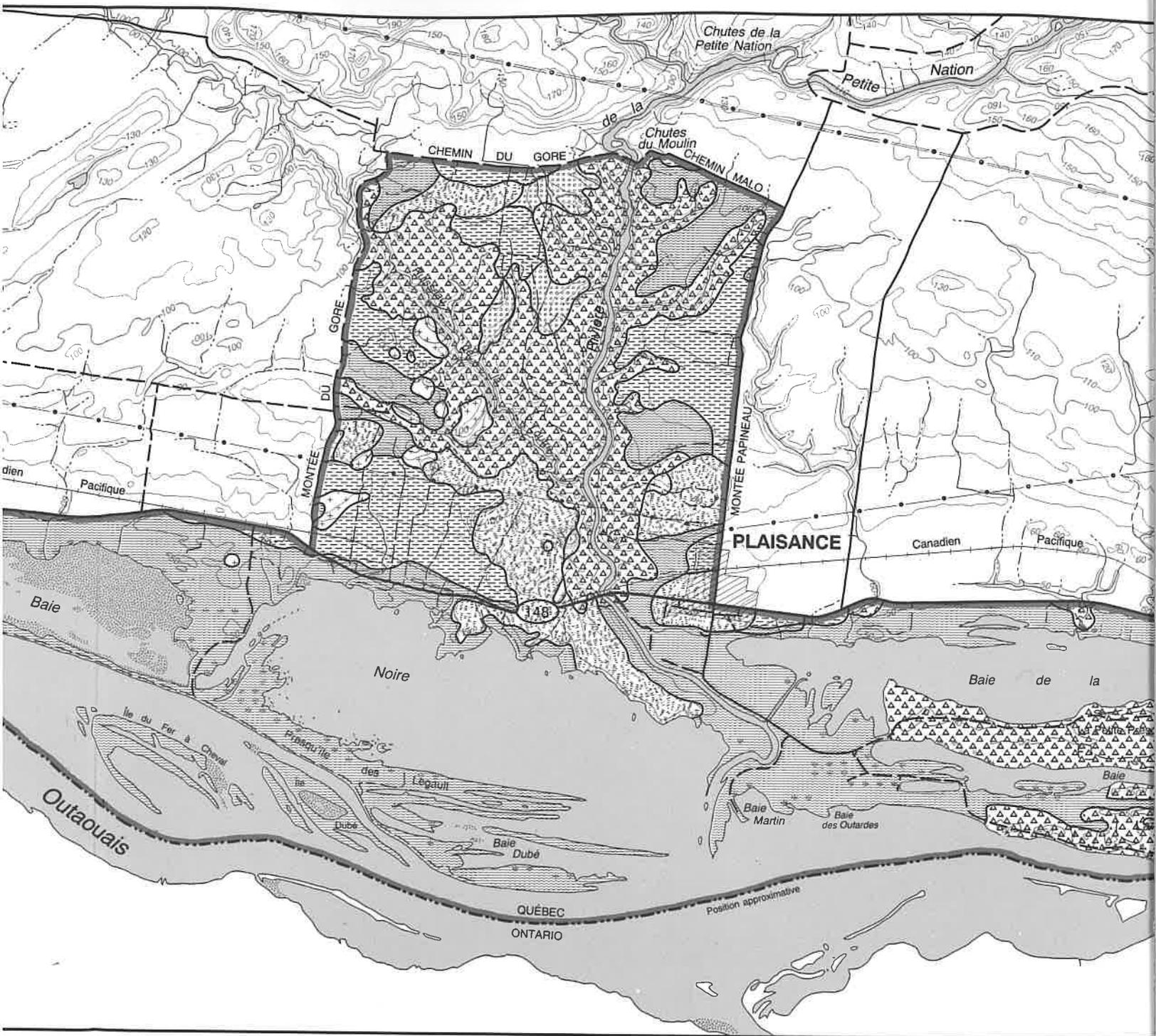


 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



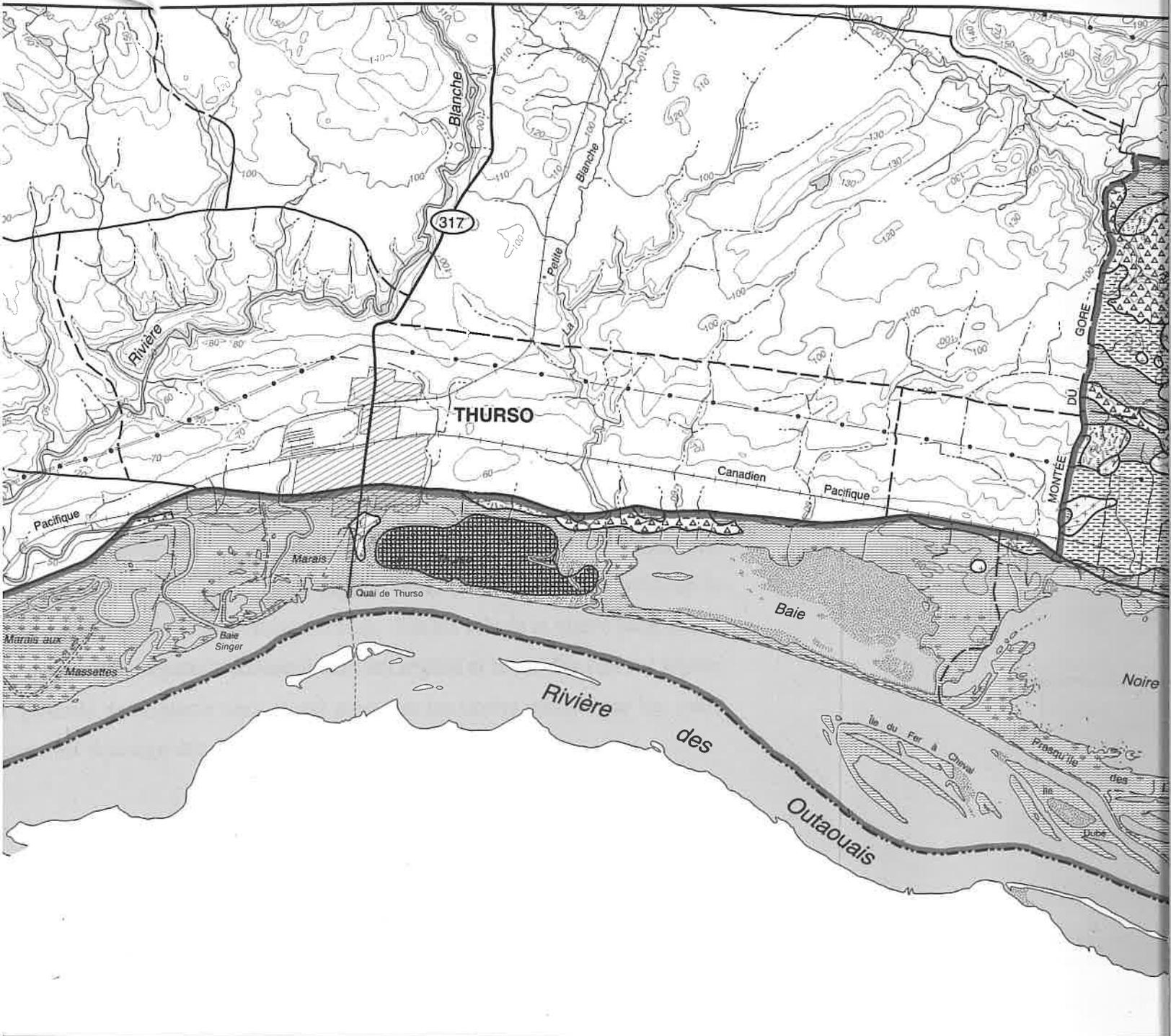
Date : **JUIN 1995** Carte : **13**



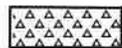
Source : Lajoie, Paul 1967.

« Étude pédologique des comtés de Hull, Labelle et Papineauville ».

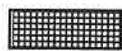
— Limite du territoire à l'étude



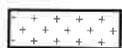
COULEURS



TERRAINS ÉBOULÉS



MARÉCAGE



AFFLEUREMENTS ROCHEUX

HUMIQUE

HUMIQUE ET

TRÈS ACIDE

effectués en fonction de la dominante pour chaque parcelle.

En raison du mélange des matériaux résultant des glissements de terrain, Lajoie n'a pas analysé la composition des sols aux abords du ruisseau de la Loutre et de la rivière de la Petite Nation. De plus, il associe également le relief bosselé de la Petite et de la Grande Presqu'île au même phénomène et en conséquence, il n'en a pas décrit les sols. Il s'agit toutefois du seul auteur à avancer cette théorie sur la formation des presqu'îles. Les géomorphologues de Poly-Géo (1994) ont plutôt expliqué ce vallonnement par l'action de courants tourbillonnaires datant du proto-Outaouais.

2.2.5 Le drainage

Les données relatives aux conditions de drainage sont également tirées du rapport de Lajoie (1967). Celui-ci précise que le drainage naturel des sols dépend de la distribution des cours d'eau dont le niveau influence la nappe phréatique, du relief et enfin de la composition et de la structure des matériaux meubles. Sur les sols de la plaine outaouaise, les conditions de drainage imparfait dominant dans les argiles et les sables fins sur argile. L'inclinaison générale de la plaine vers le sud ainsi que les ravins creusés par les cours d'eau contribuent au drainage des terrains plats.

La carte 14 se rapportant au territoire à l'étude illustre fort bien cette situation. En effet, les parcelles, où la qualité de drainage est bonne (monticules rocheux associés à de fortes pentes) ou excessive (sable fluviatile) sont peu nombreuses. En général, les plateaux bordant la rivière de la Petite Nation et le ruisseau de la Loutre ont une qualité de drainage variant d'imparfait à mauvais, de même que la terrasse où s'adosse la route 148. Ceci s'explique par la texture extrêmement fine et compacte des matériaux en place (argile, silt, sable très fin).

Lajoie a classé dans la catégorie variable une superficie importante du territoire à l'étude. L'expérience du terrain nous permet toutefois de constater qu'une grande partie des terres basses en bordure des baies et marécages présentent une mauvaise qualité de drainage. Les associations végétales s'y développant sont à cet égard de bons indicateurs. Quant aux deux presqu'îles, le drainage naturel a été en maints endroits modifié pour des fins agricoles afin d'assécher les terres.

2.2.6 L'hydrographie⁴

L'élément hydrographique majeur du territoire à l'étude est sans conteste la rivière des Outaouais. Les nombreuses baies qui caractérisent le paysage de ce secteur ont pour effet de multiplier les contacts entre la terre et l'eau. Ainsi, entre la baie Lochaber et la baie des Arcand, on dénombre 110 km de rives alors que la longueur au centre du chenal principal n'est que de 30 km. De plus, ce secteur est ponctué d'une trentaine d'îles et d'îlots. Les plus importantes sont l'île du Fer à Cheval, l'île Dubé et l'île à Roussin qui sont très découpées. Leurs périmètres respectifs sont de 6,9, 4,3 et 2,6 km mais elles ne couvrent qu'une petite superficie. On ne saurait toutefois traiter cet aspect des composantes biophysiques du territoire sans envisager le cours d'eau dans son ensemble.

Bassins hydrographiques et caractères physiques

La rivière des Outaouais est le plus important tributaire du Saint-Laurent. Depuis sa source à l'est du réservoir Dozois, jusqu'à son embouchure au lac des Deux-Montagnes, elle parcourt plus de 1 130 km. Son bassin-versant couvre une superficie de 146 334 km² dont 65 % sont du côté québécois (figure 8).

Dans le secteur à l'étude, la rivière de la Petite Nation est le principal tributaire de la rivière des Outaouais. La superficie de ce sous-bassin n'est que de 2 370 km². Le cours de la Petite Nation est sinueux et ponctué de plusieurs chutes. L'une d'entre elles, la chute du Moulin (environ 60 m) fait partie du territoire à l'étude. Dévalant en paliers, elle constitue un attrait touristique régional. On notera que le territoire à l'étude, dans sa section ouest, est également touché par le cours inférieur des rivières Blanche et Petite Blanche. Enfin, plusieurs ruisseaux se jettent directement dans les baies tout le long de l'Outaouais (carte 15). Le débit moyen annuel de la rivière de la Petite Nation est de 24 m³/s, celui de la Blanche 6 m³/s.

⁴ Principalement tiré de Hydro-Québec, 1991 et 1994.



PARC DE PLAISANCE LE DRAINAGE



 **Gouvernement du Québec**
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

Échelle 1 : 50 000
Kilomètre 1 0 1 Kilomètre

Date : **JUN 1995**

Carte : **14**

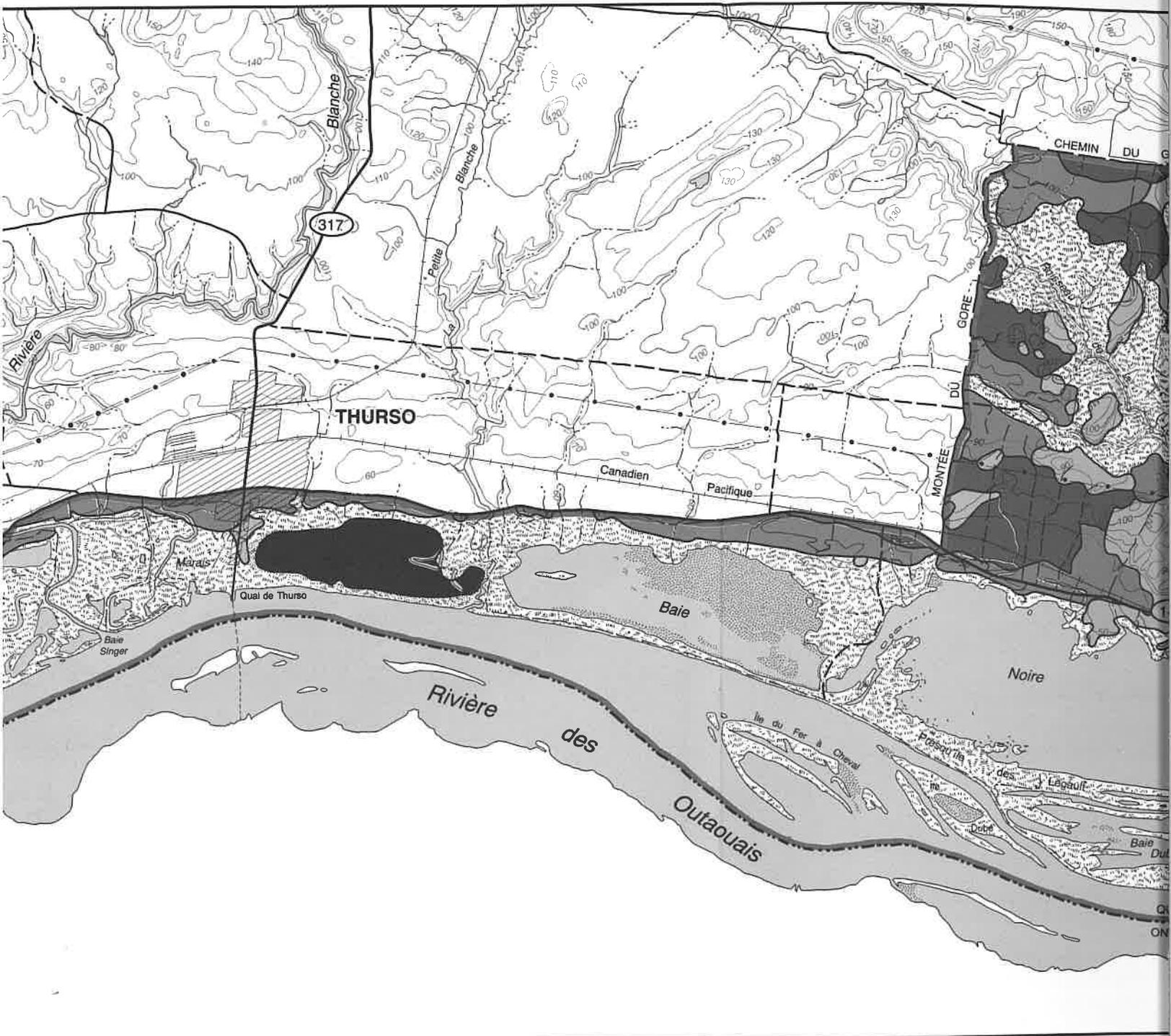
ineauville »
ire à l'étude



Lajoie, Paul 1967.

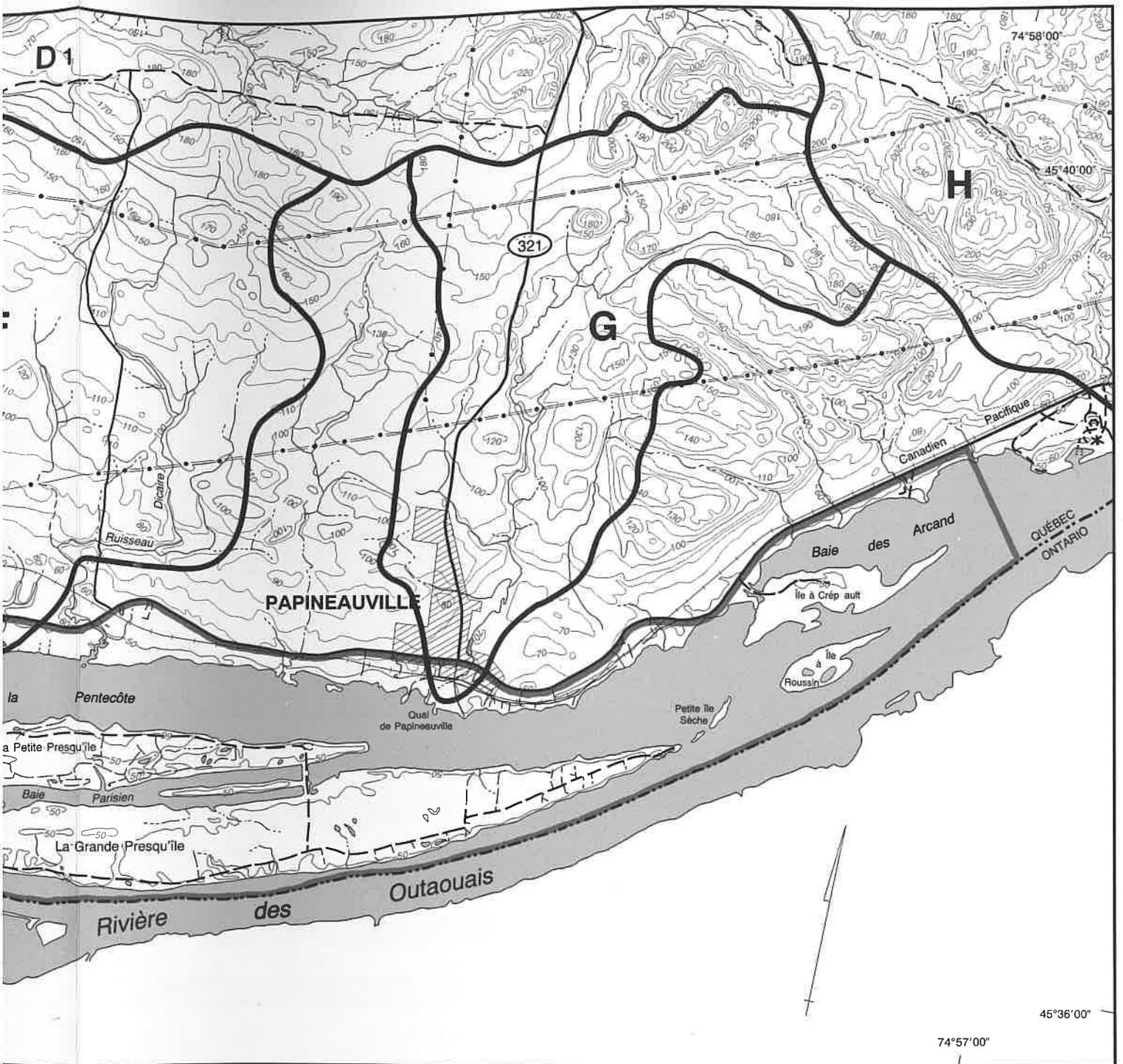
« Étude pédologique des comtés de Hull, Labelle et Papineauville »

— Limite du territoire à l'étude



- TRÈS MAUVAIS
- VARIABLE

ction de la dominante pour chaque parcelle.



PARC DE PLAISANCE

LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES



 **Gouvernement du Québec**
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

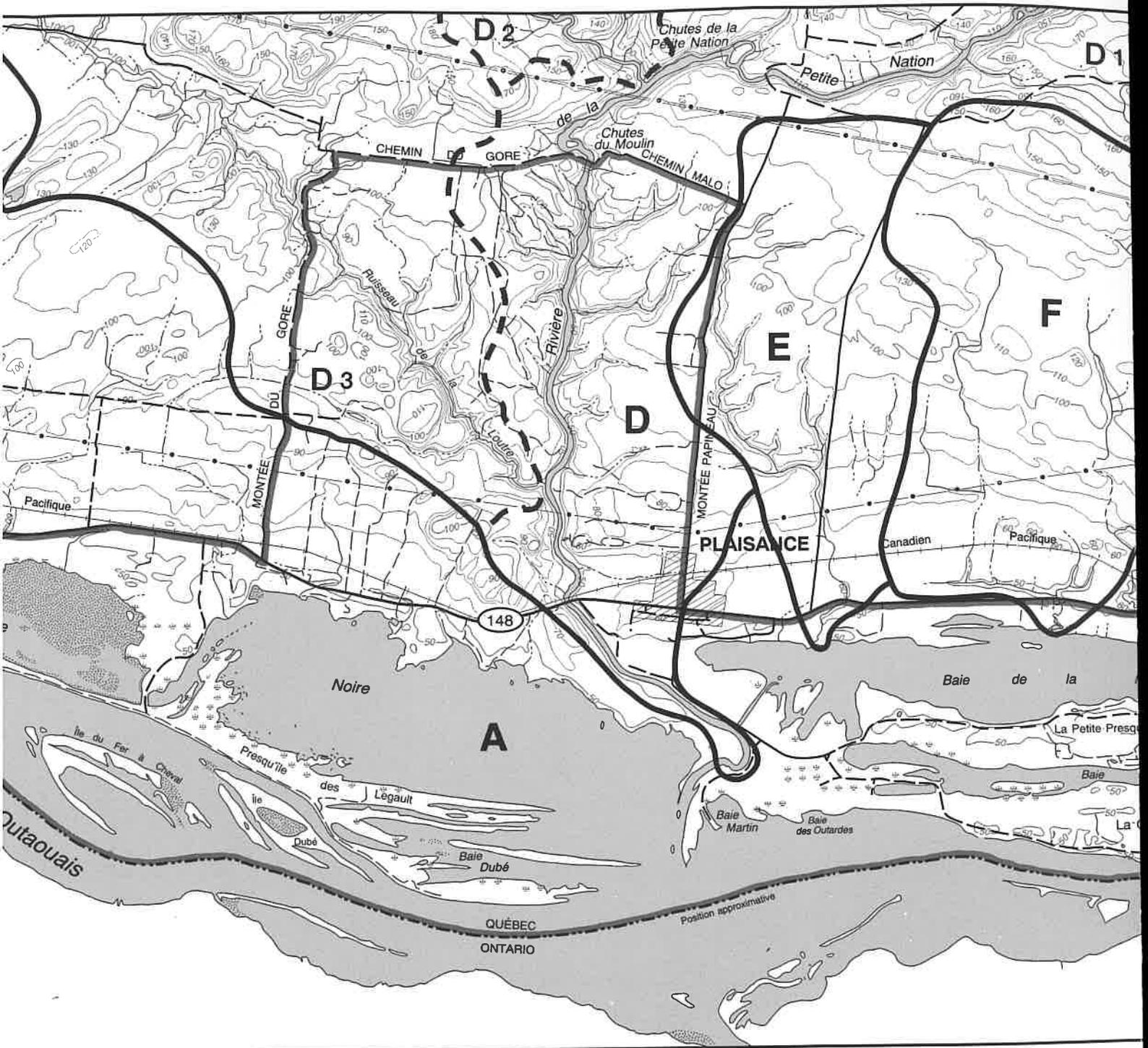
Échelle 1 : 50 000
Kilomètre 1 0 1 Kilomètre

Date :

JUIN 1995

Carte :

15



EAU SAINT-AMÉDÉE

EAU PAPINEAU

Source : M.E.F. Direction du réseau hydrique, 1994.

— Limite du territoire à l'étude



— BASSINS PRINCIPAL

- - - BASSINS SECONDAIRE

A RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

B RIVIÈRE BLANCHE

1 RIVIÈRE BLANCHE

2 RUISSEAU LAJEUNESSE

3 RUISSEAU BRADY

C LA PETITE BLANCHE

D RIVIÈRE DE LA PETITE NATION

1 RIVIÈRE DE LA PETITE NATION

2 RIVIÈRE SAINT-SIXTE

3 RUISSEAU DE LA LOUTRE

E RUISSEAU LAVOIE

F RUISSEAU HÉBERT

G RUISSEAU SAINT-AMÉD

H RUISSEAU PAPINEAU

La largeur et la profondeur de la rivière des Outaouais varient considérablement selon les secteurs étudiés. Sur le tronçon qui concerne le projet de parc, la largeur de l'Outaouais oscille entre 300 et 1 500 m. De part et d'autre du chenal principal se déploient des hauts-fonds d'une largeur de 50 à 100 m et atteignant parfois 200 m autour des îles. La profondeur du chenal entre Montebello et Lochaber est de 40 m, alors que les baies très allongées sont peu profondes. Ainsi on dénote une profondeur inférieure à 6 m pour les baies de la Pentecôte et des Arcand et de moins de 0,6 m à la baie Noire. Ces baies couvrent des superficies importantes, la baie de la Pentecôte (647,6 ha) et la baie Noire Est (577,6 ha) sont les plus grandes (tableau 11).

TABLEAU 11

LA SUPERFICIE DES BAIES DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

NOM	SUPERFICIE (ha)
Baie de la Pentecôte	647,6
Baie Noire (Est)	577,6
Baie Noire (Ouest)	224,4
Baie des Arcand	120,0
Baie d'Aragon	119,2
Baie Perras	115,2
Baie Parisien	96,4

Contrôle du niveau d'eau et débit

Le bassin hydrographique de la rivière des Outaouais est ponctué de nombreux réservoirs (une trentaine du côté québécois), qui ont été mis en place depuis la fin du 19^e siècle, pour la production électrique, le flottage du bois et la navigation. À partir de 1940, plusieurs centrales hydro-électriques ont été construites et des réservoirs ont été créés pour en assurer le fonctionnement. Aujourd'hui, la gestion du bassin des Outaouais est fort complexe et son débit est régularisé.

Avec la mise en place du barrage de Carillon, en 1963, le niveau d'eau a été haussé et maintenu à une altitude maximale de 41,15 m. Les niveaux d'eau en amont de Grenville ont été haussés de 1,4 m en moyenne par rapport aux conditions estivales naturelles.

Selon le mode de gestion actuel, les données hydrologiques démontrent que la période de crue survient entre mars et la mi-juin avec des débits moyens atteignant 3 500 m³/s alors que pour la période estivale le débit moyen est inférieur à 1 500 m³/s. L'étiage survient habituellement en septembre.

La formation du réservoir en amont de Carillon a eu pour effet de réduire la vitesse des courants et les variations de niveau. La force érosive des courants et de la glace a ainsi été diminuée. Par contre, le plan d'eau a été élargi et les vagues peuvent maintenant attaquer les berges au même niveau pendant plusieurs mois. Les matériaux fins constituant ces berges sont particulièrement sensibles à l'érosion qui se manifeste par le déchaussement des arbres, le sapement de certaines rives autrefois stables et l'accélération du recul de celles déjà instables.

Hydro-Québec a soumis en 1994 un avant-projet identifiant les secteurs où elle propose de stabiliser les rives sur une période de 4 ans. Des travaux sont prévus sur une grande partie des berges du territoire à l'étude, l'action prioritaire portant sur le pourtour de la Grande et de la Petite Presqu'île, de même qu'à la baie des Arcand.

Qualité de l'eau⁵

Le développement urbain, industriel et agricole de la région outaouaise est concentré dans la partie inférieure du bassin de la rivière des Outaouais, ce qui n'est pas sans avoir un effet sur la qualité de l'eau. Entre Hull et Masson, où se concentre l'industrie des pâtes et papier, on rencontre quatre usines. Cette activité qui vient au premier rang des

⁵ Tiré de M. Paul et D. Laliberté (1987)

industries du bassin-versant, a perturbé le milieu aquatique dans plusieurs secteurs en augmentant notamment la D.B.O.₅⁶ et la turbidité, et en modifiant la nature du fond.

Au sein du projet à l'étude on retrouve, à Thurso, une usine de pâtes et papier. Les bassins de sédimentation sont situés au sud de la route 148 entre la baie d'Aragon et la baie Perras. À l'été 1994, d'importants travaux ont été réalisés en vue d'améliorer les conditions de traitement des résidus de l'usine ainsi que les eaux usées de la ville. Pour leur part, les municipalités de Plaisance et de Papineauville sont également dotées d'usines d'épuration.

En 1987, la Direction générale de l'assainissement des eaux a fait le point sur la teneur en produits toxiques contenus dans la chair des poissons et les sédiments du bassin-versant de la rivière des Outaouais, les utilisant comme indicateurs de la pollution du milieu. Les résultats de cette analyse tendent à démontrer que la chair des poissons contient des pesticides organochlorés (dérivés du D.D.T.) en quantité détectable, mais en faible concentration. Toutes les valeurs étaient bien inférieures à la norme édictée par Santé et Bien-être social Canada.

Quant aux sédiments, les teneurs en composés organochlorés étaient très faibles et fréquemment inférieures à la limite de détection. Certains composés phénoliques et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.) ont été détectés à des degrés relativement faibles. Selon Paul et Laliberté, ils sont reconnus comme susceptibles de s'accumuler dans les sédiments, mais ils n'ont pas de potentiel cancérigène, mutagène⁷ ou tératogène⁸ connu. Quoiqu'il en soit, il est préférable de ne pas remettre en suspension les sédiments contaminés.

⁶ D.B.O.₅ : Demande biochimique en oxygène reliée à la dégradation de la matière organique.

⁷ Mutagène : qui par son action peut entraîner une modification brusque et permanente des caractères héréditaires.

⁸ Tératogène : Qui par son action sur l'embryon peut produire un monstre.

En bref, compte tenu de la position de la rivière des Outaouais en milieu fortement humanisé, tous les éléments reliés à un aspect ou l'autre de l'hydrographie ont été modifiés par diverses interventions et le territoire en porte la marque.

2.2.7 La végétation⁹

Selon la carte des régions écologiques du Québec méridional (Thibault, M., 1987), le territoire à l'étude se situe dans le domaine de l'érablière à caryers et celui de l'érablière à tilleul. Toutefois, comme le soulignaient Lafond et Ladouceur (1968), la végétation de la région outaouaise a été extrêmement modifiée par l'homme. Ainsi, les peuplements matures sont en régression suite à l'abondance et à la fréquence des coupes forestières. Les pratiques agricoles ont modifié les communautés végétales remplaçant les essences indigènes par des plantes fourragères alors que le rehaussement du niveau de l'eau par les barrages a détruit grand nombre d'associations forestières riveraines typiques à la région, dont l'érablière argentée.

Le projet à l'étude ne fait pas exception à ce constat. Malgré tout, un relevé de végétation spécifique à ce territoire (Dignard, 1994 b) fait valoir en terme de bilan général qu'il est caractérisé par un nombre élevé de groupements traduisant la très grande diversité des conditions du milieu. Ce sont particulièrement les milieux aquatiques et riverains qui sont riches, constituant un échantillon représentatif de la région. Pour leur part, les milieux terrestres ont été considérablement modifiés.

La méthode de classification utilisée par Dignard a permis de subdiviser les milieux humides en six classes physiologiques : l'eau libre, l'herbier aquatique, le marais, la rive, la prairie humide et le marécage. Les milieux terrestres ont été subdivisés en trois classes : l'herbaciaie, l'arbustiaie et la forêt. Le tableau 12 décrit les principaux groupements associés à chaque classe.

⁹ Principalement tiré de Dignard (1994 a,b,c).

TABLEAU 12

GROUPEMENT VÉGÉTAUX DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE - PLAISANCE

MILIEUX AQUATIQUES	
Herbier submergé	1 - Groupement à <i>Vallisneria americana</i>
	2 - Groupement à <i>Elodea canadensis</i>
	3 - Groupement à <i>Najas flexilis</i>
	4 - Groupement à <i>Ceratophyllum demersum</i>
	5 - Groupement à <i>Heteranthera dubia</i>
	6 - Groupement à <i>Myriophyllum spicatum s.l.</i>
	7 - Groupement à <i>Utricularia vulgaris</i>
	8 - Groupement à <i>Potamogeton praelongus</i>
	9 - Groupement à <i>Potamogeton richardsonii</i>
Herbier à feuillage flottant	1 - Groupement à <i>Sparganium fluctuans</i>
	2 - Groupement à <i>Brasenia schreberi</i>
	3 - Groupement à <i>Hydrocharis morsus-ranae</i>
	4 - Groupement à <i>Nymphaea tuberosa</i>
	5 - Groupement à <i>Potamogeton spirillus</i>
	6 - Groupement à <i>Potamogeton natans</i>
	7 - Groupement à <i>Potamogeton vaseyi</i>
	8 - Groupement à <i>Polygonum amphibium</i>
	9 - Groupement à <i>Nuphar variegatum</i>
	10 - Groupement à <i>algues brunes</i>
Marais	1 - Groupement à <i>Scirpus validus</i>
	2 - Groupement à <i>Eleocharis palustris</i>
	3 - Groupement à <i>Pontederia cordata</i>
	4 - Groupement à <i>Sagittaria latifolia</i>
	5 - Groupement à <i>Sagittaria cuneata</i>
	6 - Groupement à <i>Sparganium eurycarpum</i>
	7 - Groupement à <i>Butomus umbellatus</i>
	8 - Groupement à <i>Scirpus fluvialis</i>
	9 - Groupement à <i>Eleocharis acicularis</i>
	10 - Groupement à <i>Acorus calamus</i>
	11 - Groupement à <i>Typha angustifolia</i>
	12 - Groupement à <i>Zizania palustris</i>
Prairie humide	1 - Groupement à <i>Phalaris arundinacea</i>
	2 - Groupement à <i>Lythrum salicaria</i>
	3 - Groupement à <i>Leersia virginica</i>
	4 - Groupement à <i>Spartina pectinata</i>
	5 - Groupement à <i>Calamagrostis canadensis</i>
	6 - Groupement à <i>Scirpus pedicellatus</i>
	7 - Groupement à <i>Scirpus fluvialis</i>
	8 - Groupement à <i>Dulichium arundinaceum</i>
	9 - Groupement à <i>Matteucia struthiopteris</i>
Marécage arbustif	1 - Groupement à <i>Cephalanthus occidentalis</i>
	2 - Groupement à <i>Salix discolor</i>
	3 - Groupement à <i>Salix petiolaris</i>
	4 - Groupement à <i>Salix cordata</i>
	5 - Groupement à <i>Cornus stolonifera</i>
	6 - Groupement à <i>Ilex verticillata</i>
	7 - Groupement à <i>Myrica gale</i>
	8 - Groupement à <i>Alnus rugosa</i>
Marécage arborescent	1 - Groupement à <i>Populus deltoides et Matteucia struthiopteris</i>
	2 - Groupement à <i>Quercus macrocarpa et Ulmus rubra</i>
	3 - Groupement à <i>Fraxinus nigra et Onoclea sensibilis</i>
	4 - Groupement à <i>Fraxinus nigra et Acer saccharinum variante à Onoclea sensibilis</i>
	5 - Groupement à <i>Fraxinus nigra et Acer saccharinum variante à Matteucia struthiopteris</i>
	6 - Groupement à <i>Acer saccharinum et Onoclea sensibilis</i>
	7 - Groupement à <i>Acer saccharinum et Matteucia struthiopteris</i>
	8 - Groupement à <i>Fraxinus pennsylvanica et Ulmus rubra variante à Onoclea sensibilis</i>
	9 - Groupement à <i>Fraxinus pennsylvanica et Ulmus rubra variante à Matteucia struthiopteris</i>
MILIEUX TERRESTRES	
Herbacée	1 - Groupement à <i>Equisetum arvense</i>
	2 - Groupement à <i>Poa pratensis</i>
	3 - Groupement à <i>Festuca rubra</i>
	4 - Groupement à <i>Bromus inermis</i>
	5 - Groupement à <i>Asclepias syriaca</i>
	6 - Groupement à <i>Solidago altissima</i>
	7 - Groupement à <i>Phleum pratense</i>
	8 - Groupement à <i>Solidago graminifolia</i>
	9 - Groupement à <i>Panicum lanuginosum</i>
Arbustive	1 - Groupement à <i>Cornus stolonifera</i>
	2 - Groupement à <i>Rubus idaeus</i>
	3 - Groupement à <i>Alnus rugosa</i>
	4 - Groupement à <i>Rhus typhina</i>
	5 - Groupement à <i>Rubus allegheniensis</i>
Forêt	1 - Groupement à <i>Celtis occidentalis</i>
	2 - Groupement à <i>Carya cordiformis et Tilia americana</i>
	3 - Groupement à <i>Carya cordiformis et Pinus strobus</i>
	4 - Groupement à <i>Acer saccharum et Quercus macrocarpa</i>
	5 - Groupement à <i>Acer saccharum et Carya cordiformis</i>
	6 - Groupement à <i>Acer saccharum et Quercus rubra</i>
	7 - Groupement à <i>Quercus rubra et Pinus strobus</i>
	8 - Groupement à <i>Pinus strobus et Acer rubrum</i>
	9 - Groupement à <i>Pinus strobus et Gaylussacia baccata</i>
	10 - Groupement à <i>Isuga canadensis et Acer rubrum</i>
	11 - Groupement à <i>Populus grandidentata et Abies balsamea</i>
	12 - Groupement à <i>Populus tremuloides et Picea glauca</i>
	13 - Groupement à <i>Acer rubrum et balsamea</i>

Source : Dignard, N. (1994 a)

Les figures 9 et 10 schématisent, pour le corridor de la rivière des Outaouais et celui de la Petite Nation, la disposition de ces classes physiologiques dans le paysage. Sur le terrain, on peut se rendre compte que l'évolution de l'herbier aquatique jusqu'au marécage s'effectue graduellement sous forme d'anneaux concentriques sur le pourtour des baies ou de bandes parallèles à la rive, en réponse à la diminution de la profondeur de l'eau et à l'assèchement du milieu. Ainsi, on comprendra que dans la section descriptive qui suit, on fasse régulièrement appel à la même localisation géographique pour chacune des classes physiologiques répertoriées. La carte 16 traitant de la végétation permet de visualiser la distribution de grands ensembles sans être toutefois aussi détaillée que l'analyse de Dignard. Cette carte a été réalisée à partir de la carte forestière 1:20 000 du MEF (1984) et de celle à la même échelle produite par Hydro-Québec (1994) qui est consacrée à la description du milieu riverain.

L'eau libre et la rive

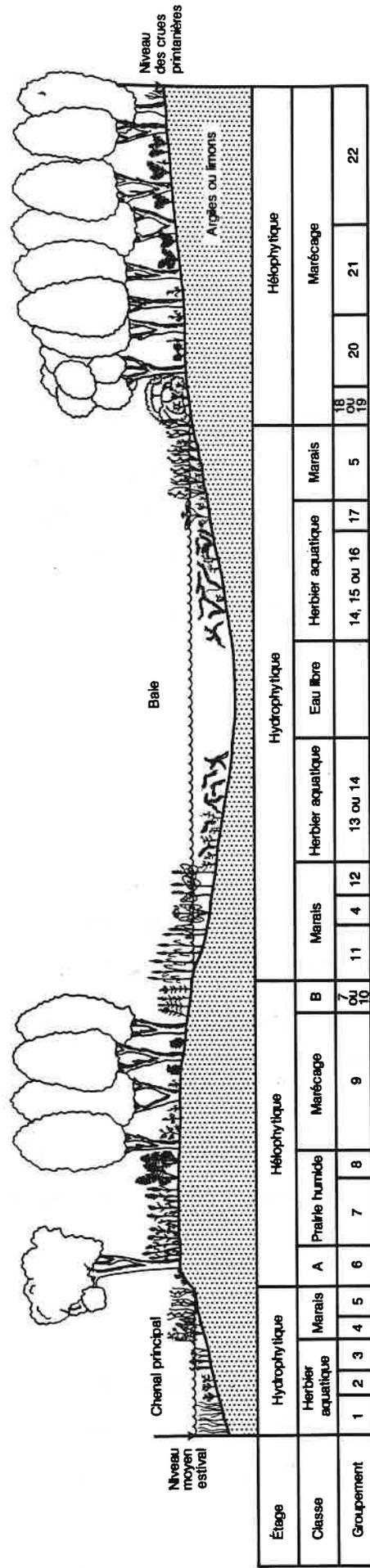
Ces deux classes sont caractérisées par un taux de recouvrement de la végétation inférieur à 25 %. Dans le cas de l'eau libre, il s'agit de végétation submergée ou à feuillage flottant dont la composition est similaire à celle des herbiers aquatiques (voir section suivante). Les zones d'eau libre sont situées surtout dans le cours principal de l'Outaouais, dans ses chenaux ou encore au centre des grandes baies. Elles couvrent une superficie appréciable dépassant 18 km².

En ce qui concerne la rive, la végétation qu'on y trouve est comparable à celle de la prairie humide, mais sa densité est faible et le substrat est très apparent.

Les herbiers aquatiques

Les herbiers aquatiques ont été subdivisés en deux catégories selon l'importance du taux de recouvrement des espèces à feuillage flottant. Ce type de milieu couvre plus de 12 km² du territoire à l'étude.

FIGURE 9

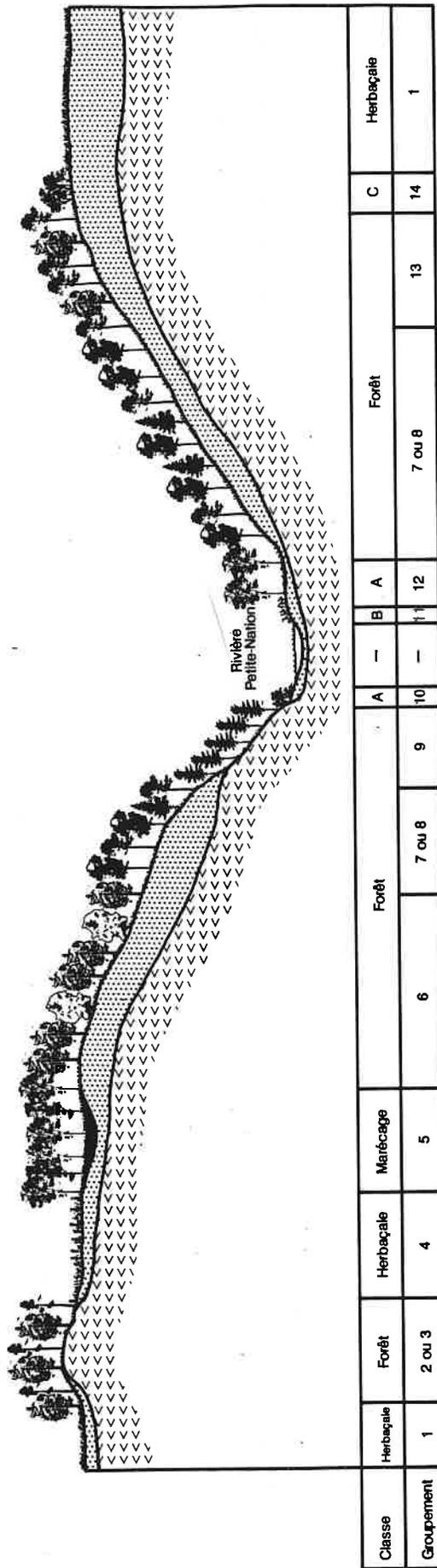


A : Marécage B : Prairie humide

- | | | | |
|--|--|---|---|
| 1. Gr. à <i>Vallisneria americana</i> | 7. Gr. à <i>Phalaris arundinacea</i> | 13. Gr. à <i>Heteranthera dubia</i> | 19. Gr. à <i>Cephalanthus occidentalis</i> |
| 2. Gr. à <i>Najas flexilis</i> | 8. Gr. à <i>Matteucia struthiopteris</i> | 14. Gr. à <i>Ceratophyllum demersum</i> | 20. Frénale noire à érable argenté |
| 3. Gr. à <i>Sparganium fluctuans</i> | 9. Frénale rouge à orme roux | 15. Gr. à <i>Myriophyllum spicatum</i> | 21. Erablière argente à <i>Onoclea sensibilis</i> |
| 4. Gr. à <i>Sagittaria cuneata</i> | 10. Gr. à <i>Lytium salicaria</i> | 16. Gr. à <i>Eleocharis canadensis</i> | 22. Erablière argente à <i>Matteucia struthiopteris</i> |
| 5. Gr. à <i>Sparganium eurycarpum</i> | 11. Gr. à <i>Typha angustifolia</i> | 17. Gr. à <i>Nymphaea tuberosa</i> | |
| 6. <i>Peuplera deltoïde</i> à <i>Matteucia</i> | 12. Gr. à <i>Pontederia cordata</i> | 18. Gr. à <i>Ilex verticillata</i> | |

Transect schématique représentatif de la végétation du corridor de la rivière des Outaouais dans le secteur de Plaisance

FIGURE 10



A : Marécage B : Prairie humide C : Arbustale

- 1. Cultures et pâturages
- 2. Chênaie rouge à pin blanc
- 3. Pinède blanche à érable rouge
- 4. Friche à *Solidago canadensis*
- 5. Frénnaie noire à orme roux
- 6. Érablière sucrière à caryer cordiforme
- 7. Peupleraie grandidentée à pruche et sapin
- 8. Tremblaie américaine à sapin
- 9. Pinède blanche
- 10. Gr. à *Salix discolor*
- 11. Gr. à *Calamagrostis canadensis*
- 12. Peupleraie détoitée
- 13. Pucheraie canadienne à érable rouge
- 14. Gr. à *Rhus typhina*

Transect schématique représentatif de la végétation du corridor de la rivière Petite-Nation en aval des chutes du Moulin

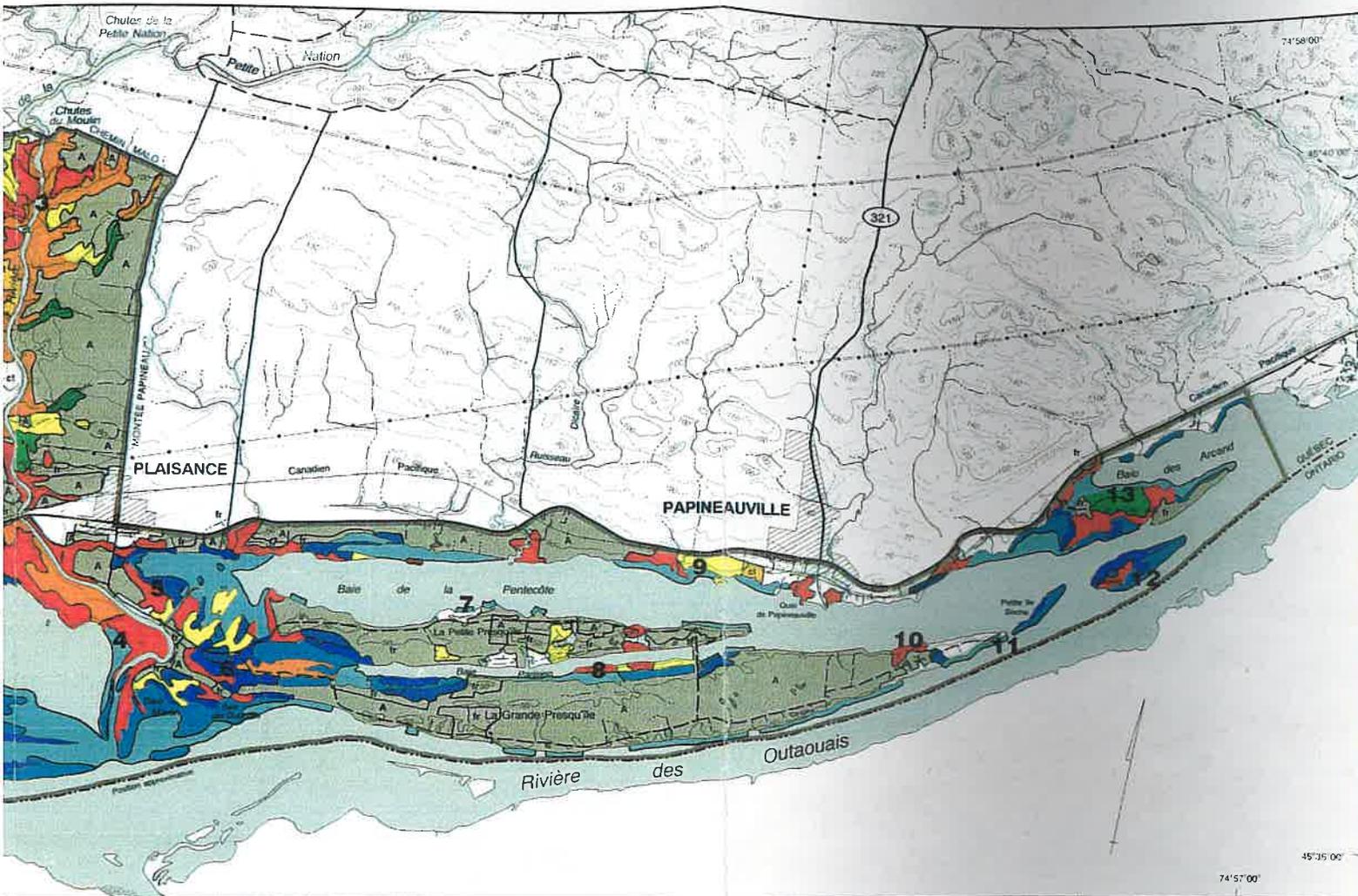
Les herbiers submergés occupent plusieurs centaines d'hectares dans les baies Noire (est et ouest), de la Pentecôte, Parisien et des Arcand. Ils occupent également l'extrémité des îles et des presqu'îles digitées, notamment l'île du Fer à Cheval et la presqu'île des Legault. La densité des herbiers submergés s'accroît vers la tête des baies. Parfois, la végétation peut proliférer à tel point qu'elle constitue une entrave à la navigation motorisée. Ces herbiers sont caractérisés par des groupements à *Vallisneria*, à *Elodea*, à *Potamogeton* et par plusieurs autres (tableau). Selon les conditions de chaque secteur les espèces compagnes peuvent changer. Il est courant de rencontrer *Ceratophyllum demersum*, *Myriophyllum spicatum* et *Utricularia vulgaris*.

Les herbiers flottants occupent les mêmes secteurs que les herbiers submergés, mais sont limités à une bande plus étroite, dont la largeur varie en fonction de la profondeur de l'eau. Quelques plans d'eau fermés ou gérés par des structures de contrôle sont en partie recouverts par ces herbiers flottants. Ils sont dominés par des groupements à *Sparganium fluctuans*, à *Nymphaea tuberosa*, à *Brasenia schreberi* et par plusieurs autres. Sous leur couvert se camouflent plusieurs espèces appartenant aux herbiers submergés. Les plus beaux exemples d'herbiers flottants du territoire se situent à l'extrémité nord des baies Parisien et des Arcand, dans les baies de la presqu'île des Legault dans les eaux peu profondes des rives de la baie Noire (section est).

Les marais

Les marais occupent des superficies considérables dans les secteurs abrités comme les baies Noire, Perras, d'Aragon et Martin. Ils se développent là où la profondeur de l'eau ne dépasse guère 70 cm. La partie supérieure du marais peut être exondée en période d'étiage, mais le substrat demeure saturé d'eau.

Les premiers groupements à succéder aux herbiers aquatiques sont ceux à *Pontederia cordata* suivis en bandes parallèles vers le haut du marais par les groupements à *Sagittaria cuneata*, à *Butomus umbellatus*, à *Sparganium eurycarpum* et à *Typha angustifolia* commu-



ATTENTIONS	ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES
COUPE TOTALE	1 ZONES D'IMPORTANCE
COUPE PARTIELLE	
PLANTATION	Adapté de : Dignard, N, 1994a, 1 : 70.000 Hydro-Québec (1994) 1 : 20.000 MEF-Région 07, 1994, 1 : 20.000 MER, 1994, 1 : 20.000
	Limite du territoire à l'étude

PARC DE PLAISANCE

LA VÉGÉTATION



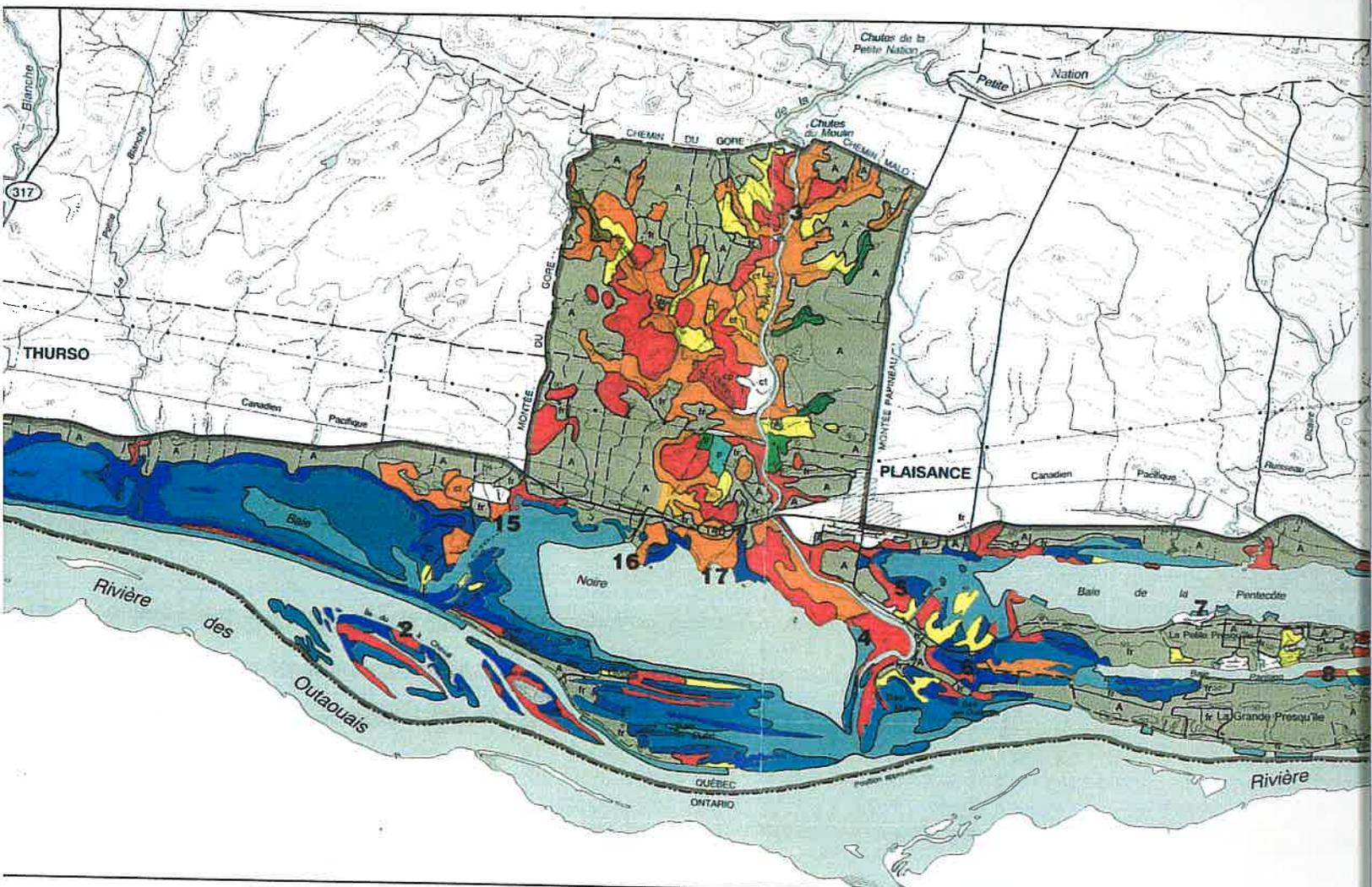
Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

Échelle 1 : 50 000

Kilomètre 1 0 1 Kilomètre

Date : JUIN 1995	Carte : 16
-------------------------	-------------------



MILIEUX OUVERTS OU SEMI-OUVERTS

- AULNAIE
- HERBAÏE ET HERBAÏE ARBUSTIVE
- HERBIER ÉMÉRGÉ
- HERBIER SUBMÉRGÉ

- A AGRICULTURE
- fr FRICHE
- EAU LIBRE

INTERVENTIONS

- ct COUPE TOTALE
- cp COUPE PARTIELLE
- p PLANTATION

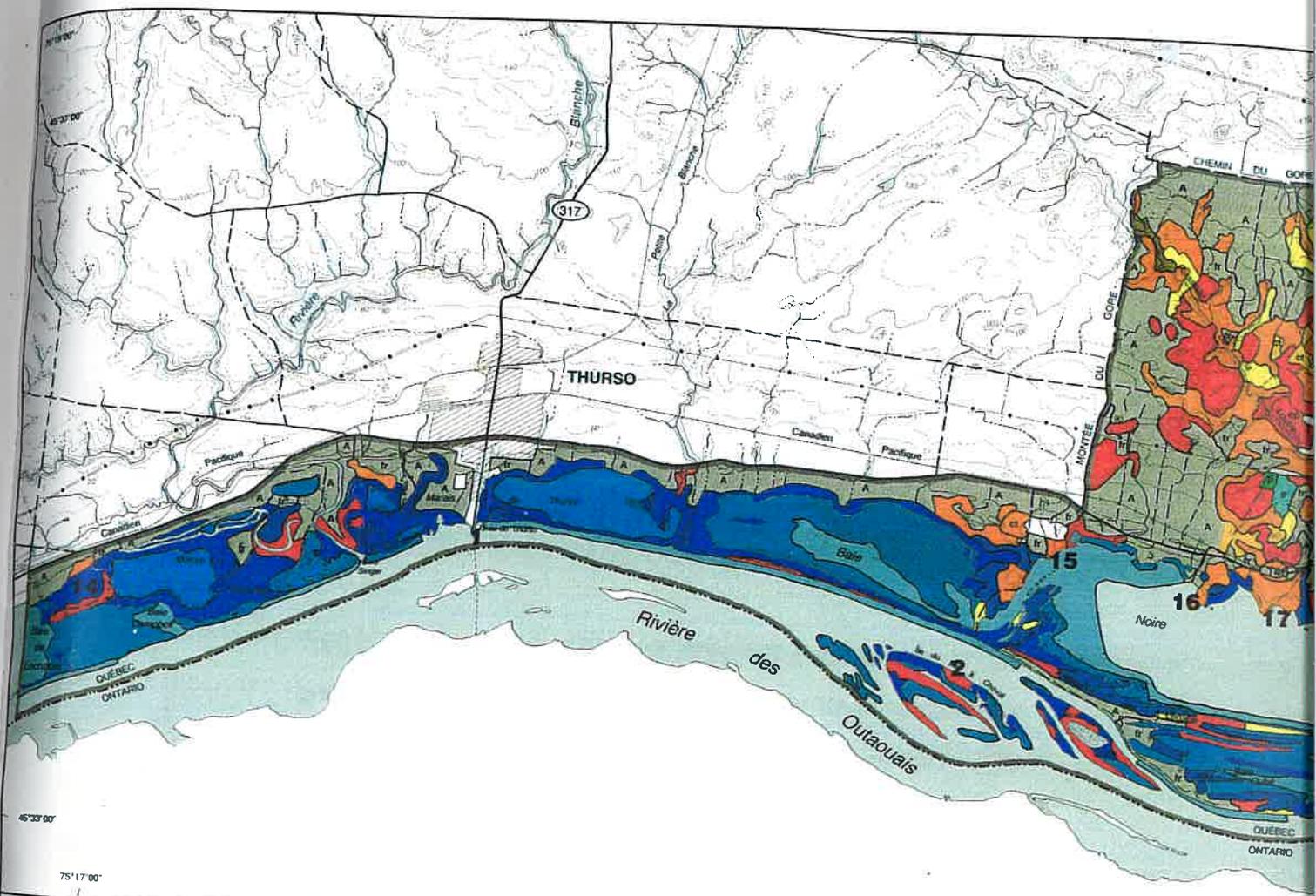
ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES

- 1** ZONES D'IMPORTANCE

Adapté de : Dignard, N, 1994a, 1 : 70,000
 Hydro-Québec (1994) 1 : 20,000
 MEF-Région 07, 1994, 1 : 20,000
 MER, 1994, 1 : 20,000

— Limite du territoire à l'étude

PAP
 PLAIS
 LA VÉG



MILIEUX BOISÉS

- | | | | |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
|  | SAPINIÈRE |  | MÉLANGÉS |
|  | PINÈDE |  | FEUILLUS TOLÉRANTS |
|  | CÉDRIÈRE |  | FEUILLUS INTOLÉRANTS |
|  | RÉSINEUX INDÉTERMINÉS |  | FEUILLUS INDÉTERMINÉS |

MILIEUX OUVERTS OU SEMI-OUVERTS

- | | |
|---|------------------------------|
|  | AULNAIE |
|  | HERBAÏE ET HERBAÏE ARBUSTIVE |
|  | HERBIER ÉMERGÉ |
|  | HERBIER SUBMERGÉ |

INTERVENUS

- | | | |
|---|-------------|---|
|  | AGRICULTURE |  |
|  | FRICHE |  |
|  | EAU LIBRE |  |

45° 23' 00"

75° 17' 00"

nément appelée quenouille. Le groupement à *Typha* est généralement si dense qu'il limite la présence d'espèces compagnes.

Les prairies humides

Les prairies humides se subdivisent en deux types de formations. La première, désignée prairie riveraine effectue la transition entre le marais et le marécage. La seconde, désignée prairie de dégradation, résulte des interventions humaines, visant à étendre les cultures jusqu'aux rives, ou encore d'inondations importantes.

Les prairies riveraines sont courantes, excepté dans les secteurs érodés. Il s'agit d'une bande étroite succédant au marais où la nappe phréatique demeure élevée. Cette bande est caractérisée, du bas vers le haut de la pente par les groupements à *Lythrum salicaria*, à *Scirpus pedicellus* et à *Phalaris arundinacea*.

La composition des prairies de dégradation est beaucoup plus pauvre, se limitant aux groupements à *Phalaris* et à *Matteucia*. On les rencontre presque exclusivement sur les îles à Crépault, à Roussin et du Fer à Cheval, de même que sur la presqu'île des Legault, où elles couvrent des superficies assez importantes.

Les marécages

Les marécages peuvent être subdivisés en deux catégories selon qu'ils sont dominés par un couvert arbustif ou arborescent.

Le marécage arbustif succède à la prairie riveraine la plupart du temps. Le marécage arbustif à Plaisance est caractérisé par une très grande diversité de groupements, dont les plus courants sont des saules, *Salix discolor*, *S. petiolaris* et *S. cordata*. Le groupement à *Cephalanthus occidentalis* est également bien représenté, particulièrement dans les baies d'Aragon et Perras, expression d'une plus grande tolérance à l'inondation et d'un bon

apport en matière organique. Les groupements à *Cornus stolonifera*, à *Myrica gale* et à *Alnus rugosa* sont présents, mais moins fréquents que les précédents et moins étendus.

Quant aux marécages arborescents, leur superficie au sein du territoire à l'étude a considérablement diminué depuis la mise en fonction du barrage de Carillon. En prévision de l'enneigement des terres, Hydro-Québec a fait abattre les arbres sur les parcelles devant être couvertes d'eau. Actuellement, les groupements les plus fréquents sont l'érablière argentée et la frênaie de Pennsylvanie. À eux deux, ils constituent plus de 80 % de la superficie des marécages arborescents. Ils sont complétés par des groupements à frêne noir, à chêne macrocarpe et à orme roux ainsi qu'à peuplier deltoïde.

Les marécages arborescents sont particulièrement bien développés sur l'île à Crépault, sur la presqu'île des Legault, à l'embouchure de la rivière de la Petite Nation et à l'extrémité de la baie de la Pentecôte.

À titre de particularité, il faut signaler que certains des peupliers deltoïdes ont une taille remarquable atteignant 1,5 m de diamètre. La candidature des très gros spécimens a été soumise au répertoire des arbres remarquables du Québec.

Aux milieux humides et riverains succèdent les milieux terrestres dont l'alimentation en eau se fait exclusivement par les précipitations. En voici les subdivisions :

L'herbaciaie

Cette classe physionomique résulte de l'abandon des cultures. Elle constitue une partie importante de l'ancien domaine agricole de la Petite Presqu'île, mais elle peut également être observée ailleurs sur le territoire. Les principaux groupements sont encore dominés par les graminées, les légumineuses, et les astéracées, comportant de nombreuses espèces naturalisées.

L'arbustaie

Comme l'herbacaie, l'arbustaie résulte également de l'abandon des terres en culture, tout en constituant un stade plus avancé de recolonisation forestière. Les principaux groupements sont dominés par le framboisier, le cornouiller, l'aulne et le vinaigrier. Ils ne couvrent que de petites superficies.

La forêt

Les peuplements dominés par la strate arborescente, qui inclut le marécage arborescent, couvrent environ 11 km², soit 18 % du territoire à l'étude. Au sud de la route 148, il ne s'agit que de petites parcelles fragmentées, discontinues et en général établies le long des rives. La seule surface boisée d'importance se situe à l'embouchure de la Petite Nation sur sa rive droite, où les peuplements sont très vieux, et pratiquement inaltérés.

C'est sur le « bloc nord », hors de la réserve faunique de Plaisance, que l'on trouve des superficies forestières plus importantes. Elles se répartissent de part et d'autre de la rivière de la Petite Nation et du ruisseau de la Loutre, là où les pentes fortes et la présence de monticules rocheux se sont avérées impropres aux pratiques agricoles.

Ces forêts ont toutefois été exploitées par l'homme depuis le tout début de la colonisation de cette région. De nos jours, ces activités se manifestent par des pratiques acéricoles, des coupes forestières totales (42,7 hectares) partielles (33,5 hectares) et des plantations de résineux (8,4 hectares) qui en modifient la composition (tableau 13).

Dans le paysage actuel les formations forestières stables sont dominées, selon la nature et l'épaisseur des dépôts, par l'érable à sucre, le caryer cordiforme, le chêne rouge, le pin blanc, la pruche du Canada et le sapin baumier. De beaux exemples subsistent près des chutes du Moulin et au nord-ouest du pont de Plaisance sans toutefois couvrir des superficies appréciables.

LÉGENDE

S (S)	Sapinière à sapin
S (C)	Sapinière à thuya
Pb (Pb)	Pinède à pin blanc
Pb (Ft)	Pinède blanche avec feuillus tolérants
Pi R	Plantation - Pinède et résineux
C (C)	Cédrière à thuya
R	Résineux indéterminés
Er R	Érablière avec résineux
Fi Pb	Feuillus intolérants avec pin blanc
Fi R	Feuillus intolérants avec résineux
Ft Pb	Feuillus tolérants avec pin blanc
M	Mélangé
M Fh	Mélangé avec feuillus sur station humide
M Ft	Mélangé avec feuillus tolérants
Pe Pb	Peupleraie avec pin blanc
Pe R	Peupleraie avec résineux
Pe S	Peupleraie avec sapin
Er	Érablière
Er Fi	Érablière avec feuillus intolérants
Er Pe	Érablière avec peuplier
Fh	Feuillus sur station humide
Pe	Peupleraie
F	Feuillus indéterminés

TABLEAU 13

LES SUPERFICIES EN HECTARE DES SECTEURS BOISÉS ET AIRES OUVERTES
DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

GROUPEMENT	NON AFFECTÉ	COUPÉ	PLANTATION	TOTAL	%
SAPINIÈRE					
S (S)	10,4				
S (C)	6,0				
sous-total	16,4			16,4	0,2
PINEDE					
Pb (Pb)	6,4				
Pb (Ft)	16,4				
Pi R			1,6		
sous-total	22,8		1,6	24,4	0,3
CEDRIÈRE					
C (C)	7,6				
sous-total	7,6			7,6	0,1
RÉSINEUX INDETERMINE					
R			6,8		
sous-total			6,8	6,8	0,1
MELANGES					
Er R (f)	17,6				
Er R (r)	10,0				
Fi Pb (r)	20,4				
Fi R (f)	11,2				
Ft Pb (r)	31,1				
Ft Pb (f)	4,4				
M		4,8			
M Fh (f)	58,2				
M Fh (r)	56,3				
M Ft (f)	53,9				
M Ft (r)	28,7				
Pe Pb (f)	8,8				
Pe Pb (r)	32,7				
Pe R (f)	27,4				
Pe R (r)	14,0				
Pe S (r)	8,8				
sous-total	383,5	4,8		388,3	5,4
FEUILLUS TOLÉRANTS					
Er	14,8				
Er Fi	5,2				
Er Ft		33,5			
Er Ft	135,1				
Er Pe	34,3				
Fh	279,0				
sous-total	468,4	33,5		501,9	6,9
FEUILLUS INTOLÉRANTS					
Pe	150,0				
sous-total	150,0			150,0	2,1
FEUILLUS INDETERMINES					
F		21,9			
sous-total		21,9		21,9	0,3
TOTAL	1 048,7	60,2	8,4	1 117,3	15,4
AIRES OUVERTES					
Aulnaie				148,8	2,0
Herbaçaie				414,8	5,7
Herbier submergé				501,6	6,9
Herbier émergé				736,6	10,2
Eau libre				1 859,6	25,6
Agriculture				1 505,2	20,8
Friche				352,8	4,9
Coupe totale				42,7	0,6
Autres (ville, village, services, récréation)				570,6	7,9
GRAND TOTAL				7 250,0	

Les peuplements de transition sont pour leur part dominés par le peuplier à grandes dents, le peuplier faux-tremble et l'érable rouge. Ils sont présents tout le long du couloir de la rivière de la Petite Nation au nord de la route 148. La proportion élevée de sapin baumier et d'épinette blanche en sous-étage laisse présager une évolution vers la sapinière ou la pessière édaphique selon les cas.

Pour l'ensemble du territoire à l'étude, ce sont les peuplements feuillus qui dominent (6,7 km²) suivis par les peuplements mélangés (3,8 km²), alors que les peuplements de conifères ne totalisent que 0,5 km². Il faut prendre en compte que la distribution des diverses catégories de peuplements crée une mosaïque complexe compte tenu du haut taux de morcellement des parcelles.

On notera également que l'érablière à caryer, le peuplement représentatif de la région naturelle des basses-terres du Saint-Laurent, et qui devait autrefois occuper la majeure partie des dépôts fins et bien drainés de la région de Plaisance, semble maintenant confinée à quelques rares stations au nord-ouest du village. Les principales essences compagnes sont le noyer cendré, le tilleul d'Amérique, le frêne de Pennsylvanie, le chêne rouge et l'orme roux.

Finalement, il faut souligner les particularités de l'Île à Crépault. Elle abrite l'un des plus beaux peuplements de micocoulier occidental de l'Outaouais, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, ainsi que les seuls chênes blancs rencontrés sur le territoire à l'étude. Cette île renferme également les seuls peuplements importants de pins blancs et de pruches du territoire, de belles érablières argentées et un nombre élevé d'essences méridionales telles que le caryer cordiforme, le charme de Caroline, et le noyer cendré.

Diversité floristique et espèces fragiles

La végétation de l'Outaouais peut être qualifiée de luxuriante. À eux seuls les inventaires sectoriels réalisés par Dignard à l'été 1993 et 1994 ont permis d'identifier 489 espèces de

plantes vasculaires réparties parmi 92 familles (annexe 1) Un très grand nombre d'espèces sont associées aux milieux humides où l'effort d'inventaire a été principalement orienté. Parmi toutes les espèces présentes, certaines sont très courantes, d'autres ont une abondance restreinte se trouvant au sud-ouest du Québec à la limite de leur aire de distribution.

Ces dernières années, des chercheurs ont porté une attention spéciale aux espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. On a établi que la moitié des espèces susceptibles d'être inscrites sur cette liste étaient associées aux milieux aquatiques et riverains, et que la très grande majorité de ce groupe atteignait la limite nord de leur répartition dans les régions de l'Outaouais - Richelieu - Lac Saint-Pierre (Lavoie, G. in Hydro-Québec 1994). C'est ce qui explique l'intérêt de plusieurs organismes à inventorier les rives de l'Outaouais au cours des dernières années.

À l'intérieur du territoire à l'étude, Dignard (1994 a et c) a relevé quinze espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (tableau 14) en faisant, quant au nombre, un site d'intérêt comparable au parc de la Gaspésie. Quatorze d'entre elles atteignent dans la région de l'Outaouais et du sud-ouest québécois la limite de leur aire de distribution. Trois d'entre elles sont strictement aquatiques, les autres étant liées aux milieux palustres ou terrestres.

L'abondance dans son habitat de chacune des espèces fragiles est très variable et il arrive également que les mêmes secteurs recèlent plus d'une espèce d'intérêt. Dix-sept secteurs importants ont été identifiés sur le territoire à l'étude. Ils apparaissent sur la carte 16.

Les plus importantes concentrations de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (six espèces) sont localisées sur l'île à Crépault, en aval des chutes du Moulin (3 espèces - petite localité), de part et d'autre de l'embouchure de la rivière de la Petite Nation, sur la Petite Presqu'île et enfin sur la rive nord de la baie Noire Est.

TABLEAU 14

LA RÉPARTITION DANS LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE DES ESPÈCES
DE PLANTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES
SELON LES ZONES D'IMPORTANCE

NUMÉRO DE LA ZONE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	TOTAL (Nombre de stations)
<i>Cardamine bulbosa</i>																		1
<i>Carex grayii</i>					S													1
<i>Carex typhina</i>				A	A	X								X	X			8
<i>Celtis occidentalis</i>				X		X							P		X	A		5
<i>Cyperus engelmannii</i>	A						A			X			P	X				7
<i>Elodea nuttallii</i>	X	P																2
<i>Elymus riparius</i>																		1
<i>Eragrostis hypnoides</i>			S															1
<i>Goodyera pubescens</i>			S															1
<i>Potamogeton vaseyi</i>			S															1
<i>Pychanthemum virginianum</i>				X			A		S				P					3
<i>Quercus alba</i>																		1
<i>Shorgastrum nutans</i>									X				X		X			2
<i>Sparganium androcladum</i>															P			2
<i>Staphylea trifolia</i>												X						1
TOTAL ESPÈCES PAR STATION	2	1	3	3	2	2	1	1	2	1	1	2	6	2	3	4	1	37

LÉGENDE : P = principale population S = seule station relevée X = présent A = population additionnelle significative

Source : Selon Dignard, N. 1994 a.c.

Le volet conservation des espèces végétales constituera donc un objectif important de ce parc. Il pourra en effet avoir un impact significatif au sein de la région outaouaise où peu d'écosystèmes aquatiques et palustres qui les abritent sont protégés, tout en sensibilisant la population à ces ressources souvent méconnues.

2.2.8 La faune et les habitats¹⁰

La réputation de Plaisance tient en grande partie à l'abondance et à la diversité faunique qu'on y trouve. Ceci est principalement attribuable aux vastes étendues de milieux humides présents. En fait, près du quart de la superficie du territoire à l'étude est composée d'herbiers, marais, marécages et prés humides. Des animaux de toutes sortes en tirent profit pour y réaliser la totalité ou une partie de leur cycle vital.

Il est maintenant bien connu que les milieux humides figurent parmi les écosystèmes les plus riches de la planète. Ils ne sont égalés que par les forêts tropicales. L'intérêt qu'on leur porte dépasse la simple productivité faunique et floristique; on les considère plutôt comme de véritables entités écologiques qui interviennent dans de multiples processus environnementaux. Ainsi, ils améliorent la qualité de l'eau, diminuent les risques d'inondation, régénèrent l'approvisionnement en eaux souterraines, aident à contrer l'érosion des berges, réduisent le réchauffement des petits cours d'eau et libèrent d'importantes quantités d'oxygène dans l'atmosphère.

Malgré une telle valeur, des superficies considérables de terres humides ont été perdues sous les pressions répétées des besoins agricoles, industriels et urbains. En ce sens, la présence en abondance de tels milieux à l'intérieur de la proposition analysée crée un élément d'intérêt majeur pour le parc.

¹⁰ Principalement tiré du MEF, 1994

Au contact des milieux humides, la présence de forêts, de champs agricoles, de friches et de secteurs franchement aquatiques, a pour effet de diversifier les habitats, permettant d'enrichir la communauté faunique du territoire. Cette dernière demeure néanmoins caractérisée par le grand nombre d'espèces liées aux milieux aquatiques et palustres.

Les poissons

On classe la faune ichthyologique du territoire dans les groupements d'espèces d'eaux fraîches et chaudes, en raison de leur tolérance aux températures plus élevées. Cette faune est très diversifiée. Jusqu'à ce jour 33 espèces y ont été répertoriées. On peut toutefois supposer que pratiquement la totalité des 49 espèces présentes dans la rivière des Outaouais entre Hull et Grenville sont présentes (annexe 2). Cette diversité est liée à la grande variété des habitats ainsi qu'à la communication de ce bief¹¹ de la rivière avec le Saint-Laurent via le lac des Deux-Montagnes et les Grands Lacs via la rivière Rideau.

Selon les secteurs, il existe des différences notables dans la répartition et la diversité des espèces rencontrées. Les baies peu profondes, où la végétation aquatique abonde, présentent de meilleures conditions que le chenal de la rivière. Elles tiennent lieu de site de fraye, d'alevinage et d'alimentation pour de nombreuses espèces. La plus grande variété de poissons a d'abord été trouvée dans le secteur de l'île du Fer à Cheval et de l'île Dubé (27 espèces), suivi par le secteur de la baie Noire Est (22 espèces) et celui de la baie de la Pentecôte (20 espèces).

Les espèces les plus abondantes sont la barbote brune, la perchaude, le crapet-soleil, le mené jaune, la marigane noire, le doré noir, la barbue de rivière et l'achigan à grande bouche. À l'exception du mené jaune, ces 7 espèces sont sujettes à l'exploitation sportive. S'y ajoutent également, en moins grand nombre, la laquaiche argentée, le grand brochet, le maskinongé, la carpe, l'achigan à petite bouche et le doré jaune.

¹¹ Bief : portion d'un cours d'eau entre deux chutes.

En terme de particularité, il faut signaler que deux espèces, sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables; l'esturgeon jaune et le suceur ballot. Très peu d'information relative aux habitats de ces espèces est disponible. En ce qui a trait à l'esturgeon jaune, recherché pour sa chair et son caviar, la pêche commerciale sur la rivière des Outaouais est interdite depuis 1993 en vue d'en protéger la population. L'effondrement dans les pêcheries, causé par la surexploitation et la dégradation de l'habitat, a été constaté à travers son aire de répartition nord-américaine (Beaulieu 1992). Cette espèce fraie au printemps dans les eaux rapides, souvent au pied des chutes. La seule frayère connue de l'Outaouais est sise près de l'embouchure de la rivière Rouge, en aval du territoire à l'étude. Des spécimens ont été localisés dans le secteur de Thurso et celui de l'île du Fer à Cheval.

Dans le cas du suceur ballot, il existe seulement une dizaine de mentions dans la rivière des Outaouais dont une dans le secteur de l'île du Fer à Cheval. Cette espèce atteint le nord-est de son aire de répartition au Québec. Les scientifiques estiment que la population est en déclin en raison de la dégradation de l'habitat causée par les activités agricoles et industrielles. Ces dernières entraînent une augmentation de la sédimentation à laquelle serait très sensible l'espèce.

Les amphibiens et les reptiles

On suppose, qu'à l'instar du bassin de la rivière des Outaouais qui recèle 33 des 37 espèces d'amphibiens et reptiles du Québec, le territoire à l'étude assure également une bonne représentativité de ces groupes fauniques. La prépondérance des milieux humides est très propice à leur présence. Les études menées depuis 1991 ont mis en évidence la présence de fortes populations de tortues (tortue peinte, chélyd্রে serpentine) de couleuvre rayée, de grenouilles (ouaouaron, grenouille verte, g. léopard, rainette versicolore, r. crucifère) et de salamandre à points bleus. On trouvera en annexe 3, la liste des 15 espèces relevées à ce jour.

Parmi toutes les espèces d'amphibiens et reptiles de la région, trois sont en situation préoccupante : il s'agit de la rainette faux-grillon de l'ouest, de la tortue musquée et de

la couleuvre d'eau. Seule la couleuvre d'eau a été observée dans le territoire à l'étude et ce à une seule reprise (marais au Massettes). Les efforts de localisation menés au printemps 1993 pour la rainette faux-grillon de l'ouest se sont avérés vains (St-Hilaire et Chabot, 1994). Quant à la tortue musquée, bien qu'elle n'ait pas été observée dans le secteur analysé, cela n'élimine pas les possibilités qu'elle y soit tout de même présente. En effet, de nombreux milieux humides du territoire à l'étude s'apparentent à l'habitat où elle fut trouvée dans la baie Mc Laurin (fond vaseux, courant presque nul, herbier aquatique et marais peu profond) sans compter que cette tortue s'observe difficilement puisqu'elle sort rarement de l'eau (Beaulieu, H. 1992).

Les oiseaux

Ce secteur de l'Outaouais est reconnu pour la densité et la diversité des espèces d'oiseaux qu'on y rencontre. Les ornithologues y ont observé 230 des 326 espèces d'oiseaux du Québec. Elles sont réparties parmi 40 familles. Cent espèces sont considérées comme nicheuses (annexe 4). Une telle richesse, sur une si faible superficie n'est guère courante au Québec.

Ce territoire s'avère avant tout propice pour un cortège d'espèces associées au milieu aquatique. Plusieurs s'y alimentent, s'y reposent et s'y reproduisent; elles ne peuvent survivre dans d'autres types d'habitats. Butors, hérons, râles, bernaches et canards confirment le caractère palustre du secteur, tout comme le grèbe à bec bigarré, la gallinule poule-d'eau, et la guiffette noire.

. Les bernaches et les canards

De toutes les espèces associées aux milieux humides, ce sont les populations de bernaches du Canada et de canards qui ont fait l'objet d'un suivi le plus étroit. Déjà en 1970, les cartes « Inventaire des Terres du Canada - possibilités pour la faune » classifiaient les vastes zones humides des rives outaouaises parmi celles offrant le meilleur potentiel d'habitats pour la sauvagine au Canada.

On considère aujourd'hui que la rive nord de la rivière des Outaouais constitue l'une des plus importantes haltes migratoires printanières pour la sauvagine au Québec. On estime que plus de 100 000 bernaches du Canada et plusieurs milliers de canards s'y reposent et s'y alimentent de la fin mars jusqu'à la mi-mai.

Un inventaire, réalisé en 1989 le long de l'Outaouais, a permis d'établir le niveau de fréquentation saisonnière de la bernache du Canada à 503 000 jours-individus, dont 61 % (306 830 jours-individus) étaient répartis à l'intérieur du territoire à l'étude (Chabot et St-Hilaire, 1994 a).

La halte migratoire des bernaches dure six semaines au printemps. Les premiers oiseaux arrivent au moment de la débâcle et ils fréquentent principalement le milieu aquatique pendant les deux premières semaines. Au moment où la neige disparaît, vers la mi-avril, les oiseaux commencent également à fréquenter le milieu agricole. L'apogée de la migration a lieu vers la fin avril début mai, alors que les derniers migrateurs quittent la région à la mi-mai. La figure 11 illustre la chronologie de la migration à partir des relevés de 1989.

La carte 17 pour sa part permet de visualiser les secteurs les plus intensivement utilisés: la baie Noire Ouest, l'embouchure de la rivière de la Petite Nation et le coeur de la baie de la Pentecôte. En réalité, les bernaches sont omniprésentes sans atteindre partout la même densité. Très visibles et bruyantes, elles constituent un attrait fascinant et accessible à tous.

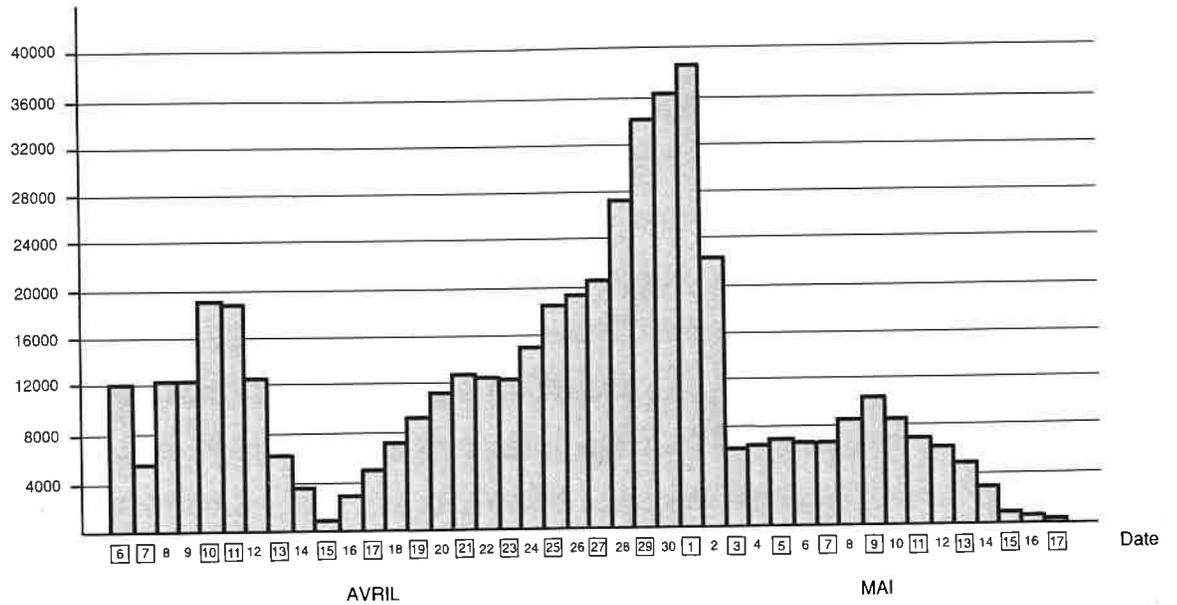
Le territoire à l'étude présente également un intérêt indéniable pour les canards. Ils occupent le territoire sur une période plus longue que les bernaches. On les observe en effet lors des migrations printanières et automnales, de même qu'en été alors que plusieurs espèces (en majorité des barboteurs) y nichent.

Lors des migrations printanières, les plus grandes densités sont observées dans le secteur de la baie d'Aragon, de la baie Noire Ouest, de la presqu'île des Legault-baie Dubé ainsi que dans la partie de la Grande Presqu'île comprise entre la baie Martin et la baie des Outardes (carte 18).

FIGURE 11

**CHRONOLOGIE DE LA MIGRATION PRINTANIÈRE DE LA BERNACHE DU CANADA
DE GATINEAU À PAPINEAUVILLE EN 1989**

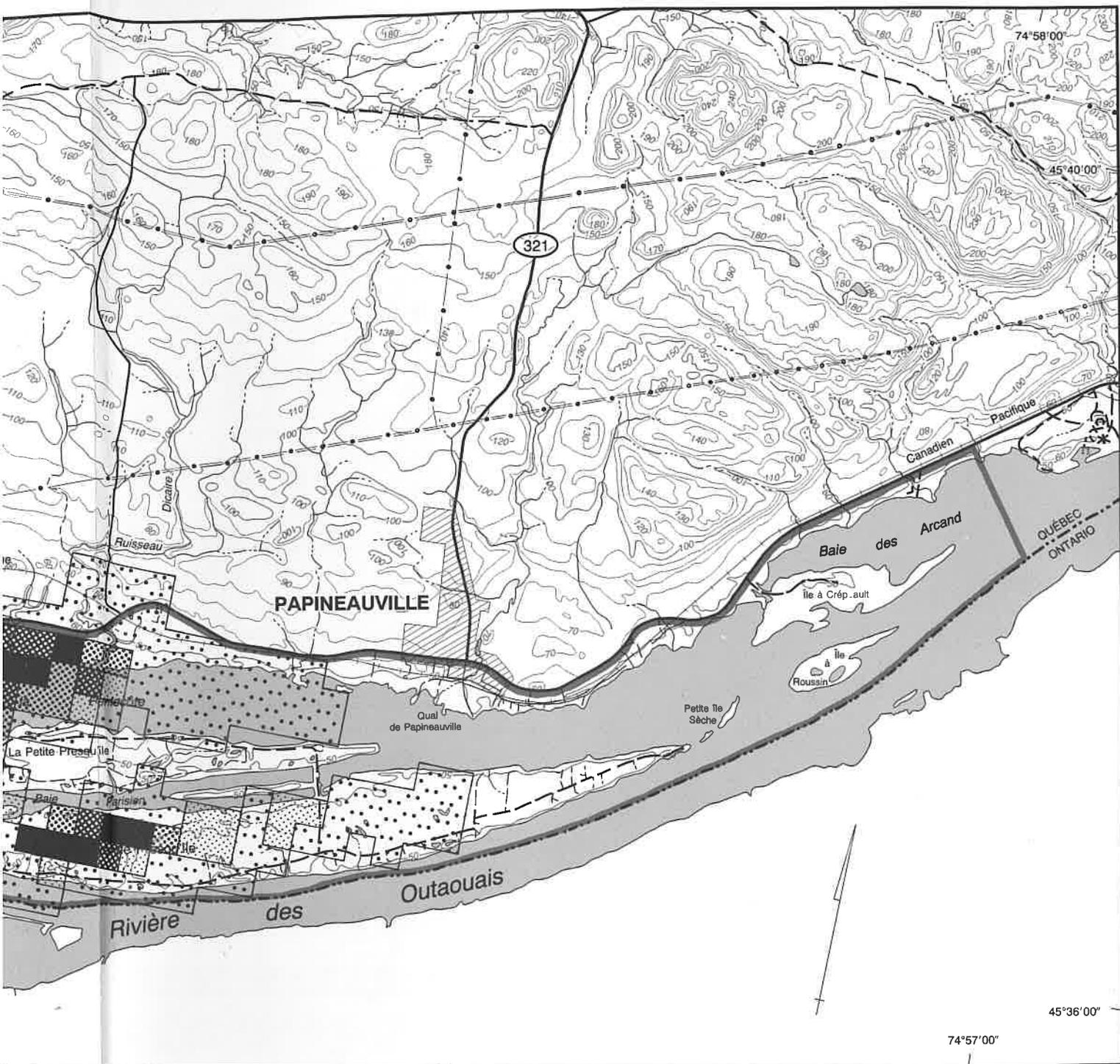
Nombre de bernaches



LÉGENDE

11 Jour d'inventaire 12 Extrapolation

SOURCE : CHABOT ET SAINT-HILAIRE 1994a



**PARC DE
PLAISANCE**

**LA DENSITÉ
D'UTILISATION
PAR LES BERNACHES
DU CANADA**

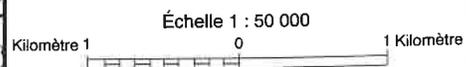
laire, 1994a.

re à l'étude



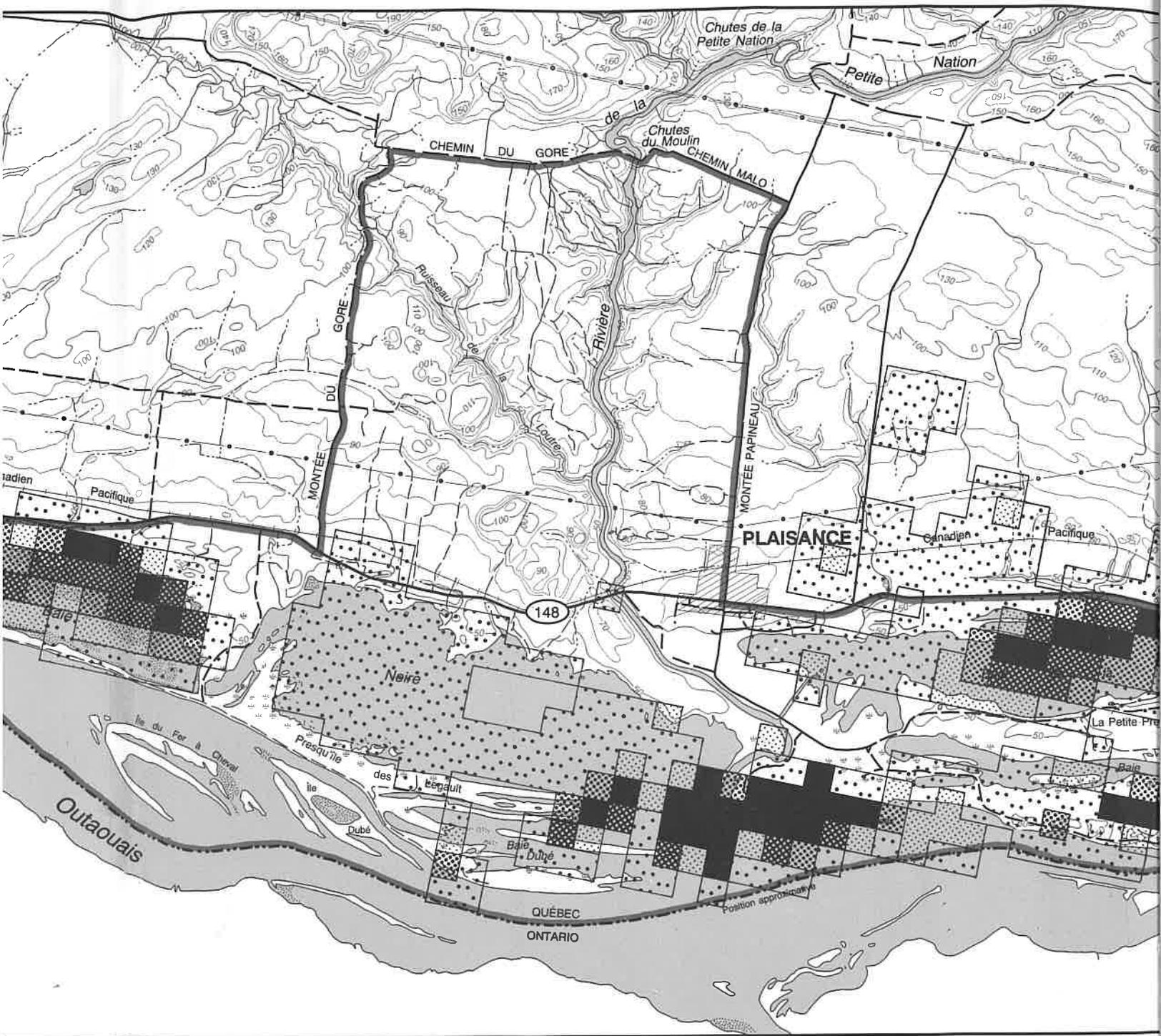
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



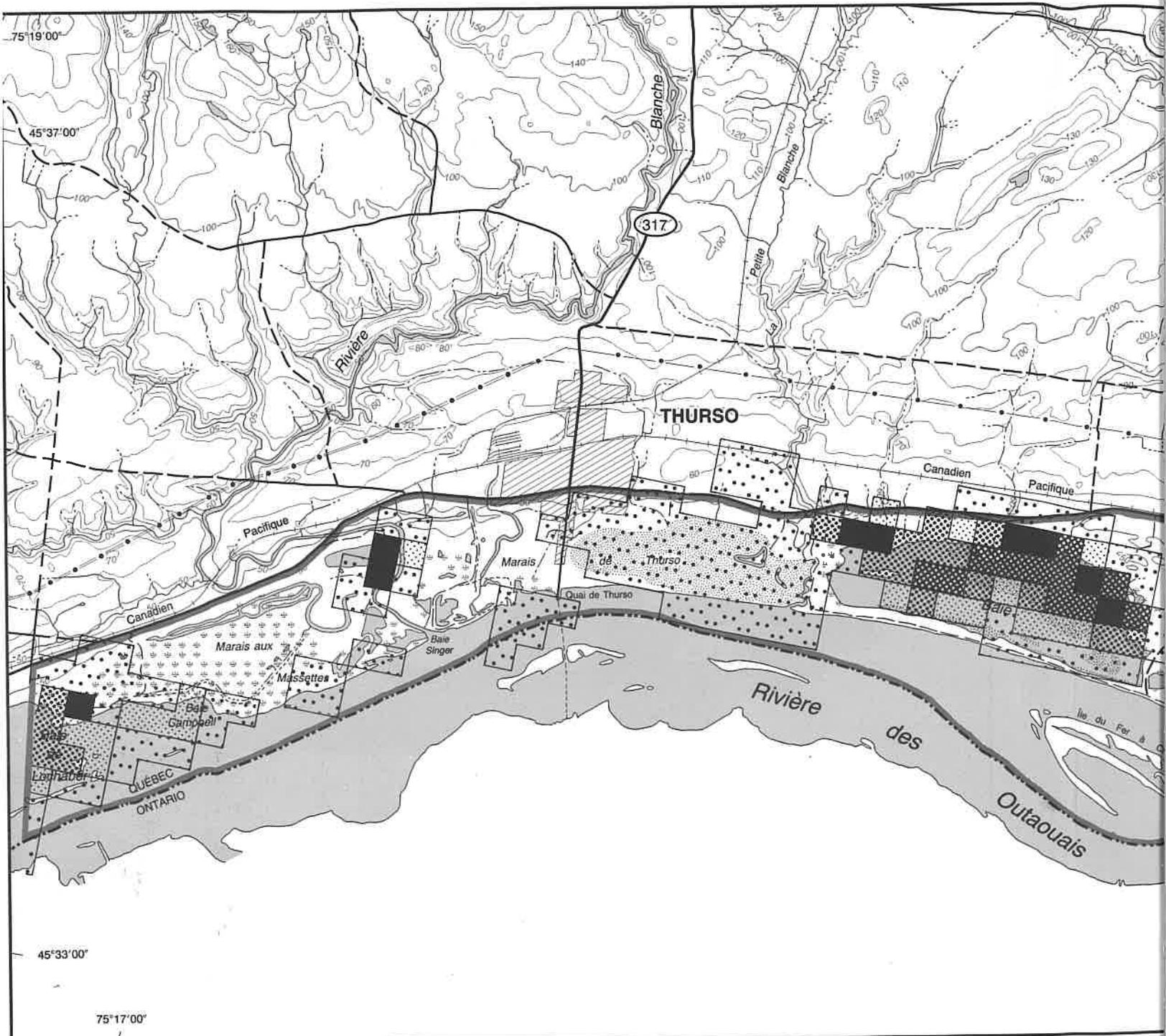
Date :
JUIN 1995

Carte :
17

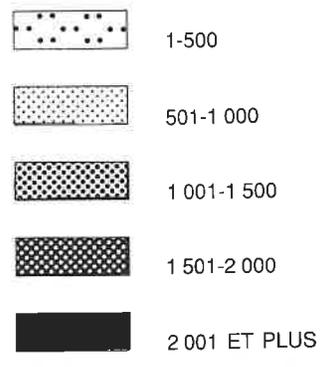


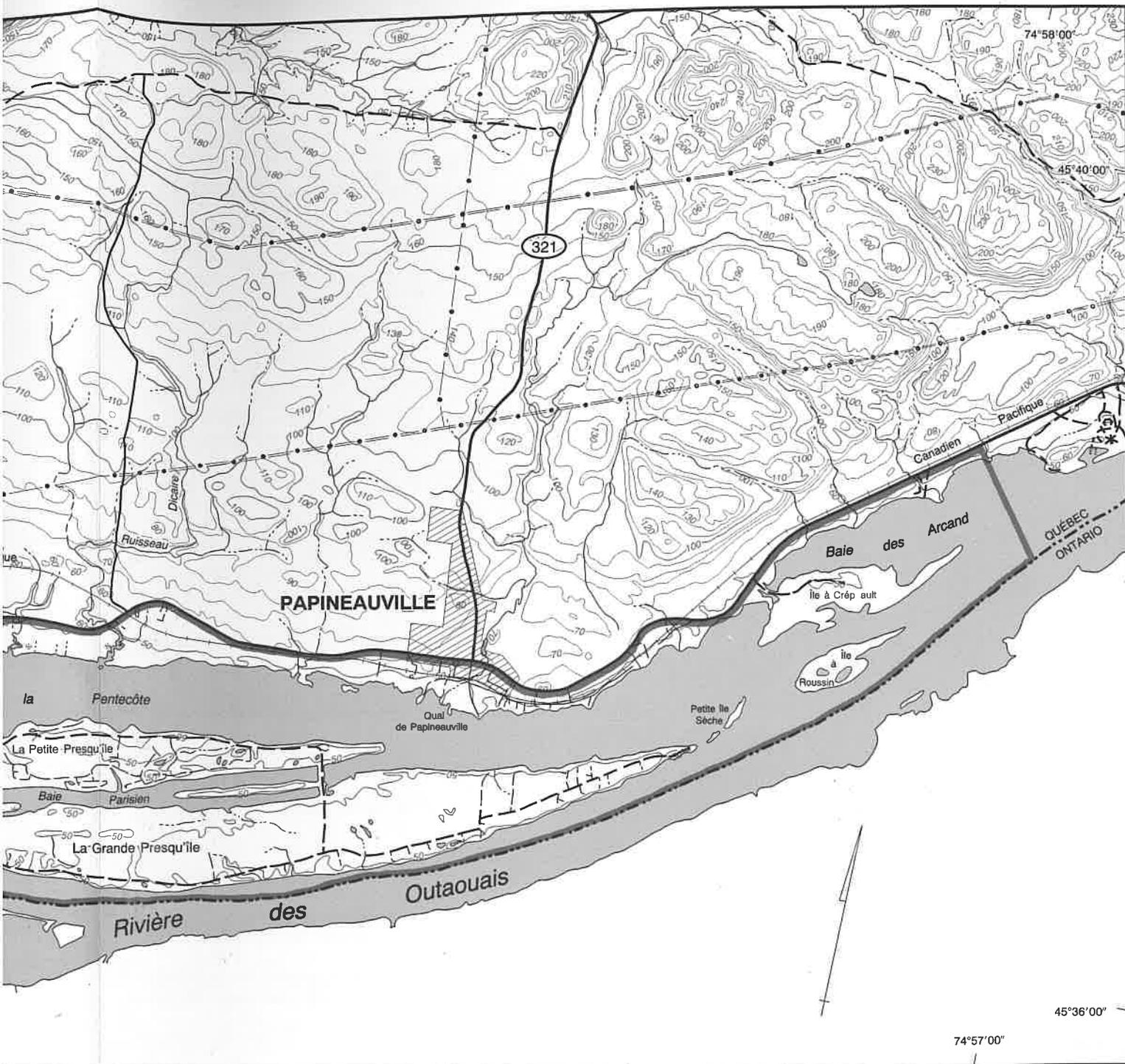
Source : Chabot et Saint-Hilaire, 1994

— Limite du territoire à l'étude



NOMBRE DE JOURS-BERNACHES





PARC DE PLAISANCE

LA DENSITÉ D'UTILISATION PAR LES CANARDS



 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

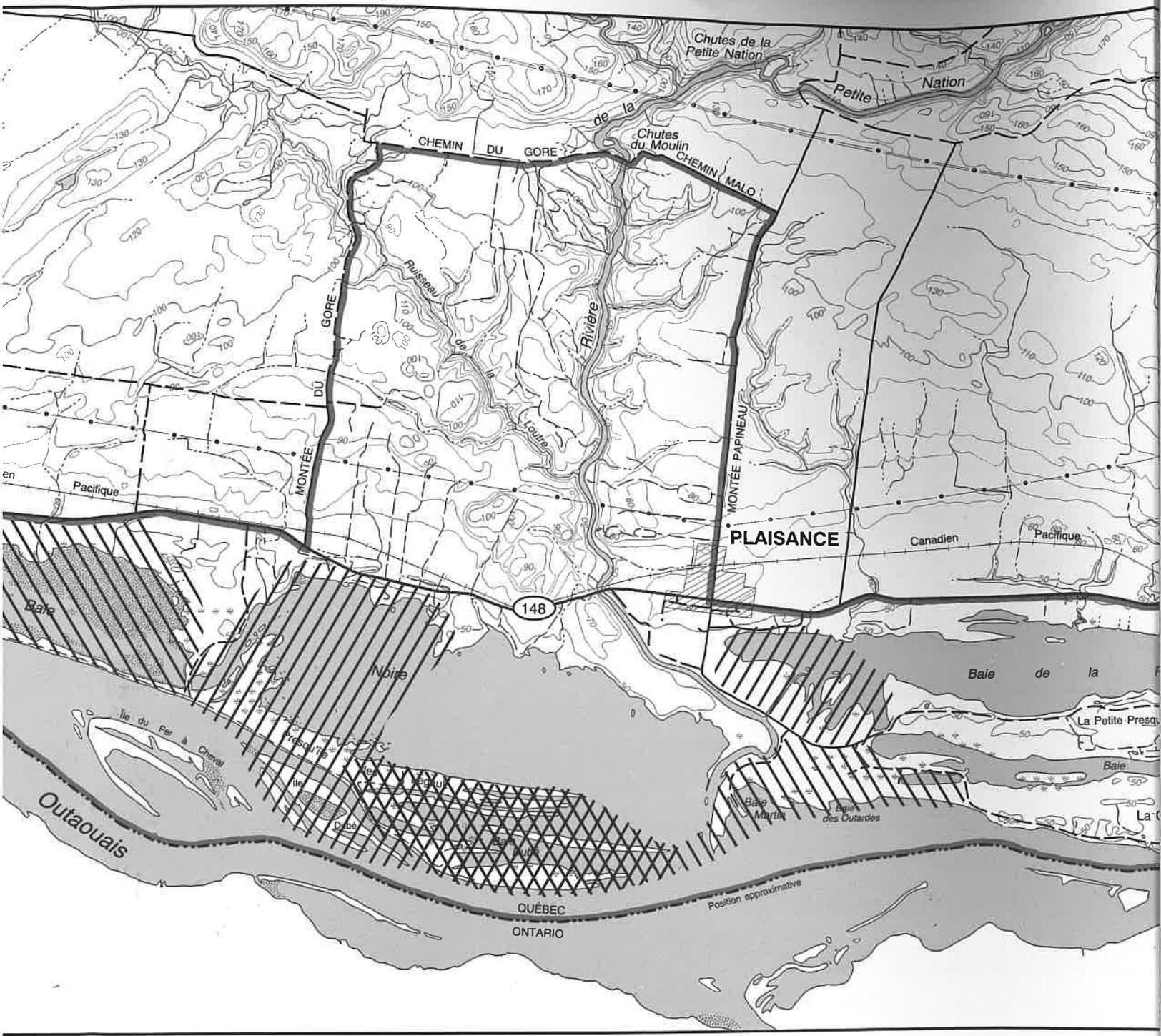
Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

Échelle 1 : 50 000
Kilomètre 1 0 1 Kilomètre

Date :
JUN 1995

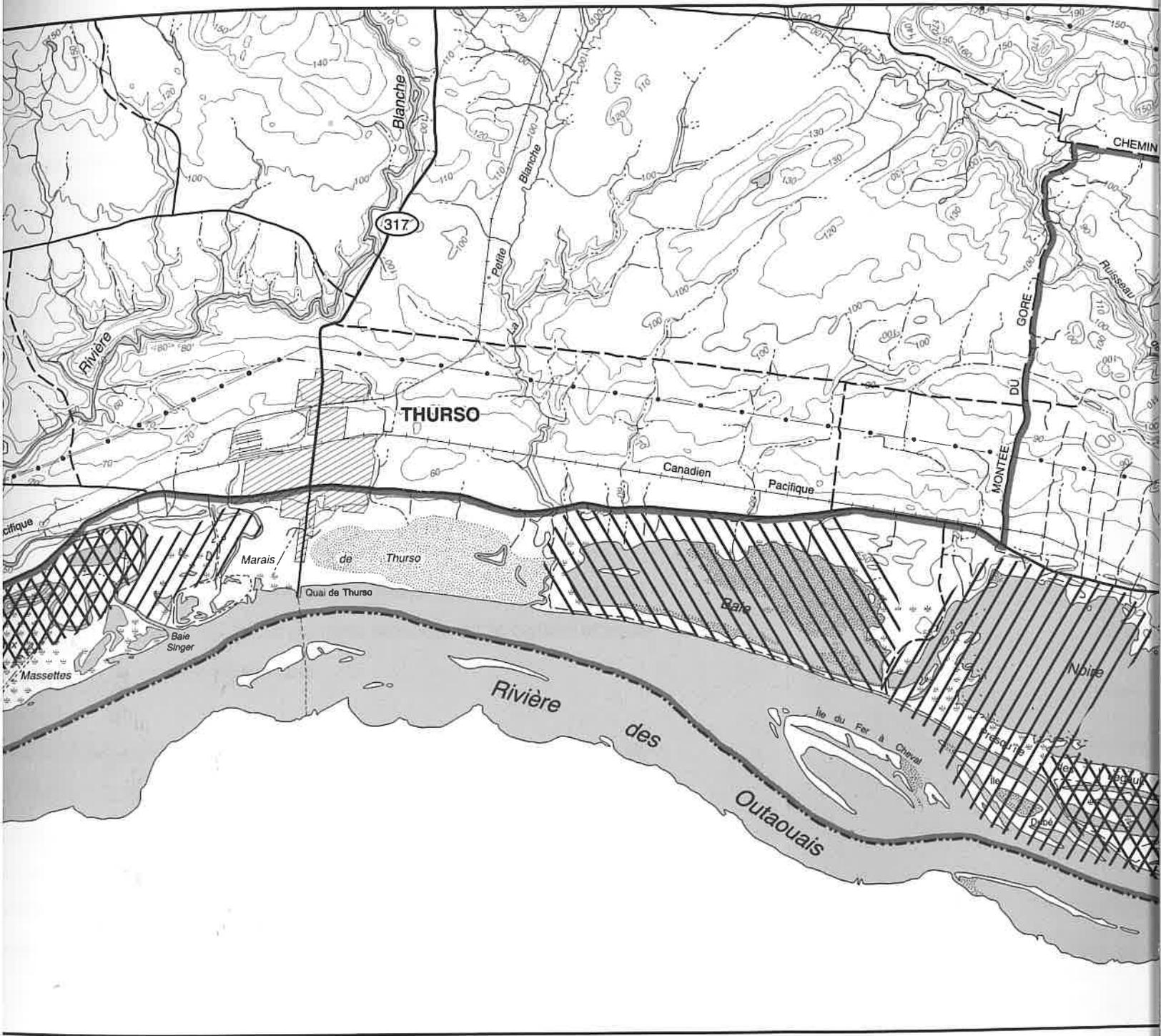
Carte :
18

IP-07, 1991.
ire à l'étude



Source : MLCP-07, 1991.

— Limite du territoire à l'étude



CONCENTRATION PRINTANIÈRE

CONCENTRATION AUTOMNALE

Lors des migrations automnales, les canards utilisent le territoire moins intensivement. Les concentrations les plus fortes se trouvent alors toujours à la baie d'Aragon et à la presqu'île des Legault - baie Dubé auxquels s'ajoutent les secteurs de l'île Dubé, la tête de la baie Noire Est ainsi que la tête de la baie de la Pentecôte.

Une grande proportion des canards barboteurs qu'on observe au printemps demeurent dans la région pour nicher et élever leurs jeunes. Les espèces nicheuses les plus abondantes sont dans l'ordre, la sarcelle à ailes bleues (36 % des couvées) le canard colvert (33 %) et le canard branchu (15 %). Huit autres espèces de barboteurs et une espèce de plongeur se partagent la fraction résiduelle (16 %). Leur présence est néanmoins beaucoup plus diffuse à ce moment de l'année (Fink, Chabot et Chartrand, 1985).

Les habitats les plus propices pour la nidification sont les prairies sèches (canard colvert, canard noir et sarcelle à ailes bleues) et les forêts matures inondées où le canard branchu utilise les cavités des arbres pour construire son nid.

En général, la période de nidification chez les canards s'étend, selon les espèces, de la mi-avril à la mi-juillet. Après l'éclosion, la cane entraîne sa nichée vers les zones humides offrant à la fois nourriture et abri. Les inventaires réalisés au marais aux Massettes ont permis d'estimer la densité à 1,48 couvée/hectare, ce qui est considéré comme très élevé. Aussi, il n'est guère étonnant que ce territoire constitue l'une des plus anciennes (1967) et des plus importantes stations de baguage de la sauvagine au Québec. Elle fait d'ailleurs partie du Programme nord-américain de baguage de sauvagines.

On observe dans ces milieux humides deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, le petit blongios (petit butor) et le troglodyte à bec court. Il semble que le petit blongios soit en déclin dans de nombreuses régions de l'Amérique du Nord et qu'il ait disparu dans d'autres. La perte d'habitat est évoquée par bien des auteurs comme principal facteur du déclin de l'espèce (Sandilands et Campbell, 1988 *in* Roberts 1989). Dans le cas des marais du sud du Québec, particulièrement ceux à quenouilles, Ouellet (1974) émet l'hypothèse que leur assèchement serait responsable du déclin des populations de petit blongios.

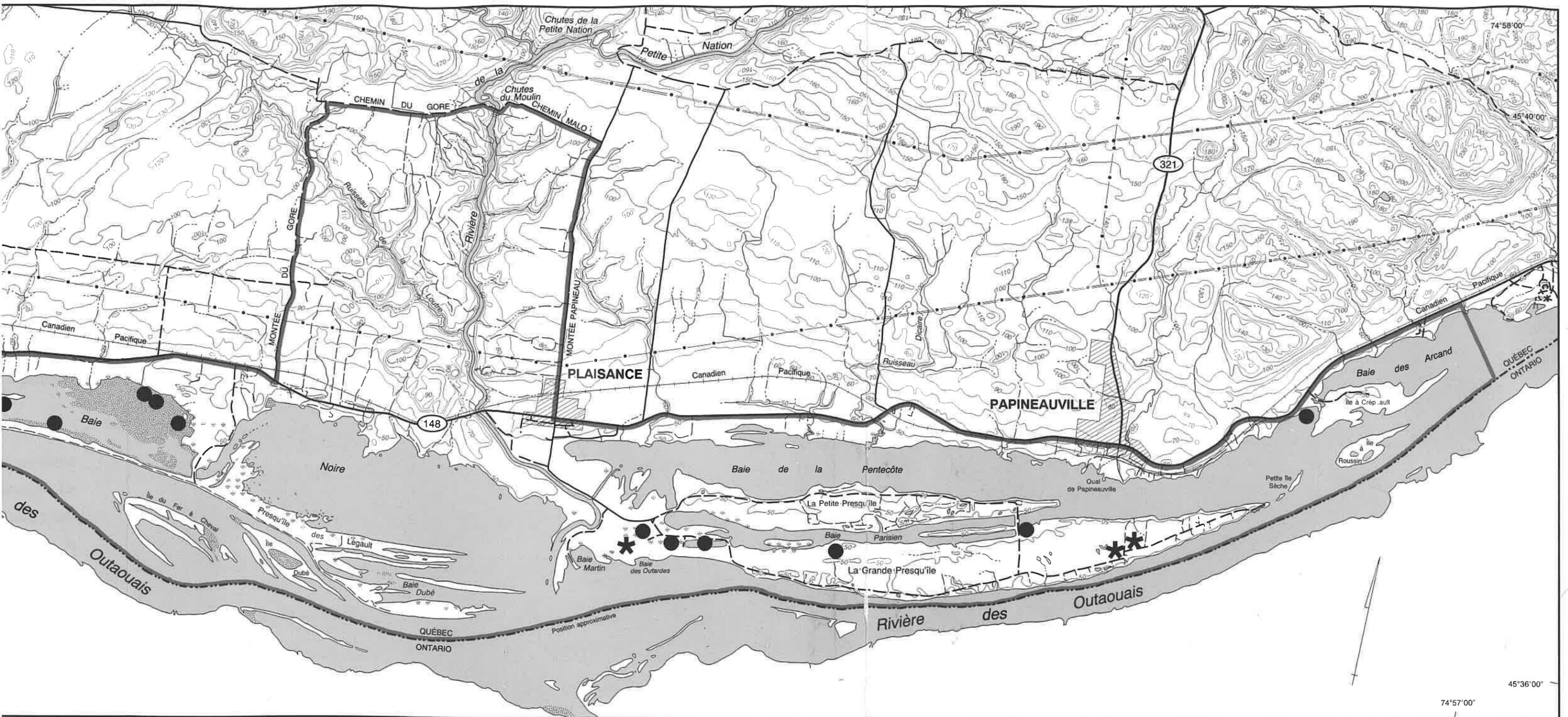
Actuellement, au Canada, la population de petit blongios est évaluée à quelque 1 000 couples localisés principalement dans le sud de l'Ontario. Au Québec, il y en aurait une quarantaine. La grande majorité des mentions sont réparties dans l'axe de l'Outaouais, du fleuve Saint-Laurent en amont de Québec et de la rivière Saint-François (Beaulieu, 1992). À l'intérieur du territoire à l'étude, Chabot et St-Hilaire (1994 b) estiment qu'une vingtaine de couples sont répartis parmi les baies et les marais relativement fermés (carte 19). De ce fait, il s'agit de l'une des meilleures possibilités au Québec pour l'observation de cette espèce rare. Ceci contribue à enrichir les arguments en faveur de la protection de ces habitats.

Quant au troglodyte à bec court, des observations ont été réalisées à quelques reprises sur le territoire à l'étude, mais de façon irrégulière. Beaulieu (1992) précise que « les effectifs de cette espèce varient d'une année à l'autre, ce qui rend difficile l'estimation de son abondance... l'espèce niche en colonies souvent instables. »

Le troglodyte à bec court affectionne les prés humides à végétation importante composés de buissons dispersés, les marais ainsi que les champs humides. Tous ces habitats font partie du territoire à l'étude.

Malgré l'importance notoire des milieux humides pour l'avifaune de ce territoire, il ne faut pas sous-estimer la contribution des autres milieux pour enrichir cette communauté. Aux milieux forestiers sont associées la gélinotte huppée, et de nombreuses parulines très courantes, mais également le rarissime petit-duc maculé, l'imposant grand-duc d'Amérique, le grand pic (oiseau emblème de la région de l'Outaouais) ainsi que les très colorés tangara écarlate, cardinal à poitrine rose et oriole du nord.

Le milieu agricole, en fournissant des conditions différentes permet l'observation régulière, de l'urubu à tête rouge, une espèce de vautour, et d'oiseaux de proie tels le busard Saint-Martin et la crécerelle d'Amérique. Le tyran tritri, le goglu des prés, le bruant des prés, de même que le célèbre merlebleu de l'est sont également de la partie.



Source : MEF-07, SAEF (1994).
 ——— Limite du territoire à l'étude

PARC DE PLAISANCE

LA LOCALISATION DES OBSERVATIONS DE PETIT BLONGIOS ET DE TROGLODYTE À BEC COURT



Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement et de la Faune
 Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **JUIN 1995**
 Carte : **19**

En définitive ce territoire est un véritable paradis pour les oiseaux où l'on peut observer 70 % des espèces du Québec. Il est à la fois reconnu par les ornithologues qui s'adonnent à des activités non consommatrices, de même que par les chasseurs de sauvagine qui y effectuent des prélèvements annuels sur certaines sections du territoire.

Les mammifères

Il n'y a pas eu d'inventaire exhaustif en vue d'identifier le nombre d'espèces de mammifères présents sur le territoire à l'étude. La compilation des mentions à travers différents ouvrages permet toutefois de certifier la présence de 26 espèces (annexe 5). Il est cependant assuré que ce nombre pourrait être facilement augmenté. En effet, 19 autres espèces de mammifères pourraient s'ajouter à cette liste si l'on considère leur répartition géographique et les habitats requis.

Les mammifères les plus courants sont sans contredit le rat musqué, la marmotte commune, l'écureuil gris (phases grises et noires), l'écureuil roux et le tamia rayé. Le promeneur peut également observer à l'occasion le castor, le raton laveur, le renard roux, la mouffette rayée, le cerf de Virginie, le porc-épic d'Amérique, le vison d'Amérique, la souris sylvestre, le campagnol à dos roux et la petite chauve-souris brune.

Le rat musqué, qui dépend des zones humides, est de loin l'espèce la plus abondante; 3 200 huttes d'habitation et d'alimentation ont été dénombrées en 1989 à l'intérieur du territoire, pour une densité de 3,1 huttes par hectare d'habitat (Chabot et St-Hilaire 1992). Notons que cette espèce peut également habiter des terriers lorsque la pente de la berge et la texture du sol le permettent. La carte 20 illustre la répartition des huttes recensées en 1989.

Le castor est aussi très abondant, plus particulièrement dans les secteurs aux eaux calmes. En 1986, 23 colonies de castors ont été recensées à l'intérieur du territoire, soit une densité de population de 8,5 colonies par 10 km². À ce moment, cette densité était la deuxième plus importante au Québec, la première ayant été enregistrée dans le parc de Gatineau. L'observateur attentif pourra déceler au moins une colonie par marais.

Soulignons également la présence d'une population assez impressionnante de marmottes communes sur la Grande et la Petite Presqu'île.

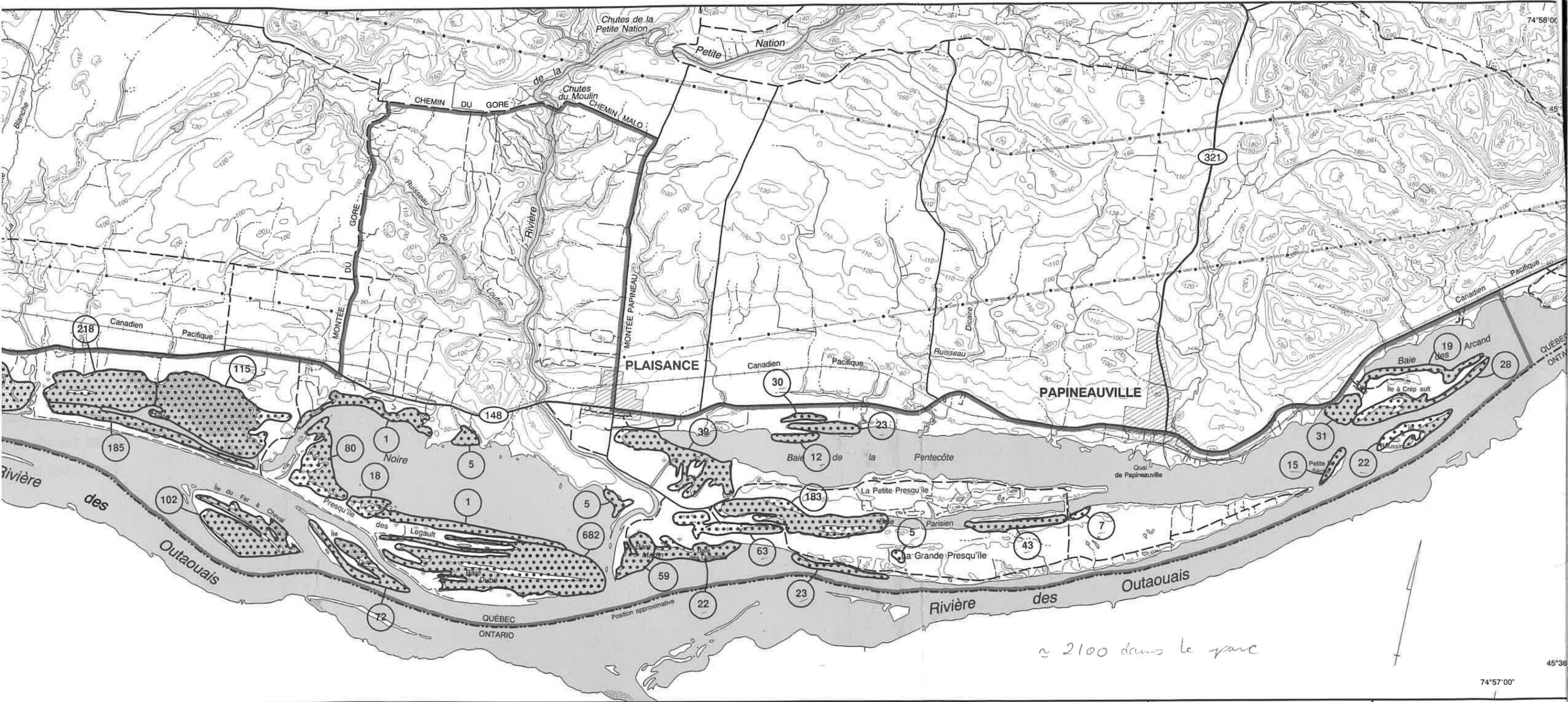
En ce qui a trait aux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables chez les mammifères, des observations de petit polatouche et de musaraigne fuligineuse ont été effectuées sur le territoire à l'étude. Dans le premier cas, des spécimens sont régulièrement observés en hiver à l'intérieur des nichoirs prévus pour le canard branchu.

La répartition du petit polatouche au Québec, comme le rapporte Beaulieu (1992), est limitée au sud-ouest de la province. Communément désigné écureuil-volant, ce petit rongeur est souvent associé aux forêts feuillues matures et denses, peuplées de hêtres, d'érables, de chênes, de noyers ou de peupliers, où il trouve la base de son alimentation. Il dépend également de la présence d'arbres morts dotés de cavités pour mettre bas et passer l'hiver, même s'il demeure actif toute l'année. Le petit polatouche est désigné espèce vulnérable également au plan canadien. Depuis quelques années, des efforts sont consentis en Ontario, en collaboration avec le milieu universitaire et le parc national de la Pointe Pelée, pour sa réintroduction à la suite de la perte de son habitat (Environnement Canada, 1993).

Quant à la musaraigne fuligineuse, un spécimen a récemment été capturé à l'ouest de la rivière de la Petite Nation. Cette espèce est rare au Québec et peu connue. Sa présence est associée aux forêts de feuillus dotées d'un sol friable et recouvert d'une épaisse couche d'humus. Elle habite également dans les régions montagneuses (Beaulieu, 1992).

Quant aux prélèvements fauniques, les mammifères visés sont le rat musqué, le castor et le lièvre d'Amérique.

On ne saurait clore ce chapitre sur la faune sans glisser un mot sur les insectes. Abondants, mal connus, et source d'alimentation de plusieurs espèces de vertébrés, on ne leur porte de façon générale qu'un intérêt mitigé. Récemment, le MLCP a fait réaliser une évaluation de l'état des populations de 50 espèces d'insectes jugées en situation précaire au Québec (Bélanger, 1991). Bien que cette étude soit beaucoup plus englobante



PARC DE PLAISANCE

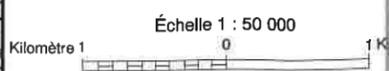
LA RÉPARTITION DU RAT MUSQUÉ

Source : MEF-07, SAEF (1994).
 — Limite du territoire à l'étude



Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 m



Date :
JUIN 1995

Carte :
20

que le territoire analysé, elle fait tout de même ressortir que neuf espèces des coléoptères (insectes à carapace dure telles les coccinelles) et de lépidoptères (papillons), dont la distribution est limitée au sud-ouest du Québec, se nourrissent sur des plantes-hôtes spécifiques, tel le caryer, le micocoulier, le chêne à gros fruit ou le chêne blanc. Ces essences forestières ayant une distribution limitée, voir dans certains cas rares, sont présentes sur le territoire à l'étude. Aussi, il est fort possible que la conservation de l'un contribue à la protection de l'autre. En bref, il existe des avenues à explorer dans le domaine de l'entomologie.

Compte tenu de la grande diversité faunique, caractérisant le territoire à l'étude, il est utile d'effectuer un bilan général. Le tableau 15 préparé à cet effet démontre que sur le plan de la richesse on observe dans ce territoire, minuscule somme toute, près de 50 % des espèces vertébrées répertoriées pour l'ensemble du Québec. Compte tenu des inventaires incomplets pour certaines classes animales, on peut présumer que cette marge est sûrement atteinte voire dépassée. L'intérêt de Plaisance à ce propos repose principalement sur la classe des oiseaux (70 %) et sur la classe des amphibiens (52 %). Il ne fait aucun doute que la présence d'habitats humides soutient cette diversité.

Par ailleurs, le tableau fait ressortir que le territoire à l'étude comprend sept des 76 espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables au Québec, soit près de 10 %. Un des objectifs importants de ce parc sera d'assurer la protection de ces espèces et de leur habitat.

2.3 Les ressources archéologiques et historiques

Un inventaire des sites archéologiques du territoire de la MRC de Papineau a été réalisé en 1987, avec la participation du ministère des Affaires culturelles¹². Il a permis de localiser quatre sites préhistoriques et deux sites historiques (Laforte, 1987) sur le territoire à l'étude.

¹² Maintenant désigné ministère de la Culture et des Communications.

TABEAU 15

**LA CONTRIBUTION DE PLAISANCE À LA REPRÉSENTATION ET À LA PROTECTION
DE LA FAUNE VERTÉBRÉE DU QUÉBEC**

CLASSE	NOMBRE TOTAL D'ESPÈCES		NOMBRE D'ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES	
	Québec ¹	Plaisance (%)	Québec ²	Plaisance (%)
Poissons	199	33 (16,5)	13	2 (15)
Amphibiens	21	11 (52)	6	0 (0)
Reptiles	16	4 (25)	9	1 (11)
Oiseaux	326	230 (70)	22	2 (9)
Mammifères	91	26 (28,5)	26	2 (7)
TOTAL	653	304 (46,6)	76	7 (9)

1) MEF (1995)

2) MLCP (1992)

Tous les sites préhistoriques sont situés non loin de l'embouchure de la rivière de la Petite Nation. Des fouilles préliminaires, touchant à peine 0,2 % de la superficie de ces sites, ont été réalisées en vue de bien les cerner et les protéger. Les artefacts qui ont alors été mis à jour sont tous associés au Sylvicole (2 500 à 500 A.A.). Il s'agit principalement d'éclats de pierre, d'outils (couteau, grattoir, pointes de projectile) de fragments de poterie et de restes culinaires (os d'origine diverses).

Ces sites présentent un grand intérêt parce que le milieu est peu perturbé, bien que l'un d'eux soit probablement partiellement ennoyé comme le laisse croire la découverte d'objets sous l'eau.

En ce qui a trait aux sites historiques, ils sont localisés sur l'île à Roussin et au niveau de la chute du Moulin. Dans le premier cas, il s'agit des vestiges du premier manoir de Papineau datant du début 19^e siècle. Dans le second cas, il s'agit du village industriel de North Nation Mills qui a fait l'objet de fouilles récemment.

À ces informations s'ajoute une étude de potentiel archéologique réalisée par Ethnoscop, en 1993, pour le compte d'Hydro-Québec. Effectuée dans le cadre du programme de stabilisation des berges, l'analyse a porté sur le couloir de la rivière des Outaouais entre Hull et Carillon. La carte 21 permet de localiser les nombreux secteurs à haut potentiel disséminés sur les rives de la rivière et des baies.

Ces fragments d'information ne sont guère éloquentes en eux-mêmes. Il faut les comparer aux données émanant des régions avoisinantes, référer aux événements géologiques récents et aux textes historiques, pour déduire le mode de vie des occupants successifs qui se sont approprié la région. Une telle analyse a été effectuée par Ethnoscop et les faits saillants relatifs au territoire à l'étude sont ici relatés.

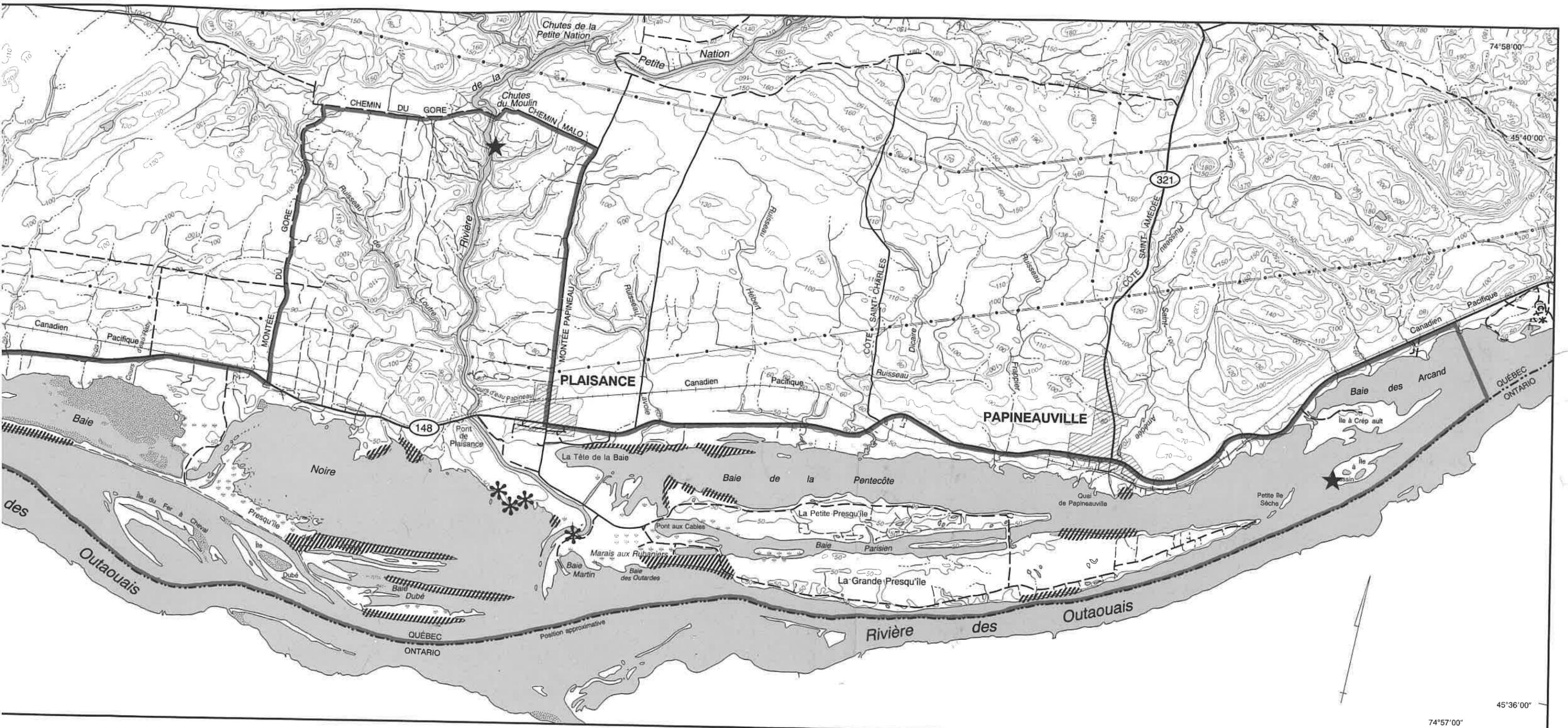
2.3.1 La période préhistorique

Au sud du Québec on considère que le peuplement initial, aussi désigné période paléo-indienne aurait pu survenir à compter de 11 000 A.A. Les conditions climatiques très rigoureuses qui ont suivi le retrait glaciaire ont créé un environnement rude, s'apparentant aux milieux nordiques actuels. En raison de l'envahissement marin postglaciaire, le territoire à l'étude, totalement couvert par la mer de Champlain, ne peut contenir des traces matérielles relatives à cette période qui a pris fin il y a environ 8 000 ans.

La période paléo-indienne fut suivie par l'archaïque s'étendant entre 8 000 et 3 000 A.A. « Cette période coïncide avec une stabilisation de l'environnement végétal et les basses-terres du Saint-Laurent constituaient vraisemblablement un milieu naturel à forte capacité de support » (Cossette 1987, in Hydro-Québec, 1993). On pense que les populations avaient développé un mode de vie axé sur la prédation et la récolte de végétaux sauvages et qu'elles avaient intégré un nomadisme à caractère cyclique. La vallée de l'Outaouais a constitué un foyer important pour une population de l'Archaïque (subdivision laurentien) comme en témoignent deux sites en amont de Hull.

La période du Sylvicole débute vers 3 000 A.A. pour se terminer avec l'arrivée des premiers Européens. Elle connaît plusieurs subdivisions, mais de façon générale se caractérise par l'introduction de la céramique et l'apparition de l'agriculture qui occupera une place grandissante parmi les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette. Le bassin inférieur de l'Outaouais comprend quelques sites associés à cette période, dont ceux de Plaisance.

L'appartenance ethnique des groupes de l'Outaouais n'a pas été abordée par les archéologues, mais il semble que cet aspect présente un intérêt indéniable puisqu'au début de la période historique, l'Outaouais était une région frontalière contrôlée au nord par les Algonquiens et au sud par les Iroquoiens. Ainsi l'on croit que l'un des sites de la baie Noire, le plus récent, serait associé aux Iroquoiens du Saint-Laurent.



Sources : Hydro-Québec 1993, 1994,
Laforte E. 1987.
Commission de toponymie
« Cartes 1 : 50,000 »
— Limite du territoire à l'étude

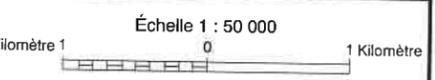
PARC DE PLAISANCE

LA TOPONYMIE ET L'ARCHÉOLOGIE



 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **JUIN 1995**
Carte : **21**

2.3.2 La période historique¹³

Champlain explora la région de l'Outaouais en 1613. Les Algonquins s'étaient alors approprié la basse et la moyenne vallée de l'Outaouais. Ils contrôlaient un immense territoire au nord et au sud de cet axe majeur de communication. À titre d'exemple, au nord-est on présume que leur territoire s'étendait jusqu'au bassin hydrographique du Saint-Maurice.

Pendant le 17^e siècle les Algonquins de l'Outaouais étaient divisés en 6 bandes, dont deux avaient établi leur foyer géographique dans la partie inférieure du bassin de la rivière. Pendant la saison de navigation, ils occupaient des espaces stratégiques à l'embouchure des rivières de la Petite Nation, du Lièvre, et Gatineau.

Même si la seigneurie de la Petite Nation fût concédée dès 1674 à Monseigneur de Laval, sa colonisation véritable ne débuta qu'au 19^e siècle. Il ne faut pas croire pour autant que la région demeura inactive pendant cet intervalle. Au contraire, de très nombreuses activités économiques et politiques se sont déroulées de long de l'axe de l'Outaouais. Ainsi, tout au long du 17^e siècle, la rivière joua le rôle de route des fourrures empruntée autant par les commerçants que par les missionnaires et les militaires. Si bien qu'au 18^e siècle, cinq forts en ponctuaient le cours entre Montréal et la rivière Gatineau. L'un d'eux, situé à l'embouchure de la rivière de la Petite Nation, servait de poste de traite et de relais aux Amérindiens qui empruntaient cette voie d'eau pour descendre du plateau laurentien. Ce poste de traite a été abandonné après la Conquête, et sa localisation exacte n'est pas connue. Il est toutefois intéressant de mentionner que Laforte (1987) rapporte les propos d'un ancien résident de Plaisance, à l'effet que l'ancien poste de traite se situait à « l'Elbow », non loin de l'embouchure de la rivière de la Petite Nation.

¹³ Aucune admission ne peut être inférée des données historiques figurant à la présente section, laquelle n'a pas, par ailleurs, pour objet de nier ou de reconnaître quelque droit spécifique aux autochtones que ce soit.

À compter du 19^e siècle, la rivière des Outaouais fût abondamment utilisée pour le transport du bois. Certaines essences forestières de la région furent d'abord utilisées pour la production de bois équarri destiné aux îles britanniques, puis ce commerce fût supplanté au milieu du siècle par la production de bois de sciage. L'arrivée du chemin de fer en 1880 réduisit le transport du bois par voie d'eau, seul le flottage du bois de pulpe subsista.

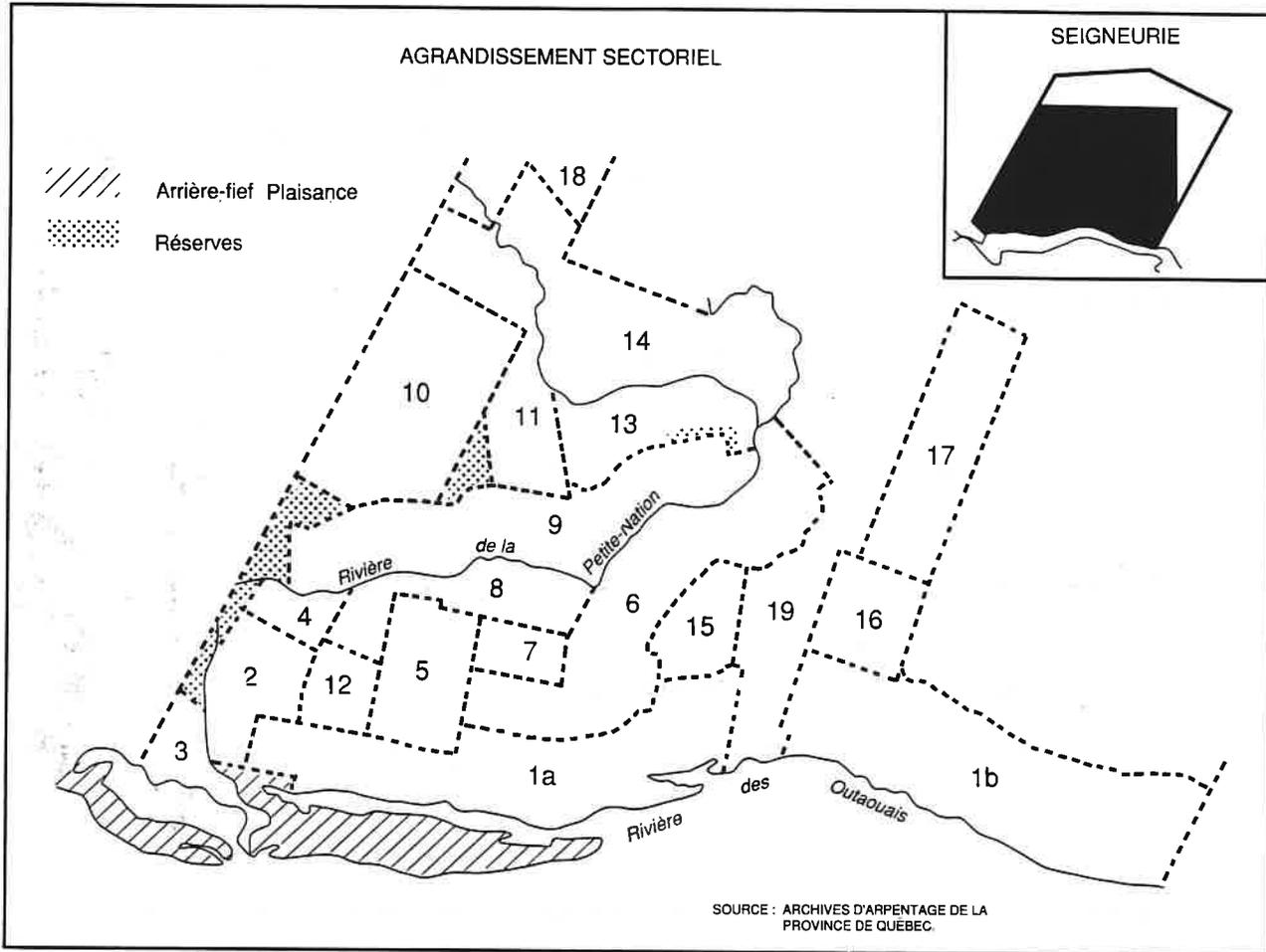
C'est au début du 19^e siècle que la seigneurie de la Petite Nation connut ses premières tentatives de colonisation. Joseph Papineau en devint propriétaire par deux transactions datant de 1801 et 1803, l'acquérant du Séminaire de Québec pour lequel il agissait comme procureur (Baribeau 1983 *in* Hydro-Québec 1993). Des colons s'installèrent non loin des rives et plusieurs d'entre eux furent engagés pour la coupe du bois sur la seigneurie. À cet effet, un premier moulin à scie fut construit dans le secteur de la chute du Moulin, un second vers 1815 sur la côte du Front mais sa localisation n'est pas connue (figure 12).

Le premier manoir seigneurial fut construit en 1809 sur l'île à Roussin. Joseph Papineau vendit la seigneurie à son fils aîné, Louis-Joseph, en 1817. Ce dernier, chef des Patriotes de 1837, était déjà engagé en politique. Il confia la gestion de la seigneurie à son frère Denis Benjamin, qui devint lui-même propriétaire du fief de Plaisance. Les lots furent concédés le long du chemin du Front, mais l'occupation humaine n'était guère dense. Les pratiques forestières étaient au centre de l'économie, l'agriculture marginale.

C'est autour de North Nation Mills, autrefois dénommé Réserve du Moulin, que se forma la première concentration humaine de la seigneurie. Au cours de la première décennie du 19^e siècle, on y comptait un regroupement de 160 personnes originaires de la Nouvelle-Angleterre et comptant plusieurs corps de métier (Ethnotech, 1987). La réserve du Moulin demeura la propriété de la famille Papineau jusqu'en 1854 où l'on assista au démantèlement du régime seigneurial. Ainsi, après avoir été louée successivement aux intéressés, la réserve du Moulin devint propriété d'Alanson Cooke. Plusieurs transactions y firent suite. Après une expansion rapide, le village de North Nation Mills ralentit ses activités à la fin du 19^e siècle pour être finalement abandonné et totalement démantelé autour de

FIGURE 12

SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION, LES CÔTES(1855)



- | | | | | | |
|----|-----------------------|----|---------------------|----|----------------------|
| 1a | Côte du Front, ouest | 7 | Côte Saint-Victor | 13 | Côte Saint-Denis |
| 1b | Côte du Front, est | 8 | Côte des Cascades | 14 | Côte Sainte-Julie |
| 2 | Côte Papineau | 9 | Côte Saint-Joseph | 15 | Côte Saint-Hyacinthe |
| 3 | Côte de la Baie-Noire | 10 | Côte Saint-Louis | 16 | Côte Ezilda |
| 4 | Côte du Moulin | 11 | Côte Saint-André | 17 | Côte Azélie |
| 5 | Côte Saint-Charles | 12 | Côte Saint-François | 18 | Côte Saint-Pierre |
| 6 | Côte Saint-Amédée | | | 19 | Domaine |

1920. La Gatineau Power a analysé la possibilité d'ériger une centrale électrique dans le secteur des chutes, mais le projet ne fut pas réalisé (Lavoie, 1986).

Entre-temps, à son retour d'exil, Louis-Joseph Papineau revint s'installer dans sa seigneurie. Au milieu des années 1840, il fit construire un nouveau manoir seigneurial qu'il dénomma Montebello. Le manoir est demeuré propriété de la famille Papineau pendant de longues années.

Issue de la communauté de Papineauville, l'érection civile et canonique de Plaisance date de 1900.

Au tournant du 20^e siècle, concurremment à l'essor de l'industrie de la pulpe et du papier le potentiel hydro-électrique de la rivière des Outaouais a commencé à être exploité. Il n'y a pas eu de barrage hydro-électrique sur le territoire à l'étude, par contre les effets de la mise en place de la centrale de Carillon se font sentir tout le long de l'Outaouais jusqu'à Hull. Le secteur des baies et des presqu'îles a été considérablement touché par le rehaussement de l'eau.

Aujourd'hui les activités humaines se déroulant sur le territoire à l'étude sont partagées entre l'agriculture et la villégiature, tandis que l'activité industrielle des pâtes et papier est bien implantée à Thurso.

La toponymie outaouaise est un reflet de tous ces événements historiques où se côtoient les termes amérindiens, français et anglais. Un relevé de l'origine de toponymes est fourni à l'annexe 6. Le registre cadastral témoigne également de cette diversité quant à la division des terres sous le système seigneurial et celui des cantons.

2.4 La tenure et l'occupation du territoire

La tenure et l'occupation du territoire constituent des éléments importants à considérer dans la perspective de la création et de la gestion du futur parc. Enclavé dans un milieu fortement développé aux plans agricole et industriel et bordé par une rivière à vocation multiple (récréo-tourisme, frontière inter-provinciale, production hydro-électrique), le territoire est tributaire d'un héritage complexe où les intervenants sont fort nombreux. Aussi, est-il inévitable que la transition de gestion pour se conformer aux prescriptions de la Loi, de la Politique et du Règlement sur les parcs entraînera des modifications aux habitudes des usagers de la réserve faunique et des partenaires du Ministère.

La présente section vise à identifier les interlocuteurs et à mesurer la portée du virage à prendre.

2.4.1 L'occupation du territoire

Le territoire à l'étude se répartit en 5 catégories d'usage, définies selon leur affectation principale (carte 22). On a également ajouté à cette carte l'information relative aux marécages. Leur « non-usage » en fait un atout pour la conservation. Les marécages déjà protégés, dans une grande mesure, par la réserve faunique de Plaisance occupent une superficie totale qui dépasse celle des terres agricoles, soit respectivement 18 km² et 15 km². Le niveau d'eau de quelques marais est contrôlé artificiellement par des digues et autres ouvrages mis en place depuis une vingtaine d'années par Canards Illimités Canada.

L'agriculture se pratique de part et d'autre de la route 148 dès que le degré d'assèchement des terres le permet. Cette activité est bien implantée sur la Grande Presqu'île et elle couvre approximativement 50 % de la superficie étudiée au nord du village de Plaisance. Dans la région, les pratiques agricoles sont principalement liées à l'exploitation de fermes laitières.

La friche, résultat de l'abandon des activités agricoles, est faiblement représentée (3 km²). On l'observe presque exclusivement sur la Petite Presqu'île.

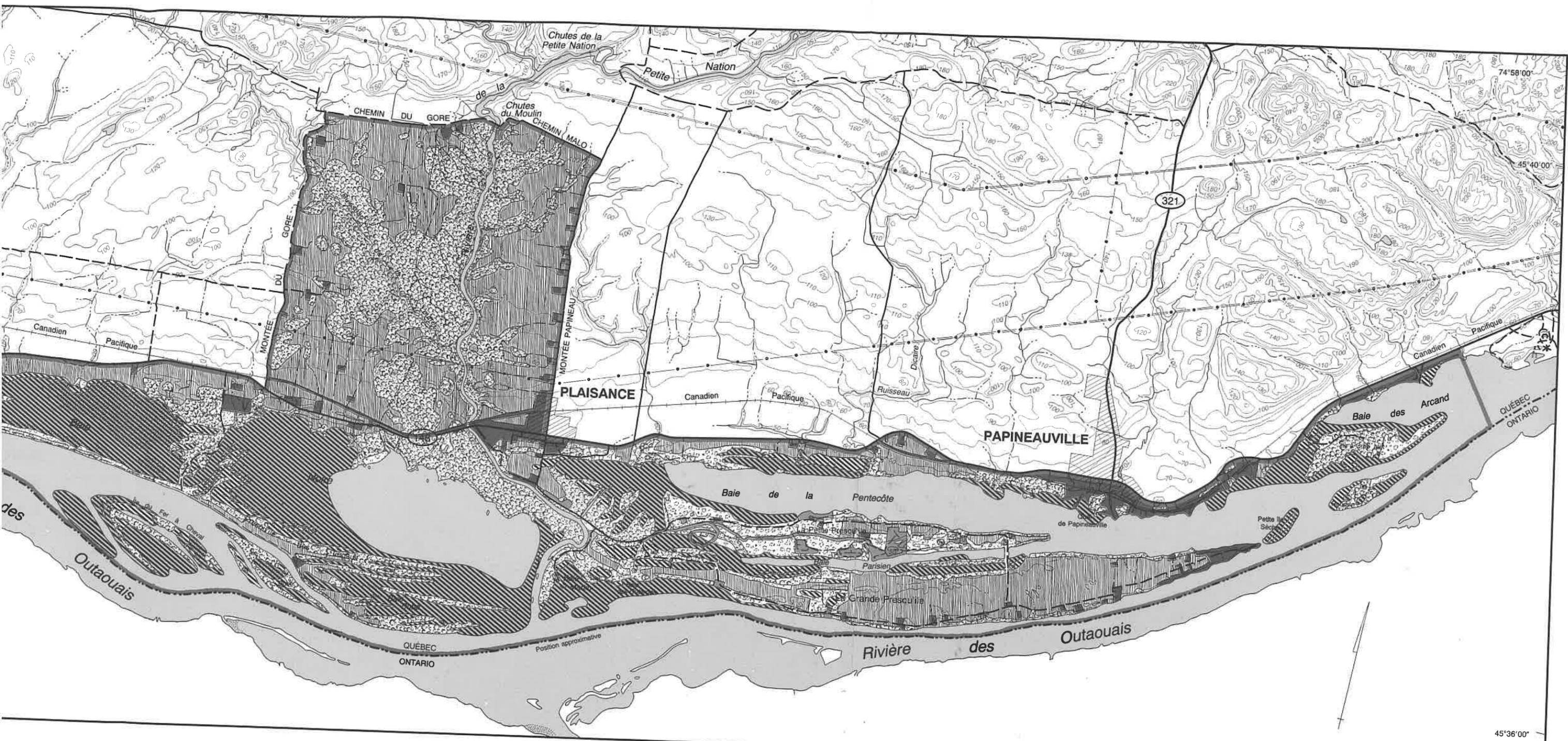
Disséminées sur le territoire, on retrouve des parcelles de terrain où se déroulent des activités humaines qualifiées d'intensives. On a regroupé sous ce chapitre les secteurs d'habitation incluant le périmètre des villes et du village, les secteurs industriels de même la carrière de la baie Noire. Les activités de ces secteurs ont considérablement modifié le milieu naturel.

Enfin, la carte d'occupation du territoire fait ressortir les parcelles vouées à la récréation. À l'exception des aménagements de la chute du Moulin, elles sont localisées dans la réserve faunique de Plaisance, ce qui a pour effet d'y concentrer les adeptes d'activités récréo-touristiques. À cet égard, les statistiques annuelles nous indiquent que la fréquentation s'est maintenue, au cours des dernières années, autour de 66 000 jours-activités. Le tiers de cette fréquentation était relié aux activités de conservation et d'éducation au milieu naturel, alors que le quart correspondait à l'hébergement en camping.

Compte tenu de son statut, la réserve faunique de Plaisance offre également une série d'activités récréatives basées sur l'utilisation de la faune. Il s'agit de la pêche sportive, de la chasse à la sauvagine et du piégeage. Ces activités se déroulent aussi sur les portions de territoire adjacentes à la réserve faunique puisqu'elles sont également dotées des qualités propices à de tels prélèvements. Un bref portrait en est esquissé puisque ces éléments joueront à la fois sur le périmètre et le zonage du parc selon leur degré de compatibilité avec la nouvelle vocation envisagée.

La pêche sportive

L'effort de pêche entre Gatineau et Papineauville, sur la rive québécoise de la rivière des Outaouais, est évalué entre 25 000 et 30 000 jours-activités (Anonyme, 1986). Dans la



PARC DE PLAISANCE

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

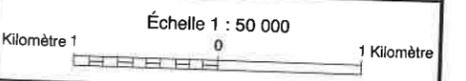
Source : M.E.F. Région 07

— Limite du territoire à l'étude



 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **JUN 1995**
Carte : **22**

74°57'00"

45°36'00"

réserve faunique, l'activité pêche dépasse 13 000 jours-activités. Ceci constitue 50 % de l'effort de pêche réalisé sur cette section de la rivière et contribue pour 20 % de la fréquentation totale de la réserve faunique.

La pêche blanche représente plus du tiers de l'activité (10 000 jours-activités). Elle est plus populaire à proximité des secteurs urbanisés que dans la réserve faunique où les utilisateurs se concentrent à la baie de la Pentecôte et à la baie Noire Est. Partout c'est l'accès aisé à la nappe glacée qui détermine l'achalandage.

Au printemps, la pêche se pratique à gué. Dans le territoire à l'étude, le pont enjambant l'extrémité de la baie Parisien, celui surplombant le canal de la rivière de la Petite Nation, celui de l'entrée de la Petite Presqu'île, de même que la jetée sise au niveau de l'étranglement de la baie Noire sont des sites privilégiés par les pêcheurs.

Enfin, de juin à novembre, la pêche en eau libre s'effectue principalement à l'aide d'embarcations. La baie Noire Est, l'embouchure de la rivière de la Petite Nation, les échancrures de l'île du Fer à Cheval de même que le secteur des îles à Crépault et à Roussin semblent très appréciés (MLCP, 1991).

La chasse à la sauvagine

La chasse à la sauvagine est intensive dans tout le couloir riverain de l'Outaouais en raison de sa haute productivité et de la proximité d'importants bassins de population. L'activité touche pratiquement toutes les zones humides du territoire à l'étude, à l'exception de la baie Noire Est, de la baie Parisien et de la Petite Presqu'île où elle est interdite.

Dans la réserve faunique les statistiques sont plus précises. On évalue que les 550 chasseurs, qui utilisent traditionnellement ce territoire, effectuent en moyenne 4,6 excursions chacun pour un total de 2 500 jours-activités par saison.

Quoique la chasse puisse se pratiquer de la mi-septembre au début décembre, l'achalandage se fait sentir aux premiers jours de l'automne. En effet, près de 25 % de la fréquentation saisonnière a lieu dès la journée de l'ouverture de la chasse. Ce taux dépasse 40 % pour la première semaine (Chabot et St-Hilaire, 1993). La récolte atteint 40 % des captures dès le premier jour.

Enfin, on considère généralement que l'activité « chasse à la sauvagine », pratiquée dans la réserve faunique, constitue environ 25 % de l'offre régionale. Par contre, elle est plutôt marginale comparativement aux autres activités de plein air, ne comptant que pour 3 à 4 % de la fréquentation totale de la réserve faunique. Pour des raisons de sécurité et pour ne pas effrayer le gibier, les secteurs voués à la chasse sont réservés à cet usage exclusif pendant tout l'automne.

Le piégeage

À l'intérieur de la réserve faunique de Plaisance, seul le piégeage du castor, du vison d'Amérique et du rat musqué est autorisé. La saison s'étend du 25 octobre au 25 novembre de chaque année. Une période additionnelle du 1^{er} au 31 mars est ajoutée exclusivement pour le rat musqué. Les neuf territoires sont alors attribués par tirage au sort sur une base annuelle.

Le rat musqué est la principale espèce recherchée compte tenu des fortes densités observées. Mais la récolte annuelle fluctue considérablement s'échelonnant de quelques centaines à plus de 3 000 individus; elle est étroitement liée à la vigueur du marché de la fourrure. On a constaté une baisse importante de la valeur des peaux au cours des dernières années; l'intensité des prélèvements a diminué d'autant. Quant aux captures de visons et de castors elles sont marginales.

À l'extérieur de la réserve, le piégeage n'est pas contingenté et il est plus difficile d'en suivre l'exploitation.

2.4.2 La tenure

Au plan de la tenure, le territoire à l'étude est assez complexe. Comme le démontre la carte 23, les propriétés du gouvernement du Québec, principalement gérées par le ministère de l'Environnement et de la Faune, sont concentrées dans l'axe de la rivière des Outaouais au sud de la route 148. Ces terres publiques comprennent des baies, des marécages, des îles de même qu'une série de lots franchement terrestres contigus aux marais. Vingt-sept km² sont actuellement sous la responsabilité directe du MEF, gérés sous le statut de réserve faunique.

Réparties le long du cours d'eau, les propriétés du gouvernement fédéral comprennent les sites correspondant à l'emplacement du quai de Thurso et de celui de Papineauville, le lot où a été creusé le canal reliant la rivière de la Petite Nation à la tête de la baie de la Pentecôte ainsi que des parcelles où sont implantées des aides à la navigation.

L'Hydro-Québec qui s'est porté acquéreur, dans les années 1960, de nombreux terrains en bordure de la rivière des Outaouais, reste de nos jours propriétaire de quelques parcelles riveraines. Elles sont principalement situées de part et d'autre de la rivière de la Petite Nation entre le village de Plaisance et les chutes du Moulin.

Tout le reste du territoire est du domaine privé appartenant soit à des individus, soit à des compagnies ou des organismes, excepté la rivière des Outaouais désignée cours d'eau navigable et flottable. En ce sens, le lit du cours d'eau fait partie du domaine public; la ligne des hautes eaux en marque la frontière avec le domaine privé. (Ayotte, M^e F., comm. pers. 1995).

Les servitudes

Le Ministère ayant acquis d'Hydro-Québec les terrains constituant la réserve faunique, le transfert de responsabilité fut marqué du respect de servitudes et de baux, de nature diverses. La servitude d'inondation que s'est réservée Hydro-Québec sur tous les terrains

situés sous la cote de 138 pieds (42 m) d'altitude, en est la principale. Des servitudes telles des droits de passage, de puisage d'eau et d'autres s'appliquent aux pratiques agricoles allant parfois jusqu'à permettre le droit de résidence, la coupe du bois ou la chasse. Ces dossiers étant anciens, le ministère de l'Environnement et de la Faune les a fait remettre à jour au cours des derniers mois, de façon à obtenir une image claire de la situation et au besoin de régulariser certains cas. Il en ressort que dans le cas d'incompatibilité avec la Loi des parcs (chasse, coupe de bois, villégiature) ces droits sont résiliables sur avis écrit de 90 ou 180 jours. Il n'y a qu'un cas non résiliable et il s'agit d'un droit de passage. Le Ministère communiquera avec tous les détenteurs de droits, résiliables ou non, afin de régulariser leur situation en conformité avec le nouveau mandat de conservation.



Sources : Ministère des Terres et Forêts, Québec 1977
 M.E.F Direction des ressources matérielles
 et des immobilisation, 1995.

— Limite du territoire à l'étude

PARC DE PLAISANCE

LA TENURE



 Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

Échelle 1 : 50 000
 Kilomètre 1 0 1 Kilomètre

Date : **JUN 1995** Carte : **23**

3

LA SYNTHÈSE DES RESSOURCES DU PARC

L'analyse sectorielle des données précédentes permet des regroupements thématiques qui donnent naissance aux cartes synthèses. Les thèmes analysés apparaissent sous les rubriques aires homogènes, potentiels pour la conservation et l'éducation, et enfin contraintes à l'aménagement.

3.1 Les aires homogènes

En terme de perception du paysage, le territoire se subdivise en quatre catégories. Les trois premières ont une forte connotation aquatique (le chenal principal, les grandes baies et les marais, les îles et les presqu'îles) alors que la dernière (les terrasses et les talus) consiste en un environnement franchement terrestre qui surplombe les plans d'eau. Comme ces unités sont étroitement imbriquées, il a fallu procéder à une généralisation pour les démarquer (carte 24).

3.1.1 Le chenal principal

Le chenal principal correspond au cours majeur de la rivière, où la profondeur est plus marquée, le courant plus vif et les eaux libres de plantes. C'est un milieu dynamique et l'érosion des rives par les vagues y est plus active.

En terme de perspective, l'horizon est vaste et s'ouvre, particulièrement du côté ontarien, sur un milieu agricole. Cette unité est intensivement utilisée : embarcations motorisées, et traversiers se succèdent à un rythme régulier. On en garde une impression de grande activité.

3.1.2 Les grandes baies et les marais

Disposées parallèlement au cours d'eau, s'étendent une série de très grandes baies qui ne communiquent avec l'Outaouais que par des goulets.

À l'exception de la baie de la Pentecôte, la profondeur de ces plans d'eau est très faible, et les courants sont très lents. Ces milieux se sont avérés propices au développement de vastes marais et herbiers qui ont atteint des degrés divers de colonisation végétale. Les secteurs les plus fermés se situent à l'ouest et leur vieillissement est retardé par des infrastructures de contrôle du niveau de l'eau qui évitent leur comblement.

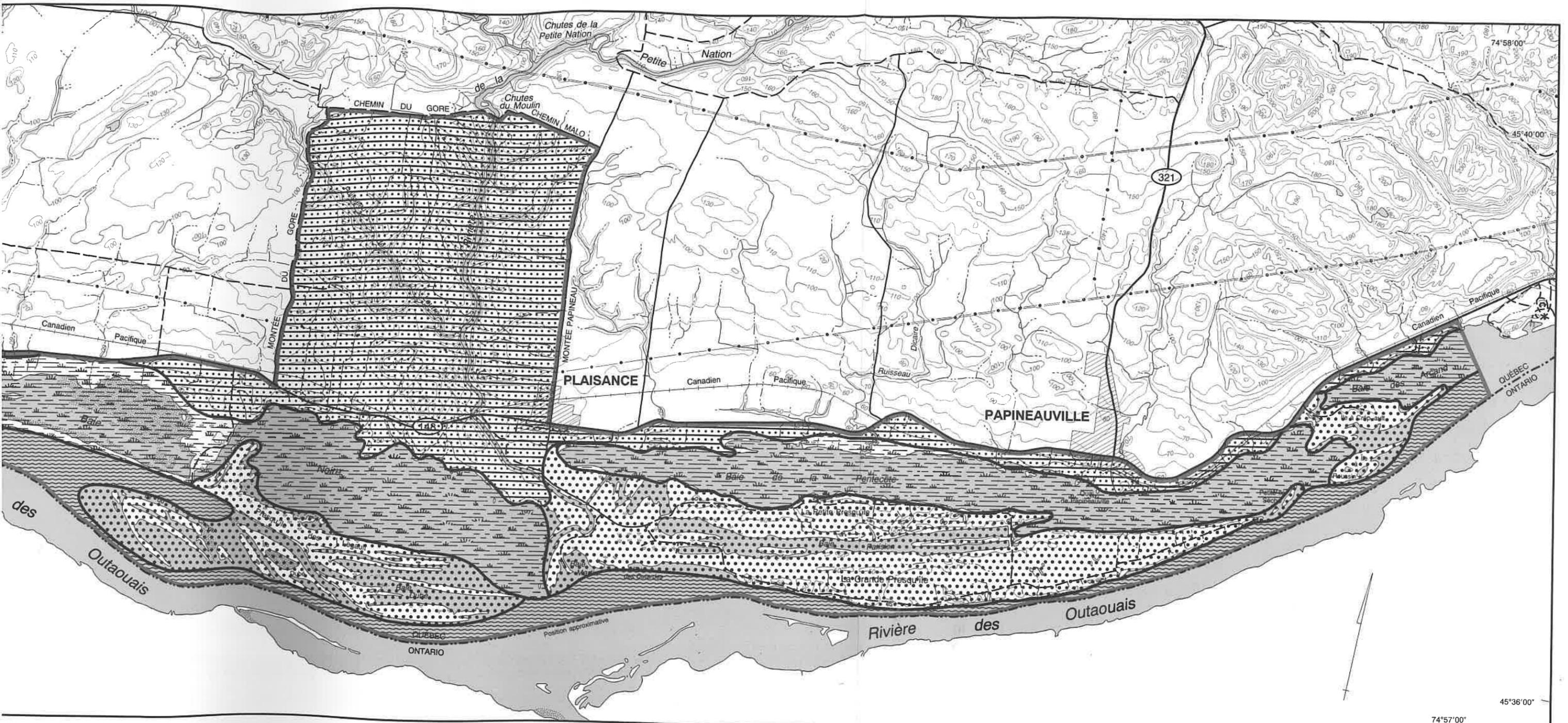
Ces grandes baies impressionnent par leurs dimensions et offrent une quiétude qui contraste fortement avec le chenal principal. Partout on observe ou devine, par les signes et les bruits, la faune qui pullule sous le couvert des quenouilles et des autres plantes aquatiques.

Sur de grandes distances, d'étroites levées sableuses et des digues surplombent à la fois le chenal et les baies, les séparant de quelques mètres à peine les unes des d'autres. Cet élément caractérise surtout les secteurs ouest et centre du territoire à l'étude, prenant fin à la jetée de la baie Noire.

3.1.3 Les îles et les presqu'îles

Les îles et les presqu'îles sont nombreuses et de dimensions variées. Toutes s'allongent dans le sens de l'écoulement des eaux et présentent de multiples échancrures. De tout temps elles ont attiré l'homme; que ce soit aux périodes préhistorique, historique ou contemporaine.

La plupart des îles sont basses, ce qui limite les points de vue. L'impression qui persiste sur celles demeurées à l'état sauvage en est une d'isolement. Par contre, la Grande et la Petite Presqu'île (de tailles supérieures aux autres) sont surélevées et défrichées. Elles se



PARC DE PLAISANCE

LES AIRES HOMOGÈNES

Source : Service de la planification du réseau des parcs, 1995

— Limite du territoire à l'étude



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **JUIN 1995**
Carte : **24**

terminent abruptement au contact de l'eau. Elles offrent un bon panorama sur les agglomérations rurales donnant sur un arrière pays forestier et montagneux.

Au sud de la route 148, cette unité domine le paysage des secteurs centre et est du territoire à l'étude.

3.1.4 Les terrasses et les talus

Cette unité marque le passage au milieu terrestre comme en font foi l'implantation des activités agricoles, des villes et du village. La limite inférieure de cette unité correspond approximativement à la cote de 45 m. Il s'agit là du niveau de terrasse le plus bas.

Se limitant à une mince frange surélevée au sud de la route 148, cette unité prend toute son ampleur au nord du village de Plaisance. L'étagement graduel du relief se perçoit de la montée du Gore et du chemin Papineau. Gravier ces paliers, c'est se fondre dans la campagne, découvrir le milieu rural avec en arrière scène la forêt laurentienne dominée par les feuillus.

Au sein de cette unité une entaille profonde; la rivière de la Petite Nation dont la spectaculaire chute du Moulin marque le parcours.

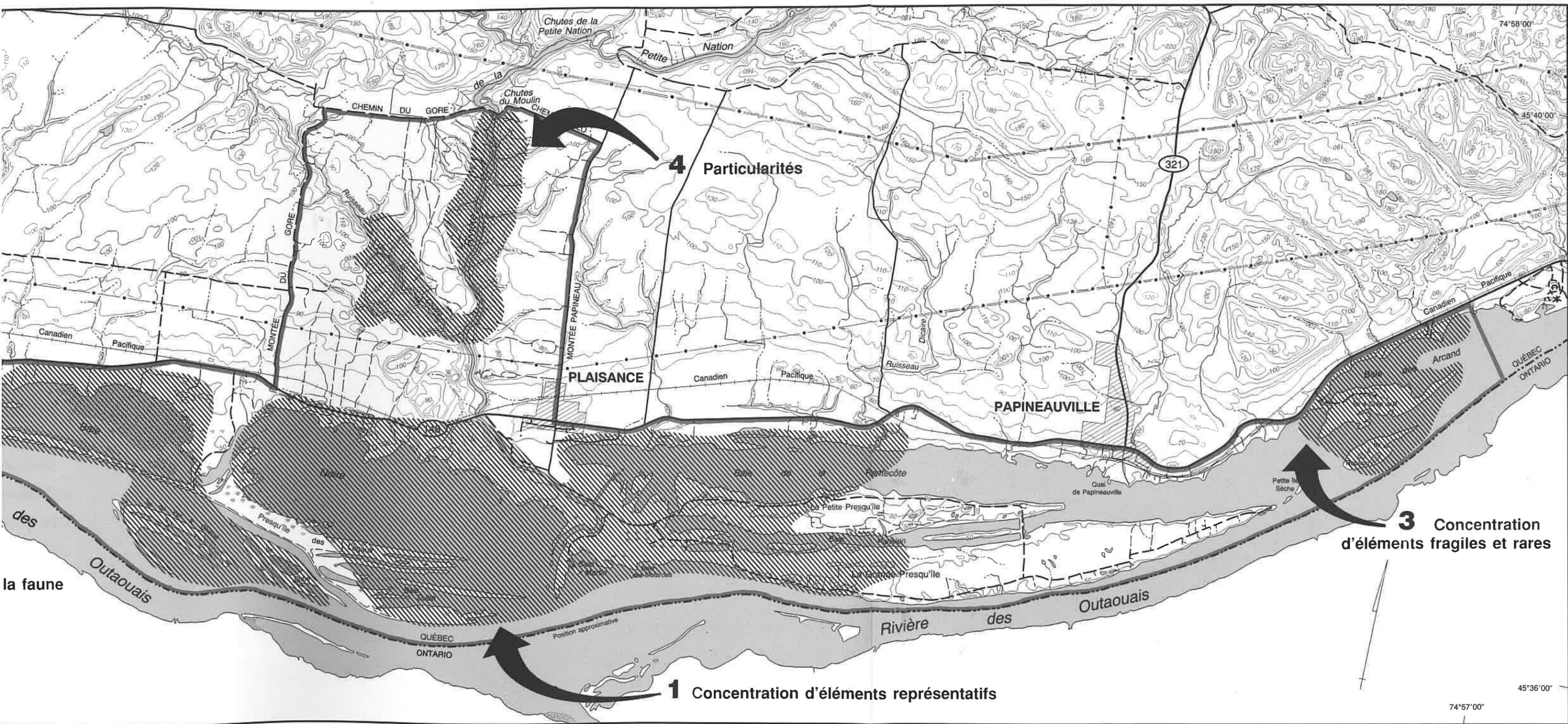
3.2 Les potentiels pour la conservation et l'éducation

L'objectif recherché par cette synthèse est de circonscrire les superficies qui sont importantes au chapitre de la conservation, de façon à bien rencontrer l'objectif du futur parc. Les aires d'intérêt sont délimitées d'après la présence d'éléments représentatifs de la région naturelle ou encore comportant des ressources rares, exceptionnelles ou fragiles. En général, de par leur nature, ces aires se prêtent fort bien à certaines activités de nature scientifique de même qu'à l'éducation au milieu naturel.

Une première analyse de l'information colligée a fait ressortir les éléments suivants :

- . Géologie : Les affleurements rocheux illustrant le contact entre le Précambrien et le Paléozoïque (Sites les plus visibles et les plus faciles d'accès).
- . Géomorphologie : Les meilleurs exemples de formes de terrain caractérisant la région, soit les collines, les terrasses, les chenaux, les glissements, de même que les sites regroupant plusieurs de ces formes.
- . Hydrographie : Les secteurs présentant la diversité de l'expression du réseau hydrographique ou incluant un aspect panoramique.
- . Végétation : Les parcelles de forêts matures non perturbées. Les stations de flore susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Les secteurs montrant la séquence évolutive de colonisation des milieux humides.
- . Faune : Les aires présentant un intérêt pour des regroupements importants de diverses espèces animales. Les habitats recherchés par des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.
- . Archéologie : Les sites archéologiques connus et les aires à fort potentiel archéologique.

Ce premier niveau d'analyse a permis de constater que pratiquement tout le territoire à l'étude présente un intérêt relatif à l'une ou l'autre des ressources. Néanmoins, des secteurs se distinguent parce qu'ils regroupent une grande variété d'éléments importants. Ces secteurs sont reproduits sur la carte 25. Voici en quoi ils se distinguent.



Source : Service de la planification du réseau des parcs, 1995

— Limite du territoire à l'étude

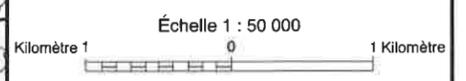
PARC DE PLAISANCE

LA SYNTHÈSE DES POTENTIELS DE CONSERVATION ET D'ÉDUCATION



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **JUIN 1995**
Carte : **25**

SECTEUR 1 :

Comprenant la baie Noire Est, la baie Dubé, la baie de la Pentecôte, la baie Parisien et les presqu'îles, ce secteur constitue le coeur du projet, car il rassemble une très grande quantité d'éléments représentatifs de la région naturelle et de la plaine outaouaise.

Ainsi, on y trouve des formations géologiques datant de périodes différentes. Il comprend également un bon échantillon de la plupart des types de dépôts présents sur le territoire, lesquels font référence aux conditions qui prévalaient lorsque s'est formé le paysage. Les formes de terrain sont surtout liées aux processus fluvial et alluvionnaire, mais on détecte aussi sur les îlots des formes glaciaires, beaucoup plus anciennes.

L'expression de la végétation dans ce secteur est très diversifiée, passant à maintes reprises de l'herbier submergé à la forêt inondée. On y compte un grand nombre de stations de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, dont les plus importantes sont celles sises à l'embouchure de la rivière de la Petite Nation et celle localisée à la tête de la baie de la Pentecôte. Ce dernier endroit, est le seul site du territoire à l'étude où l'on trouve le *Cardamine bulbosa*, auquel s'ajoutent des concentrations importantes de *Carex typhina*.

De plus ce secteur, situé à la jonction de la rivière de la Petite Nation avec la rivière des Outaouais, est associé à l'une des grandes baies. Ainsi offre-t-il un bon échantillon de la grande complexité du réseau hydrographique. Il permet également de faire le lien avec la dimension historique car, de tout temps, les voies d'eau ont servi au développement de la région. On y trouve d'ailleurs les seuls sites archéologiques préhistoriques authentifiés sur le territoire à l'étude.

Au plan faunique, ce secteur regroupe toutes les vastes superficies utilisées intensivement par la bernache du Canada au printemps, et plusieurs des aires qui se sont révélées importantes pour les canards en période migratoire. On a également relevé dans les baies une très grande diversité de poissons, alors que sur les rives on constate que la densité des

huttes de rat musqué est très élevée. Outre leur très grande productivité, de tels habitats sont recherchés par le petit blongios et le troglodyte à bec court, deux espèces d'oiseaux susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

SECTEUR 2 :

Sis de part et d'autre de la ville de Thurso, ce secteur ne présente pas la diversité de l'unité précédente. Il se distingue plutôt par sa très grande productivité faunique et floristique. De grande superficie, il contribue à protéger des habitats humides dont l'importance et la vulnérabilité sont reconnues à l'échelle mondiale. Chaque baie montre un degré d'assèchement et de fermeture différent, de sorte que la composition des communautés fauniques et floristiques varie à l'intérieur des unités tout en comportant des éléments communs.

En ce qui a trait aux particularités, signalons que l'île du Fer à Cheval se distingue par la très grande diversité de poissons qu'on y trouve et par la présence de la seule station d'*Elodea nutallii* répertoriée au sein du territoire à l'étude. Pour leur part, le marais aux Massettes, la baie Perras et la baie Noire Ouest regroupent les conditions permettant au petit blongios de s'y reproduire. La couleuvre d'eau n'a cependant été observée qu'au marais aux Massettes.

SECTEUR 3 :

Ce secteur comprenant les deux îles de l'est s'avère exceptionnel par la concentration d'éléments rares et fragiles qu'on y trouve, tout particulièrement pour l'aspect végétal.

En effet, ces deux îles abritent 7 des 15 espèces de plantes rares répertoriées sur le territoire à l'étude. L'île à Roussin est la seule station où l'on a observé *Sparganium androcladum* alors que sur l'île à Crépault ont été dénombrées les colonies les plus importantes du territoire étudié pour quatre autres espèces (*Carex typhyna*, *Celtis occidentalis*, *Cyperus engelmannii* et *Potamogeton vaseyi*). La population de micocoulier

(*C. occidentalis*) est la plus belle de tout l'Outaouais. On y trouve également les seuls chênes blancs (*Quercus alba*) du territoire étudié, une autre espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

En outre, l'île à Crépault renferme de beaux peuplements de pins blancs, autrefois abondants le long de l'Outaouais, de même que des groupements forestiers dominés par le noyer, le caryer cordiforme et le charme de Caroline, toutes des espèces thermophiles qu'on a rarement l'occasion d'observer. Un groupement particulier, la prucheraie à érable rouge, y a également été localisée.

Dans une autre perspective l'île à Crépault montre des beaux affleurements de grès, les seuls du territoire à l'étude. La digue qui relie maintenant l'île à la terre ferme a accéléré la sédimentation favorisant la formation d'un marais. Ce dernier s'avère propice au rat musqué dont la densité est assez forte.

Enfin, l'île à Roussin présente un intérêt historique parce que c'est là que fut construit le premier manoir de Papineau. Sans avoir fait l'objet de fouilles archéologiques, le site est répertorié au fichier du ministère de la Culture et des Communications.

SECTEUR 4 :

Ce secteur chevauchant une partie de la rivière de la Petite Nation et du ruisseau de la Loutre se distingue par ses particularités. La chute du Moulin et le village historique de North Nation Mills en sont les éléments les plus connus puisqu'ils sont déjà mis en valeur. Il faut leur ajouter dans l'axe de la rivière, toutes les formes de terrain liées à l'érosion des argiles de la plaine marine (coulées, glissements et ravins).

Par ailleurs, les peuplements forestiers matures bordant le couloir de la rivière de la Petite Nation et le ruisseau de la Loutre sont attrayants, bien qu'ils soient morcelés et ne couvrent qu'une superficie modeste. Au sein de cette zone sont insérées les collines rocheuses les plus élevées du territoire.

Il faut en dernier lieu signaler la présence, près des chutes du Moulin, d'une petite station de plantes rares qui comprend trois espèces n'ayant pas été repérées ailleurs au cours de l'inventaire (*Elymus riparius*, *Eragrostis hypnoides* et *Goodyera repens*). Il s'agit de colonies aux dimensions modestes.

La démarche précédente ayant mis en évidence les quatre secteurs à plus haut potentiel, en raison de la densité des phénomènes qu'on y trouve, a pour contre-effet de négliger les éléments suivants qui ont trait à la représentativité régionale, soit la plaine argileuse d'origine marine, les trois niveaux de terrasses et l'érablière à caryers. Dans les deux premiers cas, il s'agit d'éléments du paysage qui sont bien visibles le long de la montée du Gore et de la montée Papineau. L'agriculture qui s'y pratique permet de bien saisir à la fois les formes du terrain et la nature du sol, qui en d'autre temps seraient camouflées par la forêt. Quant à l'érablière à caryers, elle est pratiquement absente du territoire à l'étude. Les parcelles qui demeurent sont morcelées et ne totalisent pas une superficie significative (Gratton, L. 1995). Elles ne permettent pas de représenter adéquatement cette caractéristique de la région naturelle.

3.3 Les contraintes à l'aménagement

Cette analyse thématique ne porte que sur la terre ferme où sont susceptibles d'être implantés des équipements. C'est ce qui explique que la faune, étroitement associée aux habitats humides et aquatiques disséminés sur tout le sud du territoire, n'apparaît pas comme un élément discriminant. Les ressources fauniques seront toutefois prises en compte pour les constructions ayant une incidence sur le milieu riverain. Les contraintes qu'engendre leur protection s'appliqueront à une échelle plus locale ou encore amèneront des restrictions à la pratique d'activités dans le temps, si l'on songe par exemple à l'observation des oiseaux nicheurs.

Les contraintes liées à l'aménagement du territoire à l'étude sont de deux ordres. Il y a d'abord celles qui se rattachent à la fragilité des ressources. On pense ici aux stations de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, aux peuplements forestiers

thermophiles, aux sites archéologiques déjà répertoriés de même qu'aux secteurs à haut potentiel archéologique qui nécessitent également une attention particulière. En général, de telles contraintes couvrent de petites superficies, et il est facile d'éviter les éventuels problèmes d'aménagement en contournant la parcelle proprement dite. Dans le cas des sites archéologiques, des sondages et des fouilles peuvent également être réalisés pour dégrever les sites protégés en vertu de la loi sur les biens culturels. Lorsque les superficies sont plus importantes, elles peuvent nécessiter la mise en place d'une zone ou de mesures de gestion particulières.

L'autre catégorie de contraintes est celle qui affecte les aménagements en raison des propriétés techniques des sols qui les supportent. Ainsi, les secteurs où le roc affleure et les sols sont minces causent de sérieuses entraves à la mise en place d'équipements importants. Il en va de même des portions de territoire où la qualité de drainage est mauvaise.

Lorsque la pente est égale ou supérieure à 15 %, il est généralement difficile d'y construire des équipements majeurs, mais il est possible d'implanter judicieusement un sentier de randonnée ou un belvédère. L'accessibilité à de telles infrastructures n'est alors pas universelle. De plus, les pentes fortes, lorsqu'elles sont associées à des talus raides en bordure de l'eau, constituent une entrave supplémentaire à la mise en place d'infrastructures donnant accès au milieu aquatique.

Les terrains argileux du territoire étudié présentent également la particularité d'être soumis à plusieurs formes d'érosion. Les coulées, les glissements et le ravinement sont des processus actifs qu'on ne peut négliger pour la mise en place d'équipements, qu'ils soient légers ou non.

La carte 26 collige tous les secteurs qui présentent des problèmes pour l'aménagement, faisant à la fois ressortir la nature et l'intensité des limitations. Il est évident que lorsque plus d'un type de contraintes entrent en jeu, cela compromet d'avantage la réalisation d'éventuels projets.

Il ressort de l'analyse de cette carte que l'ensemble des axes de la rivière de la Petite Nation et du ruisseau de la Loure, est lourdement hypothéqué. De même, l'île à Crépeau ne peut supporter d'équipements majeurs, d'autant plus que sa superficie est réduite. Sur le pourtour des presqu'îles, les limitations sont principalement liées aux fortes pentes doublées de talus raides.

En outre notre connaissance du territoire nous permet d'affirmer que les terrains localisés près de l'embouchure de la rivière de la Petite Nation, de l'étranglement entre la baie Noire Est et Ouest, de même que celui compris entre la baie Perras et la baie Noire Ouest ainsi que la baie d'Aragon présentent localement des problèmes de drainage. Cette information n'a toutefois pas été cartographiée pour des raisons d'échelle de traitement des données.

En résumé, l'espace aisément aménageable du territoire étudié est fort réduit. Ceci se reflétera sur le concept de mise en valeur du futur parc, sans toutefois porter ombrage à sa vocation de conservation.

4

LE CHOIX D'UN PÉRIMÈTRE

Le périmètre proposé pour ce parc de conservation vise la protection d'une superficie de 35,6 km² constituée tant de milieu aquatique que de milieu terrestre.

La proposition prend assise sur la section de la réserve faunique comprise entre Thurso et Papineauville. À cet élément de base représentant les grands traits de la région naturelle, le Ministère se propose d'ajouter ce qui suit :

- À l'est, l'île à Crépault dont les ressources sont tout à fait remarquables. Elle enrichira nettement l'apport du parc en terme de protection des espèces et des groupements végétaux rares tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle du Québec. À proximité, l'île à Roussin et la Petite île Sèche, déjà propriétés du Ministère, seront également incluses au parc.
- Au sud, le Ministère compte ajouter la totalité des îles et des presqu'îles du secteur de la baie Noire dont il n'est pas encore propriétaire, de même qu'une portion de la rivière des Outaouais elle-même, de façon à accroître la protection des habitats humides et de constituer une entité biophysique et administrative continue, plus facile à protéger.
- Au nord et à l'ouest, le Ministère rajustera la limite de ses propriétés dans le secteur du quai de Thurso, de même qu'au nord de la baie Noire (secteurs Ouest et Est), pour faciliter la mise en place d'équipements récréatifs et éducatifs nécessaires à la découverte et à la compréhension du milieu.

Quant aux éléments non retenus dans la proposition, les décisions du Ministère concernant le marais aux Massettes et le couloir de la rivière de la Petite Nation méritent quelques éclaircissements.

Le marais aux Massettes, malgré sa grande richesse et le fait qu'il soit déjà propriété du Ministère, n'a pas été inclus au parc pour deux raisons principales. D'abord, le milieu a été profondément modifié par diverses techniques d'aménagement visant à augmenter la productivité de certains groupes fauniques. Il sert encore aujourd'hui de base d'expérimentation pour de nouvelles approches. De telles manipulations rendent le marais plus difficilement compatible avec le rôle généralement attribué aux parcs.

D'autre part, la création du parc mettra fin à la chasse à la sauvagine qui se pratique actuellement dans la réserve faunique. En soustrayant de sa proposition de parc le marais aux Massettes, d'ailleurs discontinu, le Ministère veut atténuer l'impact du changement de statut du territoire en cause sur les habitudes des adeptes de cette activité.

Néanmoins, le Ministère souhaite maintenir dans ce marais la protection de l'habitat pour la faune, tout particulièrement celui des deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables qu'on y a inventoriées; la couleuvre d'eau et le petit blongios. Advenant que l'usage de cette parcelle vienne à changer, ou si la population en manifeste le désir lors des audiences publiques, il serait possible de reconsidérer une intégration au parc. Pour le moment, le Ministère propose de lui accorder le statut de refuge faunique.

Dans le cas de l'axe de la rivière de la Petite Nation, on constate que les éléments caractéristiques de la région naturelle qu'on a retrouvés exclusivement dans le « bloc nord », sont avant tout de nature physiographique (plaine argileuse, série de terrasses). Ces éléments sont d'une telle ampleur qu'ils ne sont en aucune façon menacés par les activités humaines qui y ont cours. Au contraire, l'agriculture les a rendus plus aisément perceptibles. L'intérieur du « bloc nord » demeuré plus sauvage est marqué de pentes très fortes et de glissements de terrain qui limitent considérablement sa mise en valeur. Il y subsiste bien quelques reliques de l'érablière à caryer, élément forestier représentatif de la région naturelle, mais elles sont discontinues et sans cohésion, ce qui diminue d'autant leur intérêt. Il est plutôt proposé de représenter cet élément de la végétation dans le parc de conservation du Mont-Saint-Bruno dont le bas-versant est couvert de ce groupement forestier (Foramec 1995, Gratton L. 1995).

Le Ministère considère enfin que la mise en valeur de la chute du Moulin est judicieusement réalisée par la Corporation de la North Nation Mills, et préconise plutôt que le lien avec le parc se fasse par le couloir de la rivière, sans qu'il soit nécessaire pour autant de l'inclure au périmètre. En définitive, il semble préférable de concentrer les interventions dans l'axe de la rivière des Outaouais et d'harmoniser au besoin les actions avec la Corporation qui continuera d'agir dans la partie amont de la rivière de la Petite Nation.

Globalement, la proposition du Ministère représente bien la région naturelle. Certes le parc est de petite taille, mais il est extrêmement riche et diversifié, particulièrement aux points de vue faunique et floristique. Il témoigne également, par ses dépôts et ses formes de terrain, d'événements postglaciaires associés à la mise en place du principal affluent du fleuve Saint-Laurent, ce dernier coulant au coeur de la région naturelle. De plus, le projet présente un intérêt historique indéniable puisqu'on y retrouve des références de plusieurs époques du développement du Québec. Dans cette perspective, le parc constituera un atout pour la protection du patrimoine archéologique qui y est reconnu. Enfin, le futur parc de Plaisance sera l'un des seuls parcs du réseau actuel à protéger une superficie importante d'habitats humides.

4.1 Les limites

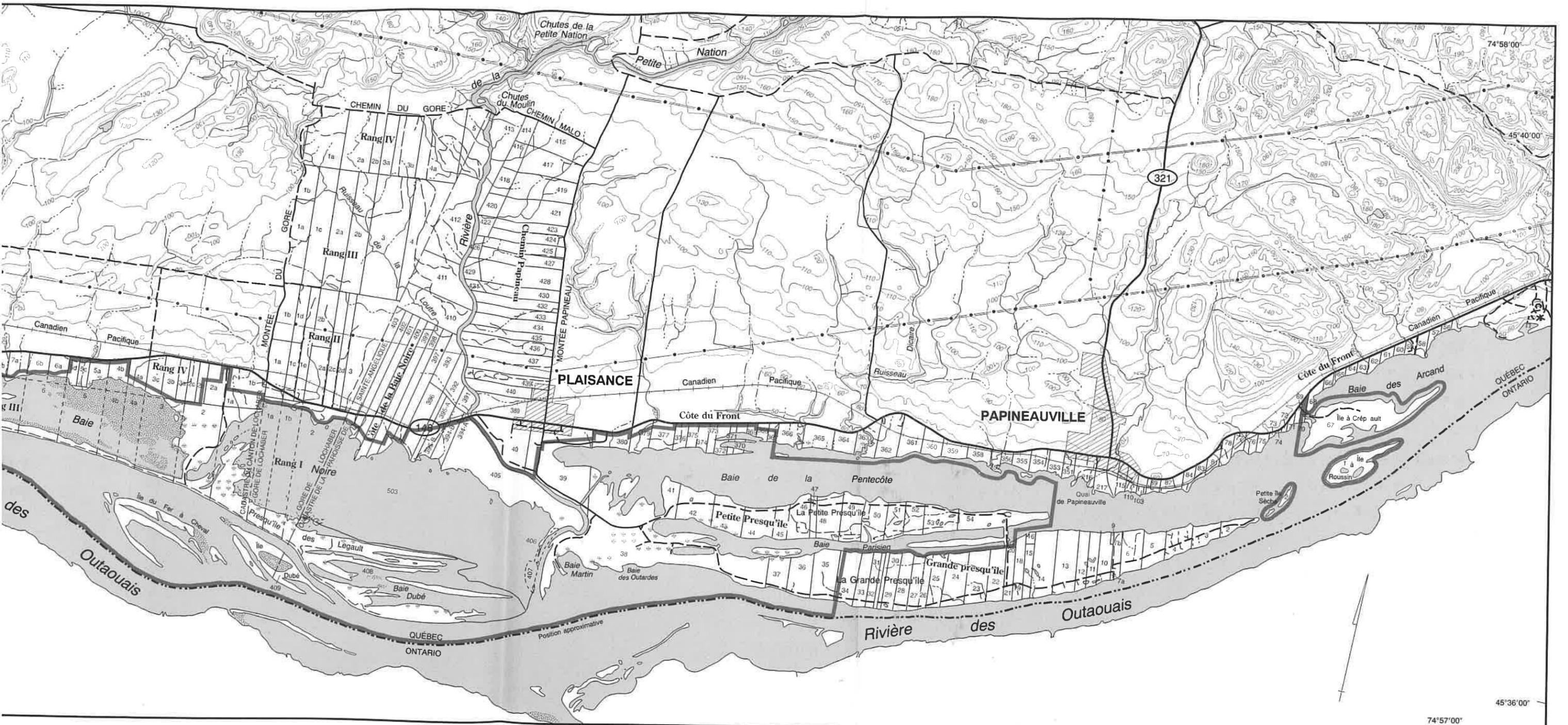
Les limites du parc sont sinueuses et parfois discontinues en raison de son insertion dans un milieu humanisé, (carte 27). Le tracé aux nombreux détours qui semble défier la logique reflète l'histoire des transactions anciennes liées à la mise en eau du barrage de Carillon.

À partir de Thurso, la limite s'adosse au lot de grève et en eau profonde, là où est implanté le quai. Elle coupe la rivière des Outaouais dans l'axe de la traverse Clarence-Thurso jusqu'à la frontière Québec - Ontario. Puis, elle s'accôle à cette frontière en direction sud jusqu'au premier tiers de la Grande Presqu'île (niveau du lot 34 - partie, cadastre de la paroisse Sainte-Angélique). De ce point, elle reprend l'ancienne limite de

la réserve faunique, c'est-à-dire qu'elle traverse la Grande Presqu'île pour s'adosser à la rive sud de la baie Parisien qu'elle longe jusqu'au niveau de la pointe de la Petite Presqu'île. De là elle traverse la baie de la Pentecôte en direction de la municipalité de Papineauville (lot 351, cadastre de la paroisse Sainte-Angélique) jusqu'à la ligne des hautes eaux naturelles. Elle se dirige vers l'ouest en suivant cette dernière jusqu'à la ligne de division des lots 366 - 367. Elle s'infléchit alors en direction de la route 148, dont elle suit de façon irrégulière l'emprise jusqu'à l'entrée de Plaisance tout en excluant la partie nord des lots 367, 368, 377 et 379. Puis, la limite s'incurve vers le sud de façon à éviter le périmètre du village. À la jonction du Chemin des Presqu'îles et de la rue Martin, la limite remonte la rive gauche de la rivière de la Petite Nation jusqu'au pont de Plaisance. Elle traverse alors la rivière et s'adosse à la route 148 jusqu'à la ligne de division des lots 396 - 397 du cadastre de la paroisse Sainte-Angélique.

À compter des lots 397 à 403 de la paroisse Sainte-Angélique, de même que des lots 2, 1b, 1a partie, du rang I du Gore de Lochaber, des ajustements à l'ancienne limite de la réserve faunique doivent être réalisés en bordure de la baie Noire (Est). En effet, en maints endroits, la bande riveraine ne laisse pas suffisamment de place pour implanter la piste cyclable qui est prévue au plan d'aménagement. Un dégagement d'environ 10 m du bord de la rive sera nécessaire pour sa construction. Des ententes devront donc être prises avec chacun des propriétaires concernés.

La limite du parc encadre le chemin Giroux, jusqu'à la jonction de la route 148. Dans ce secteur le Ministère compte inclure dans le périmètre du parc le lot 1a de même que les lots 2a et 2b parties du rang IV du canton de Lochaber actuellement propriétés du ministère des Transports. La limite rejoint alors la marge de la baie Noire (Ouest) qu'elle contourne. Le même type d'ajustement aux limites (environ 10 m) que pour la baie Noire (Est) sera nécessaire pour les parties de lots 3b, 3c, 4a du rang IV du canton de Lochaber afin d'implanter un sentier de randonnée.



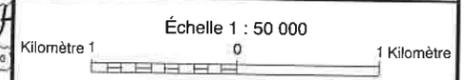
PARC DE PLAISANCE

LES LIMITES

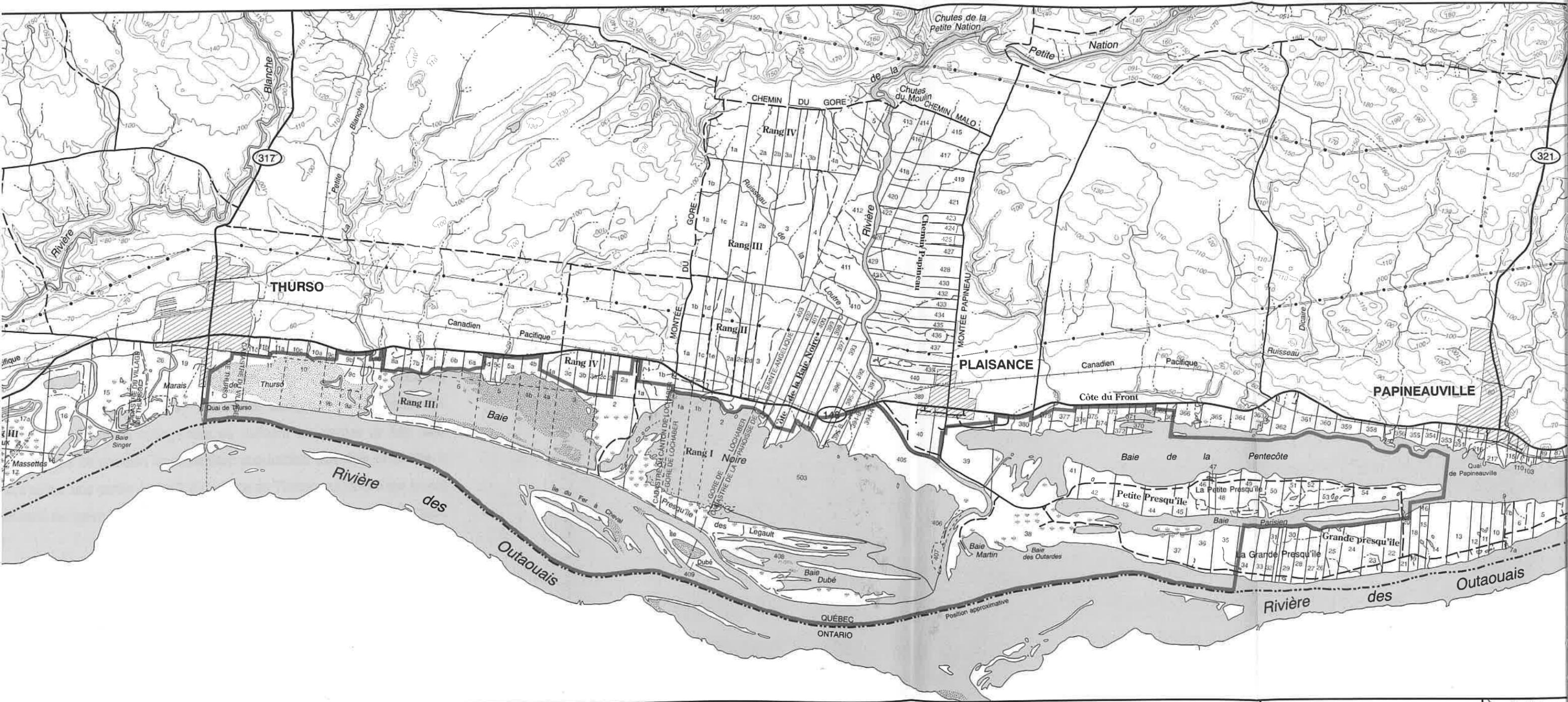



 Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **MARS 96**
 Carte : **27**



SÉES

PARC DE PLAISANCE

LES LIMITES



Dans le cas des parties de lots 4b, 5a, 5c et 5d du rang IV du canton de Lochaber, le Ministère se propose de les acquérir en totalité, portant ainsi la limite au contact de la route 148. Cela lui permettra d'ouvrir une nouvelle fenêtre sur le parc car, de ce secteur le point de vue est exceptionnel.

Toujours en direction ouest, la limite sera rajustée (environ 10 m) au front des lots 6a, 6b, 7a, 7b, 8a du rang IV canton de Lochaber afin d'y poursuivre l'implantation du sentier de randonnée en boucle qui y est prévu.

À compter du lot 8b, la limite s'accôle à nouveau à la route 148 qu'elle délaisse par la suite au profit de la bordure de la baie Perras à compter du lot 9c partie, jusqu'au lot 11a partie du rang IV du canton de Lochaber. Puis la limite contourne la baie en direction du village de Thurso à la jonction des rangs III et IV. De même, complètement à l'ouest, elle passe entre la baie et le périmètre du village tout en incluant les parties de lots déjà propriété du Ministère. Dans ce secteur, une dernière acquisition doit être effectuée à proximité du quai. Il s'agit d'une partie du lot 2 du village de Thurso qui donne sur la rue Galipeau et qui permettra de créer l'entrée ouest du parc. Au total, cette section du parc totalisera 34,3 km².

Quant au secteur est, il totalisera 1,3 km². La limite autour de l'île à Roussin et de la Petite île Sèche sera fixée à la ligne des hautes eaux naturelles assurant ainsi un dégagement autour des îles, le niveau ayant été rehaussé artificiellement.

L'île à Crépault présente quant à elle certaines particularités. Elle est aujourd'hui reliée à la terre ferme par une digue. La limite dans ce secteur encerclera l'île pour protéger tant les marais que le milieu sec, de même que pour contrôler l'accès à partir de la route 148 (lots 67 et 70 partie, du cadastre de la paroisse Sainte-Angélique). Ceci a également pour effet d'assurer un dégagement autour de l'île.

Enfin, le Ministère verra à éliminer les enclaves qui pourraient exister au sein du territoire destiné à devenir parc, en obtenant le transfert du lot où est implanté le canal de la rivière

de la Petite Nation, de même que la portion du réseau routier interne des Presqu'îles incluse au parc. Le Ministère respectera néanmoins les ententes concernant les parcelles où sont implantées les aides à la navigation mais verra à s'en assurer la rétrocession au cas où un tel usage était abandonné.

4.2 Les nouveaux axes de gestion

Avec l'application de la Loi, du Règlement et de la Politique sur les parcs, la pratique des activités devra être révisée, entraînant l'abandon de certaines d'entre elles.

La chasse et le piégeage

Ces activités sont incompatibles avec la Loi sur les parcs. À compter de la création du parc, elles seront interdites.

La pêche commerciale

La Politique sur les parcs n'autorise que la pêche récréative. Les eaux du parc seront donc soustraites des secteurs où la pêche commerciale est actuellement autorisée sur la rivière des Outaouais. Les permis annuels seront ajustés en conséquence.

L'agriculture

Les pratiques agricoles seront maintenues sur les parcelles affectées à cet usage dans la mesure où elles ne nuiront pas à l'ensemble des écosystèmes du parc et n'empêcheront pas la mise en place d'équipements récréatifs. Les parcelles agricoles qui seront maintenues devront être exploitées selon les techniques appropriées au développement durable. De plus, la pratique des activités agricoles devra être régularisée « légalement » car, dans certains cas il n'y a pas eu émission de baux.

Enfin, le MEF n'entend pas remettre en culture les secteurs en friche, même s'ils sont zonés agricole.

La motoneige

La Politique sur les parcs n'autorise pas la pratique de la motoneige en tant qu'activité récréative. Comme le sentier régional n° 323 pénètre à l'intérieur du futur parc, des tracés alternatifs ont été identifiés en vue de relocaliser les tronçons problématiques à l'extérieur du parc. Une signalisation adéquate informera les usagers des modifications au parcours. La collaboration des clubs de motoneige locaux sera mise à contribution.

Le camping saisonnier

Le Règlement sur les parcs autorise le camping par un même usager pour une période maximale de 14 jours consécutifs. À compter de la création du parc, les pratiques actuelles seront ajustées de façon à rencontrer les normes du réseau des parcs québécois qui interdisent le camping saisonnier.

LE ZONAGE

Au Québec, le zonage des parcs de conservation comporte quatre catégories de zones : préservation extrême, préservation, ambiance et services. Chacune est dotée d'un degré de protection et d'utilisation qui lui est propre. Ainsi les facteurs tels la fragilité extrême, la rareté, l'exceptionnalité et la représentativité permettent de délimiter les zones de préservation extrême et de préservation. Les zones de services tiennent compte des impératifs en matière d'accueil et de séjour des visiteurs. Elles sont déterminées en fonction de la capacité de support plus élevée des lieux où elles sont implantées. Enfin, les zones d'ambiance sont destinées à la découverte et à l'exploration du milieu.

Pour le parc de Plaisance, trois catégories de zone ont été retenues (carte 28). En effet, les inventaires ont mis à jour des ressources d'intérêt exceptionnel, mais aucune à notre avis ne présentait une fragilité telle qu'elle ne saurait supporter une mise en valeur à des fins éducatives. C'est plutôt la nature des aménagements et leur localisation qui favoriseront le contrôle de la fréquentation dans les secteurs fragiles. D'ailleurs, l'omniprésence des milieux humides, difficiles à explorer, assure déjà une bonne protection au milieu.

5.1 Les zones de préservation

Au total 4,3 km² de la superficie du parc sont voués à la préservation. Toutes les îles du parc comprises dans le chenal de la rivière des Outaouais ont obtenu ce type de zonage. Elles constituent de bons échantillons des milieux humides et riverains évoluant à leur gré. Le Ministère n'entend pas y faire d'aménagement de façon à les conserver à titre de témoins de milieux non perturbés. Dans le cas de l'île à Crépault c'est particulièrement la protection des peuplements forestiers thermophiles, typiques des forêts riveraines de l'Outaouais, et des nombreuses colonies de plantes rares qui y ont été repérées qui est visée par ce zonage de préservation. On laissera néanmoins place à l'appréciation du public par le biais d'activités éducatives.

Le marais de Thurso a également reçu ce type de zonage. Difficile d'accès et ne se prêtant pas aux activités récréatives, le milieu se protège en quelque sorte lui-même depuis fort longtemps. Ce marais, contrôlé par une digue, a recréé au fil des ans les conditions propices à la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable : le petit blongios. Un tel type de zonage permettra au milieu de poursuivre son évolution sans modifications importantes.

La rive droite de la rivière de la Petite Nation présente pour sa part une intéressante gradation de la végétation. En effet, aux parties basses sises à l'embouchure de la rivière, colonisées par d'importants marais et herbiers, succèdent sur les collines rocheuses des peuplements forestiers caractéristiques des milieux secs. Il s'agit là des rares peuplements forestiers matures du parc. Cette zone de préservation vise également à protéger les sites archéologiques qui y sont localisés.

5.2 La zone d'ambiance

La zone d'ambiance du parc est importante. Elle couvre une superficie de 30,2 km² qui entoure la plupart des zones de préservation précédemment décrites. Elle inclut la portion de la rivière des Outaouais ainsi que toutes les grandes baies du parc, leur assurant une bonne protection, tout en permettant la découverte du milieu de même que la pratique d'activités récréatives de type extensif. Les activités nautiques de même que la pêche récréative qui y avaient traditionnellement cours pourront s'y poursuivre.

Cette zone touche également les presqu'îles de même que les portions terrestres voisinant l'environnement humanisé du parc. Un tel zonage en milieu terrestre permettra de développer les infrastructures nécessaires à la récréation et à la découverte du milieu. Il s'accommode également de la poursuite des activités agricoles qui y ont déjà cours.

5.3

Les zones de services

Au nombre de trois, les zones de services totalisent à peine 1,1 km². Il s'agit des endroits qui regroupent les plus importantes infrastructures d'accueil et de services, et en conséquence où l'on retrouve une haute densité d'utilisation.

Le secteur du camping actuel, de la piscine, de la plage et de l'administration forme la principale zone de service, dont l'usage est confirmé depuis près de 25 ans. Avec le temps, deux autres parcelles seront appelées à supporter une fréquentation plus intensive. Il s'agit du pôle d'accueil principal qui s'articulera autour de l'actuelle rampe de mise à l'eau de la rivière de la Petite Nation et de l'accueil secondaire qui sera implanté non loin du quai de Thurso.

6

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Le concept d'aménagement présidant la mise en valeur du parc de Plaisance a été élaboré à partir des constats suivants :

- Le territoire du parc est en grande partie constitué d'eau et de marécages qui, tout en offrant un potentiel inouï pour les activités liées à la découverte du milieu et à l'éducation, comporte de fortes limitations en terme d'accessibilité et de capacité de support.
- La majorité des équipements élaborés sont déjà en place, concentrés sur la Petite Presqu'île. La gamme d'activités offertes et le nombre de lieux accessibles auraient avantage à s'accroître de façon à allonger la durée de séjour des visiteurs.
- L'insertion du parc au domaine agricole et sa proximité du périmètre des villes et villages voisins nécessitera une harmonisation des interventions avec sa périphérie afin de créer des « couloirs de circulation » intéressants entre l'est et l'ouest du parc, et ce pour les usagers du parc comme pour les résidents du pourtour.

Le défi de ce concept est d'articuler le secteur aménagé des presqu'îles au secteur ouest du parc, sans mettre les ressources en péril. Le territoire offre également l'opportunité de multiplier les contacts avec le milieu aquatique, ce qui en terme d'aménagement constitue un atout inestimable, toujours apprécié des usagers (carte 29).

6.1 Les accès

L'accès principal au parc demeurera l'entrée sise à l'est du village de Plaisance, sur la route 148.

Un accès secondaire sera aménagé à Thurso non loin du quai. Il desservira la clientèle provenant des villes voisines et celle venant de l'Ontario. Cette dernière pourra obtenir un accès aisé et immédiat au parc via le traversier.

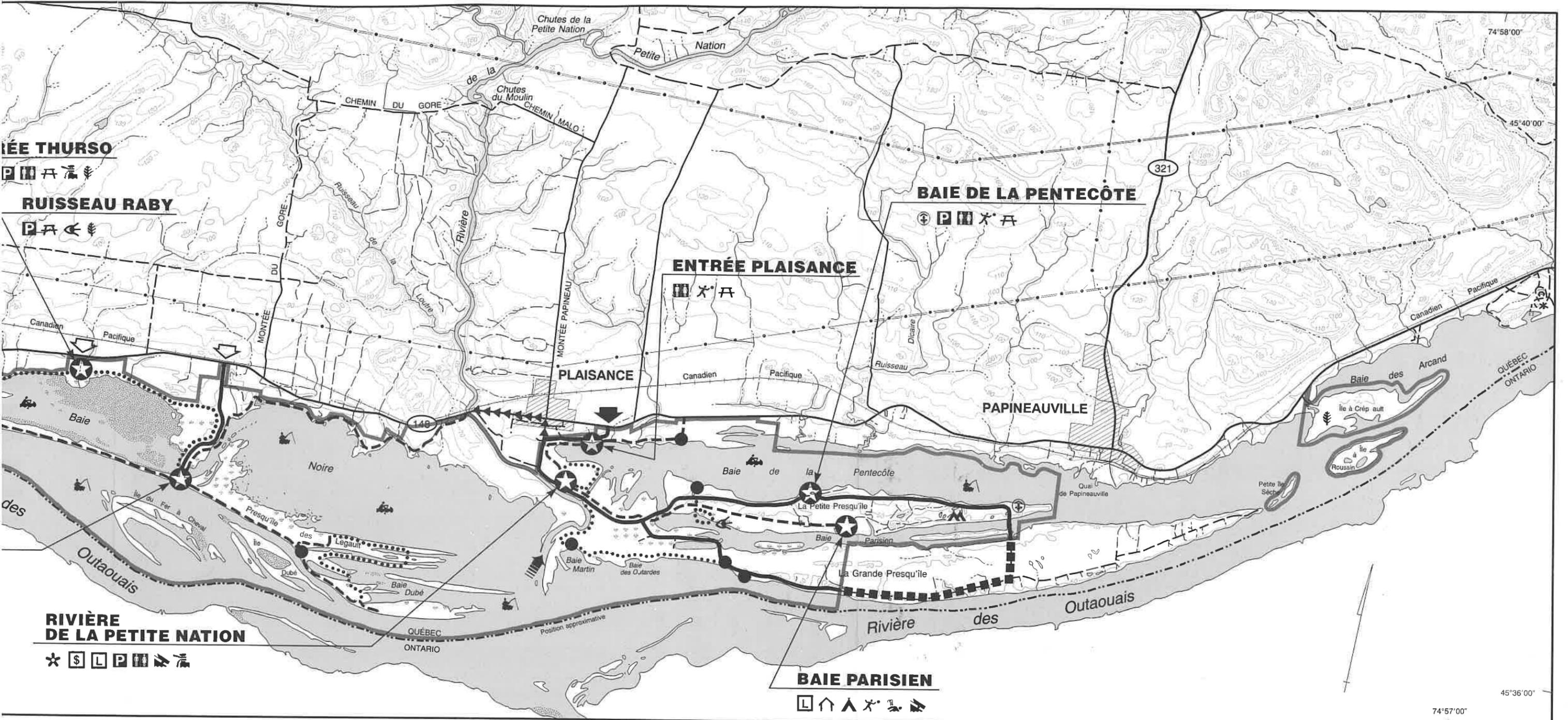
De par sa disposition linéaire parallèle au réseau routier principal, ce parc offre quelques autres accès de moindre importance et non reliés. Chacun sera doté des services associés à sa vocation spécifique; ce sont l'île à Crépault (éducation), la baie Noire (cyclisme - activités aquatiques), et le ruisseau Raby (observation - pique-nique).

6.2 L'accueil

Le centre d'accueil aux visiteurs sera implanté à deux kilomètres de l'entrée principale du parc, à proximité de la rampe de mise à l'eau de la rivière de la Petite Nation. Aux fonctions d'information - orientation seront greffés les éléments traditionnellement associés à la mission éducative des parcs québécois. De là, les visiteurs seront dirigés vers les différents secteurs du parc.

À ce centre polyvalent pourront également s'ajouter un poste de perception et un poste de location de matériel de plein air (vélo - canot). En raison de la proximité du village et pour ne pas engendrer une concurrence inutile, aucun service de restauration n'est prévu dans ce bâtiment. De façon à ce que les plaisanciers accèdent aussi à ce point névralgique du parc, un débarcadère sera installé dans ce secteur de la rivière.

L'entrée de Thurso sera également dotée d'une infrastructure d'accueil, dont l'ampleur sera déterminée par le taux de fréquentation. Au besoin, des éléments éducatifs et un point de location de matériel pourront également être prévus. Une aire de pique-nique, un stationnement de même qu'un débarcadère compléteront l'offre de service de ce secteur



- INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS**
- ★ PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
 - POINT D'OBSERVATION
 - ☆ CENTRE D'ACCUEIL ET D'INTERPRÉTATION
 - ☆ POSTE D'ACCUEIL

- Ⓢ POSTE DE PERCEPTION
- Ⓛ LOCATION D'ÉQUIPEMENT
- ⌆ ABRI COMMUNAUTAIRE
- Ⓢ CENTRE ADMINISTRATIF
- Ⓟ STATIONNEMENT

- 🚻 SERVICES SANITAIRES
- ⬆️ CAMPING
- Ⓜ️ CAMPING DE GROUPE
- ⚡ AIRE DE JEUX
- ⚖️ AIRE DE PIQUE-NIQUE
- 🏊 PISCINE

- 🚣 RAMPE DE MISE À L'EAU
- 🚢 DÉBARCADÈRE
- 👁️ OBSERVATOIRE
- 🌿 INTERPRÉTATION
- 🚣 CANOTAGE
- 🎣 PÊCHE

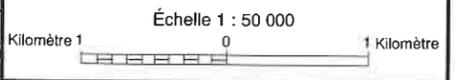
PARC DE PLAISANCE

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **MARS 96** Carte : **29**

6.3 Les voies de circulation interne

Le réseau routier interne compte actuellement sept kilomètres de route pavée et sept kilomètres de route gravellée. La configuration du parc ne se prête pas à l'expansion de son réseau routier. Seuls des correctifs locaux sont à prévoir, particulièrement dans le secteur du chemin Giroux qui est localement submergé lors des crues.

La découverte de ce milieu terrestre linéaire se prête par contre admirablement bien à la mise en place d'une piste cyclable qui aurait pour avantage de permettre des déplacements rapides tout en respectant la quiétude des lieux. Le tracé envisagé par le Ministère permettrait de relier les secteurs ouest et est du parc. En partant de Thurso, la piste prendrait assise sur le sommet de la digue de la baie Perras, enjamberait, au moyen d'une passerelle, la rivière Petite Blanche pour se raccorder au cordon littoral bordant la baie Noire (Ouest) d'où elle se prolongerait, vers l'est, jusqu'à l'extrémité de la presqu'île des Legault, à même l'assise de la route gravellée actuelle. Au niveau de l'étranglement entre la baie Noire Est et la baie Noire Ouest, un embranchement en direction de Plaisance permettrait de contourner le nord de la baie pour raccorder la piste cyclable au village, non loin du pont. Du village, un raccord au tronçon existant (3 km) de la Petite Presqu'île serait réalisé via le centre d'accueil. Selon ce scénario, le tracé de la piste cyclable totaliserait quelque 25 kilomètres.

Le long de ce parcours seraient disséminées une série d'infrastructures, la plupart du temps légères, permettant aux usagers de découvrir et de comprendre le milieu dans des conditions sécuritaires et confortables.

6.4 L'hébergement

La dimension du parc ne nécessite pas d'ajouter de nouvelles infrastructures d'hébergement à celles déjà existantes.

Le camping aménagé de 114 sites répartis parmi 4 modules sera maintenu, de même que le camping de groupe localisé légèrement en retrait. Au fil des ans, les infrastructures seront rafraîchies pour maintenir un service de qualité. De la même façon, les infrastructures telles la piscine, l'aire de jeux et la rampe de mise à l'eau seront maintenues.

6.5 Les activités et équipements de soutien

Les nombreux attraits du parc de Plaisance sont en grande partie de nature éducative et contemplative. Leur mise en valeur se fera principalement par l'offre d'activités d'interprétation, de même que par des activités de randonnée très souvent associées au tracé cyclable. Ce dernier, favorise non seulement l'usage d'un moyen de transport respectueux du milieu, mais aussi la pratique de l'une des activités récréatives les plus populaires au Québec. Le canotage dans un tel environnement offre également beaucoup de possibilités pour les excursionnistes, ainsi qu'un contact étroit avec le milieu naturel.

6.5.1 L'éducation au milieu naturel

L'éducation au milieu naturel constitue l'un des objectifs des parcs de conservation du Québec. Le parc de Plaisance recèle à cet égard des potentiels originaux et de très grande qualité dont les éléments majeurs ont été mis en évidence au chapitre des synthèses. Outre la mise en valeur de ces potentiels qui se fera au centre d'accueil principal du parc, une analyse plus fine identifiera d'autres moyens pertinents pour transmettre le message de conservation et faire découvrir toutes les facettes du territoire.

D'ores et déjà, on peut affirmer qu'une partie importante du programme d'interprétation sera axée sur l'observation des oiseaux migrateurs et sur la protection des milieux humides, compte tenu de la renommée du territoire à ces points de vue.

De plus, l'île à Crépault, en raison de ses ressources floristiques exceptionnelles, verra sa vocation s'orienter vers l'éducation. Il est toutefois trop tôt pour identifier les infrastructu-

res qui y seront implantées. Celles-ci devront avant tout se conformer au zonage et être assujetties à la protection et au maintien des ressources.

6.5.2 Les activités récréatives

De façon générale, les activités privilégiées seront de type extensif favorisant ainsi la découverte et la conservation du milieu naturel.

La randonnée cycliste

Le réseau cyclable a précédemment été décrit à la section 6.3 traitant de la circulation interne. La piste sera ponctuée de relais où seront implantés, selon les cas, des plates-formes d'observation, des panneaux d'interprétation, quelques tables de pique-nique, etc. Au niveau de l'étranglement entre la baie Noire Est et Ouest, un bâtiment communautaire sera implanté; on y retrouvera un abri-cuisine et des services sanitaires. Sa position stratégique permettra également de desservir d'autres types de clientèles du parc, notamment les canoteurs et les pêcheurs.

La randonnée pédestre

Il s'agira dans la plupart des cas d'aménager de courts sentiers, greffés au réseau cyclable, permettant d'avancer plus profondément vers les baies, au gré des points d'intérêts locaux. Souvent ces sentiers devront être pontés compte tenu de la proximité de la nappe phréatique. L'implantation de tels sentiers nécessitera un travail de localisation très précis de façon à assurer la protection des ressources fauniques et floristiques particulières du parc; aussi les tracés actuels (carte 29) doivent-ils être considérés comme une intention générale qui sera précisée avec le temps. Pour le moment, trois secteurs se dessinent pour développer ces sentiers. Le premier consiste en un axe reliant la baie des Outardes, la baie Martin, et la baie de la Pentecôte. Un autre sinuera entre les digitations de la presqu'île des Legault. Enfin, le plus long, partira de l'observatoire du ruisseau Raby, fera une

boucle longeant le nord de la baie Noire Ouest, et empruntera un tronçon de la piste cyclable pour le retour.

Il est fort possible que pour différents secteurs du parc, de nombreux usagers emprunteront des sections de piste cyclable pour marcher le long des plans d'eau. Cela ne risque guère de poser de problèmes de sécurité compte tenu des bonnes conditions de visibilité assurées par la géométrie de la piste qui adopte un tracé longiligne et ne comporte pas de fortes pentes. Il est également à noter, que pour cette dernière raison, ce parc peut être considéré d'accès universel dans maints secteurs.

La randonnée à skis et la raquette

Les activités de randonnée à skis et de raquette ont déjà été pratiquées sur le territoire de Plaisance, mais aujourd'hui elles n'ont plus cours. On constate que la région est assez bien desservie à cet égard dans les environs. Néanmoins, si de nouveaux besoins étaient exprimés, le Ministère pourrait autoriser la pratique de telles activités à même l'assise de la piste cyclable projetée. Il faudra alors considérer que les secteurs riverains sont moins attrayants parce que battus par les vents. Dans cette optique, le bâtiment communautaire de la jetée de la baie Noire pourrait servir de relais, tout comme l'un des autres bâtiments de la Petite Presqu'île.

Le canotage

Le canotage pourra être pratiqué sur les diverses baies du parc. Cependant, la visite de certains secteurs pourra être interdite pendant la période de nidification. Des points de mise à l'eau seront jumelés aux stationnements. Ainsi, du pôle d'accueil principal, les usagers pourront aisément accéder à la baie de la Pentecôte (via le canal), à la baie Noire Est, à la presqu'île des Legault ou même remonter la rivière de la Petite Nation comme cela se fait déjà. Du pôle de la jetée de la baie Noire, ils pourront au choix se diriger vers la baie Noire Est ou Ouest. Si cela s'avère nécessaire, un point de location de canot pourra

être aménagé dans ce secteur. Enfin, comme c'est déjà la coutume, ils pourront accéder à la baie Parisien à partir du camping de Plaisance.

Pour les embarcations motorisées une nouvelle rampe de mise à l'eau sera implantée pour fournir un accès facile à la baie Noire (Est) s'ajoutant ainsi aux deux existantes (rivière de la Petite Nation et camping de Plaisance).

La pêche

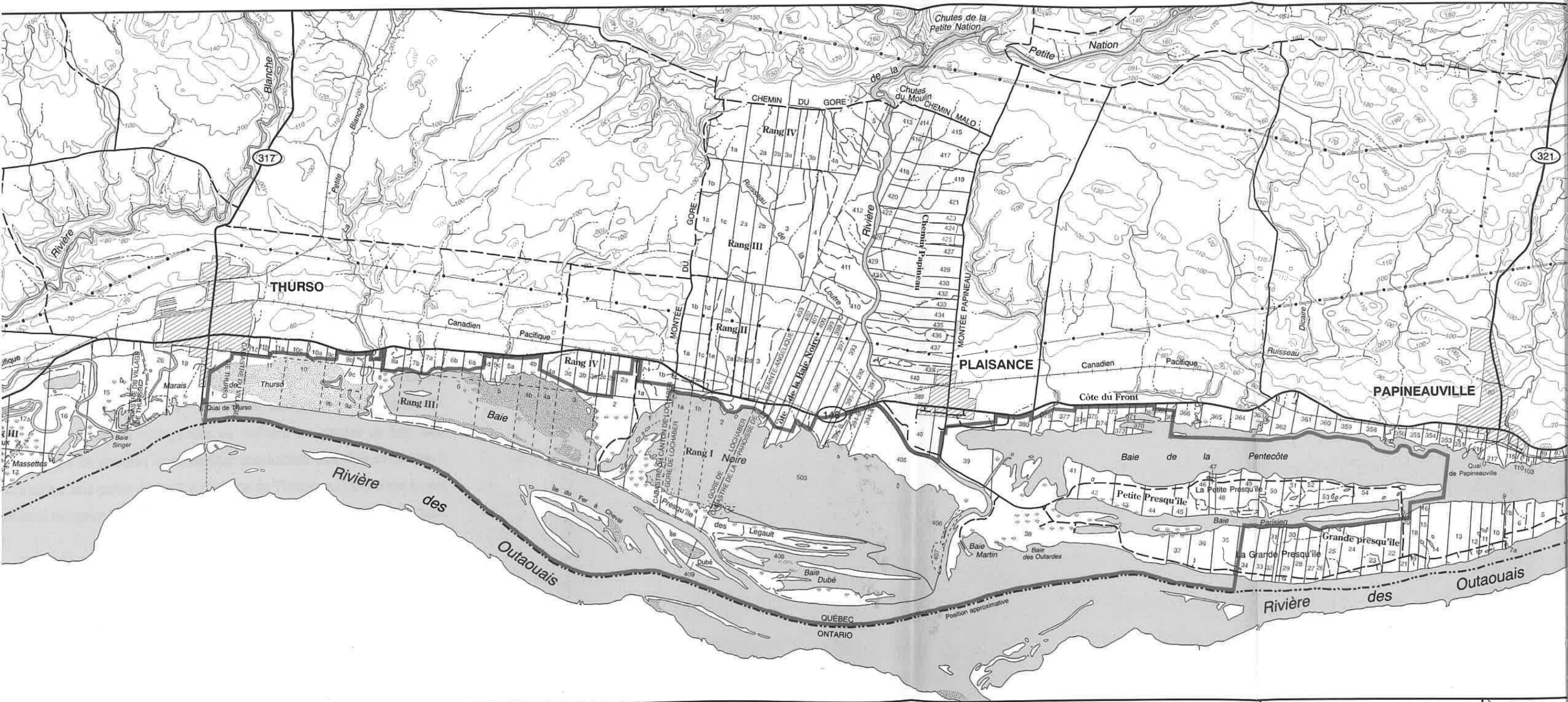
La pêche récréative, à gué ou en embarcation, sera autorisée dans l'ensemble du parc sauf dans les zones de préservation. Des aires de stationnement seront prévues pour les secteurs les plus stratégiques.

La pêche blanche pourra être pratiquée dans certaines baies du parc. Le Ministère précisera les conditions relatives aux ressources et à l'accès auxquelles l'activité sera assujettie.

Le pique-nique

De petites aires de pique-nique seront greffées aux réseaux de randonnée cycliste et pédestre déjà décrits. Le secteur de la plage sur la Petite Presqu'île de même que le secteur de l'entrée principale verront cette vocation, établie depuis une vingtaine d'années, réaffirmée. Ces aires de pique-nique seront dotées de services sanitaires adéquats et assorties d'aires de jeux, les destinant ainsi spécialement à la clientèle familiale.

Un nouveau pique-nique, de dimension moyenne, sera implanté à l'observatoire du ruisseau Raby.



SÉES

PARC DE PLAISANCE

LES LIMITES



Dans le cas des parties de lots 4b, 5a, 5c et 5d du rang IV du canton de Lochaber, le Ministère se propose de les acquérir en totalité, portant ainsi la limite au contact de la route 148. Cela lui permettra d'ouvrir une nouvelle fenêtre sur le parc car, de ce secteur le point de vue est exceptionnel.

Toujours en direction ouest, la limite sera rajustée (environ 10 m) au front des lots 6a, 6b, 7a, 7b, 8a du rang IV canton de Lochaber afin d'y poursuivre l'implantation du sentier de randonnée en boucle qui y est prévu.

À compter du lot 8b, la limite s'accrole à nouveau à la route 148 qu'elle délaisse par la suite au profit de la bordure de la baie Perras à compter du lot 9c partie, jusqu'au lot 11a partie du rang IV du canton de Lochaber. Puis la limite contourne la baie en direction du village de Thurso à la jonction des rangs III et IV. De même, complètement à l'ouest, elle passe entre la baie et le périmètre du village tout en incluant les parties de lots déjà propriété du Ministère. Dans ce secteur, une dernière acquisition doit être effectuée à proximité du quai. Il s'agit d'une partie du lot 2 du village de Thurso qui donne sur la rue Galipeau et qui permettra de créer l'entrée ouest du parc. Au total, cette section du parc totalisera 34,3 km².

Quant au secteur est, il totalisera 1,3 km². La limite autour de l'île à Roussin et de la Petite île Sèche sera fixée à la ligne des hautes eaux naturelles assurant ainsi un dégagement autour des îles, le niveau ayant été rehaussé artificiellement.

L'île à Crépault présente quant à elle certaines particularités. Elle est aujourd'hui reliée à la terre ferme par une digue. La limite dans ce secteur encerclera l'île pour protéger tant les marais que le milieu sec, de même que pour contrôler l'accès à partir de la route 148 (lots 67 et 70 partie, du cadastre de la paroisse Sainte-Angélique). Ceci a également pour effet d'assurer un dégagement autour de l'île.

Enfin, le Ministère verra à éliminer les enclaves qui pourraient exister au sein du territoire destiné à devenir parc, en obtenant le transfert du lot où est implanté le canal de la rivière

de la Petite Nation, de même que la portion du réseau routier interne des Presqu'îles incluse au parc. Le Ministère respectera néanmoins les ententes concernant les parcelles où sont implantées les aides à la navigation mais verra à s'en assurer la rétrocession au cas où un tel usage était abandonné.

4.2 Les nouveaux axes de gestion

Avec l'application de la Loi, du Règlement et de la Politique sur les parcs, la pratique des activités devra être révisée, entraînant l'abandon de certaines d'entre elles.

La chasse et le piégeage

Ces activités sont incompatibles avec la Loi sur les parcs. À compter de la création du parc, elles seront interdites.

La pêche commerciale

La Politique sur les parcs n'autorise que la pêche récréative. Les eaux du parc seront donc soustraites des secteurs où la pêche commerciale est actuellement autorisée sur la rivière des Outaouais. Les permis annuels seront ajustés en conséquence.

L'agriculture

Les pratiques agricoles seront maintenues sur les parcelles affectées à cet usage dans la mesure où elles ne nuiront pas à l'ensemble des écosystèmes du parc et n'empêcheront pas la mise en place d'équipements récréatifs. Les parcelles agricoles qui seront maintenues devront être exploitées selon les techniques appropriées au développement durable. De plus, la pratique des activités agricoles devra être régularisée « légalement » car, dans certains cas il n'y a pas eu émission de baux.

Enfin, le MEF n'entend pas remettre en culture les secteurs en friche, même s'ils sont zonés agricole.

La motoneige

La Politique sur les parcs n'autorise pas la pratique de la motoneige en tant qu'activité récréative. Comme le sentier régional n° 323 pénètre à l'intérieur du futur parc, des tracés alternatifs ont été identifiés en vue de relocaliser les tronçons problématiques à l'extérieur du parc. Une signalisation adéquate informera les usagers des modifications au parcours. La collaboration des clubs de motoneige locaux sera mise à contribution.

Le camping saisonnier

Le Règlement sur les parcs autorise le camping par un même usager pour une période maximale de 14 jours consécutifs. À compter de la création du parc, les pratiques actuelles seront ajustées de façon à rencontrer les normes du réseau des parcs québécois qui interdisent le camping saisonnier.

LE ZONAGE

Au Québec, le zonage des parcs de conservation comporte quatre catégories de zones : préservation extrême, préservation, ambiance et services. Chacune est dotée d'un degré de protection et d'utilisation qui lui est propre. Ainsi les facteurs tels la fragilité extrême, la rareté, l'exceptionnalité et la représentativité permettent de délimiter les zones de préservation extrême et de préservation. Les zones de services tiennent compte des impératifs en matière d'accueil et de séjour des visiteurs. Elles sont déterminées en fonction de la capacité de support plus élevée des lieux où elles sont implantées. Enfin, les zones d'ambiance sont destinées à la découverte et à l'exploration du milieu.

Pour le parc de Plaisance, trois catégories de zone ont été retenues (carte 28). En effet, les inventaires ont mis à jour des ressources d'intérêt exceptionnel, mais aucune à notre avis ne présentait une fragilité telle qu'elle ne saurait supporter une mise en valeur à des fins éducatives. C'est plutôt la nature des aménagements et leur localisation qui favoriseront le contrôle de la fréquentation dans les secteurs fragiles. D'ailleurs, l'omniprésence des milieux humides, difficiles à explorer, assure déjà une bonne protection au milieu.

5.1 Les zones de préservation

Au total 4,3 km² de la superficie du parc sont voués à la préservation. Toutes les îles du parc comprises dans le chenal de la rivière des Outaouais ont obtenu ce type de zonage. Elles constituent de bons échantillons des milieux humides et riverains évoluant à leur gré. Le Ministère n'entend pas y faire d'aménagement de façon à les conserver à titre de témoins de milieux non perturbés. Dans le cas de l'île à Crépault c'est particulièrement la protection des peuplements forestiers thermophiles, typiques des forêts riveraines de l'Outaouais, et des nombreuses colonies de plantes rares qui y ont été repérées qui est visée par ce zonage de préservation. On laissera néanmoins place à l'appréciation du public par le biais d'activités éducatives.

Le marais de Thurso a également reçu ce type de zonage. Difficile d'accès et ne se prêtant pas aux activités récréatives, le milieu se protège en quelque sorte lui-même depuis fort longtemps. Ce marais, contrôlé par une digue, a recréé au fil des ans les conditions propices à la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable : le petit blongios. Un tel type de zonage permettra au milieu de poursuivre son évolution sans modifications importantes.

La rive droite de la rivière de la Petite Nation présente pour sa part une intéressante gradation de la végétation. En effet, aux parties basses sises à l'embouchure de la rivière, colonisées par d'importants marais et herbiers, succèdent sur les collines rocheuses des peuplements forestiers caractéristiques des milieux secs. Il s'agit là des rares peuplements forestiers matures du parc. Cette zone de préservation vise également à protéger les sites archéologiques qui y sont localisés.

5.2 La zone d'ambiance

La zone d'ambiance du parc est importante. Elle couvre une superficie de 30,2 km² qui entoure la plupart des zones de préservation précédemment décrites. Elle inclut la portion de la rivière des Outaouais ainsi que toutes les grandes baies du parc, leur assurant une bonne protection, tout en permettant la découverte du milieu de même que la pratique d'activités récréatives de type extensif. Les activités nautiques de même que la pêche récréative qui y avaient traditionnellement cours pourront s'y poursuivre.

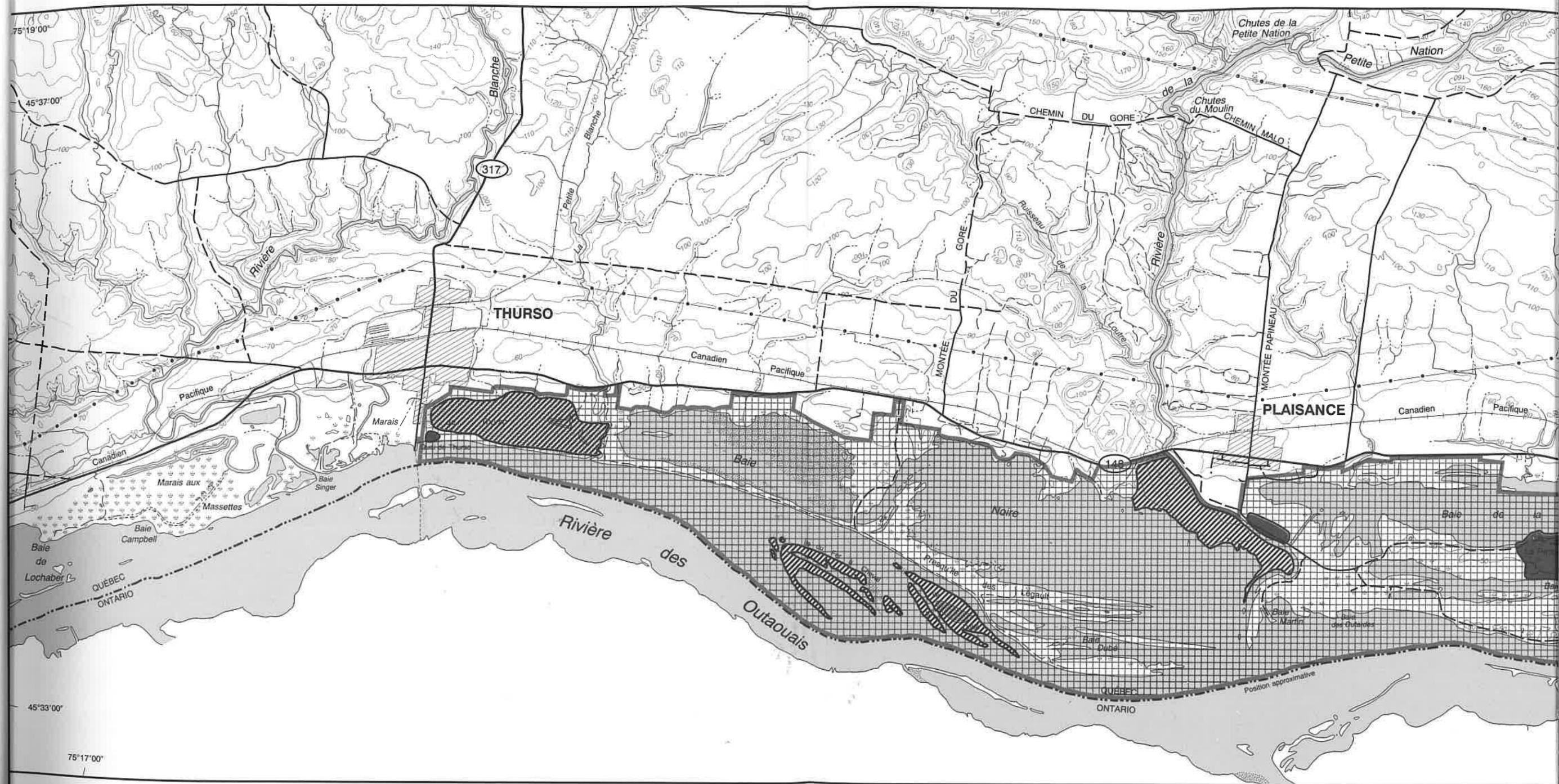
Cette zone touche également les presqu'îles de même que les portions terrestres voisinant l'environnement humanisé du parc. Un tel zonage en milieu terrestre permettra de développer les infrastructures nécessaires à la récréation et à la découverte du milieu. Il s'accommode également de la poursuite des activités agricoles qui y ont déjà cours.

e d'accès et ne se prêtant
rte lui-même depuis fort
l des ans les conditions
e désignée menacée ou
milieu de poursuivre son

sa part une intéressante
mbouchure de la rivière,
s collines rocheuses des
là des rares peuplements
ment à protéger les sites

perficie de 30,2 km² qui
tes. Elle inclut la portion
i parc, leur assurant une
le même que la pratique
de même que la pêche
ursuivre.

rtions terrestres voisinant
i terrestre permettra de
découverte du milieu. Il
qui y ont déjà cours.



-  LIMITES PROPOSÉES
-  PRÉSERVATION
-  AMBIANCE
-  SERVICES

5.3

Les zones de services

Au nombre de trois, les zones de services totalisent à peine 1,1 km². Il s'agit des endroits qui regroupent les plus importantes infrastructures d'accueil et de services, et en conséquence où l'on retrouve une haute densité d'utilisation.

Le secteur du camping actuel, de la piscine, de la plage et de l'administration forme la principale zone de service, dont l'usage est confirmé depuis près de 25 ans. Avec le temps, deux autres parcelles seront appelées à supporter une fréquentation plus intensive. Il s'agit du pôle d'accueil principal qui s'articulera autour de l'actuelle rampe de mise à l'eau de la rivière de la Petite Nation et de l'accueil secondaire qui sera implanté non loin du quai de Thurso.

6

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Le concept d'aménagement présidant la mise en valeur du parc de Plaisance a été élaboré à partir des constats suivants :

- Le territoire du parc est en grande partie constitué d'eau et de marécages qui, tout en offrant un potentiel inouï pour les activités liées à la découverte du milieu et à l'éducation, comporte de fortes limitations en terme d'accessibilité et de capacité de support.
- La majorité des équipements élaborés sont déjà en place, concentrés sur la Petite Presqu'île. La gamme d'activités offertes et le nombre de lieux accessibles auraient avantage à s'accroître de façon à allonger la durée de séjour des visiteurs.
- L'insertion du parc au domaine agricole et sa proximité du périmètre des villes et villages voisins nécessitera une harmonisation des interventions avec sa périphérie afin de créer des « couloirs de circulation » intéressants entre l'est et l'ouest du parc, et ce pour les usagers du parc comme pour les résidents du pourtour.

Le défi de ce concept est d'articuler le secteur aménagé des presqu'îles au secteur ouest du parc, sans mettre les ressources en péril. Le territoire offre également l'opportunité de multiplier les contacts avec le milieu aquatique, ce qui en terme d'aménagement constitue un atout inestimable, toujours apprécié des usagers (carte 29).

6.1 Les accès

L'accès principal au parc demeurera l'entrée sise à l'est du village de Plaisance, sur la route 148.

Un accès secondaire sera aménagé à Thurso non loin du quai. Il desservira la clientèle provenant des villes voisines et celle venant de l'Ontario. Cette dernière pourra obtenir un accès aisé et immédiat au parc via le traversier.

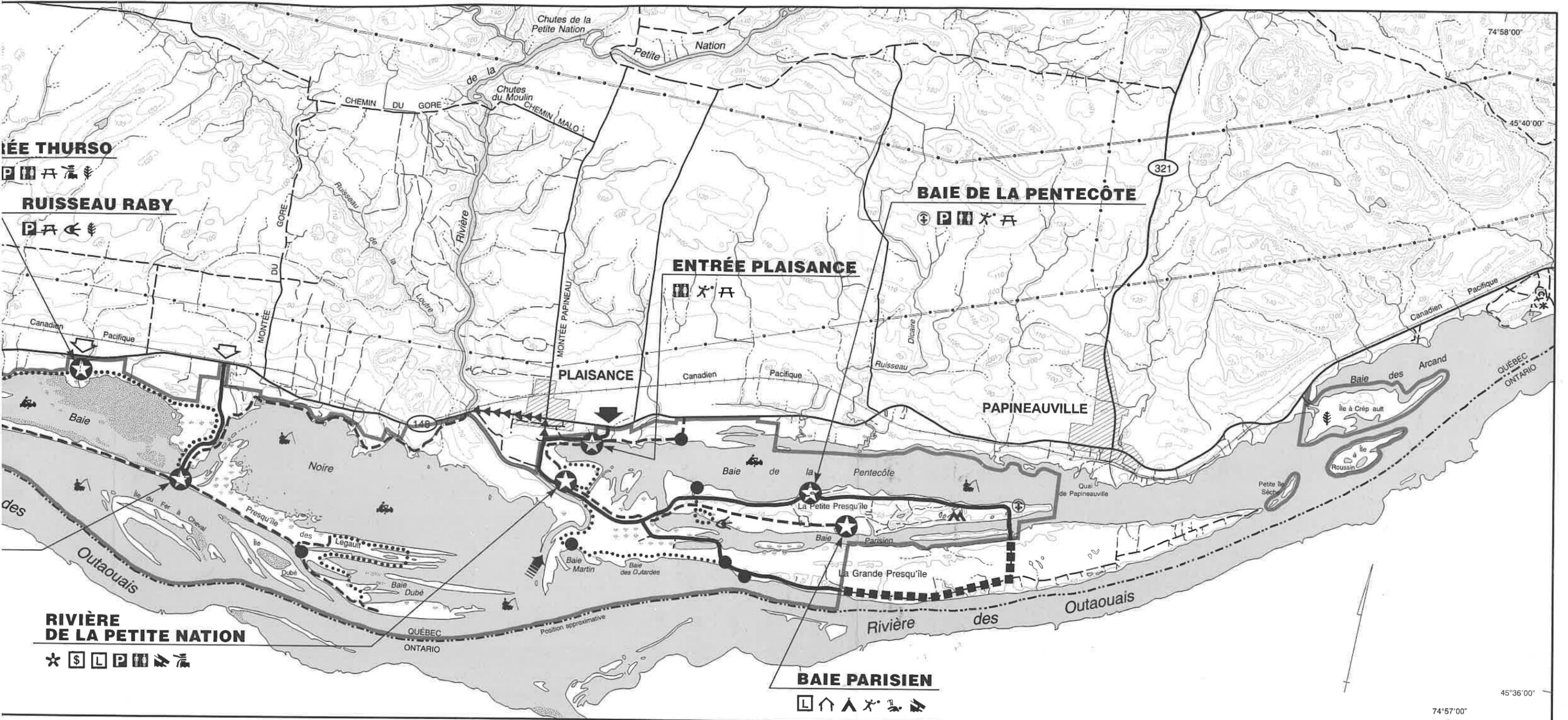
De par sa disposition linéaire parallèle au réseau routier principal, ce parc offre quelques autres accès de moindre importance et non reliés. Chacun sera doté des services associés à sa vocation spécifique; ce sont l'île à Crépault (éducation), la baie Noire (cyclisme - activités aquatiques), et le ruisseau Raby (observation - pique-nique).

6.2 L'accueil

Le centre d'accueil aux visiteurs sera implanté à deux kilomètres de l'entrée principale du parc, à proximité de la rampe de mise à l'eau de la rivière de la Petite Nation. Aux fonctions d'information - orientation seront greffés les éléments traditionnellement associés à la mission éducative des parcs québécois. De là, les visiteurs seront dirigés vers les différents secteurs du parc.

À ce centre polyvalent pourront également s'ajouter un poste de perception et un poste de location de matériel de plein air (vélo - canot). En raison de la proximité du village et pour ne pas engendrer une concurrence inutile, aucun service de restauration n'est prévu dans ce bâtiment. De façon à ce que les plaisanciers accèdent aussi à ce point névralgique du parc, un débarcadère sera installé dans ce secteur de la rivière.

L'entrée de Thurso sera également dotée d'une infrastructure d'accueil, dont l'ampleur sera déterminée par le taux de fréquentation. Au besoin, des éléments éducatifs et un point de location de matériel pourront également être prévus. Une aire de pique-nique, un stationnement de même qu'un débarcadère compléteront l'offre de service de ce secteur



- INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS**
- ★ PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
 - POINT D'OBSERVATION
 - ☆ CENTRE D'ACCUEIL ET D'INTERPRÉTATION
 - ☆ POSTE D'ACCUEIL

- Ⓢ POSTE DE PERCEPTION
- Ⓛ LOCATION D'ÉQUIPEMENT
- ⌆ ABRI COMMUNAUTAIRE
- Ⓢ CENTRE ADMINISTRATIF
- Ⓟ STATIONNEMENT

- 🚻 SERVICES SANITAIRES
- ⬆️ CAMPING
- Ⓜ️ CAMPING DE GROUPE
- ⚡ AIRE DE JEUX
- ⚖️ AIRE DE PIQUE-NIQUE
- 🏊 PISCINE

- 🚣 RAMPE DE MISE À L'EAU
- 🚶 DÉBARCADÈRE
- 👁️ OBSERVATOIRE
- 🌿 INTERPRÉTATION
- 🚣 CANOTAGE
- 🎣 PÊCHE

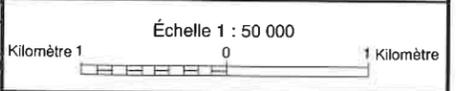
PARC DE PLAISANCE

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction du plein air et des parcs

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Date : **MARS 96** Carte : **29**

6.3 Les voies de circulation interne

Le réseau routier interne compte actuellement sept kilomètres de route pavée et sept kilomètres de route gravillée. La configuration du parc ne se prête pas à l'expansion de son réseau routier. Seuls des correctifs locaux sont à prévoir, particulièrement dans le secteur du chemin Giroux qui est localement submergé lors des crues.

La découverte de ce milieu terrestre linéaire se prête par contre admirablement bien à la mise en place d'une piste cyclable qui aurait pour avantage de permettre des déplacements rapides tout en respectant la quiétude des lieux. Le tracé envisagé par le Ministère permettrait de relier les secteurs ouest et est du parc. En partant de Thurso, la piste prendrait assise sur le sommet de la digue de la baie Perras, enjamberait, au moyen d'une passerelle, la rivière Petite Blanche pour se raccorder au cordon littoral bordant la baie Noire (Ouest) d'où elle se prolongerait, vers l'est, jusqu'à l'extrémité de la presqu'île des Legault, à même l'assise de la route gravillée actuelle. Au niveau de l'étranglement entre la baie Noire Est et la baie Noire Ouest, un embranchement en direction de Plaisance permettrait de contourner le nord de la baie pour raccorder la piste cyclable au village, non loin du pont. Du village, un raccord au tronçon existant (3 km) de la Petite Presqu'île serait réalisé via le centre d'accueil. Selon ce scénario, le tracé de la piste cyclable totaliserait quelque 25 kilomètres.

Le long de ce parcours seraient disséminées une série d'infrastructures, la plupart du temps légères, permettant aux usagers de découvrir et de comprendre le milieu dans des conditions sécuritaires et confortables.

6.4 L'hébergement

La dimension du parc ne nécessite pas d'ajouter de nouvelles infrastructures d'hébergement à celles déjà existantes.

Le camping aménagé de 114 sites répartis parmi 4 modules sera maintenu, de même que le camping de groupe localisé légèrement en retrait. Au fil des ans, les infrastructures seront rafraîchies pour maintenir un service de qualité. De la même façon, les infrastructures telles la piscine, l'aire de jeux et la rampe de mise à l'eau seront maintenues.

6.5 Les activités et équipements de soutien

Les nombreux attraits du parc de Plaisance sont en grande partie de nature éducative et contemplative. Leur mise en valeur se fera principalement par l'offre d'activités d'interprétation, de même que par des activités de randonnée très souvent associées au tracé cyclable. Ce dernier, favorise non seulement l'usage d'un moyen de transport respectueux du milieu, mais aussi la pratique de l'une des activités récréatives les plus populaires au Québec. Le canotage dans un tel environnement offre également beaucoup de possibilités pour les excursionnistes, ainsi qu'un contact étroit avec le milieu naturel.

6.5.1 L'éducation au milieu naturel

L'éducation au milieu naturel constitue l'un des objectifs des parcs de conservation du Québec. Le parc de Plaisance recèle à cet égard des potentiels originaux et de très grande qualité dont les éléments majeurs ont été mis en évidence au chapitre des synthèses. Outre la mise en valeur de ces potentiels qui se fera au centre d'accueil principal du parc, une analyse plus fine identifiera d'autres moyens pertinents pour transmettre le message de conservation et faire découvrir toutes les facettes du territoire.

D'ores et déjà, on peut affirmer qu'une partie importante du programme d'interprétation sera axée sur l'observation des oiseaux migrateurs et sur la protection des milieux humides, compte tenu de la renommée du territoire à ces points de vue.

De plus, l'île à Crépault, en raison de ses ressources floristiques exceptionnelles, verra sa vocation s'orienter vers l'éducation. Il est toutefois trop tôt pour identifier les infrastructu-

res qui y seront implantées. Celles-ci devront avant tout se conformer au zonage et être assujetties à la protection et au maintien des ressources.

6.5.2 Les activités récréatives

De façon générale, les activités privilégiées seront de type extensif favorisant ainsi la découverte et la conservation du milieu naturel.

La randonnée cycliste

Le réseau cyclable a précédemment été décrit à la section 6.3 traitant de la circulation interne. La piste sera ponctuée de relais où seront implantés, selon les cas, des plates-formes d'observation, des panneaux d'interprétation, quelques tables de pique-nique, etc. Au niveau de l'étranglement entre la baie Noire Est et Ouest, un bâtiment communautaire sera implanté; on y retrouvera un abri-cuisine et des services sanitaires. Sa position stratégique permettra également de desservir d'autres types de clientèles du parc, notamment les canoteurs et les pêcheurs.

La randonnée pédestre

Il s'agira dans la plupart des cas d'aménager de courts sentiers, greffés au réseau cyclable, permettant d'avancer plus profondément vers les baies, au gré des points d'intérêts locaux. Souvent ces sentiers devront être pontés compte tenu de la proximité de la nappe phréatique. L'implantation de tels sentiers nécessitera un travail de localisation très précis de façon à assurer la protection des ressources fauniques et floristiques particulières du parc; aussi les tracés actuels (carte 29) doivent-ils être considérés comme une intention générale qui sera précisée avec le temps. Pour le moment, trois secteurs se dessinent pour développer ces sentiers. Le premier consiste en un axe reliant la baie des Outardes, la baie Martin, et la baie de la Pentecôte. Un autre sinuera entre les digitations de la presqu'île des Legault. Enfin, le plus long, partira de l'observatoire du ruisseau Raby, fera une

boucle longeant le nord de la baie Noire Ouest, et empruntera un tronçon de la piste cyclable pour le retour.

Il est fort possible que pour différents secteurs du parc, de nombreux usagers emprunteront des sections de piste cyclable pour marcher le long des plans d'eau. Cela ne risque guère de poser de problèmes de sécurité compte tenu des bonnes conditions de visibilité assurées par la géométrie de la piste qui adopte un tracé longiligne et ne comporte pas de fortes pentes. Il est également à noter, que pour cette dernière raison, ce parc peut être considéré d'accès universel dans maints secteurs.

La randonnée à skis et la raquette

Les activités de randonnée à skis et de raquette ont déjà été pratiquées sur le territoire de Plaisance, mais aujourd'hui elles n'ont plus cours. On constate que la région est assez bien desservie à cet égard dans les environs. Néanmoins, si de nouveaux besoins étaient exprimés, le Ministère pourrait autoriser la pratique de telles activités à même l'assise de la piste cyclable projetée. Il faudra alors considérer que les secteurs riverains sont moins attrayants parce que battus par les vents. Dans cette optique, le bâtiment communautaire de la jetée de la baie Noire pourrait servir de relais, tout comme l'un des autres bâtiments de la Petite Presqu'île.

Le canotage

Le canotage pourra être pratiqué sur les diverses baies du parc. Cependant, la visite de certains secteurs pourra être interdite pendant la période de nidification. Des points de mise à l'eau seront jumelés aux stationnements. Ainsi, du pôle d'accueil principal, les usagers pourront aisément accéder à la baie de la Pentecôte (via le canal), à la baie Noire Est, à la presqu'île des Legault ou même remonter la rivière de la Petite Nation comme cela se fait déjà. Du pôle de la jetée de la baie Noire, ils pourront au choix se diriger vers la baie Noire Est ou Ouest. Si cela s'avère nécessaire, un point de location de canot pourra

être aménagé dans ce secteur. Enfin, comme c'est déjà la coutume, ils pourront accéder à la baie Parisien à partir du camping de Plaisance.

Pour les embarcations motorisées une nouvelle rampe de mise à l'eau sera implantée pour fournir un accès facile à la baie Noire (Est) s'ajoutant ainsi aux deux existantes (rivière de la Petite Nation et camping de Plaisance).

La pêche

La pêche récréative, à gué ou en embarcation, sera autorisée dans l'ensemble du parc sauf dans les zones de préservation. Des aires de stationnement seront prévues pour les secteurs les plus stratégiques.

La pêche blanche pourra être pratiquée dans certaines baies du parc. Le Ministère précisera les conditions relatives aux ressources et à l'accès auxquelles l'activité sera assujettie.

Le pique-nique

De petites aires de pique-nique seront greffées aux réseaux de randonnée cycliste et pédestre déjà décrits. Le secteur de la plage sur la Petite Presqu'île de même que le secteur de l'entrée principale verront cette vocation, établie depuis une vingtaine d'années, réaffirmée. Ces aires de pique-nique seront dotées de services sanitaires adéquats et assorties d'aires de jeux, les destinant ainsi spécialement à la clientèle familiale.

Un nouveau pique-nique, de dimension moyenne, sera implanté à l'observatoire du ruisseau Raby.

CONCLUSION

Les connaissances acquises confirment que le territoire proposé pour y créer le parc de Plaisance recèle la grande majorité des éléments biophysiques caractérisant la région naturelle des « basses-terres du Saint-Laurent ». Au besoin, le Ministère comptera sur la participation d'autres espaces déjà protégés pour combler les quelques lacunes qui subsistent.

En raison de sa représentativité, de sa richesse et de sa fragilité, le ministère de l'Environnement et de la Faune propose d'attribuer la vocation de conservation au parc de Plaisance. Constituée principalement à partir de l'actuelle réserve faunique, la superficie de la proposition soumise totalise 35,6 km². Elle couvre à la fois des milieux terrestres et aquatiques.

La vocation de conservation du parc sera doublée d'une importante mission éducative qui mettra en valeur les caractéristiques intrinsèques du territoire. Plusieurs activités récréatives extensives, dont la randonnée cycliste et le canotage, permettront aux usagers de découvrir sans heurts toutes les facettes de ce parc.

Dans cet exercice de planification, une place importante est réservée au public. L'intérêt grandissant qu'il porte à la création des parcs, à leur gestion ainsi qu'à la conservation du milieu naturel, justifie la démarche de consultation qu'entreprend le Ministère. Le public est au fait que dans le contexte économique actuel, réserver des espaces naturels à des fins de conservation, constitue un défi de taille qui doit être relevé avec son adhésion et sa participation. Cette condition est tout particulièrement importante dans un milieu comme Plaisance, où des activités humaines intensives se déroulent aux portes mêmes du parc. Le Ministère souhaite vivement la concertation avec ses voisins pour assurer à la population un environnement de qualité, qui s'étende au-delà des limites du parc.

Pour le moment, ce plan directeur n'est que provisoire. Il importe que la population en prenne connaissance et fasse part au Ministère de ses opinions et aspirations lors des audiences publiques qui auront lieu prochainement. Par la suite, le Ministère analysera les mémoires qui lui auront été soumis et tiendra compte, dans la mesure du possible, des recommandations des divers intervenants dans la réalisation du plan directeur final d'aménagement. Ce dernier servira de cadre au développement du parc de Plaisance.

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME (1970). Inventaires des terres du Canada, possibilités des terres pour la faune sauvage. Gouvernement du Canada, ministère de l'expansion économique régionale. Carte Ottawa 31 G.

ANONYME (1984). Nidification des oiseaux du Québec. Chronologie. Environnement Canada, Service canadien de la faune. 27 p.

ANONYME (1986). Réévaluation des réserves. Réserve faunique de Plaisance. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais. Hull. 34 p.

ANONYME (1992). Réserve faunique de Plaisance. Liste des oiseaux. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais. Hull. Dépliant.

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE LAURENTIDES ET OUTAOUAIS (1994). Carte régionale de motoneige 1:275 000.

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (1994). Guide touristique. Outaouais. 88 p.

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS (1981). Parchemin de l'Outaouais québécois. Guide touristique. 106 p.

BARABÉ, P. ET AL. (1981). Dossier toponymique de l'Outaouais. Commission de Toponymie, Série Dossiers toponymiques : 7. 232 p.

BARBEZIEU, A. (1982). Les compagnies de traite et les voyageurs Canadiens. Asticou (27) : 38-43.

BARIBEAU, C. (1983). La seigneurie de la Petite Nation, 1801-1854. Édition Asticou. 165 p.

- BEAULIEU, H. (1992). Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Québec. 107 p.
- BEAUREGARD, L. (1969). Étude toponymique de la région de l'Outaouais. Département de Géologie, Université de Montréal. 456 p.
- BÉLANGER, P. (1991). Analyse de 50 espèces d'insectes en situation précaire au Québec et problématique de gestion. Société d'entomologie du Québec, pour MLCP. Direction de la gestion des espèces et des habitats. 74 p. et annexes.
- BIDER, J.-R. ET S. MATTE (1991). Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec. Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent et gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats. Québec. 429 p.
- BLANCHARD, R. (1949). Études canadiennes III. Le pays de l'Ottawa. Revue de géographie alpine, tome XXVII, fascicule II. 138 p.
- BOND, C.-C.-J. (1968). Le pays de l'Outaouais. Service d'information et d'histoire, Commission de la Capitale nationale. 214 p.
- BONIN, J. ET J. CHABOT (1993). Inventaire des salamandres dans le secteur de la réserve faunique de Plaisance. Gouvernement du Québec, ministère de Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 27 p.
- BRICAULT, A. ET L. LAVOIE (1986). Le mémorial de Plaisance. Les éditions de la Petite Nation. 203 p.
- BURROUGHS, A. (1988). North Nation Mills. Expertise archéologique (été 1987). Rapport final pour Municipalité de Plaisance et ministère des Affaires culturelles. 100 p. Annexe photographique.

CHABOT, J. (1983). Inventaire de la sauvagine sur la rivière des Outaouais au printemps 1983. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 20 p.

CHABOT, J. ET H. FOURNIER (1986). Évaluation des impacts sur la faune ichthyenne provoquée par les aménagements réalisés principalement en faveur de la sauvagine au marais de Thurso et recommandations. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. 41 p.

CHABOT, J. ET D. ST-HILAIRE (1991a). Rivière des Outaouais. Complexe Baie Lochaber : protection, amélioration et mise en valeur des habitats fauniques. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 38 p.

CHABOT, J. ET D. ST-HILAIRE (1991b). Étude sur les populations de tortue à l'intérieur de deux zones humides de la rivière des Outaouais. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 38 p.

CHABOT, J. ET D. ST-HILAIRE (1991c). Première mention de la tortue musquée, *Sternotherus odoratus*, au Québec. Can. Field Nat. Vol. 105(3) : 411-412.

CHABOT, J. ET D. ST-HILAIRE (1991d). Statistiques relatives à la chasse aux oiseaux migrateurs sur la partie québécoise de la rivière des Outaouais, entre Pointe-au-Chêne et Fort-William, en 1988. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 20 p.

CHABOT, J. ET D. ST-HILAIRE (1991). Rivière des Outaouais, baie Dubé et île Dubé. Protection, amélioration et mise en valeur des habitats fauniques. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Direction régionale de l'Outaouais. Hull. 27 p.

- CHABOT, J. ET D. ST-HILAIRE (1992). Inventaire des huttes de rats musqués sur la rive nord de la rivière des Outaouais en 1989. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 13 p. et annexe.
- CHABOT, J., D. ST-HILAIRE ET B. GAGNÉ (1993). Références bibliographiques relatives à la rivière des Outaouais. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 50 p.
- CHABOT, J. ET D. ST-HILAIRE (1994a). Inventaire de quelques aspects biologiques relatifs à la halte migratoire printanière de la bernache du Canada dans l'Outaouais. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. À paraître.
- CHABOT, J. ET D. ST-HILAIRE (1994b). La situation du petit butor dans la région de l'Outaouais, Québec. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. À paraître.
- CHAGNON, J.-Y. (1968). Les coulées d'argile dans la province de Québec. Naturaliste canadien, 95 (6) : 1327-1343.
- CHAPDELAINE, G. ET J. QUESNEL (1972). Aménagement des marécages pour la sauvagine : rivière des Outaouais. OPDQ, Service des études et inventaires biophysiques. 243 p.
- CONANT, R. (1975). A field guide to reptiles and amphibians of eastern and central North America. The Peterson field guide series. Houghton Mifflin Company. Boston. 429 p.
- COUILLARD L. ET P. GRONDIN (1986). La végétation des milieux humides du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement. Les publications du Québec. 400 p.

CRD de l'Outaouais (1993). Planification stratégique régionale de l'Outaouais.
p. 26-31.

DRYADE, LE GROUPE, (1980). Habitats propices aux oiseaux migrateurs le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte Nord de la péninsule gaspésienne, des Îles-de-la-Madeleine. Préparé pour le Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement du Canada. 66 p.

DAIGLE, C. (1992). Distribution et abondance de la tortue géographique sur le tronçon Aylmer-Fort William de la rivière des Outaouais. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats, Service de la faune terrestre et des habitats. 18 p.

DIGNARD, N. (1994a). Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du secteur de Plaisance, rivière des Outaouais, Québec. Ministère des Forêts du Québec, Direction de la recherche, Herbarium du Québec. 74 p.

DIGNARD, N. (1994b). Classification et description abrégée de la végétation du projet de parc de Plaisance, rivière des Outaouais, Québec. Ministère des Ressources Naturelles, Direction de la recherche forestière. 38 p. et annexes.

DIGNARD, N. (1994c). Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du secteur de Plaisance, rivière des Outaouais, Québec. Rapport complémentaire (Baie Lochaber - baie Noire). Ministère des Ressources naturelles, Direction de la recherche forestière, Herbarium du Québec. 20 p. et annexe.

DUCRUC, J.-P. (1992). La carte écologique de Saint-André-Avellin : notice explicative. Ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, division de la cartographie écologique. Publication n° 43. 35 p.

DUNN, G. (1975). Les forts de l'Outaouais. Édition du Jour. 162 p.

ETHNOTECH INC. (1987). Centre d'interprétation de North Nation Mills. Document interne. 1-39.

- FAESSLER, C. (1948). Région du Lac Simon, comté de Papineauville. Rapport géologique n° 33. Ministère des Mines, Service de la carte géologique. 11 p.
- FINK, J., J. CHABOT ET D. CHARTRAND (1985). Le potentiel faunique le long de la rive nord de la rivière des Outaouais entre Hull et Carillon. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 113 p. et annexes.
- FORAMEC (1995). La représentativité de l'érablière à caryer dans les parcs québécois. Pour le ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction du plein air et des parcs. 32 p. et annexes.
- FOURNIER, H. (1989). Plan de pêche de la rivière des Outaouais. État de la population d'esturgeon jaune du bief Hull-Carillon. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. 21 p.
- FULTON, R.-J. (1987a). Le Quaternaire de l'Outaouais et la description des excursions locales. Partie I, résumé du quaternaire de la région de l'Outaouais. XII^e congrès de l'INQUA, 9-23.
- FULTON, R.-J. (1987b). Quaternary Geology of the Ottawa region, Ontario and Quebec. Geological Survey of Canada. Paper 86-23. 47 p.
- GADD, N.-R. (1986). Lithofacies of Leda clay in the Ottawa basin of the Champlain Sea. Geological Survey of Canada. Paper 85-21. 44 p.
- GLOBENSKY, Y. (1987). Géologie des Basses-Terres-du-Saint-Laurent. Ministère de l'Énergie et des Ressources. Rapport MM85-02. 48 p.
- GRATTON, L. (1995). Les érablières à caryer du parc d'Oka et du projet de parc de Plaisance pour le ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction du plein air et des parcs. 10 p. et annexes.

GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LES TERRES HUMIDES (1988). Environnement Canada, Service du développement durable. Série de la classification écologique du territoire n° 24. 452 p.

HYDRO-QUÉBEC (1991). État de la rive québécoise de la rivière des Outaouais. Rapport final. Caractérisation et évolution des berges québécoises de la rivière des Outaouais. 118 p. et annexes.

HYDRO-QUÉBEC (1993). Projet de stabilisation des rives québécoises de l'Outaouais. Étude du potentiel archéologique. Étude réalisée par Ethnoscop. 77 p.

HYDRO-QUÉBEC (1994). Programme de stabilisation des berges québécoises de la rivière des Outaouais. Rapport d'avant projet. 3 volumes et dossier cartographique.

JACQUES, D. ET C. HAMEL (1982). Système de classification des terres humides du Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune. 131 p.

KARROW, P.-F. ET S. OCCHIETTI (1989). Le Quaternaire des basses-terres du Saint-Laurent, Canada in Le Quaternaire du Canada et du Groënland. Commission géologique du Canada. Volume I.

JOYAL, A. (1984). La grande rivière et les Outaouais, d'après les voyageurs du XVII^e siècle. Asticou (31) : 10-27.

LAFOND, A. ET G. LADOUCEUR (1968). Les forêts, les climax et les régions biogéographiques du bassin de la rivière des Outaouais, Québec. Naturaliste canadien, 95 : 317-366.

LAFORTE, E. (1987). Inventaire des sites archéologiques de la MRC de Papineau, (Québec). Rapport préliminaire. Volume I. 213 p.

Lajoie, P.-G. (1967). Étude pédologique des comtés de Hull, Labelle et Papineau, (Québec). Ministère de l'Agriculture du Canada, Direction de la recherche. 105 p.

- LAMOINE, P.-G. (1974). Les coulées d'argile des basses-terrasses de l'Outaouais, du Saint-Laurent et du Saguenay. *Revue de Géographie de Montréal*, 38 (4) - 419-428.
- LAMARCHE, J., S.D. L'histoire de Montebello Fascicule A - 1801-1931. Le mémorial de la Petite Nation. Les Éditions de la Petite Nation. 14-18.
- LAVIGNE, H. (1963). Parc Dollard-des-Ormeaux. Hydro-Québec. 118 p.
- LAVOIE, G. (1992). Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique. 180 p.
- LAVOIE, L. (1986). Histoire de Plaisance et de North Nation Mills de 1801 à 1985. 60 p.
- LEGAULT, B. (1985). L'Outaouais : le défi du feuillu. *Forêt-conservation*, 52 (6) : 13-17.
- LEPAGE, M. (1973). Aménagement des marécages de la rivière des Outaouais entre Thurso et Papineauville. Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Service de la faune. 62 p.
- LEPAGE, M. (1974). Projet d'aménagement des marécages de la rivière des Outaouais entre Thurso et Papineauville, comté de Papineauville. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune. Travaux en cours, vol. 9 : 1-44.
- MACKAY, J.-R. (1949). Physiography of the lower Ottawa Valley. *Revue canadienne de géographie* (3) : 53-96.
- MILLAR, C. (1985). Certains aspects de l'histoire de l'Outaouais. *Asticou* (33) : 10-13.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (1994). Répertoire des municipalités du Québec. Publication du Québec. 927 p.

- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES (1984). La carte forestière. Direction générale des forêts, Service de l'inventaire forestier. Carte 1:20 000.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (1991). Statistiques annuelles et mensuelles. Direction de la météorologie. Liste mécanographiée.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (s.d.). Statistiques sur les vents. Direction des réseaux atmosphériques. Liste mécanographiée.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (1994). Parcs des Monts-Valin, le plan directeur provisoire. Direction du plein air et des parcs, Service de la planification du réseau. 218 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (1994). Le plan directeur provisoire du parc de Plaisance. Le profil faunique. Service de l'aménagement et de la faune, Direction régionale de l'Outaouais. 42 p. (Document interne).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (1995). Liste de la faune vertébrée du Québec. Direction générale de la ressource faunique et des parcs. Desrosiers, Caron, Ouellet ed., 2^e édition. Les Publications du Québec. 122 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1982). Les parcs québécois. 1. La Politique. Gouvernement du Québec. 71 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1986). Les parcs québécois. 7. Les régions naturelles. Direction générale du plein air et des parcs. 257 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1991). Plan de conservation et de mise en valeur des berges de la rivière des Outaouais. Secteur Hull-Rivière Rouge - document synthèse. Direction régionale de l'Outaouais. 47 p. (Document interne)
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1991). Plan de conservation et de mise en valeur des berges de la rivière des Outaouais. Secteur Hull-Rivière Rouge. Direction régionale de l'Outaouais. 203 p. (Document interne).

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1992). La nature et l'héritage. Plan d'action sur les parcs. 22 p. et annexes.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN (1994). Pointe Pelée National Park Visitor's guide. Parcs Canada. (Brochure).

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ENVIRONNEMENT CANADA (1977). Rivière des Outaouais, Ottawa à Carillon. Carte pour petites embarcations # 151. Service hydrographique du Canada. 4 feuillets 1:20 000.

MINISTÈRE DU TOURISME (1993). Guide touristique. Outaouais. Édition 1993-1994. 32 p.

MINISTÈRE DU TOURISME (1995). Sentiers de motoneige du Québec. Carte générale à l'échelle de 1:1 000 000.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE COMTÉ DE PAPINEAU, (s.d.). Le jeu du patrimoine. Région de Papineau, vallées de la Lièvre et de la Petite Nation. 16 p. Brochure touristique.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE COMTÉ DE PAPINEAU (1987). Schéma d'aménagement. Tome I et II. 81 p. et 87 p.

MUNRO, W.T. (1965). A study of the waterfowl resource of the Ottawa River. Thèse de Maîtrise, Université Laval. 65 p.

NALDRETT, L. (1988). The late-glacial-early glaciomarine transition in the Ottawa Valley: evidence of glacial-lake. Géographie physique et quaternaire (42) 2 : 171-179.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (1977). Problématique et orientations. L'eau dans l'aménagement et le développement du territoire de la région de l'Outaouais, région 07. Collection : Les schémas régionaux. 121 p.

- OUELLET, H. (1974). Les oiseaux des collines montérégiennes et de la région de Montréal, Québec, Canada. Musées nationaux du Canada, Musée national des sciences naturelles. Publication de zoologie, n° 5. 176 p.
- PARENT, M., DUBOIS, J.-M., BAIL, P., LAROCQUE, A. ET G. LAROCQUE (1985). Paléogéographie du Québec méridional entre 12 500 et 8 000 ans B.P. Recherches amérindiennes au Québec, vol. XV, n° 1-2 : 17-37.
- PARENT M. ET S. OCCHIETTI (1988). Late Wisconsinian déglaciation and Champlain Sea invasion the St-Laurence Valley, Québec. Géographie physique et Quaternaire (42) 3 : 215-246
- PLURAM, inc. (1985). Municipalité régionale de comté de Papineau. Proposition préliminaire d'aménagement. 52 pages et annexes.
- PILON, Y. (1992). Une invitation aux plaisirs. 25 randonnées à vélo au Québec. Éditions Trycicle Inc. Montréal. 133 p.
- POLY-GÉO INC. (1994). Projet de parc de Plaisance. Inventaire géomorphologique du territoire à l'étude. Étude réalisée pour le ministère de l'Environnement et de la Faune. 64 p. et annexes cartographiques.
- RICHARD, S.-H. (1974). Surficial geology mapping : Ottawa-Hull area (Parts of 31 E.G.). Current Research Part B, Geol. Survey of Canada Paper 74-1B : 218.
- ROBERT, M. (1989). Les oiseaux menacés du Québec. Association québécoise des groupes d'ornithologues et Environnement Canada, Service canadien de la faune. Québec. 109 p.
- ROUSSEAU, J. (1962). Les forêts ripariennes du Québec. Cahier de Géographie du Québec. Vol 12 : 167-183.
- SAGE (1981). Aspect ichtyofaunique de l'optimisation des aménagements des zones marécageuses. Étude présentée à Canards Illimités. 135 p.

- ST-HILAIRE, D. ET J. CHABOT (1994). Inventaire des anoues dans le secteur de la réserve faunique de Plaisance au printemps 1993. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Hull. À paraître.
- SANDILANDS, A.-P. ET C.-A. CAMPBELL (1988). Status report on the Least Bittern, *Ixobrychus exilis*, in Canada. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition du Canada. (Cosewic). Ottawa. 34 p.
- SAVARIA, A.-M. ET C. GRONDIN (1991). Répertoire des espèces animales autres que la sauvagine et les poissons qui utilisent les marais de la plaine inondable du sud du Québec et impacts des variations des niveaux d'eaux sur ces espèces. Entente cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques. Volet 1.G. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et Canards Illimités Canada, région de Québec. 198 p.
- SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE ET MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1986). Plan de gestion de la sauvagine au Québec. 108 p.
- SOTAR (1969). L'Ouest du Québec. Étude en vue de la création d'un réseau régional de parcs touristiques et récréatifs. Pour le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. 239 p.
- SOTAR (1988). Plan de développement touristique de l'Outaouais. Pour Association touristique de l'Outaouais. 303 p.
- THIBAUT, M. (1985). Les régions écologiques du Québec méridional (2^e approximation. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de la cartographie. Québec. Carte 1:1 250 000.
- TREMBLAY, G. (1986). Description des régions naturelles, les Basses-Terres-du-Saint-Laurent (L-10). Université Laval, Département de géographie. Pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction du plein air et des parcs. 54 p. (non publié).

- VIAU, R. (1986). « Les dieux de la terre ». Contribution à l'ethnohistoire des Algonquins de l'Outaouais, 1600-1650. Université de Montréal, département d'Anthropologie. Rapport soumis à la MRC Papineau. 81 p. et annexes.
- WILSON, A.-E. (1946). Carte 852 A, Ottawa - Cornwall, Ontario - Québec. Commission géologique du Canada. Mines et ressources. Échelle 1:253 440.
- WILSON, A.-E. (1956) A guide to the geology of Ottawa District. Can. Field Nat. 70 (1) : 68 p.
- WILSON, A.-E. (1964). Geology of the Ottawa - St-Lawrence Lowland, Ontario and Québec. 2^e édition Géol. Survey of Canada, Mémoire n^o 241. 44 p.
- WILSON, C.-V. (1971). Le climat du Québec. Première partie : Atlas climatique. Service de météorologie du Canada. Ottawa. 44 figures.

ANNEXE 1

**LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES RELEVÉES À L'INTÉRIEUR
DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE
PROJET DE PARC DE PLAISANCE**

*(Les taxons sont présentés par ordre alphabétique de familles, de genres et d'espèces.
Les taxons précédés d'un astérisque sont susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables au Québec)*

Source : Dignard, N., 1994 b) c)

I. CRYPTOGAMES

1. THALLOPHYTES

CLADONIACEAE

Cladina mitis
Cladina rangiferina
Cladonia uncialis

PARMELIACEAE

Punctelia rudecta

2. BRYOPHYTES

BRYACEAE

Pohlia nutans

DICRANACEAE

Dicranum scoparium
Leucobryum glaucum
Paraleucobryum longifolium

POLYTRICHACEAE

Polytrichum commune
Polytrichum juniperinum
Polytrichum piliferum

3. PTÉRIDOPHYTES

EQUISETACEAE

Equisetum arvense
Equisetum fluviatile
Equisetum palustre
Equisetum pratense
Equisetum sylvaticum

LYCOPODIACEAE

Lycopodium annotinum
Lycopodium complanatum
Lycopodium lucidulum
Lycopodium obscurum

OPHIOGLOSSACEAE

Botrychium dissectum
Botrychium virginianum

OSMUNDACEAE

Osmunda cinnamomea
Osmunda claytoniana
Osmunda regalis

POLYPODIACEAE

Athyrium filix-femina
Athyrium thelypteroides
Dryopteris cristata
Dryopteris intermedia
Dryopteris marginalis
Dryopteris spinulosa s.l.
Gymnocarpium dryopteris
Matteucia struthiopteris
Onoclea sensibilis
Phegopteris connectilis
Polypodium virginianum
Polystichum acrostichoides
Polystichum braunii
Pteridium aquilinum
Thelypteris noveboracensis
Thelypteris palustris var. *pubescens*

II PHANÉROGAMES

ACERACEAE

Acer negundo
Acer pensylvanicum
Acer rubrum
Acer saccharinum
Acer saccharum
Acer spicatum

AIZOACEAE

Mollugo verticillata

ALISMATACEAE

Alisma gramineum
Alisma plantago-aquatica
Sagittaria cuneata
Sagittaria latifolia
Sagittaria rigida

ANACARDIACEAE

Rhus radicans
Rhus typhina

APIACEAE

Cicuta bulbifera
Cicuta maculata
Cryptotaenia canadensis
Daucus carota
Osmorhiza claytoni
Osmorhiza longistylis
Panastica sativa
Sanicula marilandica
Sium suave

APOCYNACEAE

Apocynum androsaemifolium
Apocynum cannabinum

AQUIFOLIACEAE

Ilex verticillata

ARACEAE

Acorus calamus
Arisaema atrorubens

ARALIACEAE

Aralia nudicaulis
Aralia racemosa

ARISTOLOCHACEAE

Asarum canadense

ASCLEPIADACEAE

Asclepias incarnata
Asclepias syriaca

ASTERACEAE

Achillea millefolium
Anaphalis margaritacea
Ambrosia artemisiifolia
Arctium minus
Artemisia vulgaris
Aster acuminatus
Aster cordifolius
Aster lowrieanus
Aster macrophyllus
Aster puniceus
Aster umbellatus

Bidens beckii
Bidens cernua
Bidens connata
Bidens discoidea
Bidens frondosa
Chicoreum intybus
Chrysanthemum leucanthemum
Cirsium arvense
Cirsium vulgare
Erechtites hieracifolia
Erigeron annuus
Erigeron canadensis
Erigeron strigosus
Eupatorium maculatum
Eupatorium perfoliatum
Eupatorium rugosum
Hieracium aurentiacum
Hieracium pratense
Hieracium pilosella
Inula helenium
Iva xanthifolia
Lactuca biennis
Lactuca canadensis
Matricaria matricarioides
Petasites palmatus
Prenanthes altissima
Prenanthes trifoliolata
Sonchus arvensis
Solidago altissima
Solidago canadensis
Solidago flexicaulis
Solidago gigantea
Solidago graminifolia
Solidago nemoralis
Solidago rugosa
Tanacetum vulgare
Taraxacum officinale
Tussilago farfara
Xanthium chinense

BALSAMINACEAE

Impatiens capensis

BERBERIDACEAE

Caulophyllum thalictroides

BETULACEAE

Alnus crispa
Alnus rugosa
Betula alleghaniensis
Betula papyrifera
Betula populifolia
Carpinus caroliniana
Corylus cornuta
Ostrya virginiana

BRASSICACEAE

Barbarea vulgaris
Brassica nigra
Capsella bursa-pastoris
* *Cardamine bulbosa*
Cardamine pennsylvanica

BUTOMACEAE

Butomus umbellatus

CAPRIFOLIACEAE

Diervilla lonicera
Lonicera canadensis
Lonicera dioica
Lonicera oblongifolia
Sambucus canadensis
Sambucus pubens
Viburnum cassinoides
Viburnum lentago
Viburnum rafinesquianum
Viburnum trilobum

CARYOPHYLLACEAE

Cerastium arvense
Cerastium vulgatum
Dianthus armeria
Saponaria officinalis
Silene cucubalus
Silene noctiflora
Stellaria graminea

CELASTRACEAE

Celastrus scandens

CERATOPHYLLACEAE

Ceratophyllum demersum

* *Ceratophyllum echinatum*

CHENOPODIACEAE

Chenopodium album

CONVOLVULACEAE

Convolvulus sepium

CORNACEAE

Cornus alternifolia
Cornus canadensis
Cornus obliqua
Cornus stolonifera

CRASSULACEAE

Penthorum sedoides
Sedum purpureum

CUCURBITACEAE

Echinocystis lobata

CYPERACEAE

Carex brunnescens
Carex canescens
Carex comosa
Carex crinita
Carex deweyana
Carex disperma
Carex grayii
Carex haydenii
Carex intumescens
Carex laxiflora
Carex lupulina
Carex rostrata
Carex stipata
Carex tuckermanii
* *Carex typhina*
Carex vulpinoidea
Cyperus dentatus
* *Cyperus engelmannii*
Cyperus esculentus
Cyperus squarrosus
Cyperus strigosus
Dulichium arundinaceum

Eleocharis acicularis
Eleocharis palustris
Scirpus atrocinctus
Scirpus atrovirens
Scirpus cyperinus
Scirpus fluviatilis
Scirpus pedicellatus
Scirpus rubrotinctus
Scirpus validus

EUPHORBIACEAE

Euphorbia helioscopia

ERICACEAE

Gaultheria procumbens
Gaylussacia baccata
Vaccinium angustifolium
Vaccinium myrtilloides

FABACEAE

Amphicarpa bracteata
Apios americana
Astragalus canadensis
Desmodium canadense
Desmodium glutinosum
Lathyrus palustris
Lotus corniculatus
Medicago lupulina
Melilotus alba
Melilotus officinalis
Trifolium agrarium
Trifolium arvense
Trifolium hybridum
Trifolium pratense
Trifolium repens
Vicia americana
Vicia cracca
Vicia sativa

FAGACEAE

Fagus grandifolia
* *Quercus alba*
Quercus macrocarpa

Quercus rubra

GENTIANACEAE

Gentiana andrewsii

HALORAGACEAE

Hippuris vulgaris
Myriophyllum spicatum s.l.

HAMAMELIDACEAE

Hamamelis virginiana

HYDROCHARITACEAE

Elodea canadensis
* *Elodea nuttallii*
Hydrocharis morsus-ranae
Vallisneria americana

HYPERICACEAE

Hypericum perforatum
Hypericum virginicum

IRIDACEAE

Iris versicolor

JUGLANDACEAE

Carya cordiformis
Juglans cinerea

JUNCACEAE

Juncus bufonius
Juncus effusus
Juncus filiformis
Juncus nodosus
Juncus tenuis

LAMIACEAE

*Agastache scrophulariaefolia*¹
Galeopsis tetrahit
Glechoma hederacea
Leonurus cardiaca
Lycopus americanus

¹ Mention à vérifier, tirée de Oxley et al. 1988.

Lycopus uniflorus

Mentha arvensis

Nepeta cataria

Prunella vulgaris

* *Pycnanthemum virginianum* var.
virginianum

Stachys palustris

Stachys tenuifolia

Scutellaria epilobiifolia

Scutellaria lateriflora

LEMNACEAE

Lemna minor

Lemna trisulca

Spirodela polyrhiza

LENTIBULARIACEAE

Utricularia intermedia

Utricularia vulgaris

LILIACEAE

Clintonia borealis

Hemerocallis fulva

Maianthemum canadense

Medeola virginiana

Polygonatum pubescens

Smilax herbacea

Smilacina racemosa

Trillium erectum

Trillium grandiflorum

Uvularia grandiflora

Uvularia sessilifolia

LOBELIACEAE

Lobelia inflata

LYTHRACEAE

Lythrum salicaria

MALVACEAE

Malva moschata

MYRICACEAE

Myrica gale

MENISPERMACEAE

Menispermum canadense

NAIADACEAE

Najas flexilis

NYMPHEACEAE

Brasenia schreberi

Nuphar variegatum

Nymphaea odorata

Nymphaea tuberosa

OLEACEAE

Fraxinus americana

Fraxinus nigra

Fraxinus pennsylvanica

Syringa vulgaris

ONAGRACEAE

Circaea quadrisulcata

Epilobium angustifolium

Epilobium coloratum

Epilobium glandulosum

Epilobium palustre

Oenothera biennis

Oenothera grandiflora

Oenothera parviflora

Oenothera perennis

ORCHIDACEAE

Corallorhiza maculata

Cypripedium acaule

Epipactis helleborine

* *Goodyera pubescens*

Platanthera hyperborea

Platanthera psycodes

OROBANCHACEAE

Epifagus virginiana

OXALIDACEAE

Oxalis stricta

PAPAVERACEAE

Sanguinaria canadensis

PHRYMACEAE

Phryma leptostachya

PLANTAGINACEAE

Littorella americana

Plantago lanceolata

Plantago major

PINACEAE

Abies balsamea

Picea glauca

Pinus banksiana

Pinus mugho

Pinus resinosa

Pinus strobus

Taxus canadensis

Thuja occidentalis

Tsuga canadensis

POACEAE

Agropyron repens

Agrostis hyemalis

Agrostis stolonifera

Andropogon gerardii

Brachyelytrum erectum

Bromus ciliatus

Bromus inermis

Calamagrostis canadensis

Cinna latifolia

Dactylis glomerata

Danthonia spicata

Echinochloa crus-galli

* *Elymus riparius*

Elymus virginicus

Elymus virginicus var. *jenkensii*

Elymus virginicus var. *submuticus*

Elymus virginicus var. *virginicus*

* *Eragrostis hypnoides*

Eragrostis pectinacea

Festuca rubra

Glyceria canadensis

Glyceria grandis

Glyceria melicaria

Hordeum jubatum

Leersia oryzoides

Leersia virginica

Muhlenbergia mexicana

Oryzopsis asperifolia

Oryzopsis pungens

Panicum capillare

Panicum lanuginosum

Phalaris arundinacea

Phleum pratense

Poa compressa

Poa pratensis

Setaria glauca

Setaria viridis

* *Sorghastrum nutans*

Spartina pectinata

Zizania palustris

POLYGALACEAE

Polygala pauciflora

POLYGONACEAE

Polygonum amphibium

Polygonum aviculare

Polygonum cilinode

Polygonum coccineum

Polygonum convolvulus

Polygonum hydropiper

Polygonum hydropiperoides

Polygonum lapathifolium

Polygonum persicaria

Polygonum sagittatum

Rumex acetosella

Rumex orbiculatus

Rumex verticillatus

PONTEDERIACEAE

Heteranthera dubia

Pontederia cordata

PRIMULACEAE

Lysimachia nummularia

Lysimachia terrestris

Lysimachia thyrsiflora

Steironema ciliatum

Trientalis borealis

PYROLACEAE

Monotropa uniflora
Pyrola asarifolia
Pyrola elliptica

RANUNCULACEAE

Actaea pachypoda
Actaea rubra
Actaea rubra f. *neglecta*
Anemone canadensis
Anemone virginiana
Clematis virginiana
Coptis trifolia ssp. *groenlandica*
Hepatica americana
Ranunculus abortivus
Ranunculus acris
Ranunculus trichophyllus
Thalictrum dioicum
Thalictrum pubescens

RHAMNACEAE

Rhamnus alnifolia
Rhamnus frangula

ROSACEAE

Agrimonia gryposepala
Amelanchier bartramiana
Amelanchier sp.
Aronia melanocarpa
Crataegus sp.
Fragaria vesca var. *americana*
Fragaria virginiana
Geum aleppicum
Geum macrophyllum
Potentilla norvegica
Potentilla palustris
Prunus depressa
Prunus pennsylvanica
Prunus serotina
Prunus virginiana
Rosa blanda
Rubus allegheniensis
Rubus canadensis

Rubus idaeus
Rubus occidentalis
Rubus odoratus
Rubus pubescens
Spiraea alba
Spiraea latifolia
Spiraea tomentosa

RUBIACEAE

Cephalanthus occidentalis
Galium asprellum
Galium palustre
Galium trifidum
Galium triflorum
Mitchella repens

RUTACEAE

Zanthoxylum americanum

SALICACEAE

Populus balsamifera
Populus deltoides
Populus grandidentata
Populus tremuloides
Populus X rouleauiana
Salix cordata
Salix discolor
Salix fragilis
Salix interior
Salix petiolaris
Salix rigida

SAURURACEAE

* *Saururus cernuus*²

SAXIFRAGACEAE

Mitella nuda
Ribes americanum
Ribes grandulosum
Ribes lacustre
Tiarella cordifolia

² Cité par Oxley et al. (1985) pour le marais de la baie Perras. Mention à vérifier.

SCROPHULARIACEAE

Chelone glabra
Gerardia tenuiflora
Linaria vulgaris
Lindernia dubia
Melampyrum lineare
Mimulus ringens
Rhinanthus crista-galli
Verbascum thapsus
Veronica americana
Veronica officinalis
Veronica serpyllifolia

SOLANACEAE

Physalis heterophylla
Solanum dulcamara

SPARGANIACEAE

Sparganium americanum
* *Sparganium androcladum*
Sparganium angustifolium
Sparganium chlorocarpum
Sparganium eurycarpum
Sparganium fluctuans

STAPHYLEACEAE

* *Staphylea trifolia*

THYMELEACEAE

Dirca palustris

TYPHACEAE

Typha angustifolia
Typha latifolia

TILIACEAE

Tilia americana

ULMACEAE

* *Celtis occidentalis*
Ulmus americana
Ulmus rubra

URTICACEAE

Boehmeria cylindrica
Laportea canadensis
Pilea pumila
Urtica dioica

VERBENACEAE

Verbena hastata

VIOLACEAE

Viola incognita
Viola pensylvanica
Viola selkirkii

VITACEAE

Parthenocissus quinquefolia
Vitis riparia

ZOSTERACEAE

Potamogeton amplifolius
Potamogeton bupleuroides
Potamogeton crispus
Potamogeton epihydrus
Potamogeton filiformis
Potamogeton nodosus
Potamogeton nutans
Potamogeton pectinatus
Potamogeton perfoliatus
Potamogeton praelongus
Potamogeton pusillus
Potamogeton richardsonii
Potamogeton robbinsii
Potamogeton spirillus
* *Potamogeton vaseyi*

ANNEXE 2

**LISTE DES POISSONS PRÉSENTS DANS LE BIEF DU HULL-GRENVILLE
AINSI QU'EN DIFFÉRENTS SECTEURS DE PLAISANCE**

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Direction régionale de l'Outaouais (1994).

RÉSERVE FAUNIQUE DE FLAISANCE

FAMILLE ESPÈCE	RÉSERVE FAUNIQUE DE FLAISANCE										BIEF HULL- GRENVILLE
	MARAIS DES MASSETTES	BAIE D'ARAGON	SECTEUR THURSO	BAIE FERRAS	ÎLE FER À CHEVAL ET ÎLE DUBÉ	BAIE NOIRE OUEST	BAIE NOIRE EST	BAIE DE LA PENTECÔTE			
CATOSTOMIDAE meunier rouge (<i>Catostomus catostomus</i>) meunier noir (<i>Catostomus commersoni</i>) suceur blanc (<i>Moxostoma anisurum</i>) suceur ballot (<i>Moxostoma carinatum</i>) suceur rouge (<i>Moxostoma macrolepidotum</i>) suceur jaune (<i>Moxostoma valenciennesi</i>)	x		x x x		x x x x		x x x	x			x x x x x
ICTALURIDAE barbotte jaune (<i>Ictalurus natalis</i>) barbotte brune (<i>Ictalurus nebulosus</i>) barbus de rivière (<i>Ictalurus punctatus</i>) chat-fou brun (<i>Nothurus gyrinus</i>)	x	x	x x	x	x x		x x				x x x x
GADIDAE lotte (<i>Lota lota</i>)					x						x
CYPRINODONTIDAE fondule barré (<i>Fundulus diaphanus</i>)											x
ATHERINIDAE crayon d'argent (<i>Labidesthes sicculus</i>)					x					x	x
GASTEROSTEIDAE épineche à cinq épines (<i>Culaea inconstans</i>) chabot tacheté (<i>Cottus bairdi</i>)	x			x							x x
CENTRARCHIDAE crapet de roche (<i>Ambloplites rupestris</i>) crapet-soleil (<i>Lepomis gibbosus</i>) crapet-artequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) crapet à longue oreilles (<i>Lepomis megalotis</i>) achigan à petite bouche (<i>Micropterus dolomieu</i>) achigan à grande bouche (<i>Micropterus salmoides</i>) marigane noire (<i>Pomoxis nigromaculatus</i>)	x x x x x	x x x x x	x x x x	x x	x x x x x		x x x x x				x x x x x x
PERCIDAE raseux-de-terre-gris (<i>Etheostoma olmstedii</i>) perchaude (<i>Percina flavescens</i>) feuille-roche (<i>Percina caprodes</i>) doré noir (<i>Stizostedion canadense</i>) doré jaune (<i>Stizostedion vitreum</i>) malachigan (<i>Aplodinotus grunniens</i>)	x	x	x x x	x	x x x		x x x x				x x x x x
TOTAL	14	12	15	11	27	9	22	20			49

ANNEXE 3

**LISTE DES ESPÈCES D'AMPHIBIENS ET DE
REPTILES RECENSÉES À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE
PROJET DE PARC DE PLAISANCE**

Source : Bider et Matte (1991), Bonin et Chabot (1993), Chabot et St-Hilaire (1991b),
St-Hilaire et Chabot (1994) et Savaria et Grondin (1991).

CLASSE DES AMPHIBIENS	
NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS
PROTEIDAE	
<i>Necturus maculosus</i>	necture tacheté
AMBYSTOMATIDAE	
<i>Ambystoma laterale</i>	salamandre à points bleus
PLETHODONTIDAE	
<i>Plethodon cinereus</i> <i>Eurycea bislineata</i>	salamandre rayée salamandre à deux lignes
BUFONIDAE	
<i>Bufo americanus</i>	crapaud d'Amérique
HYLIDAE	
<i>Hyla versicolor</i> <i>Pseudacris crucifer</i>	rainette versicolore rainette crucifère
RANIDAE	
<i>Rana sylvatica</i> <i>Rana pipiens</i> <i>Rana clamitans</i> <i>Rana catesbeiana</i>	grenouille des bois grenouille léopard grenouille verte ouaouaron
CLASSE DES REPTILES	
CHELYDRIDAE	
<i>Chelydra serpentina</i>	chélydre serpentine
EMYDIDAE	
<i>Chrysemys picta</i>	tortue peinte
COLUBRIDAE	
<i>Nerodia sipedon</i> <i>Thamnophis sirtalis</i>	couleuvre d'eau couleuvre rayée

ANNEXE 4

**LISTE DES ESPÈCES D'OISEAUX PRÉSENTES À L'INTÉRIEUR
DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PLAISANCE**

LÉGENDE :

- N = NICHEUR** (niche dans le secteur mais hiverne ailleurs)
M = MIGRATEUR (s'observe en migration au printemps et à l'automne)
R = RÉSIDENT (nicheur présent durant toute l'année)
V = VISITEUR (fait un bref séjour, parfois saisonnier)

P = PRINTEMPS **É = ÉTÉ** **A = AUTOMNE** **H = HIVER**

- a = ABONDANT** (on ne peut pas le manquer)
f = FRÉQUENT (on a de bonnes chances de l'observer)
o = OCCASIONNEL (peut être observé de temps à autre)
r = RARE (observation possible mais rare)
i = INUSITÉ (se retrouve accidentellement dans le secteur)

Le nom français des oiseaux est tiré de la Liste de la faune vertébrée du Québec (1995)

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région de l'Outaouais.

ESPÈCES		STATUT SELON LE TERRITOIRE
NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PLAISANCE
GAVIFORMES-GAVIIDAE		
<i>Gavia immer</i>	plongeon huard	Mo
PODICIPEDIFORMES-PODICIPEDIDAE		
<i>Podilymbus podiceps</i>	grèbe à bec bigararé	NMf
<i>Podiceps auritus</i>	grèbe esclavon	Mo
<i>Podiceps grisegena</i>	grèbe jougris	Mo
PELECANIFORMES-PELECANIDAE		
<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>	pélican blanc d'Amérique	Vi
PHALACROCORACIDAE		
<i>Phalacrocorax auritus</i>	cormoran à aigrettes	MV(É)o
CICONIIFORMES-ARDEIDAE		
<i>Botaurus lentiginosus</i>	butor d'Amérique	NMf
<i>Ixobrychus exilis</i>	petit blongios	NMo
<i>Ardea herodias</i>	grand héron	MV(É)a
<i>Casmerodius albus</i>	grande aigrette	Vi
<i>Egretta caerulea</i>	aigrette bleue	Vi
<i>Butorides striatus</i>	héron vert	NMf
<i>Nycticorax nycticorax</i>	bihoreau gris	MV(É)o
ANSERIFORMES-ANATIDAE		
<i>Aix sponsa</i>	canard branchu	NMf
<i>Anas acuta</i>	canard pilet	No Mf
<i>Anas crecca</i>	sarcelle d'hiver	No Mf
<i>Anas discors</i>	sarcelle à ailes bleues	MMa
<i>Anas chyeata</i>	canard souchet	Mf
<i>Anas strepera</i>	canard chipeau	No Mf
<i>Anas penelope</i>	canard siffleur	Vi
<i>Anas americana</i>	canard d'Amérique	No Mf
<i>Anas rubripes</i>	canard noir	NMf
<i>Anas platyrhynchos</i>	canard colvert	NMa
<i>Anser albifrons</i>	oie rieuse	Mr(P)
<i>Aythya valisineria</i>	fuligule à dos blanc	Mr
<i>Aythya americana</i>	fuligule à tête rouge	Mr
<i>Aythya collaris</i>	fuligule à collier	No Mf
<i>Aythya marila</i>	fuligule milouinan	Mf
<i>Aythya affinis</i>	petit fuligule	Mf
<i>Branta bernicla</i>	bernache cravant	Mo
<i>Branta leucopsis</i>	bernache nonnette	Vi
<i>Branta canadensis</i>	bernache du Canada	Ma(É)o
<i>Chen caerulescens</i>	oie des neiges	Mf(P)
<i>Clangula hyemalis</i>	harelde kakawi	Mr
<i>Cygnus columbianus</i>	cygne siffleur	Mi

ESPÈCES		STATUT SELON LE TERRITOIRE
NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PLAISANCE
ANSERIFORMES-ANATIDAE (suite)		
<i>Melanitta fusca</i>	macreuse brune	Mo
<i>Bucephala clangula</i>	garrot à oeil d'or	Mf
<i>Bucephala albeola</i>	petit garrot	Mf
<i>Lophodytes cucullatus</i>	harle couronné	No Mf
<i>Mergus merganser</i>	grand harle	No Mf
<i>Mergus serrator</i>	harle huppé	Mo
<i>Oxyura jamaicensis</i>	érismature rousse	Vi
FALCONIFORMES-CATHARTIDAE		
<i>Cathartes aura</i>	urubu à tête rouge	MV(É)f
ACCIPITRIDAE		
<i>Pandion haliaetus</i>	balbuzard pêcheur	Mf(P)
<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	pygargue à tête blanche	Mr
<i>Circus cyaneus</i>	busard Saint-Martin	NMf
<i>Accipiter striatus</i>	épervier brun	NMo
<i>Accipiter cooperii</i>	épervier de Cooper	Mr
<i>Accipiter gentilis</i>	autour des palombes	Vr
<i>Buteo lineatus</i>	buse à épaulettes	Mr
<i>Buteo platypterus</i>	petite buse	Mo
<i>Buteo jamaicensis</i>	buse à queue rousse	Mf
<i>Buteo lagopus</i>	buse pattue	Mf
<i>Aquila chrysaetos</i>	aigle royal	Vi
FALCONIDAE		
<i>Falco sparverius</i>	crécerelle d'Amérique	NMa
<i>Falco columbarius</i>	faucon émerillon	Mr
<i>Falco peregrinus</i>	faucon pèlerin	Mr
GALLIFORMES-PHASIANIDAE		
<i>Perdix perdix</i>	perdrix grise	Ro
<i>Bosana umbellus</i>	gélinotte huppée	Rf
GRUIFORMES-RALLIDAE		
<i>Rallus limicola</i>	râle de Virginie	NMf
<i>Porzana carolina</i>	marouette de Caroline	NMf
<i>Gallinula chloropus</i>	gallinule poule-d'eau	NMa
<i>Fulica Americana</i>	foulque d'Amérique	NMo
GRUIDAE		
<i>Grus canadensis</i>	grue du Canada	Mi

ESPÈCES		STATUT SELON LE TERRITOIRE
NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PLAISANCE
CHARADRIIFORMES-CHARADRIIDAE		
<i>Pluvialis squatarola</i>	pluvier argenté	Mo
<i>Pluvialis dominica</i>	pluvier bronzé	Mr
<i>Charadrius semipalmatus</i>	pluvier semipalmé	Mo
<i>Charadrius melodus</i>	pluvier siffleur	Mi
<i>Charadrius vociferus</i>	pluvier kildir	NMa
SCOLOPACIDAE		
<i>Tringa melanoleuca</i>	grand chevalier	Mf
<i>Tringa flavipes</i>	petit chevalier	Mf
<i>Tringa solitaria</i>	chevalier solitaire	Mo
<i>Catoptrophorus semipalmatus</i>	chevalier semipalmé	Vi
<i>Actitis macularia</i>	chevalier grivelé	NMf
<i>Bartramia longicauda</i>	maubèche des champs	NMo
<i>Arenaria interpres</i>	tournepierre à collier	Mr
<i>Calidris alba</i>	bécasseau sanderling	Mr
<i>Calidris pusilla</i>	bécasseau semipalmé	Mf
<i>Calidris minutilla</i>	bécasseau minuscule	Mf
<i>Calidris fuscicollis</i>	bécasseau à croupion blanc	Mr
<i>Calidris melanotos</i>	bécasseau à poitrine cendrée	Mo
<i>Calidris alpina</i>	bécasseau variable	Mo
<i>Philomachus pugnax</i>	combattant varié	Vi
<i>Limnodromus griseus</i>	bécassin roux	Mo
<i>Gallinago gallinago</i>	bécassine des marais	NMa
<i>Scolopax minor</i>	bécasse d'Amérique	No Mf
<i>Phalaropus tricolor</i>	phalarope de Wilson	Mr
LARIDAE		
<i>Larus philadelphia</i>	mouette de Bonaparte	Mo
<i>Larus delawarensis</i>	goéland à bec cerclé	MV(É)A
<i>Larus argentatus</i>	goéland argenté	MV(É)f
<i>Larus hyperboreus</i>	goéland bourgmeste	Mr
<i>Larus marinus</i>	goéland marin	Mo
<i>Sterna caspia</i>	sterne caspienne	Vi
<i>Sterna hirundo</i>	sterne pierregarin	MV(É)o
<i>Sterna paradisaea</i>	sterne arctique	MR
<i>Chlidonias niger</i>	guifette noire	NMf
COLUMBIFORMES-COLUMBIDAE		
<i>Columba livia</i>	pigeon biset	Ra
<i>Zenaid macroura</i>	tourterelle triste	NMf
CUCULIFORMES-CUCULIDAE		
<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	coulicou à bec noir	V(É)r

ESPÈCES		STATUT SELON LE TERRITOIRE
NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PLAISANCE
STRIGIFORMES-STRIGIDAE		
<i>Otus asio</i> <i>Bubo virginianus</i> <i>Nyctea scandiaca</i> <i>Surnia ulula</i> <i>Strix varia</i> <i>Strix nebulosa</i> <i>Asio flammeus</i>	petit-duc maculé grand-duc d'Amérique harfang des neiges chouette épervière chouette rayée chouette lapone hibou des marais	Rr Rf V(H)o V(H)o Rr V(H)i Mr
CAPRIMULGIFORMES-CAPRIMULGIDAE		
<i>Chordeiles minor</i> <i>Caprimulgus vociferus</i>	engoulevent d'Amérique engoulevent bois-pourri	MV(É)o MV(É)o
APODIFORMES-APODIDAE		
<i>Chaetura pelagica</i>	martinet ramoneur	NMo
TROCHILIDAE		
<i>Archilochus colubris</i>	colibri à gorge rubis	NMo
CORACIFORMES-ALCEDINIDAE		
<i>Ceryle alcyon</i>	martin-pêcheur d'Amérique	NMa
PICIFORMES-PICIDAE		
<i>Melanerpes erythrocephalus</i> <i>Sphyrapicus varius</i> <i>Picoides pubescens</i> <i>Picoides villosus</i> <i>Picoides tridactylus</i> <i>Colaptes auratus</i> <i>Dryocopus pileatus</i>	pic à tête rouge pic maculé pic mineur pic chevelu pic tridactyle pic flamboyant grand pic	V(É)r NMo Rf Rf Vi NMa Rr
PASSERIFORMES-TYRANNIDAE		
<i>Contopus borealis</i> <i>Contopus virens</i> <i>Empidonax flaviventris</i> <i>Empidonax alnorum</i> <i>Empidonax trailii</i> <i>Empidonax minimus</i> <i>Sayornis phoebe</i> <i>Myiarchus crinitus</i> <i>Tyrannus tyrannus</i>	moucherolle à côtés olive pioui de l'est moucherolle à ventre jaune moucherolle des aulnes moucherolle des saules moucherolle tchébec moucherolle phébi tyran huppé tyran tritri	Mo NMa Mr NMf NMf NMa NMf NMf NMa

ESPÈCES		STATUT SELON LE TERRITOIRE
NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PLAISANCE
ALAUDIDAE		
<i>Eremophila alpestris</i>	alouette hausse-col	Mf
HIRUNDINIDAE		
<i>Progne subis</i> <i>Tachycineta bicolor</i> <i>Stelgidopteryx serripennis</i> <i>Riparia riparia</i> <i>Hirundo pyrrhonota</i> <i>Hirundo rustica</i>	hirondelle noire hirondelle bicolor hirondelle à ailes hérissées hirondelle de rivage hirondelle à front blanc hirondelle des granges	NMo NMa NMo NMf NMf NMa
CORVIDAE		
<i>Perisoreus canadensis</i> <i>Cyanocitta cristata</i> <i>Corvus brachyrhynchos</i> <i>Corvus corax</i>	mésangeai du Canada geai bleu corneille d'Amérique grand corbeau	V(H)R Rf NMa Vo
PARIDAE		
<i>Parus atricapillus</i> <i>Parus hudsonicus</i>	mésange à tête noire mésange à tête brune	Ra V(H)r
SITTIDAE		
<i>Sitta canadensis</i> <i>Sitta carolinensis</i>	sittelle à poitrine rousse sittelle à poitrine blanche	Ro Rf
CERTHIDAE		
<i>Certhia americana</i>	grimpereau brun	Ro
TROGLODYTIDAE		
<i>Troglodytes aedon</i> <i>Troglodytes troglodytes</i> <i>Cistothorus platensis</i> <i>Cistothorus palustris</i>	troglodyte familier troglodyte mignon troglodyte à bec court troglodyte des marais	NMo Mo NMr NMa
MUSCICAPIDAE		
<i>Regulus satrapa</i> <i>Regulus calendula</i> <i>Sialia sialis</i> <i>Catharus fuscescens</i> <i>Catharus ustulatus</i> <i>Catharus guttatus</i> <i>Hylocichla mustelina</i> <i>Turdus migratorius</i>	roitelet à couronne dorée roitelet à couronne rubis merlebleu de l'est grive fauve grive à dos olive grive solitaire grive des bois merle d'Amérique	Mf Mf Mr NMf Mo Mo NMf NMa

ESPÈCES		STATUT SELON LE TERRITOIRE
NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PLAISANCE
MIMIDAE		
<i>Dumetella carolinensis</i>	moqueur chat	NMf
<i>Mimus polyglottos</i>	moqueur polyglotte	Vr
<i>Toxostoma rufum</i>	moqueur roux	NMf
MOTACILLIDAE		
<i>Anthus rubescens</i>	pipit d'Amérique	Mo
BOMBYCILLIDAE		
<i>Bombycilla garrulus</i>	jaseur boréal	V(H)o
<i>Bombycilla cedrorum</i>	jaseur d'Amérique	NMa
LANIIDAE		
<i>Lanius excubitor</i>	pie-grièche grise	M(H)o
<i>Lanius ludovicianus</i>	pie-grièche migratrice	Mr
STURNIDAE		
<i>Sturnus vulgaris</i>	étourneau sansonnet	Ra
VIREONIDAE		
<i>Vireo solitarius</i>	viréo à tête bleue	Mo
<i>Vireo flavifrons</i>	viréo à gorge jaune	Mr
<i>Vireo gilvus</i>	viréo mélodieux	NMa
<i>Vireo philadelphicus</i>	viréo de Philadelphie	Mo
<i>Vireo olivaceus</i>	viréo aux yeux rouges	NMf
EMBERIZIDAE		
<i>Vermivora chrysoptera</i>	paruline à ailes dorées	Mi
<i>Vermivora peregrina</i>	paruline obscure	Mf
<i>Vermivora ruficapilla</i>	paruline à joues grises	Mf
<i>Parula americana</i>	paruline à collier	Mo
<i>Dendroica petechia</i>	paruline jaune	NMa
<i>Dendroica pensylvanica</i>	paruline à flancs marron	NMf
<i>Dendroica magnolia</i>	paruline à tête cendrée	Mo
<i>Dendroica tigrina</i>	paruline tigrée	Mo
<i>Dendroica caerulescens</i>	paruline bleue	Mo
<i>Dendroica coronata</i>	paruline à croupion jaune	Ma
<i>Dendroica virens</i>	paruline à gorge noire	Mf
<i>Dendroica fusca</i>	paruline à gorge orangée	Mo
<i>Dendroica pinus</i>	paruline des pins	NMr
<i>Dendroica palmarum</i>	paruline à couronne rousse	Mr
<i>Dendroica castanea</i>	paruline à poitrine baie	Mo
<i>Dendroica striata</i>	paruline rayée	Mo
<i>Mniotilta varia</i>	paruline noir et blanc	NMf
<i>Setophaga ruticilla</i>	paruline flamboyante	NMf
<i>Protonotaria citrea</i>	paruline orangée	Vi(P)

ESPÈCES		STATUT SELON LE TERRITOIRE
NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	PLAISANCE
EMBERIZIDAE (suite)		
<i>Seturus aurocapillus</i>	paruline couronnée	NMo
<i>Seturus noveboracensis</i>	paruline des ruisseaux	Mo
<i>Oporornis philadelphia</i>	paruline triste	Mr
<i>Geothlypis trichas</i>	paruline masquée	NMa
<i>Wilsonia pusilla</i>	paruline à calotte noire	Mo
<i>Wilsonia canadensis</i>	paruline du Canada	Mo
<i>Piranga olivacea</i>	tangara écarlate	Mo
<i>Cardinalis cardinalis</i>	cardinal rouge	Rr
<i>Pheucticus ludovicianus</i>	cardinal à poitrine rose	NMf
<i>Passerina cyanea</i>	passerin indigo	NMr
<i>Pipilo erythrophthalmus</i>	tohi à flancs roux	Vi
<i>Spizella arborea</i>	bruant hudsonien	Mf(H)o
<i>Spizella passerina</i>	bruant familial	NMf
<i>Spizella pusilla</i>	bruant des champs	NMr
<i>Poocetes gramineus</i>	bruant vespéral	NMo
<i>Passerculus sandwichensis</i>	bruant des prés	NMa
<i>Passerella iliaca</i>	bruant fauve	Mr
<i>Melospiza melodia</i>	bruant chanteur	NMa
<i>Melospiza lincolni</i>	bruant de Lincoln	Mr
<i>Melospiza georgiana</i>	bruant des marais	NMa
<i>Zonotrichia albicollis</i>	bruant à gorge blanche	Mf(É)o
<i>Zonotrichia leucophrys</i>	bruant à couronne blanche	Mf
<i>Junco hyemalis</i>	junco ardoisé	Mf
<i>Calcarius lapponicus</i>	bruant lapon	Mr
<i>Plectrophenax nivalis</i>	bruant des neiges	M(H)o
<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	goglu des prés	NMa
<i>Agelaius phoeniceus</i>	carouge à épaulettes	NMa
<i>Sturnella magna</i>	sturnelle des prés	NMa
<i>Xanthocephalus</i>	carouge à tête jaune	Vi
<i>Euphagus carolinus</i>	quiscale rouilleux	Mf
<i>Quiscalus quiscula</i>	quiscale bronzé	NMa
<i>Molothrus ater</i>	vacher à tête brune	NMa
<i>Icterus galbula</i>	oriole du nord	NMa
FRINGILLIDAE		
<i>Pinicola enucleator</i>	dur bec des sapins	V(H)o
<i>Carpodacus purpureus</i>	roselin pourpré	NMO
<i>Carpodacus mexicanus</i>	roselin familial	Ro
<i>Carduelis flammea</i>	sizerin flammé	V(H)f
<i>Carduelis hornemanni</i>	sizerin blanchâtre	V(H)r
<i>Carduelis pinus</i>	tarin des pins	V(H)f
<i>Carduelis tristis</i>	chardonneret jaune	NMa
<i>Coccothraustes vespertinus</i>	gros-bec errant	V(H)f
PASSERIDAE		
<i>Passer domesticus</i>	moineau domestique	Rf

ANNEXE 5

**LISTE DES ESPÈCES DE MAMMIFÈRES SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE OBSERVÉES À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE
PROJET DE PARC DE PLAISANCE**

* Espèces dont la présence est confirmée.

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région de l'Outaouais

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS
<p>SORICIDAE</p> <p><i>Sorex cinereus</i> <i>Sorex palustris</i> <i>Sorex fumeus</i> <i>Microsorex hoyi</i> <i>Blarina brevicauda</i></p>	<p>musaraigne cendrée * musaraigne palustre musaraigne fuligineuse * musaraigne pygmée grande musaraigne *</p>
<p>TALPIDAE</p> <p><i>Paracalops breweri</i> <i>Condylura cristata</i></p>	<p>taupe à queue velue condylure étoilé *</p>
<p>VESPERTILLIONIDAE</p> <p><i>Myotis lucifugus</i> <i>Myotis keenii</i> <i>Myotis leibii</i> <i>Lasionycteris noctivagans</i> <i>Pipistrellus subflavus</i> <i>Eptesicus fuscus</i> <i>Lasiurus borealis</i> <i>Lasiurus cinereus</i></p>	<p>petite chauve-souris brune * chauve-souris de Keen chauve-souris pygmée chauve-souris argentée pipistrelle de l'est grande chauve-souris chauve-souris rousse chauve-souris cendrée</p>
<p>LEPORIADE</p> <p><i>Lepus americanus</i> <i>Sylvilagus floridanus</i></p>	<p>lièvre d'Amérique * lapin à queue blanche</p>
<p>SCIURIDAE</p> <p><i>Sciurus carolinensis</i> <i>Tamiasciurus hudsonicus</i> <i>Marmota monax</i> <i>Tamias striatus</i> <i>Glaucomys volans</i> <i>Glaucomys sabrinus</i></p>	<p>écureuil gris * écureuil roux * marmotte commune * tamia rayé * petit polatouche * grand polatouche</p>
<p>CASTORIDAE</p> <p><i>Castor canadensis</i></p>	<p>castor *</p>

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS
<p>CRICETIDAE</p> <p><i>Peromyscus maniculatus</i> <i>Peromyscus leucopus</i> <i>Synaptomys cooperi</i> <i>Clethrionomys gapperi</i> <i>Ondatra zibethicus</i> <i>Microtus pennsylvanicus</i></p>	<p>souris sylvestre souris à pattes blanches * campagnol-lemming de Cooper campagnol à dos roux de Gapper * rat musqué * campagnol des champs</p>
<p>MIRIDAE</p> <p><i>Rattus norvegicus</i> <i>Mus musculus</i></p>	<p>rat surmulot * souris commune *</p>
<p>ZAPODIDAE</p> <p><i>Zapus hudsonius</i> <i>Napaeozapus insignis</i></p>	<p>souris sauteuse des champs souris sauteuse des bois</p>
<p>ERETHIZONTIDAE</p> <p><i>Erethizon dorsatum</i></p>	<p>porc-épic d'Amérique *</p>
<p>CANIDAE</p> <p><i>Canis latrans</i> <i>Vulpes vulpes</i></p>	<p>coyote * renard roux *</p>
<p>URSIDAE</p> <p><i>Ursus americanus</i></p>	<p>ours noir</p>
<p>PROCYONIDAE</p> <p><i>Procyon lotor</i></p>	<p>raton laveur *</p>
<p>MUSTELIDAE</p> <p><i>Mustela erminea</i> <i>Mustela frenata</i> <i>Mustela vison</i> <i>Mephitis mephitis</i> <i>Lutra canadensis</i></p>	<p>hermine belette à longue queue * vison d'Amérique mouffette rayée * loutre de rivière *</p>
<p>CERVIDAE</p> <p><i>Odocoileus virginianus</i> <i>Alces alces</i></p>	<p>cerf de Virginie * orignal *</p>

ANNEXE 6

ORIGINE DES TOPONYMES LOCAUX

PROJET DE PARC DE PLAISANCE

- Blanche, rivière :** toponyme descriptif. Nom donné à cause de l'importance des argiles en suspension dans l'eau qui lui confèrent une couleur blanchâtre (même signification pour la rivière Petite Blanche).
- Campbell, baie :** en souvenir de Donald Campbell, industriel; une famille du même nom y résidait.
- Crépault, île à :** maintenant une presqu'île suite à la création d'une digue. Un dénommé Crépault exploitait une carrière sur l'île.
- Dubé, île :** une famille de ce nom y a résidé.
- Fer-à-Cheval, île :** toponyme tiré de sa forme.
- Du Gore, chemin, montée :** nom du canton.
- Lochaber, baie :** nom du canton, lequel fut attribué d'après un village du district d'Inverness en Écosse.
- Malo, chemin, montée :** nom d'un fermier.
- Martin, baie :** nom d'un cultivateur de l'endroit.

- Montebello :** en souvenir du duc de Montebello que Papineau aurait connu en France.
- Du Moulin, chute :** un moulin à papier y fut construit. (Ancien toponyme North Nation Mills).
- Outaouais, rivière des :** du nom d'une tribu amérindienne, les Outaouais qui à la période de contact avec les européens, occupaient les rives du lac Huron. Les Outaouais étaient impliqués dans le commerce des fourrures et empruntaient régulièrement le cours d'eau auquel on a attribué leur nom.
- Cette rivière est également désignée Ottawa River, elle sert de frontière entre le Québec et l'Ontario sur près de 600 kilomètres.
- Papineau, montée, comté, MRC :** en l'honneur de Louis-Joseph Papineau, seigneur de la Petite Nation et chef des Patriotes de 1837.
- Papineauville :** ville fondée par Denis-Benjamin Papineau, frère de Louis-Joseph.

Petite Nation,

rivière de la :

du nom d'une bande algonquine, les Ouaouiechkairinis, qui occupait la région. Le terme algonquin signifierait « gens de la Petite-Nation ».

Plaisance :

toponyme descriptif; plusieurs communes de France portent ce nom en raison de la beauté de leur site.

Roussin, île à :

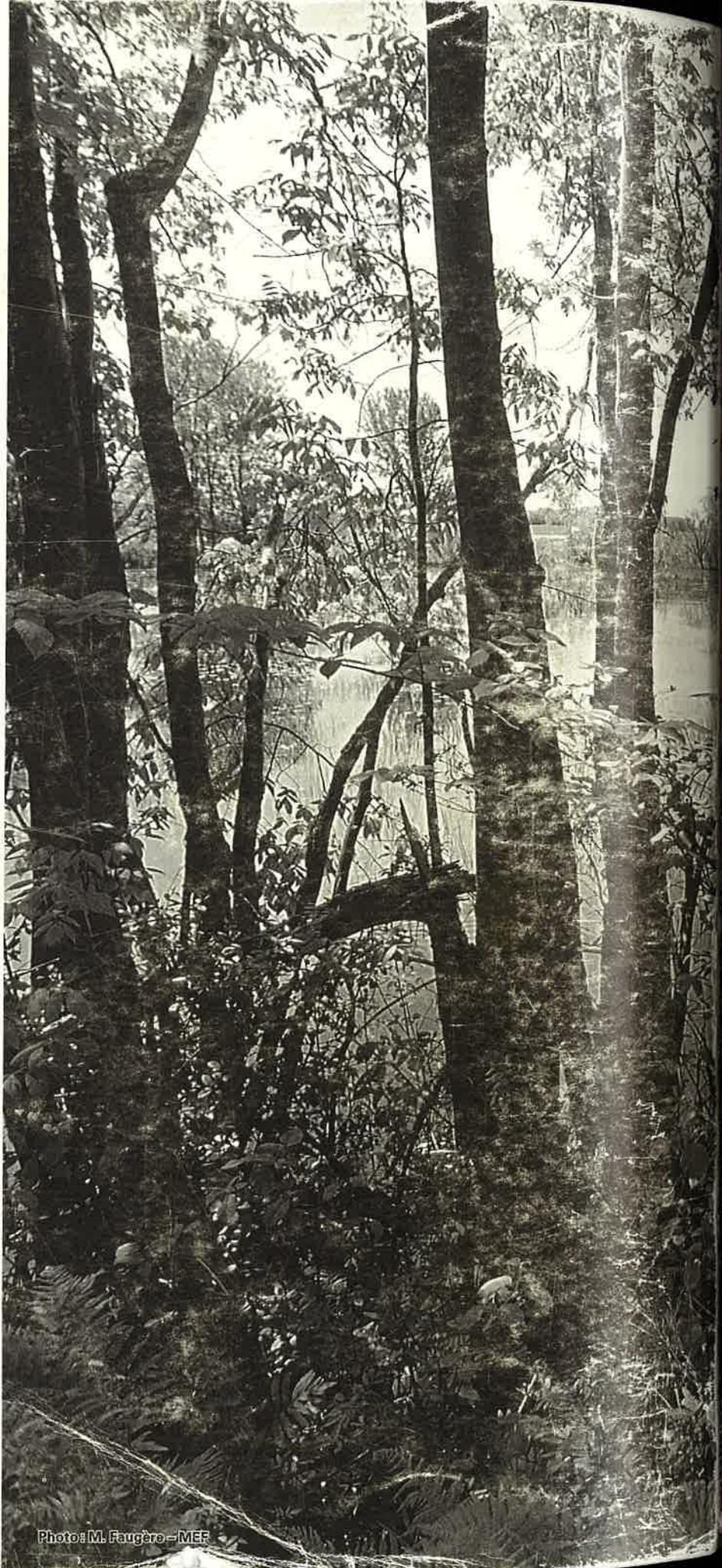
vient de « Arowsen », mot algonquin qui signifie écureuil.

Singer, baie :

en l'honneur de la compagnie Singer; aujourd'hui appartenant à la Compagnie Mc Lawren's.

Thurso, ville, marais :

Du nom d'une rivière et d'une ville en Écosse, lieu d'origine de plusieurs colons.



Handwritten text, possibly a signature or date, in cursive script.



**Environnement
et Faune
Québec**

Photo: M. Faugère - MEF